





LE

MOLIÉRISTE

—

TROISIÈME ANNÉE



La F
M

TROISIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

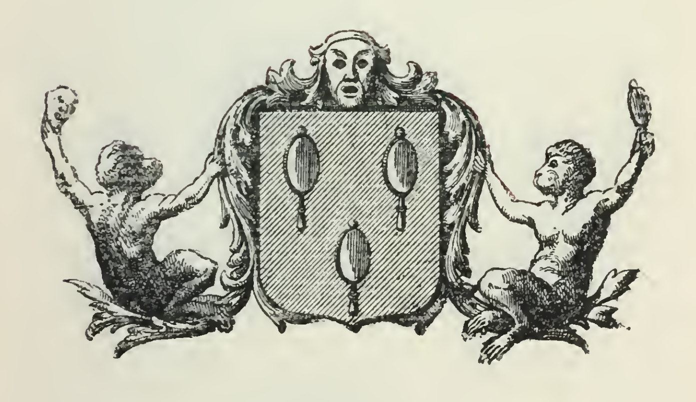
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT. A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL.

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1882

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 25, 1er AVRIL 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

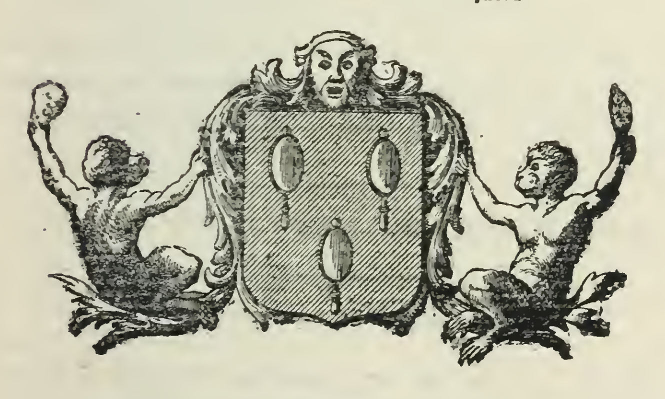
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, P. CHÉRON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, B. FILLON, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, H. DE LA POMMERAYE, F. P. RÉGNIER, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXV

TROISIÈME ANNÉE

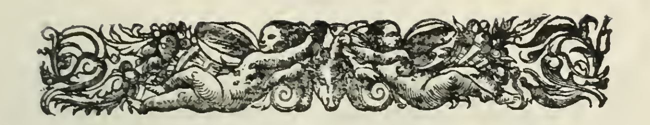
LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-8° carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 17, rue Duguay-Trouin, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE PROLOGUE DU FAVORI

Le moindre nouveau détail relatif à Molière a sa valeur et doit être recueilli dans l'intérêt de son histoire, qui est encore à faire. On savait que le vendredi 12 juin 1665 la troupe du Palais-Royal avait représenté, dans les jardins de Versailles, une comédie de M[elle] Des Jardins, intitulée *le Favori*, que Molière avait fait « un prologue, dit La Grange dans son *Registre*, en marquis ridicule qui vouloit estre sur le théâtre malgré les gardes et qui eut une conversation risible avec une actrice qui fit la Marquise ridicule, placée au milieu de l'assemblée. » Loret, dans sa *Gazette* en vers du 21 juin, a fait le récit de cette représentation, sans parler toutefois du prologue composé et joué par Molière. On ne connaissait pas d'autre récit de la fête nocturne, donnée à la cour, dans les jardins de Versailles, le 12 juin 1665, et que « la troupe plaisante et comique, qu'on peut appeler *moliérique* » dit Loret, s'était chargée d'animer, en insérant dans la pièce du *Favori* « plusieurs ravissants concerts, composés d'instruments et d'airs. »

Mais une DESCRIPTION DE LA FESTE QUE LE ROY A FAITE A VERSAILLES, ÉCRITE A MONSEIGNEUR LE DUC DE S[t] AIGNAN par M[elle] Des Jardins a été copiée de la main de Conrart dans le tome XI de son grand *Recueil* in-fol., pages 469-73. Il suffira d'en extraire ce qui concerne la représentation théâtrale imaginée et dirigée par Molière :

« Dans cet aymable lieu dont les sombres allées
Pour les rayons du jour semblent estre voilées,
Dans un endroit bordé de rameaux toujours verts
Où viennent aboutir quatre sentiers divers,
Au sortir d'un parterre et grand et magnifique,
Fut tracé le dessein d'un Théâtre rustique
Où sembloit estre veu, comme en éloignement,
De mille cheutes d'eau le champêtre agrément.
Cent portiques divers décoroyent ce Théâtre
Et, bien que le gazon y tient lieu de l'albâtre,
Son rustique ornement avoit tant de beauté
Que le jaspe et le bronze auroient moins esclaté ;
Mille cyprès, que l'art avoit rendus solides,
Faisoyent un double rang de vertes pyramides
Où cent vases de fleurs formez differemment
Servoyent comme de baze et de couronnement
Et formoyent un esmail de fleurs et de verdure
Le plus beau que jamais produisit la Nature.
Cent flambeaux de crystal, dans les airs soutenus
Par de fermes liens, à nos yeux inconnus,
Et qui dans cet endroit sembloyent percer la nue,
Paroissoyent enchantez à nostre faible veue.
Plusieurs myrthes taillez servoyent de pied d'estal
A cent autres flambeaux d'agathe et de crystal,
D'où sortoit tant d'esclat, de feux et de lumières
Que les yeux les plus fiers en baissoient les paupières.....
De deux antres profonds que fermoyent deux portiques
S'entendoyent tour à tour deux diverses musiques

Qui faisoyent resonner les échos de ces lieux,
D'un concert plus charmant que n'est celuy des dieux...
Quand par tous les secrets que la musique employe
Pour mettre dans une ame une pente à la joye,
On jugea que les cœurs estoyent bien disposez
A gouster les plaisirs qu'on s'estoit proposez,
Cet homme si fameux, que l'univers admire,
Dont la fine morale instruit en faisant rire,
Du *Marquis ridicule* enrichit le tableau,
Et fit sur ce sujet un usage nouveau.
Une autre comédie, après cela, commence....
Mais, Duc, sur cet article agréez mon silence.
Par des raisons qu'il est bon de celer,
Je ne dis point si la pièce fust belle
Et je suis le serment de n'en jamais parler,
Deust mesme son Autheur m'en faire une querelle.
Je say qu'elle fust bien jouée,
Et que pendant le repos des acteurs,
Une voix qui ne peut estre assez bien louée
Charme de tout le monde et l'oreille et les cœurs ;
Si ce fust une fille ou si ce fust un ange,
C'est ce que je ne say pas bien,
Et je le donne au plus fin musicien
A ne pas sur ce point souvent prendre le change.
Puis, suivit un ballet, aussi bien inventé
Qu'il parut agréable et bien éxecuté.
Il n'estoit pas finy, qu'un bal incomparable
Acheva cette feste à jamais mémorable. »

Les quatre vers qui se rapportent à Molière, sans le nommer cependant, ont une importance sérieuse dans un sujet aussi peu connu que cette fête de Versailles du 12 juin 1665. On y voit que Molière était dès lors considéré comme un philosophe, comme un moraliste, « dont la fine morale instruit en faisant rire » et que le prologue du *Favori* était un ouvrage nouveau de Molière, qui y avait fait « le tableau du *Marquis ridicule.* » Retrouvera-t-on ce prologue?

P. L. JACOB, *bibliophile.*

MOLIÈRE ET SA TROUPE AU PALAIS-ROYAL

LE FAVORI

TRAGI-COMÉDIE EN CINQ ACTES EN VERS, DE Mlle DES JARDINS.

Pendant la clôture, l'assemblée des Comédiens remit en question le renvoi de Mlle Du Croisy. L'année précédente, l'actrice déjà menacée avait été réduite, ou s'était réduite elle-même par prudence à la demi-part ; cette année, la Compagnie supprima l'autre, malgré l'estime dont son mari jouissait parmi ses camarades et sans que celui-ci paraisse avoir rien fait pour détourner le coup. Ainsi sortit de la troupe cette « peste doucereuse » comme l'a qualifiée Molière dans la distribution des rôles de l'*Impromptu de Versailles*. Peste, soit ; pas si doucereuse cependant ; car elle avait aussi la main prompte, et une de ses vivacités faillit un jour faire bâtonner le pauvre Du Croisy par le père d'un domestique (d'un apprenti comédien ?) nommé La Roze, qu'elle avait lestement souffleté.

Le départ de Mlle Du Croisy et la mort de Du Parc (28 Octobre 1664) laissèrent donc deux parts vacantes ; mais, depuis sa rentrée au Palais-Royal, Gros-René était allé s'effaçant devant le public, par l'effet d'une mauvaise santé peut-être; on ne jugea pas qu'il y eût lieu de les remplacer l'un ni l'autre, et les deux parts firent retour à la Compagnie. La troupe, composée de douze comédiens, se prépara

pour la rentrée en montant *le Favori* de Mlle Des Jardins, tandis que le Roi relevait l'ordre militaire de Saint-Michel et Lazare, et que Mme la duchesse de Vendôme, accompagnée de Mlle de Nemours, faisait le voyage d'Annecy pour y assister aux grandes fêtes de la canonisation du bienheureux François de Sales.

Il ne faut pas trop demander compte à Molière de la valeur des pièces qu'il représenta concurremment avec les siennes. L'Hôtel de Bourgogne et le Marais, qui avaient la clientèle des grands auteurs, continuaient à tenir le Palais-Royal en interdit et défendaient aux illustres de s'y faire jouer. Mlle Des Jardins était bien un des auteurs de l'Hôtel de Bourgogne. Elle y avait déjà eu deux tragédies représentées et son nom n'était pas un des moins connus du public ; mais, supposé que le Théâtre des Grands Comédiens eût cru devoir la retenir, on ne disciplinait pas aisément Mlle Des Jardins qui avait mis, comme plusieurs l'ont fait après elle, son imagination dans sa vie, si bien que la première entraînait l'autre et la menait à la cavalière.

Voiture, qui l'avait vue enfant, prophétisa sur elle, disant qu'elle aurait beaucoup d'esprit, mais qu'elle serait folle. Elle n'y manqua pas d'un mot. Elle fit tout de suite des vers, des madrigaux, des élégies qui n'étaient pas de son âge, et, quand elle les déclamait, quand elle les jouait, — car elle était en scène, c'était avec un désordre de gestes, une langueur de voix et de regards qui gênaient ses auditeurs. Tallemant avoue qu'elle lui a fait baisser plus de cent fois les yeux. Au bout de ces délires, il y avait nécessairement toutes les aventures qu'elle cherchait. Elle n'était pas jolie : la petite vérole avait passé par là; mais elle était jeune, elle avait de la physionomie et du feu, l'air du talent et de la passion.

Quand elle revint à Paris, car elle avait longtemps disparu et peut-être beaucoup voyagé dans la province, ce fut pour y cacher les suites d'une faute où elle avait entraîné un de ses cousins avec elle. La duchesse de Rohan, qui reçut sa confidence, la protégea contre sa famille irritée, lui fit une pension et la plaça dans une maison garnie. Ses vers avaient commencé à se répandre ; elle entra en commerce avec les beaux-esprits, les attira chez elle et devint elle-même bel-esprit de profession. L'abbé d'Aubignac, toujours blessé à l'endroit de Corneille qui n'avait pas voulu prendre de ses leçons, se chargea d'apprendre le théâtre à Mlle Des Jardins et de lui faire faire un chef-d'œuvre. Il lui donna le plan d'une tragédie que l'élève mit docilement en vers. C'était un *Manlius Torquatus*. Le maître proclama partout le mérite de *Manlius*. L'approbation de l'abbé d'Aubignac faisait autorité ; l'Hôtel de Bourgogne reçut la pièce et la joua sur sa garantie. En somme la représentation parait avoir été heureuse. Loret — mais aussi c'était Loret — n'y compta pas moins de cinq cents beaux endroits, ce qui fit peut-être que Corneille y trouva quelque chose à reprendre, le dénouement, par exemple, où Manlius Torquatus corrige un peu l'histoire et accorde la grâce de son fils. Corneille fut imprudent ; la colère de l'abbé se ralluma, et il vengea *Manlius* sur *Sophonisbe*. De Vizé prit la défense de Corneille ; il y eut bien de l'encre répandue, mais sans qu'il en jaillît une seule tache sur la blanche tunique de la nouvelle Muse. Tout le monde fut d'accord pour mettre le mérite de Mlle Des Jardins en dehors et au-dessus du débat. La gloire du *Manlius*, de Vizé le déclara lui-même, n'était due « qu'à la beauté des vers de cette incomparable fille » ; quant au magnifique jugement rendu par l'auteur de la *Pratique du Théâtre* :

— « Jusqu'ici nous n'avions que des quarts de pièces, *Manlius* en est une entière,»

si *Manlius* ne l'avait pas réalisé du premier coup, c'était affaire à en frapper un second. L'année suivante, Mlle Des Jardins donna *Nitétis*; mais un premier succès ne manque guères de rendre le second plus difficile; autant le public se prête d'abord à cette surprise qui entre pour une part dans l'enthousiasme, autant il s'en défie plus tard et craint de se faire illusion: *Nitétis* ne dût pas réussir, cela se sent. Sous couleur de générosité, l'abbé d'Aubignac se hâta de déclarer qu'il n'était pour rien dans la nouvelle tragédie. Mlle Des Jardins en mit une autre sur le chantier, sans que l'Hôtel de Bourgogne parût s'intéresser à son travail. Elle en était là, attendant quelque retour des comédiens, feignant de n'être pas prête, boudant et écrivant quelques nouvelles assez en vogue, lorsqu'un besoin d'argent fit sortir *le Favori* de son tiroir, voici dans quelles circonstances; l'histoire est singulière et ne pouvait arriver qu'à elle:

Pendant l'hiver de 1660, — Tallemant des Réaux donne la date — elle était dans un bal où se trouvait aussi un jeune homme de bonne mine, le fils du musicien Boisset, de la Chapelle du Roi, qui se nommait Villedieu et qui portait l'épée. Ce jeune homme, après avoir quitté le bal, y rentra quelque temps après, faute d'avoir pu se faire ouvrir sa porte. Il racontait gaîment sa mésaventure, et, gaîment, Mlle Des Jardins de lui offrir son lit. Honi soit qui mal y pense! Tallemant des Réaux, lui-même, se garde d'y penser mal ; mais enfin, voici Villedieu établi dans l'alcôve de la muse et l'y voici tout d'un coup malade à mourir. Voici Mlle Des Jardins accourue au chevet de son hôte, et

y veillant six semaines avec la romanesque ardeur qu'elle portait dans tout. Il est certain qu'un pareil dévoûment ne pouvait être payé que par un mariage. Villedieu en était d'accord; mais au moment d'acquitter la dette, il confessa qu'il était marié.

C'était un empêchement sérieux ; mais,comme il y avait déjà séparation de fait, la loi pouvait consentir à casser le mariage. Mlle Des Jardins proposa le moyen, comme elle l'eût employé dans quelque nouvelle galante. Le jeune homme ne le rejeta pas, et tous les deux en furent si enchantés qu'ils tinrent tout de suite la chose faite. Mlle Des Jardins échangea son nom contre celui de Mme de Villedieu. Etait-elle bien Mme de Villedieu ? Villedieu dit oui d'abord, puis il dit non. La dame disait toujours oui, et adressait des vers passionnés à son ingrat qui finit par se sauver du ridicule en se jetant dans l'expédition de Gigéry. Pour s'embarquer à Marseille avec le Duc de Beaufort, il devait traverser Avignon, elle prit la résolution de l'y rejoindre. Le voyage était une affaire de trente pistoles ; ne les ayant pas et pressée de se les procurer, elle proposa *le Favori* à Molière.

S'il faut en croire Tallemant des Réaux, entre Molière et la soi-disant Mme de Villedieu la connaissance datait de plus haut ; elle n'était pas à faire, mais à refaire. Lorsque Molière alla rendre visite à Mlle Des Jardins dans sa chambre garnie, la Muse était encore couchée et, comme le visiteur entrait en la cherchant des yeux, une voix, sortant du lit, dit assez haut : « Est-il possible que M. de Molière ne me reconnaisse point ? » Molière s'approcha, s'excusant sur l'ombre des rideaux. Les rideaux écartés, les fenêtres ouvertes, il fut encore obligé de s'excuser sur la coiffe de nuit :

« Allez, lui dit la dame, vous êtes un ingrat. Quand vous jouiez à Narbonne, on n'allait à votre théâtre que pour me voir. »

D'après cette phrase équivoque, on a cru pouvoir entendre que Mlle Desjardins avait été comédienne dans la troupe de Molière ; ce qui est aussi probable, c'est qu'elle fit quelque séjour à Narbonne où elle dût donner le ton comme précieuse de haut étage, et que, lorsqu'elle allait à la comédie, ses soupirants l'y suivaient pour lui faire leur cour.

Quoi qu'il en soit, elle s'était plus récemment recommandée à Molière dans son *Recueil de poésies* imprimé en 1664, où elle l'avait loué d'une manière ingénieuse (1). Dans le même recueil, elle avait fait un portrait du Berger Arténis qui était celui de Louis quatorze, — n'osant, la pauvrette ! — élever ses regards jusqu'au Roi qu'en le voilant sous un nom champêtre.

Elle avait écrit une sorte de joli conte allégorique et adulateur, intitulé *le Carrousel de Monseigneur le Dauphin.* Elle n'avait pas oublié non plus le Duc de Saint-Aignan, à qui elle avait dédié sa *Nitétis.*

En un mot, elle n'était pas maladroite.

Elle apportait une tragi-comédie à Molière — c'était toujours le prendre par son faible — et une tragi-comédie qui

---

(1) *Lettre à Monsieur de....* — Elle s'y excuse de n'avoir rien à lui offrir en fait d'ouvrage d'esprit, les Muses qu'elle invoquait lui ayant tour à tour refusé l'influence propice :

« Et, pour dernier malheur, la charmante Thalie
« de qui la veine si jolie
« Calme si doucement l'ennui,
« A certain favori qu'on apelle MOLIÈRE,
« qui possède aujourd'hui sa faveur tout entière :
« la Muse ne fait plus d'ouvrages que pour lui. »

n'avait pas encore cessé d'avoir un intérêt de circonstance. Molière avança sur *le Favori* les trente pistoles en question. Il monta la pièce, la joua pour la première fois le 24 Avril, prolongea les représentations jusqu'au 24 Mai, par respect pour le genre et en dépit des recettes; après quoi la pièce avait disparu sans bruit, lorsque le Duc de Saint-Aignan lui fit une brillante résurrection d'un jour, en la demandant le 12 ou plutôt le 13 Juin (1), par ordre du Roi, pour Versailles.

Le Roi donnait, ce jour là, une des plus belles fêtes où se soit signalée sa magnificence. Il y avait un temps d'arrêt dans la maladie de la Reine-mère. On se reprenait à l'espoir d'une guérison qui ne pouvait hélas! être obtenue que d'un miracle; mais comment aussi douter d'un miracle sollicité par tant de dévotions des deux Reines, par l'intercession de si saintes reliques envoyées de toutes parts? La Cour était dans la joie. Louis quatorze dédia à la convalescence de sa mère une des grandes journées de Versailles, et, quoique le caractère de celle-ci eût quelque intention de tourner vers le champêtre, la tragi-comédie n'y fût pas moins admise au nombre des divertissements.

Il est vrai que le théâtre, lui-même, les trois théâtres, car il y en avait trois, celui du milieu dressé pour les comédiens, les deux autres pour la musique, répondaient mieux par leur aspect du dessein général de la fête. Ils étaient le chef-d'œuvre des jardiniers et de Viganari, l'habile architecte-décorateur en feuillage. De grandes arcades

(1) La Grange dit que la Troupe partit le 12, et *la Gazette* que L. L. M. M. vinrent le 13 à Versailles prendre le divertissement qui leur était préparé.

de branches de cyprès (1) les reliaient les uns aux autres en les séparant, et quarante cyprès de douze pieds de haut, plantés à droite et à gauche de chacun d'eux, faisaient l'admiration de tout le monde.

Le théâtre de comédie représentait un vaste jardin d'espaliers, encadré à droite et à gauche par deux grands corps de logis, au fond par un riche portique. Au-delà de ce portique commençait une allée de charmes qui s'en allait décroissant à perte de vue et s'enfonçant dans l'épaisseur d'un bois.

Le long des espaliers, des deux côtés de la scène se profilaient trois lignes d'orangers entremélées de girandes de crystal qui produisaient l'effet charmant de fleurs de feu parmi la verdure.

Ajoutez, pour enfermer le tout, des myrthes de dix pieds formant deux petits bois sous les arcades, et, pour tout éclairer, cent lustres de crystal, secondés par plus de 4000 autres lumières.

Ce fût sur ce théâtre merveilleux que *le Favori* eût l'honneur d'être joué.

Mais avant de donner la parole aux alexandrins, Molière la prit lui-même, soit pour ne pas rester en dehors de la re-

---

(1) Il ne faut pas s'étonner de voir l'odieux cyprès, *l'invisum cupressum* d'Horace en crédit comme arbre d'ornement au dix-septième siècle. Etant donné que dans l'occasion un parc, un jardin, devenaient de grandes compositions d'architecture végétale, le cyprès fournissait les matériaux les plus faciles à tailler, à assouplir à appliquer de toutes les façons et en même temps les plus durables. Le cyprès fit les honneurs des *Plaisirs de l'Ile enchantée* dans un printemps de froid et de giboulées. C'était un arbre de Cour dont on n'avait pas à prendre les heures et qu'on trouvait prêt en toute saison.

présentation, s'il n'y avait pas de rôle, soit pour égayer un spectacle bien sérieux, aller au devant de quelque danger peut-être, et adresser au Roi un compliment : « Il fit donc un prologue, » comme dit La Grange « en marquis ridicule qui voulait être sur le théâtre malgré les gardes et eut une conversation risible avec une autre actrice qui fit la marquise ridicule au milieu de l'assemblée. »

Voilà le canevas. Nous n'en savons pas davantage ; nous en savons assez toutefois pour reconnaître là, sinon l'origine, une des origines au moins d'un genre d'intermèdes, renouvelé de nos jours, à titre d'invention, par nos théâtres de vaudeville : le comédien — Arnal ou Ravel — dans la salle.

Mais quel pouvait être le danger du *Favori*, à la Cour? Celui d'une pièce de circonstance d'abord, j'en ai dit quelque chose — venue après son temps ensuite.

L'ouvrage devait avoir été conçu pendant le procès de l'ex-Surintendant — l'idée vient de là : la disgrâce d'un illustre favori — et terminé avant l'arrêt de la chambre de justice ; car le drame se dénoue par la clémence du roi de Barcelonne, mieux que sa clémence, Moncade rétabli dans la faveur de son maître et ses ennemis confondus.

L'allusion à la disgrâce de Fouquet ne se dissimule pas un seul instant. Quand le rideau se lève, on est dans les magnifiques jardins de Moncade, le Roi y fait à son favori l'honneur d'être son hôte, et bientôt ce généreux, ce grand ministre d'État va être arrêté au milieu de la fête qu'il donne à son maître.

Ce n'est pas tout. Ce coup de foudre ne surprend pas Moncade, il y était préparé. S'ouvrant de ses ennemis à Don Alvar, l'honnête homme de la pièce, il lui montre par

où s'est souvent écroulé la fortune de ses pareils. Ce n'est pas toujours un crime qui les perd, il suffit d'un peu de jalousie que donnerait leur mérite personnel à celui d'un jeune prince :

« Auprès des souverains il est de certains crimes,
« qui, bien qu'ils ne soient point défendus par nos loix,
« blessent jusques au cœur la personne des Rois.
« Un prince tient du ciel la suprême puissance,
« le droit de commander est un bien de naissance ;
« mais cet esprit du monde et ce tendre talent
« qui tiennent moins du roi que de l'homme galant,
« comme un prince ne peut les devoir qu'à lui même,
« il en est plus jaloux que du pouvoir suprême,
« et c'est sur un tel point qu'un ministre prudent
« doit éviter surtout d'être son concurrent,
« qu'il doit incessamment veiller sur sa personne ;
« car, de quelques projets qu'un monarque soupçonne,
« tout est également redoutable pour nous
« et ses moindres désirs sont des désirs jaloux. »

Que dut penser Louis XIV si véritablement il n'avait jamais pardonné à Fouquet l'éclat de ses plaisirs et l'imprudence qu'avait eue ce magnifique de se rencontrer en rival dans le secret des royales amours ? Que dut penser la Cour à voir le maître aussi directement mis en cause ? Le regard indiscret jeté par Mlle Des Jardins dans la conscience du prince courait grand risque de déplaire ; il n'en fut rien. Le Roi ne parut pas avoir compris. Au reste, la Cour n'eut pas longtemps l'avantage de juger son prince en baissant les yeux ; presque aussitôt la pièce se retourna contre elle et le Roi prit à son tour le plaisir de la revanche.

Il ne faut ni déprécier ni surfaire la pièce de Mlle Des Jardins ; elle n'est que ce qu'elle est, mais elle est. Pièce

oubliée, qui n'a pas eu ce qui fait vivre les chefs-d'œuvre; mais à la quelle il n'a manqué que cela, et qui n'en est pas moins curieuse et hardie. Molière lui a fait l'honneur de ne pas la perdre de vue.

Elle commence par des subtilités de sentiment. Sans être ingrat envers le Roi qui le comble de ses bienfaits, Moncade est triste et chagrin, il est malheureux de cette faveur que tout le monde lui envie. Il aspire à s'y soustraire, afin de pouvoir se reconnaître au milieu de ces honneurs que l'on recherche en lui plus que lui-même: son mérite est jaloux de sa fortune.

D'un autre côté, le Roi, dont l'amitié est délicate, se plaint justement de voir Moncade malheureux par elle et lui ordonne d'être heureux par elle sous peine d'encourir sa colère, et l'effet suit de près la menace.

Mais, après ce début qui sent son théâtre espagnol, on entre dans une pièce française dont l'idée est plus simple et s'explique en deux mots : une disgrâc à la Cour.

Outre l'héroïque mélancolie de Moncade, l'idée d'une disgrâce à la Cour a dû sourire à Molière ; c'est elle qui lui aura plu d'aider l'auteur à dégager de sa première fable, en tournant le drame à la satire.

Clotaire et Done Elvire, qui représente la Cour par ses pires côtés, n'ont plus rien de la poësie des belles âmes et ne parlent pas la même langue. L'un, prince étranger, dépossédé de ses États, à qui Moncade fait servir une pension, et qui se proclame son ami inséparable, l'autre, coquette ambitieuse, qui sait bien que Moncade ne l'aime pas, mais qui ne se soucie que de le surprendre par un gracieux manège et de l'enlever à un sérieux amour sont les caractères d'une comédie française. Lorsque le coup de foudre éclate

et que Moncade est exilé sur ses terres, la fausse maîtresse et le faux ami sont prompts à se dédire :

« Dans une heure, Moncade est partout oublié !
« Cet homme si parfait ! — Il est disgracié. »

Par un contraire effet, Lindamire, malgré la colère du Roi, met enfin en liberté une tendresse qui se dissimulait de peur de paraitre intéressée. Dès que Moncade n'est plus rien, elle lui déclare gracieusement qu'elle l'aime et s'apprête à partir elle-même pour ses terres qui sont voisines de celles de l'exilé ; mais Clotaire et Elvire ne sont pas à bout de lâchetés et de perfidies. Ils dénoncent sous cette intelligence un dessein concerté de soulever la province ; et Moncade — encore une allusion à Fouquet — est arrêté et accusé de haute trahison.

Ici, la comédie cesse de suivre l'histoire. Au moment le plus aigu de la crise et de l'anxiété dramatique, dans une scène où Lindamire, imitant l'Emilie de Corneille, réclame l'honneur de mourir avec son amant, le roi de Barcelonne renouvelle le « soyons amis » d'Auguste. Sa colère n'était qu'une feinte ; la disgrâce de Moncade n'était qu'une épreuve. Quel était le chagrin de sa vie ? Ne pas savoir si c'était lui-même ou la faveur du Roi qu'on aimait en lui. Lindamire lui a prouvé qu'elle n'aimait que lui-même.

Louis quatorze dut sourire en secret du dénouement qu'avait voulu lui suggérer le théâtre. L'exemple venait trop tard ; c'était peut-être aussi la seule façon dont il pût venir sans lui déplaire. Fouquet jugé et oublié depuis des mois, l'allusion s'effaçait. La Cour seule s'était entendu dire d'assez dures vérités, et en d'assez beaux vers, par Lindamire ; mais le Roi ayant pris le parti de ne pas voir autre chose dans la pièce qu'une fable espagnole, tout le

monde y prit d'autant plus d'agrément que personne n'avait plus à s'y reconnaître.

Habent sua fata. Il y a pour le théâtre plus encore que pour les autres ouvrages de l'esprit une destinée capricieuse qui échappe aux prévisions naturelles. Après avoir médiocrement tenu sa place sur la scène du Palais-Royal, où cependant l'allusion et la satyre semblaient devoir en relever l'intérêt, *le Favori* vint réusssir à Versailles presque par les mêmes raisons qui devaient lui faire craindre d'être mal accueillie. La pièce y bénéficia de tout, des heureuses dispositions de la journée, des intermèdes de musique et de chant, du bal qui allait suivre et où toutes les dames devaient danser en habits champêtres ; peut-être, pour une certaine part, de ce qu'elle n'était pas de Molière. Ce n'était ni *le Festin de Pierre* ni *Tartuffe*. Il n'y avait rien là qui fût suspect d'irréligion et qui pût blesser la piété des deux Reines. Profond sentiment de respect pour la royauté (sauf la plainte de Moncade), jolis vers sur le ton du *Recueil des pièces choisies*, sentiments élevés, deux actrices de premier ordre, Mlle Du Parc dans le rôle héroïque de Lindamire, Mlle. Molière dans celui de la railleuse et coquette Elvire, La Grange dans celui de Moncade,(1) de brillants costumes, rien de trop uni pour les yeux ; on entend d'ici ce jugement qui est la formule de tous les succès de réaction : « A la bonne heure ! Voilà les pièces qu'il nous faut ! » Et par un effet de ces pièces comme il les faut, qui est de laisser une

---

(1) La distribution de ces trois rôles semble bien indiquée. Celui de Clotaire, ce gentilhomme étranger, qui tient du marquis et qui est le comique de la pièce, pourrait à la rigueur avoir été joué par Molière, surtout dans la représentation de Versailles.

bonne note dans les hautes régions, Louis quatorze put aussi se satisfaire sur une intention évidemment remise de jour en jour, celle d'avoir à lui la troupe de Moliére!

EDOUARD THIERRY.

DOCUMENTS INÉDITS

MOLIÈRE A NARBONNE

EN

1649, 1650 ET 1656.

—

On sait que Molière fut parrain à St Paul de Narbonne le 10 Janvier 1650. L'acte de baptême, seulement signé des témoins et du curé, a été publié, dès 1858, par M. Emmanuel Raymond (Léon Galibert) dans son *Histoire des Pérégrinations de Molière en Languedoc* (Paris, Dubuisson), reproduit par M. L. Moland et analysé par M. J. Loiseleur.

Malheureusement, M. Galibert n'avait pas su lire le texte de ce précieux document, et nous avions tout lieu d'y deviner d'autres noms que ceux qu'il a imprimés. Nous avons donc prié le nouvel archiviste de l'Aude, M. Victor Mortet, ancien élève de l'École des Chartes, de vouloir bien vérifier si notre leçon était exacte ; il nous a très gracieusement répondu par une transcription fidèle du texte,

que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, en les priant de le comparer avec le document incorrect et incomplet publié par M.M. Galibert (page 49 de l'ouvrage cité), L. Moland (*Œuvres Complètes de Molière*, tome 1er, page LIX, à la note) et J.Loiseleur (*Les points obscurs de la vie de Molière*, pages 144, 145) :

« Jeanvier 1650. »

« L'an mil six cens cinquante & le dixiesme jeanvier, par moy, curé soubs signé, a esté baptisé Jean, fils d'Anné, né sachant le nom du péré ; le parrin a esté lé sieur JEAN BAPTISTE POQUELIM, *valet de chambre du Roy*, & la marrine, domoiselle CATHERINE DU ROSÉ ; présents les sieurs CHARLES DUFRENE & JULIEN.MEINDRE, p(r)arisiens. (1) »

DUFRESNE. DE ROCHESSAUVE.

VIDAL, *curé.*

On voit l'importance de cette rectification. Au lieu de Catherine du Bosc, personnage inconnu, nous trouvons Catherine du Rosé (ou du Rozet) qui n'est autre que Mlle de Brie, la fidèle amie de Molière ; au lieu de Julien Melindre et de sa signature « de Roc Hessanne », nous avons Julien Meindre de Rochesauve, que nous connaissions déjà comme « habitant de la ville de Brioude en Auvergne », par un acte passé à Montpellier le 22 février 1655, que M. Eud. Soulié mentionne à la page 254 de ses précieuses *Recherches sur Molière et sa famille.*

Cette révision, obligeamment faite par M. Mortet, a conduit le jeune archiviste à la découverte d'un acte antérieur, qui avait échappé à M. Galibert, et qui établit la présence

(1) Archives communales de Narbonne ; registre des naissances de la paroisse S. Paul, de 1627 à 1652, fol. 398.)

de la troupe à Narbonne dès les derniers jours de l'année 1649, ce qu'avait soupçonné M. Galibert sans en donner de preuves certaines.

On savait que Molière et Dufresne avaient « faict et joué la comédie » à Toulouse le 10 Mai de la même année. L'acte suivant nous montre ce dernier, en compagnie de Madeleine Béjart, à St. Paul de Narbonne, le 26 ou 27 Décembre suivant :

« Descembre 1649. »

« L'an mil six cens quarante et neuf et le vint et... (1) Desembre, par moy, curé soubs signé, seremonies du St. baptesme ont esté faictes à Cha(r)les Magdalaine, fille dé... André et dé Marie Fourniere, mariés ; lé parrin a esté le sieur CHARLES DUFRENE, bourgios d'Argentan, en Normandie, la marrine, damoiselle MAGDALAINE DE BAISAR, dé Paris ; présent les sieurs Gabriel Ursein dé Fonten(elle) et Charles de la Roche. (2) »

DE FONTENELLE. C. LAROCHE.

VIDAL, *curé*.

Les père et mère de l'enfant étaient-ils comédiens? La chose nous parait probable. Nous la tiendrions presque certaine pour Gabriel Ursin de Fontenelle et pour Charles de La Roche, les témoins, dont les noms ont une allure

---

(1) Le mot qui indique l'unité du quantième est moitié effacé, moitié détruit par suite de l'usure du papier. Mais l'acte qui précède est daté du 26 Décembre, celui qui suit postérieur au 29 : et, d'après ce qui subsiste du mot effacé, la date serait plutôt celle du 26 ou 27 que du 28 ou 29 Décembre 1649.

(2) Archives communales de Narbonne ; registre des naissances de la paroisse St. Paul, de 1627 à 1652, fol. 397 V°.)

de *Roman Comique* et sentent passablement leur « Illustre Théâtre. »

Voilà donc restitués quelques noms perdus des plus anciens camarades de notre Molière.

Il revint à Narbonne six ans plus tard. Sa troupe avait quitté Lyon en Juillet 1655 pour venir faire, après quelques étapes — sous le nom de *Troupe du Prince de Conti* — le service des Etats du Languedoc, ouverts à Pézenas le 4 Novembre suivant et présidés par l'ancien condisciple de Molière. La clôture de la session a lieu le 22 février 1656; le 24, Molière est encore à Pézenas ; le 26, il est à Narbonne, d'après une délibération du conseil de Ville dont l'Inventaire des Archives Communales de Narbonne ne donne que l'énoncé analytique ; M. Jules Loiseleur a justement réclamé, dans le *Temps* du 9 Août 1880, le texte intégral de ce document, que nous devons encore à l'inépuisable complaisance de M. Mortet :

« Du XXVIe jour dudit moys de febvrier audit an, en Conseil particulier.

« Sur ce que M. le premier consul a réprésenté que *les* COMÉDIENS DE S. A. DE CONTY, *sortans de Pézenas de jouer pandant la tenue des estats, et s'en allant à Bourdeaus pour atendre son Altesse, ou Elle doibt aller a son retour de Paris,* desireroient de passer *quinze jours* dans ceste ville pour la satisfaction publique, et, comme il n'y a point d'autre lieu a réprésenter que la grand'salle de la maison consullére, ils la démandent, et avec eux touttes les honnestes gens de la ville, — à l'assemblée d'y deslibérer.

« Sur quoy M[rs] les consuls ayant conféré, ont esté d'advis de remersier lesdits comédiens et leur donner la salle. »

(Suivent plusieurs souscriptions.) (1)

Est-il besoin d'insister sur d'importance de ce document qui donne l'année exacte du voyage de Molière à Bordeaux, qu'on n'avait pu fixer jusqu'ici ?

Il résulte encore de cet acte que la salle de la maison consulaire servait à Narbonne, comme dans beaucoup d'autres villes, de salle de spectacles : « N'y ayant point d'autre lieu dans la ville », dit un autre acte du 21 février 1655, qui pourrait bien aussi concerner la troupe de Molière et dont nous devons encore communication à M. Mortet :

« *Délibérations des Conseils de Ville.* *Année 1655.*

« Sur ce qu'il y a Bande de comédiens en ville qui demandent la salle pour jouer, n'y ayant point d'autre lieu dans la ville,

Est arresté que, sans conséquence et soubs le bon plaisir du conseil général, M[rs] les consuls doneront la salle ausdits comédiens, a condition par eux de donner une somme pour les pauvres de l'hospital. (2)

---

(1) Archives communales de Narbonne, série BB, N° 23 (registre), f° 541 V°.

(2) Archives communales de Narbonne, série BB, N° 23 (registre), f° 486 V°. — Voir, pour l'énoncé analytique de cette pièce, *l'inventaire* de ces archives, publié par M. Mouynès, série BB, (tome I[er], p. 671, délibération du 21 février.)

Cette pièce nous montre que les troupes de passage à Narbonne obtenaient la salle (1) à la condition de donner une somme pour les pauvres de l'hôpital, comme d'autres documents l'ont établi pour Lyon, Rouen, etc..

Ainsi donc, Molière était, le 26 février 1656, à Narbonne, où nous le retrouvons encore le 3 Mai. Est-ce entre ces deux dates, ou seulement après la seconde qu'il se dirigea sur Bordeaux ? C'est ce que pourra seul apprendre l'examen attentif des Archives de Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse, Montauban, Agen et Bordeaux, du 1er Mars au 17

(1) Dix ans auparavant, en 1645, cette Salle avait été réparée, une galerie y avait été construite, d'après l'analyse sommaire qui suit :

« Année 1645, 4 février »

« Construction d'une galerie dans la grande Salle de la maison consulaire, votée sur l'ordre de Mgr. le Maréchal de Schomberg, « affin que le monde qui yra entendre la comédie ne soict pas pressé.»

(*Inventaire des Archives Communales de Narbonne*, Série BB, tome Ier, p. 589. — Voir, pour l'original, le registre coté BB 20. fo. 323, Vo.)

Quelle était la troupe qui devançait à Narbonne celle de Molière, le 4 février 1645 ? Un autre énoncé analytique nous l'apprend :

« Année 1645, 4 février,

Autorisation à MM. les Consuls de donner telle gratification qu'ils jugeront convenable « à la *bande de Lapierre*, estant venue les accompaigner le jour de leur eslection....»

(do. do. do.)

Quel était ce Lapierre, dont le nom parait ici pour la première fois ? Encore une « bande » (comédiens ou musiciens?) à ajouter à ce nombreuses troupes de campagne qui parcouraient les provinces depuis le succès du *Cid* et l'édit du roi Louis XIII en faveur des Comédiens.

Novembre 1656, date de l'ouverture des États à Béziers, où Molière va représenter pour la première fois son *Dépit Amoureux.*

Grâce au précieux concours de MM. les Archivistes des départements et des villes, dont le zèle éclairé et l'infatigable obligeance réclament un hommage public, (1) nous ne désespérons pas de pouvoir bientôt, non seulement publier l'itinéraire complet de Molière de 1646 à 1658, mais encore reconstituer le tableau de cette troupe nomade, qui put justement passer pendant douze années pour la meilleure de France, puisqu'elle avait comme chef, comme auteur et comme premier rôle le futur ſondateur de la Comédie Française.

Georges MONVAL.

---

(1) Qu'il nous soit permis de signaler, une fois pour toutes, l'intérêt que présente au point de vue de Molière et des comédiens de son temps, comme à bien d'autres points de vue, la publication de ces Archives Municipales, que l'on travaille à terminer.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

— MOLIÈRE UND SEINE BUHNE. — Le 3[e] cahier de ce *Molière-Museum*, qui vient de paraître, complète le 1[er] volume du *Moliériste* allemand publié avec tant de zèle et de désintéressement par M. le Dr. Heinrich Schweitzer, à Wiesbaden.

En voici le sommaire :

La Maison de Molière, fragment de François Coppée, en français.— *Lessing et Molière*, par le D[r] Claas Humbert. — Réimpression de la curieuse comédie de *Zélinde*, d'après l'original de 1663, éditée et commentée par le Dr. H. Fritsche, vrai travail de bénédictin sous le rapport de l'érudition philologique. — Suite et fin de l'étude sur *Don Juan* par le Dr.R. Mahrenholtz. — *Molière en Hongrie*, notice très développée d'un moliérophile de 22 ans, M. Julius Deutsch, de Lugos (Hongrie). — *Poésie* en l'honneur de Molière, par Adolf Laun. — *Molière avocat*, par le Dr. Schweitzer.—Analyse et extraits de notre *Moliériste*, par les Drs. Friedmann et Schweitzer, ne comprenant pas moins de vingt-cinq pages (120 à 145.) avec une traduction du fragment de la *Maison de Molière* par Ad. Laun, le doyen des moliéristes allemands, réduit par suite de cécité à une inaction d'autant plus regrettable qu'il a puissamment contribué

à faire mûrir l'idée d'établir en allemagne un organe central consacré à l'étude du Poète français. — Notice littéraire sur les travaux français et allemands relatifs à Molière, par le Dr. Knôrich. — Critique du *Molière, sa vie et ses œuvres* de M. F. Lotheissen, par le Dr. W. Mangold, et des traductions de Molière d'Ad. Laun par Fr. P. —

Une table des noms du 1er volume termine cette importante livraison, illustrée d'un tableau des armoiries et des signatures de Molière, et de la *Chanson du Roy Henry,* mise en musique par le compositeur Franz Abt, de Brunswic.

—— M. le Dr. Wilhelm Mangold vient de publier à Oppeln, chez E. Franck (Georg Mask) un volume 8° de 239 pages, intitulé : le *Tartuffe de Molière, histoire et critique,* d'après les travaux les plus récents.

—— M. le Dr. Knôrich, qui vient de donner, avec M. Ad. Laun, une excellente édition annotée de l'*Ecole des Maris,* va publier à Heilbronn, chez les frères Henninger, une réimpression du rarissime *Festin de Pierre* du comédien de Villiers, qui ne peut manquer d'être bien acceuillie de tous les moliéristes.

—— Le livret de *l'Amour Médecin,*opéra-comique en 3 actes et un prologue par Charles Monselet, d'après Molière, vient de paraître à la librairie Tresse,galerie du Théâtre Français. 1 volume gr. in-18 anglais de 50 pp. Prix : Un franc.

—— LA PHILOSOPHIE DE MOLIÈRE. — M. Paul Janet, de l'Académie des Sciences morales et politiques, auquel on doit déjà l'intéressante étude sur *les Philosophes dans les Comédies de Molière,* lue en séance publique de l'Institut le 25 octobre 1872, vient de publier sous ce titre : *la Philosophie de Molière (Revue des Deux-Mondes* du 15 Mars, p. 323 à

362) un remarquable article inspiré par la récente publication des tomes IV et V du *Molière-Hachette.*

On se rappelle que ces deux volumes contiennent *Tartuffe*, *Don Juan* et le *Misanthrope*. M. Janet recherche dans ces trois chefs-d'œuvre « les plus intéressants et les plus importants de Molière, la pensée philosophique et morale qui les anime. »

Au *Tartuffe*, premier en date, document si considérable dans l'histoire de l'esprit humain, se rattachent trois problèmes : La comédie a-t-elle le droit de se mêler des choses divines ? — Peut-on attaquer la fausse dévotion sans compromettre la véritable ? — Le *Tartuffe* n'est-il pas la première escarmouche du grand combat du 18e siècle contre l'Eglise ?

A la première question, M. Janet répond *oui*, au point de vue du droit strict, comme au point de vue de l'Art, qui est souverain dans sa sphère comme la religion dans la sienne et qui, lui aussi, possède une autorité de droit divin. Il résout encore la seconde par l'affirmative. Quant à la troisième, il la déclare délicate, difficile à résondre, et pense même qu'elle ne sera jamais complètement résolue.

M. Janet recherche ensuite si Molière n'a pas dépassé la vérité et chargé les couleurs dans la peinture du Tartuffe, et il déclare fausses les critiques de La Bruyère, fausses non-seulement au point de vue de l'optique théâtrale, mais au point de vue de la vérité morale elle-même.

Don Juan « l'œuvre la plus poétique de Molière, » qui, par le hazard des circonstances plus que par l'intention expresse de l'auteur, doit toute sa beauté à sa liberté, est en quelque sorte la contre-partie du *Tartuffe*. M. Janet fait une excellente apologie de ce chef-d'œuvre, en réfutant successivement les observations des ennemis de Molière, et

ç'a été pour lui une occasion de tracer en quelques lignes le portrait moral du Contemplateur.

Le *Misanthrope* enfin, ce chef-d'œuvre du théâtre comique, a été de tout temps l'objet des controverses et des discussions. Les récentes conférences de MM. Coquelin, Lapommeraye et Sarcey en avaient fait en quelque sorte pour nous la question du jour. Après eux, M. Janet donne son jugement sur la véritable portée du personnage d'Alceste. Il résume d'abord les opinions contradictoires de Fénelon, de Jean-Jacques, de Marmontel, de Laharpe, et déclare que si Alceste est quelquefois plaisant et *risible*, il n'est pas *ridicule*, parcequ'il est toujours digne et noble. Pour M. Janet, « le vrai sujet de la pièce, c'est le conflit de la « vertu et du monde ; Alceste est un héros de Corneille « au sein d'une société frivole. Tous les excès d'Alceste ne « sont que les excès de l'honneur mondain, et cependant « le monde ne peut le supporter. Mais c'est Alceste qui a le « dernier mot auprès de nous. » Est-il possible de juger avec plus de finesse, de mesure et de précision ?

M. Janet termine par un ingénieux rapprochement entre le *Misanthrope*, peinture du grand monde au 17e siècle, et le *Demi-Monde*, qui est la cour d'aujourd'hui. Il compare avec bonheur de Nanjac à Alceste, Olivier à Philinte, la baronne d'Ange à Célimène, Marcelle à Eliante, et signale l'analogie des deux *scènes de la lettre* et des deux dénouements.

Ce résumé rapide ne saurait donner qu'une idée très imparfaite de l'excellent article de M.P. Janet, que tous nos lecteurs voudront lire et relire en entier.

—— LES CARAVANES DE SCARAMOUCHE. — Sous ce titre vient de paraître, à la librairie Dentu, un très-vivant récit

des aventures de l'illustre bouffon, lestement écrit par M. Emmanuel Gonzalès d'après la *Vie de Scaramouche* d'Angelo Constantini.

Ce livre est amusant à lire, et agréable à voir, criblé d'astragales capricieuses, eaux-fortes, fleurons, vignettes, têtes de pages, culs-de-lampe, lettres ornées, etc., dûes au crayon fantaisiste d'Henry Guérard ; il est imprimé avec luxe, sur beau papier ; chaque page est encadrée d'un élégant filet rouge : c'est un régal d'amateur.

Une lettre de M. Paul Lacroix sert de préface au coquet volume : c'est une savante notice historico-iconographique sur ce Tiberio Fiorelli, qui transmit — paraît-il — à Molière les leçons que la Nature seule lui avait données.

C'est à ce titre que les *Caravanes de Scaramouche* relèvent de notre petite juridiction, et aussi parcequ'elles sont suivies d'une vingtaine de pages intitulées *Grandeur et Décadence de Maître Ragueneau*, courte notice sur le pâtissier-poète, qui fut le moucheur de chandelles de la troupe de Molière et le père de Mlle de La Grange.

M. Gonzalès a accepté et reproduit le portrait peu flatteur que Mezzetin nous a laissé de Scaramouche : il a peint le farceur italien comme un assez mauvais drôle, voleur, gourmand, ivrogne, libertin, sacrilége, avare au-pardessus. Mais si l'homme est méprisable, le comédien est le héros d'une foule d'anecdotes plaisantes, et M. Gonzalès excelle à les conter.

Un procédé fréquemment employé par le romancier nous a quelque peu surpris. Scaramouche arrive-t-il à Rome: « Rome, dit M. Gonzalès, voir l'*Italie d'après nature* de Mme Louis Figuier. » — à Livourne : « Le *Ghetto*, dit Mme Figuier, etc. etc., » — à Naples : citation de deux pages du

même auteur. — L'Italie a pourtant dû changer depuis deux siècles !

Quant à Ragueneau, le récit de M. Gonzalès, qui contient plusieurs anachronismes, ne nous paraît apporter aucun éclaircissement nouveau sur cet obscur comédien de campagne, dont la plus grande gloire est encore d'avoir été le beau-père de nôtre La Grange.

DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie française. — Mercredi 23 février, la Comédie « en *visite* » au Ministère de l'Instruction publique, devait donner le second acte de *Don Juan :* remplacé par le second acte du *Dépit Amoureux*, joué par MM. Delaunay, Coquelin, Mlles Reichemberg et J. Samary. — Dimanche gras 27, matinée : le *Bourgeois Gentilhomme*, avec la *Cérémonie*. — Mardi gras 1er Mars, matinée : le *Misanthrope* (MM. Delaunay, Coquelin cadet, Garraud, Prud'hon, Boucher, Baillet, Tronchet, Mmes Jouassain, Croizette et Broisat) et le *Médecin malgré lui* (MM. Got, Barré, Roger, Richard, Davrigny, Tronchet ; Mmes Dinah-Félix, Reichemberg, et Pauline Granger); le soir, l'*Avare* (MM. Coquelin cadet, Prud'hon, Boucher, Martel, Richard, Joliet, Truffier, Leloir ; Mmes Dinah-Félix, Reichemberg et Fayolle) et le *Malade Imaginaire*, suivi de la *Cérémonie* (MM. Got, Thiron, Barré, Coquelin cadet, Prud'hon,

Martel, Tronchet ; Mmes Jouassain, Barretta, J. Samary et la petite Daubray). — Jeudi 3, l'*Ecole des Femmes* (MM. Got, Delaunay, Thiron, Martel, Richard, Truffier, Tronchet ; Mmes Reichemberg, J. Samary). — Dimanche 13, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Roger, Truffier, Baillet, Davrigny ; Mmes J. Samary, Thénard et Frémaux) Dimanche 27, matinée, *le Malade imaginaire*.

— ODÉON. Lundi gras 28 février, matinée populaire à prix réduits : *le Malade Imaginaire*. — Mardi gras 1er Mars, *Tartuffe* (Chelles) et le premier acte de *M. de Pourceaugnac* (MM. Cornaglia, Amaury, Clerh, Sicard, Kéraval, Fréville ; Mlle Marie Chéron). — Lundi 7, 7me soirée populaire à prix réduits, et Dimanche 13, matinée : les *Fourberies de Scapin* (MM. Kéraval, Clerh, François, Boudier, Amaury, Rebel ; Mlles Chartier, Marie Chéron et Verney). — Samedi 19, les *Précieuses ridicules* (M. Kéraval, Mlles Marie Chéron et Chartier) Lundi 21, *George Dandin*.

Jeudi 24, mi-carême, matinée : le premier acte de *M. de Pourceaugnac*, *les Précieuses* et *l'Avare*.

OPÉRA-COMIQUE. — Lundi 21 et lundi gras (matinée) 28 février ; mercredi 2, Dimanches 6 et 13 (matinées), Vendredi 18 et Mercredi 23 Mars, l'*Amour Médecin* de MM. Ch. Monselet et F. Poise.

MONDORGE.

Paris. — Typ. A. H. Bécus 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 26, 1er MAI 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

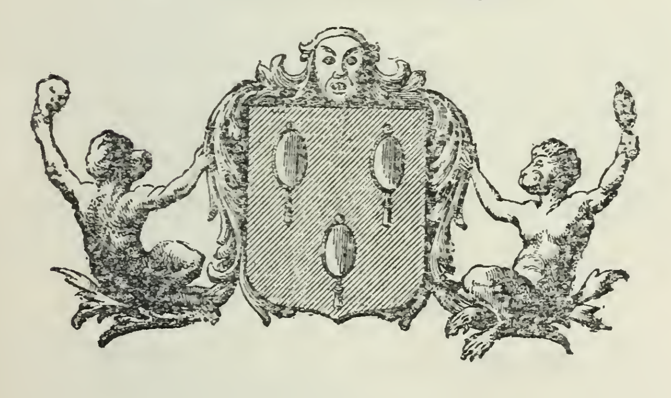
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, P. CHÉRON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, B. FILLON, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, H. DE LA POMMERAYE, F. P. RÉGNIER, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXVI

TROISIÈME ANNÉE

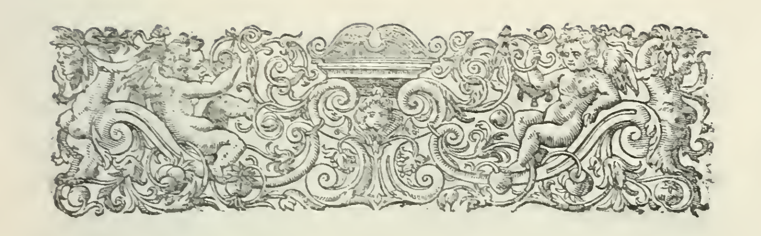
LE MOLIÉRISTE *paraît le 1er de chaque mois en in-8° carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 17, rue Duguay-Trouin, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



ARMANDE BÉJART

SA FILLE ET SES DEUX MARIS

On ne saurait ni trop lire ni trop étudier Molière. Toute nouvelle lecture, toute nouvelle étude du grand Comique y fait découvrir de nouvelles beautés qui, au milieu de tant de richesses, avaient échappé d'abord, ou n'avaient pas été assez remarquées. Aussi ne quitte-t-on jamais Molière sans esprit de retour, et a-t-on toujours empressement et plaisir à revenir à lui ; c'est de lui surtout qu'on peut dire, avec plus de vérité que d'aucun autre :

« C'est avoir profité que de savoir s'y plaire. »

N'est-ce pas un prétexte, bien plus qu'un motif sérieux, qui m'y ramène aujourd'hui ?

C'est l'examen d'une quittance, assez curieuse cependant, d'arrérages d'une rente sur le clergé de France, rente laissée par Molière à sa veuve et à sa fille, quittance nota-

riée, signée par Armande Béjart et par le comédien Guérin-D'Estriché, son second mari, et dans laquelle un commentaire moitié juridique, moitié littéraire, relevera plus d'une intéressante observation.

Le 27 février 1662, Molière se mariait à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse. Il avait alors quarante ans, et il épousait Armande Béjart, qui en avait dix-huit à peine, qu'il avait vue naître et qui avait grandi sous ses yeux, jeune et gracieuse sœur de Madeleine, l'une de ses anciennes maîtresses.

Le grand observateur des faiblesses humaines s'était laissé prendre aux attraits naissants de la jeune fille, fermant les yeux sur ses instincts de coquetterie, sur la différence des âges, l'éducation qu'elle avait reçue, la famille dans laquelle elle avait été élevée, et joignant à ce premier tort celui de la produire au théâtre, et d'écrire pour elle des rôles propres à développer son talent et ses moyens de séduction, au milieu des seigneurs qui encombraient la scène. Aussi cette union, qui dura onze ans, fit-elle, malgré la naissance de trois enfants, le malheur de l'honnête homme qui l'avait imprudemment contractée.

Armande, qui avait semé la vie de son mari de chagrins et de tristesses, ne se montra guères qu'une fois digne du nom qu'elle portait; ce fut le jour où, à la mort de Molière, elle alla se jeter aux pieds du Roi, afin d'obtenir pour le défunt la sépulture que lui refusait l'intolérance de l'Archevêque de Paris, et donna l'argent, sans compter, à la populace ameutée. Mais huit jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'enterrement, qu'elle reparaissait sur la scène, et continuait sa vie d'intrigues et de scandales. Il fallait à la grande

coquette, à la ville comme au théâtre, un cortége d'adorateurs. Comme la célèbre matrone elle pensait que

« Goujat debout vaut mieux qu'Empereur enterré »

et elle se donna pour premier amant en titre un sieur du Boulay.

C'était un gentilhomme normand, assez riche, qui se ruina pour elle, et qu'elle eût peut-être amené à l'épouser, si elle eût su lui tenir plus longtemps rigueur, et attendre, pour gagner sa dot, conformément aux prescriptions de la coutume de Normandie, le coucher légitime de la mariée (1).

Elle remplaça du Boulay, qui lui échappait, par l'un des comédiens de sa troupe, Guérin, Sr d'Estriché, qu'elle enleva à l'une de ses camarades. Guérin était, parait-il, assez bien tourné de sa personne, et assez bon comédien; quant à Mlle Molière, sa directrice, c'était pour lui un riche parti. Il se hâta de profiter du caprice, plus que de la passion, qu'il avait fait naître ; la belle veuve ne fut pas plus sévère pour lui que pour du Boulay, et il sut, dit-on, la mettre dans une situation assez intéressante pour ne pas lui permettre de retarder plus longtemps son mariage (2).

Il eut donc lieu le 31 mai 1677, à la Sainte Chapelle du Palais, et l'acte dressé par le célébrant constate que

---

(1) « La femme gagne son douaire au coucher. » *art.* 377 *de la Coûtume.*

Le douaire était le prix de la virginité que la femme apportait à son mari, *pretium virginitatis amissæ.*

(2) Mariée le 31 Mai 1677, la veuve de Molière donnait à son mari dès le commencement de 1678 un fils, Nicolas, Armand, Martial, & ce fut le seul fruit de ce mariage, qui dura 23 ans.

« Isaac, François Guérin, officier du Roi, épousa ce jour-là Grésinde Béjard, fille de feu Joseph Béjard et de Marie Hervé, ses père et mère défunts, et veuve de Jean Pocquelin, officier du Roi, tous deux de cette paroisse. »

Devenue Mlle Guérin, Armande Béjart associa son nouveau mari à sa direction, et continua avec lui l'exploitation de son théâtre.

A peine ce second mariage fut-il connu, que les coulisses, puis les salons répétèrent ce quatrain, à l'adresse de la mariée :

« Les grâces et les ris règnent sur son visage;
» Elle a l'air tout charmant et l'esprit tout de feu.
» Elle avait un mari d'esprit.... qu'elle aimait peu:
» Elle en prend un de chair, qu'elle aime davantage.

Cette nouvelle union ne pouvait guère changer la nature et les habitudes d'Armande, mais elle touchait à ses 35 ans, et déjà quelques cheveux blancs argentaient sa tête, puis Guérin avait plus de fermeté, et moins d'amour, que Molière. Il sut faire respecter son titre de mari, et s'il ne put empêcher certaines intrigues, il empêcha du moins le scandale.

Elle était encore veuve, quand deux ans après la mort de Molière, toujours adulée, toujours fort entourée, elle devint l'héroïne d'une aventure dont, à un siècle de distance, le procès du Collier fut la reproduction.

Un Président à mortier d'un parlement de province, grand amateur de spectacle, était venu à Paris, s'était épris de Mlle Molière, et voulait lui faire agréer ses hommages. Il cherchait quelqu'un qui pût le présenter à la comédienne lorsqu'une entremetteuse, une veuve Ledoux, lui offrit ses services. Celle-ci avait parmi ses connaissances une jeune

femme, du nom de la Tourelle, qui ressemblait à s'y méprendre à Mlle Molière. Or, ce fut à Mlle de la Tourelle, sous le nom de Mlle Molière, que fut présenté le Président, qui paya largement le bonheur de cette entrevue et de celles qui suivirent.

Mais voilà qu'un soir, au spectacle, le magistrat, surexcité par les applaudissements prodigués à son idole, voulut pénétrer jusqu'à elle, et mêler ses compliments à ceux des nombreux admirateurs de Célimène. Reçu par la comédienne avec froideur, dédain peut-être, comme un homme qu'elle voyait pour la première fois, l'amoureux Président, croyant ses droits méconnus, s'irrite, s'emporte, se laisse aller à des reproches, à des injures et même à des voies de fait. De là procès...! On crut longtemps à la vérité des affirmations du Président mystifié, mais une longue procédure fit enfin découvrir la fourberie des femmes Ledoux et de la Tourelle. Un arrêt du Parlement du 17 octobre 1675 condamna le Président Lescot « à déclarer au greffe, en présence de la Molière et de quatre personnes à son choix, que par inadvertance et méprise, il avait usé de voies de fait contre elle, et tenu les discours injurieux, mentionnés au procès, l'ayant prise pour une autre personne, de laquelle déclaration serait délivré acte à la dite Molière ;

« Et à lui payer la somme de 200 livres, pour tous dommages-intérêts, frais et dépens. »

Quant à l'entremetteuse, la veuve Ledoux, et à la fausse demoiselle Molière, la femme de la Tourelle, elles furent condamnées par la même sentence à subir, toutes nues, la peine du fouet, devant la porte du Châtelet et la maison de

la Molière, et à être bannies pendant trois ans de la ville de Paris. (1)

Quoique la veuve de Molière triomphât dans ce procés qu'elle avait intenté, ce succès judiciaire ne rétablit point sa réputation de vertu, et ne modifia guère l'opinion que le théâtre et la ville avaient des mœurs de la *Fameuse Comédienne.*

Armande Béjart avait eu de son mariage avec Molière trois enfants. Un seul vivait encore au moment de son second mariage ; c'était une fille, Marie-Esprit-Madeleine, âgée de douze ans. (2)

Sous l'empire du Droit romain, l'Authentique *sacramentum* enlevait à la veuve qui se remariait la tutelle de ses enfants du premier lit, et la novelle XXII la privait même de la direction de leur éducation ; mais cette disposition rigoureuse n'avait point été adoptée par la Coutume de Paris. Elle n'astreignait pas non plus la veuve, comme aujourd'hui notre Code Civil, à convoquer un conseil de famille, dont l'assentiment pouvait seul lui conserver la tutelle. No-

---

(1) Le Bibliophile Jacob, *Curiosités de l'histoire de France.*

Taschereau, *Histoire de Molière.*

La Fameuse Comédienne, ou *Histoire de la Guérin, auparavant femme & veuve de Molière.* 1688.

Cette histoire, bien qu'imprimée 4 ou 5 fois en Hollande, sous divers titres, était devenue assez rare, quand M. J. Bonnassies en a donné en 1870 une nouvelle édition, avec notes & préface. Paris, in 8.

M. P. Lacroix l'a aussi réimprimée depuis dans sa *Collection moliéresque*, 1869-1875, ainsi que M. Livet, chez Liseux (1876 et 1877.)

(2) Devenue majeure, Madeleine épousa M. de Montalant, qui l'avait enlevée ; elle mourut sans enfants, en 1723. Avec elle s'éteignit la descendance directe de Molière.

tre vieux droit posait même en principe que « qui épouse la veuve épousait la tutelle. »

La veuve de Molière pouvait donc, en épousant Guérin-D'Estriché, garder, comme elle garda en effet, la tutelle de sa fille Madeleine, et de son côté, Guérin D'Estriché en devint le co-tuteur. C'était à lui dès lors à exercer, conjointement avec la mère, les droits et les actions de la mineure, et c'est aussi en cette qualité qu'ils figurent l'un et l'autre à la quittance de 1686, dont nous reproduisons exactement le texte :

QUITTANCE DES RENTES DE L'HOTEL DE VILLE

(Généralité de Paris)

Deux Sols

Isaac François Guérin S^r *d'Estriché*, officier du Roy et damoiselle Armande Grésinde Claire Elisabeth Béjard, sa femme, de lui autorisée a l'effet des présentes, auparavant veuve de Jean, Baptiste Pocquelin, *S^r de* Molière, valet de chambre du Roy, tant en leurs noms, à *cause de la communauté* qui a existé entre le feu *S^r de* Molière et la dite damoiselle Guérin, jadis sa femme, que comme *conjointement tuteurs* de damoiselle Marie, Magdelaine Esprit *De* Molière, fille mineure, confessons avoir reçu de — (le nom en blanc) — la somme de soixante quinze livres ; pour le dernier quartier de l'année 1685, à cause de trois cents livres de rente constituée ce 31 d'octobre 1573, sur le clergé de France, dont quittance.

Fait et passé à Paris — en l'étude l'an 1686, le 18 mars courant.

Isaac François Guérin.

Armande Grésinde Claire Eslisabet Béjart.

V. Boullineau — *Bechet.*

Cette quittance, pour qui la lit sans attention ne dit rien ou presque rien ; elle dit quelque chose pour qui sait la lire et la commenter, et révèle plus d'un fait à noter.

Elle montre d'abord le désintéressement de Molière et sa tendresse pour la jeune Armande. En effet, quand il l'épousait en 1662, il était déjà riche dans le présent, plus riche encore dans l'avenir, et elle, d'une race pauvre et obscure, ne lui apportait en dot que sa grâce et ses dix-huit ans. Or, il adopte pour son union le régime de la communauté, voulant faire partager à une femme qu'il aime sa fortune présente, et l'associer pour l'avenir aux bénéfices que lui assuraient sa plume, sa charge à la Cour, son talent de comédien et son habileté de directeur.

Elle montre encore le peu de précautions prises par Molière, dans l'intérêt de sa fille, en vue de la mort. A 51 ans en effet, il devait, malgré sa faible santé, la croire encore éloignée. S'il eût pu la redouter subite et prochaine, il est probable qu'il eût songé au sort de l'orpheline, confié sa tutelle à l'un de ses amis, — il en avait de dévoués, — et ne l'eût pas laissée à une femme dont la conduite légère et les galanteries avaient empoisonné sa vie.

Enfin notre quittance étale à nu la vanité et les ambitions aristocratiques de la Béjart. Fille, sœur et femme de comédiens, n'aspire-t-elle pas à sortir de sa modeste condition et ne rêve-t-elle pas les distinctions de la naissance ? ne prétend-elle pas à la noblesse du chef de ses deux maris, du premier, qu'elle appelle Pocquelin, sieur *de* Molière, du second, qu'elle nomme Guérin, sieur *d'*Estriché ?

Non contente de la particule nobiliaire, qu'elle usurpe dans les quittances qu'elle signe et les actes où elle figure, elle ne craint pas — de concert, disons de complicité, avec

son mari, — de solliciter plus tard, pour légitimer ses prétentions, des armoiries qu'elle paie, et dont l'armorial général de Paris de 1697, donne la description suivante : —

« François Guérin, officier du Roy, et Armande Grésinde, Claire Elisabeth Béjart, son épouse, veuve de Pocquelin *De* Molière, portent d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants, de même et en pointe d'une gerbe d'or, accostée de deux tourterelles d'argent, accolé d'azur, à la fasce d'argent, accompagné de trois mollettes d'or, deux en chef et une en pointe. (1) »

Comment rester sérieux en présence de pareilles vanités et de pareilles ambitions? *Risum teneatis, amici!*

Certes, l'auteur du *Bourgeois-Gentilhomme* eût été le premier à rire, s'il en eût été témoin, des ridicules prétentions d'Armande. Singulière femme, se fût-il écrié « avec les visions de noblesse et de galanterie qu'elle est allée se mettre en tête!

« Le nom de gentilhomme, eût-il ajouté, ne fait aucun scrupule à prendre, et l'usage aujourd'hui semble en autoriser le vol. Pour moi, je vous l'avoue, j'ai les sentiments sur cette matière un peu plus délicats. Je trouve que toute imposture est indigne d'un honnête homme, et qu'il y a de la lâcheté à déguiser ce que le ciel nous a fait naître, à se parer aux yeux du monde d'un titre dérobé, à se vouloir donner pour ce qu'on n'est pas. (2) »

Ce langage, marqué au coin du bon sens et de la dignité, eût il corrigé Armande; l'eût-il fait renoncer à ses folles idées de grandeur? nous en doutons, et nous craignons fort que Molière n'eût pas pu la guérir de sa vanité plus qu'il

---

(1) Manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Jal, *Dictionnaire critique.*

(2) Molière, *Le Bourgeois gentilhomme.*

ne l'avait guérie de sa coquetterie; nous regrettons pour elle qu'elle n'ait pas eu l'esprit de comprendre que le nom bourgeois de Molière, dignement porté, et gardé pur et intact, eût été pour elle le premier des titres de noblesse.

Quoi qu'il en soit, annoblie argent comptant, et toujours applaudie à la scène, elle ne quitta le théâtre qu'en 1694, à plus de 50 ans. Elle se renferma alors dans son ménage, « et y mena, s'il faut en croire les auteurs de *l'Histoire du Théâtre français*, une conduite exemplaire, retour tardif sur elle même, auquel ses 51 ans ôtaient malheureusement de son mérite (1) », qui ne pouvait ni effacer le long scandale de ses jeunes années, ni racheter la nombreuse série de ses torts vis-à-vis de son premier mari.

H. MOULIN,
ancien magistrat.

(1) Taschereau, *Histoire de la vie & des ouvrages de Molière.*



QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LE PERSONNAGE DE

TARTUFFE

—

Un de mes amis vient de m'envoyer, en me demandant mon avis, une étude sur *Tartuffe*. J'en détache deux passages que je lui ai demandé la permission de soumettre à nos savants collaborateurs, afin de provoquer leurs objections, leurs protestations même, s'ils trouvent que mon jeune ami a mal interprété la pensée de Molière.

1er *extrait....* « Pour la représentation du 5 août 1667, Molière avait apporté à son œuvre de profondes modifications. Le titre avait été changé en celui de l'*Imposteur*; Tartuffe était devenu Panulphe. Ces changements extérieurs, à l'aide desquels il espérait que sa comédie passerait plus facilement inaperçue, n'étaient pas les seuls. Son héros avait revêtu un autre costume, peut-être même l'intrigue de la piéce était-elle différente : ces points exigent quelques développements.

« Dans quelles conditions Tartuffe est-il reçu chez Orgon ? La place qu'il occupe dans la maison est celle que

tenait Gassendi chez Habert de Montmort, La Chambre chez le chancelier Seguier, Loret chez le Maréchal de Schomberg, La Fontaine chez Mme de La Sablière. On trouverait cent exemples de cadets de famille pauvres ou d'hommes de lettres admis ainsi à titre de domestiques, — le mot est du temps, — c'est à dire de familiers, locataires et pensionnaires chez des personnages riches. Il était d'usage alors que les hommes appartenant aux professions libérales, depuis les procureurs et les avocats, jusqu'aux professeurs, aux membres du parlement et aux ecclésiastiques, portassent la soutane. Tartuffe gentilhomme, mais non d'épée, soit par modestie, soit par économie, avait ce costume eu 1664, si la tradition est juste.

« De là, peut-être, la fureur intéressée de tous ceux qui portaient la soutane ou robe longue, et notamment des ecclésiastiques ; ceux-ci, les plus nombreux, avaient aussi plus que tous les autres le droit et le devoir de mettre en avant la cause de la religion pour masquer leur propre cause ; ils avaient des alliés naturels chez tous ces déshérités, bien accueillis des puissances, qui trouvaient asile dans des maisons où la nouvelle pièce les rendait suspects. L'influence des uns et des autres sur les grands personnages qu'ils approchaient et dont ils avaient la confiance fut sans doute décisive en cette circonstance, et provoqua ces énergiques protestations auxquelles Louis XIV eut la faiblesse de céder, sans en être dupe toutefois, non plus que Condé, de qui il accepta le mot piquant rapporté par Molière à la fin de son premier placet.

« Craignant donc que la soutane de Tartuffe ne provoquât de nouveaux scandales, si Panulphe en était revêtu,

il lui prèta un tout autre costume : « En vain, dit-il, j'ai produit ma Comédie sous le titre de *l'Imposteur*, et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde ; j'ay eu beau luy donner un petit chapeau, de grands cheveux, un grand collet,une espée et des dentelles sur tout l'habit... » ... etc.

2 e *extrait* .... « Tartuffe n'est point le personnage au teint blême, au langage doucereux, aux gestes éteints et effacés que l'on est porté à se figurer : il est gros et gras (vers 234) ; il a l'oreille rouge et le teint fleuri (647) ; il ne se cache pas pour manger comme six (192) ; après trois rouges-bords,il accepte ou demande un quatrième (255) ; il n'a point « les clignements d'yeux et le ton radouci » du « pied-plat » dont parle le Misanthrope, et qui est une autre variété d'hypocrite. Il parle en maître (66) ; il est prompt, c'est à dire emporté, et mène grand bruit (328 et 274) ; a le verbe haut, fait, devant ce qui lui déplait, un vacarme à rompre la tète (82) ; déchire brutalement un mouchoir s'il le trouve dans une *Fleur des Saints* (208) ; jette, sans cacher sa violence, et rouge et mouches, et rubans (206) ; ne reprend point les fautes avec une douceur feinte, et, s'il sermonne, sermonne avec des yeux farouches (205) . — Dans ses visites à l'Eglise, ce n'est point par ses attitudes modestes et recueillies qu'il attire d'abord les yeux d'Orgon, nais par son ardeur à prier (285) ; puis, lorsqu'il voit que ses soupirs, ses grands élancements sont remarqués d'Orgon, il fait humblement des démonstrations bruyantes et se prosterne à tous moments pour baiser la terre : c'est un tempérament ardent ,violent, dominateur, et qui se manifeste en toute

occasion, mais assez habile pour se calmer, s'effacer, se soumettre, quand son intérêt le lui commande, comme dans ses scènes avec Orgon.

« Après avoir provoqué les largesses d'Orgon et profité de sa libéralité (291), sachant d'abord qu'il est riche, ensuite qu'il est le vieux mari d'une jeune femme, il fait toutes choses pour que le ciel inspire au vieux gentilhomme, dont il a pu juger le caractère faible, la pensée de l'introduire chez lui (299). Voilà donc Tartuffe dans la place : que fera-t-il ? s'imposera-t-il la gêne de rester humble et soumis ? point : il est le maître. Il parle plus haut qu'Orgon, substitue sa propre autorité à celle du vieillard, et s'impose à son entourage jeune et un peu rétif, mal disposé à se plier aux réformes austères que Mme Pernelle et son fils voudraient introduire dans la maison. Orgon lui-même, dont le caractère faible se raidit contre l'affection quand sa fille l'implore (II, I et 1293), qui se révolte contre la raison quand son beau-frère veut l'éclairer (I, V) est charmé de se voir si bien secondé par un autre lui-même, d'ailleurs aussi humble vis à vis de lui que hautain vis à vis des autres, et c'est avec joie qu'il cède à une force si bien dissimulée en croyant s'incliner devant la vertu.

« Et si Tartuffe n'avait pas ce caractère altier et cette fierté de langage (393), avec cette apparence de franchise ouverte ; s'il paraissait toujours avec cette air papelard qu'il n'a que dans ses scènes avec Orgon et au début de ses scènes avec Elmire, est-ce qu'on s'expliquerait l'audace avec laquelle il se redresse contre Orgon ? est-ce qu'il lui dirait : « c'est à vous d'en sortir ! (1557.) — Il sortirait lui-même, la tête basse, et s'en irait remettre à un procu-

reur les titres en vertu desquels, sans paraître, sans s'exposer à de juste récriminations, il exige qu'Orgon, de par la justice, lui cède la place ? Serait-il admissible que Tartuffe donnât lui même des ordres à un exempt (1897), si l'on n'était préparé à ses violences par l'impétuosité hautaine de son caractère ? il laisserait ce soin aux gens d'affaires, et ne se regimberait pas sous l'insulte. Aurait-il osé affronter le regard du Roi (1920) et se découvrir lui-même en venant accuser Orgon ? Il aurait intéressé à sa cause quelque puissant du jour, qui seul aurait paru, pendant qu'il se serait lui-même caché dans l'ombre, préparant un désaveu.

« Bien que le portrait de Tartuffe, tel que nous venons de le tracer, ne soit formé que de traits empruntés à Molière ; bien qu'on puisse faire remarquer que Molière a choisi, pour lui confier le rôle de Tartuffe, Du Croisy, celui de ses acteurs qui avait le jeu le plus en dehors, il s'est formé, parmi les comédiens chargés de représenter Tartuffe, et dans le public qu'ils ont habitué à leur manière de rendre le personnage, une opinion toute contraire à celle qui résulte du caractère extérieur de l'hypocrite, tel que nous l'avons décrit. D'après une tradition dont nous ne saurions retrouver l'origine, Tartuffe se présente volontiers le visage pâle, comme émacié par les privations ; son maintien est composé, doucereuse sa voix, et l'on prétend qu'il ne peut rendre autrement un personnage qui dit :

« Laurent serrez ma haire avec ma discipline. »

qui tombe bassement aux genoux d'Orgon, et qui fait un usage si inopportun des termes de dévotion. On fait remarquer en outre combien est rendu plus saisissant par le

contraste de sa douceur habituelle avec la victime de son emportement, l'acte odieux où il se démasque et crie à Orgon :

C'est à vous d'en sortir !

« Si cette interprétation du rôle est exacte, nous ne savons comment on peut l'accorder avec le portrait de Tartuffe donné, en vingt endroits différents, par Molière lui-même. Mais ne peut-on admettre qu'il s'adresse à Laurent avec la voix nette et ferme du maître qui commande à son valet ? Son ton de « forfanterie » n'est-il pas noté par Dorine (857) ? — N'a-t-on jamais vu l'orgueilleux lui-même se jeter à genoux quand son intérêt le réclame ? Destouches est-il sorti de la nature quand il a mis son Glorieux dans cette posture, et que son père lui dit :

« J'entends ; la vanité me déclare à genoux
« Qu'un père malheureux est indigne de vous ? »

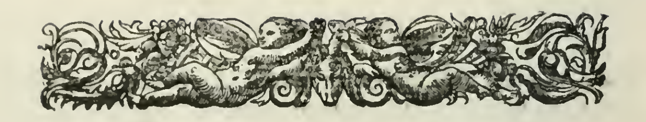
Enfin, ne peut-il employer les termes de dévotion avec le ton franc d'un vrai dévot ? Ce qui fait de lui le faux dévot et l'hypocrite, ce sont ses visées secrètes : mais sont-elles absolument incompatibles avec les allures d'un homme loyal, sincère, violent même, tel que tout contribue à vouloir le faire paraître dans les détails du portrait qui nous en a été laissé par Molière ? — Cette impression était celle des premiers auditeurs de la pièce. Que dit, en effet, la *Lettre sur la Comédie de l'Imposteur*, écrite au lendemain de la représentation du 5 août 1667 ? C'est que, dans la scène d'exposition où Madame Pernelle querelle toute sa famille, « les autres, se voulant défendre, achèvent le caractère du saint personnage, *mais seulement comme d'un zèlé indiscret et*

ridicule. » — Le zélé indiscret paraît donc seul, jusqu'aux actes de trahison par lesquels Tartuffe se révèle et devien effrayant : c'est ce que nous avons essayé de démontrer.»

Quelques bonnes raisons que donne l'auteur des lignes qui précèdent, j'ai peine à croire que son opinion ne soit pas accueillie comme un paradoxe : lui et moi, nous saurions gré, cher Monsieur, à vous et à vos collaborateurs de vouloir bien ne pas laisser tomber la question, et d'engager un débat qni ne peut que l'éclairer.

CH.-L. LIVET.





LES PLAGIAIRES DE MOLIÈRE

EN ANGLETERRE

(4e *article*) (1)

— *L'Amour Médecin.* — La première imitation anglaise de cette pièce a éte faite par John Lacy, ancien lieutenant de l'armée royale, devenu acteur sous Charles II, et, d'après la chronique scandaleuse du temps, grand favori de Nell Gwynn, la maîtresse du roi. La comédie anglaise en cinq actes, jouée pour la première fois en 1672 sous ce nom : *The Dumb Lady, or the Farrier made a Physician.* (La femme muette ou le maréchal ferrant devenu médecin) est composée du *Médecin malgré lui* et de l'*Amour Médecin*. On a emprunté à la dernière pièce la 6e scène du 1er acte, la 1ere du second et presque tout le 3me. La comédie de Lacy est dédiée au fils ainé de la duchesse de Cleveland, autre maîtresse de Charles II.

---

(1) Voir *le Moliériste* d'Août, Novembre 1880 et Janvier 1881.

Mme Alphra Behn, dont nous avons déjà parlé, a pris en l'*Amour Médecin* toutes les scènes où les médecins paraissent et les a insérées dans sa comédie *Sir Patient Fancy,* jouée en 1678, et arrangée principalement d'une autre pièce de Molière, *Le Malade Imaginaire.* Le héros, Sir Patient, est un hypocondre, et les cinq médecins se nomment : Turboon, Amsterdam, Leyden, Brunswick et Sir Credulous, et sont bien plus ennuyeux dans leurs consultations que dans la pièce originale.

Un certain Swiney fit jouer en 1705 une comédie *the Quacks* (Les Charlatans) qu'il donna comme originale, sauf quelques emprunts faits à *l'Amour Médecin.* La vérité est que la piéce anglaise n'est en grande partie qu'une mauvaise traduction de celle de Molière, excepté les scènes entre MM. Guillaume et Josse, et qu'on y a ajouté une nourrice et deux domestiques qui n'y sont nullement nécessaire. Clitandre et Lucinde sont mariés par un pasteur protestant déguisé en laquais. Les noms des médecins sont Medley, Candle, Ticklepulse, Novice et Refugee, ou en français Mélange, Boisson-chaude, Chatouille-pouls, Novice et Réfugié. Naturellement ce dernier représente un français.

Mr. Ozell publia en 1714 une traduction littérale de la comédie de Molière, et une autre fut jouée en 1734 une seule fois « au profit du traducteur », mais n'a jamais été imprimée.

M. Jacques Miller, le pasteur protestant que nous avons déjà mentionné, fit représenter en 1738 une comédie : *Art and Nature,* qui n'eut aucun succès, à cause d'une cabale formée par les étudiants en droit, selon l'auteur. Cette

comédie anglaise est une imitation d'*Arlequin Sauvage*, comédie en trois actes de Delisle de la Drevetière, et du *Flatteur* de J. B. Rousseau, auxquelles on a ajouté une traduction assez libre des 1ᵉ, 2ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ scènes du premier acte de la pièce de Molière. Le prototype de Sganarelle, Sir Simon Dupe, raconte lui-même ses aventures à Violette, la Lisette, anglaise et Aminte, Lucrèce, Guillaume et Josse ne paraissent pas sur la scène. Le révérend auteur anglais dit dans la préface de sa pièce « qu'à Paris on trouve une Académie, fondée pour encourager l'esprit et le talent, tandis qu'à Londres, on a établi une société pour les détruire. » Ce même auteur et M. Baker publièrent en 1739 une traduction littérale de la pièce de Molière.

En 1769, on représenta une comédie de Bickerstaffe, *Dr. Last in his Chariot* (Le docteur Last dans sa voiture), qui est une imitation libre du *Malade Imaginaire* de Molière. L'auteur remercie l'écrivain Foote, dans la préface de sa pièce, de lui avoir fait cadeau de plusieurs scènes de médecins en consultation. Il ne semble pas se douter que ces scènes sont empruntées aux 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ scènes de l'*Amour Médecin*. Dans la pièce anglaise Lisette est changée en Prudence et les médecins se nomment Coffin (Cercueil), Skeleton (Squelette), Bulruddery et Last.

— *Le Misanthrope.* — Wycherley dans le *Plain Dealer* (le Franc-Parleur) représenté en 1677, imite le *Misanthrope* d'une manière licencieuse et grossière, et au lieu des portraits délicats d'Alceste et de Célimène, il nous donne des ébauches dégoûtantes d'un marin brutal, Manley, et d'une femme de mauvaise vie, Olivia; Philinte devient Freeman, Eliante Eliza, tandis qu'Acaste et Clitandre se changent en

Novel et Lord Plausible. Si l'on veut voir ce que devient le style de Molière entre les mains d'un homme d'un talent brutal et énergique comme Wycherley, que l'on compare la 1e et la dernière scène du 1er acte, la 1e scène du second acte et la 2e scène du 4e acte de la pièce anglaise avec la 1e scène du 1^{r} acte, la 5e scène du second acte et la 1e du 3e acte du *Misanthrope*. La *Biographia Britannica*, rendant compte de la comédie anglaise, dit que « Wycherley, en écrivant sa pièce, semble avoir eu des réminiscences du *Misanthrope*, mais que ce n'est qu'un esprit vulgaire qui fait de telles remarques, et que, s'il s'est servi d'auteurs français, par contre les auteurs anglais se sont servis de lui. » Voltaire fit jouer à Anet, sur le théâtre de la duchesse du Maine, une comédie en cinq actes et en vers, *La Prude*, imitée du *Franc Parleur*. Le bel esprit français a fait de son mieux pour couvrir d'une élégante robe voltairienne le talent violent et les paroles et les caractères indécents de Wycherley, mais elle se déchire à chaque instant. Dorfise, l'Olivia anglaise, à la fin se montre ce qu'elle est, impudique et obscène, mais elle s'en console en disant : « Cela pourra d'abord faire jaser ; mais tout s'appaise, et tout doit s'appaiser. »

Nous avons déjà dit que Th. Shadwell dans sa comédie *The Sullen Lovers,* représentée en 1668, imita les *Fâcheux* et le *Misanthrope*. Son héros principal, Stanford, est un composé d'Eraste et d'Alceste. Lovel est une sorte de Philinte ; Emilia et Carolina ressemblent plus ou moins à Célimène et à Eliante, et Lady Vaine n'est qu'une Arsinoé grossière. Shadwell nous a aussi donné dans sa comédie

un abrégé de la première scène du premier acte du *Misanthrope.*

Congreve, dans *Love for Love,* joué en 1695, et déjà cité par nous, a basé quelques uns de ses caractères sur quatre du *Misanthrope* de Molière ; Valentine, Scandal, Tattle et Mrs Frail ressemblent en quelque sorte à Alceste, Acaste, Clitandre et Arsinoé. Le dramaturge anglais a dans sa comédie *The Way of the World* (Le Chemin du Monde), jouée en 1700, imité la cinquième scène du second acte du *Misanthrope.*

Un certain John Hughes fit insérer une traduction du *Misanthrope* dans l'édition anglaise de Molière, publiée en 1714, et une autre, de MM. Miller et Baker, fut imprimée en 1732.

Dans sa comédie *The School for Scandal* (L'école de la médisance) jouée en 1777, Sheridan a librement basé la deuxième scène du second acte de sa comédie sur la cinquième scène du second acte du *Misanthrope,* mais au lieu de Célimène et d'Arsinoé il nous donne trois dames, lady Sneerwell, lady Teazle et Mrs Candour, tandis que Crabtree, Sir Benjamin Backbite et Sir Peter Teazle sont probablement des réminiscences d'Acaste, de Clitandre et d'Alceste ; Charles et Joseph Surface doivent assurément leur origine à Tom Jones et à Blifil, deux personnages du roman *Tom Jones* du célèbre Fielding. On a publié aussi en 1819 une traduction anglaise du *Misanthrope,* à Boulogne-sur-mer.

— *Le Médecin malgré lui.* — Nous avons déjà parlé de la comédie de John Lacy, *La Femme muette.* Il a pris, entre

autres, du *Médecin malgré lui* la 1e, la 2e, la 5e et la dernière scène du premier acte, presque tout le second acte ainsi que la première scène du troisième acte ; Sganarelle devient un maréchal-ferrant sous le nom de Drench (médecine violente), Martine est rebaptisée Isabel, Valère est changé en Jarvis, Lucas en Softhead (Cerveau faible), Géronte en Gernette, et Jacqueline en Nurse (Nourrice). L'auteur lui-même a probablement joué le rôle de Drench.

Mme Centlivre, dont nous avons déjà dit quelques mots au sujet du *Mariage forcé*, a aussi imité dans sa comédie *Love's Contrivance* (la combinaison de l'amour) les 1e, 2e, 5e, et dernière scènes du premier acte et la 6e scène du 3e acte du *Médecin malgré lui*. Le « fagoteux » Sganarelle devient Martin ; Robert, Octavio ; Géronte, Selfwill (Opiniâtreté) et Léandre, Bellmie. La fin de la pièce anglaise diffère aussi de celle de la comédie de Molière.

En 1714 parut une traduction littérale du *Médecin malgré lui* par Ozell, et en 1732 une autre, sous ce nom : *Doctor or no Doctor* (Médecin ou pas Médecin,) avec une dédicace au célèbre docteur Mead, qui finit par ces mots : « Un homme, pour être bon médecin, doit avoir toutes les vertus de l'humanité et de la politesse ; il doit avoir des yeux pour les aveugles, des jambes pour les boiteux, et la santé et la nourriture pour les malades et les malheureux ; il doit avoir fait de bonnes études et être un homme comme il faut, parcequ'il se fait entendre dans la meilleure société. Vous êtes, sous tous ces rapports, aussi éminent que dans votre profession. Fasse le Ciel que vous puissiez vivre longtemps pour faire du bien à vos semblables, aussi longtemps que la vie sera un bien pour vous, et qu'à la fin,

quand vous devrez abandonner ce monde bruyant, vous puissiez le faire avec la même tranquillité que vous avez si souvent procurée à d'autres personnes dans ces moments critiques! »

On joua aussi en 1732 une imitation presque littérale de l'*Amour Médecin*, faite par Fielding, et intitulée *The Mock Doctor, or the Dumb Lady cured* (Le Médecin prétendu ou la femme muette guérie), dont on peut dire que c'est une copie de main de maître d'un ouvrage d'un autre maître. L'auteur anglais y a intecalé quelques chansonnettes assez spirituelles. Sganarelle est Gregory, Lucas Harry, Valère James, Martine Dorcas, Géronte sir Jasper James, et Lucinde Charlotte. On joue encore cette pièce en Angleterre de temps en temps. En 1844 un certain M. George Word fit représenter une pauvre imitation de la pièce de Fielding, intitulée *Tho Irish Doctor, or the Dumb lady cured* (Le médecin Irlandais ou la femme muette guérie) où Sganarelle devient Dennis Murphy, paysan parlant l'accent du terroir, et qui n'eut aucun succès.

— *Mélicerte.* — Cette comédie-pastorale héroïque n'a jamais été imitée par les plagiaires anglais. Elle a été traduite par Ozell en 1714, et par MM. Miller et Baker en 1739.

— *Le Sicilien ou l'Amour peintre.* — John Crowne a emprunté quelques scènes du *Sicilien* pour sa comédie *The country wit* (Le bel esprit campagnard), représentée en 1675, mais bien plus grossière que celle de Molière. On trouve aussi dans *Le Bel esprit campagnard*, qui est en cinq actes, deux personnes, lady Faddle et sir Mannerly Shallow, qui me sem-

blent des réminiscences de la *Comtesse d'Escarbagnas* et de *M. de Pourceaugnac*. tandis que les scènes entre Ramble (Adraste) et Merry (Hali) sont basées sur quelques scènes d'-*Amphitryon*. Don Pèdre est changé en lord Drybone (Os sec) et Isidore devient Betty Frisque. Il y a encore d'autres caractères dans la pièce anglaise que l'on ne trouve pas dans le *Sicilien,* par exemple sir Thomas Rash, dont la fille Christine (Zaïde), doit épouser Sir Mannerly Shallow, un hobereau provincial stupide, et le portier de sa femme. En outre l'intrigue est changée et c'est le domestique Merry (Joyeux) qui conseille à sou maître d'aller chez sa maîtresse déguisé en peintre, tandis qu'Adraste le propose lui même. Rien ne peut égaler la licence excessive des caractères de la pièce anglaise. En 1703 on joua une comédie de Sir Richard Steele *The Tender Husband* (le tendre époux) où l'on trouve imitée, et amplifiée, la douzième scène de la comédie de Molière. Le *Sicilien* a été traduit littéralement par Ozell en 1714 et par MM. Miller et Baker en 1739.

Charles Dibdin fit représenter en 1776 un opéra-comique *The Metamorphoses*, principalement imité du *Sicilien*, avec un caractère de domestique pris d'*Amphitryon*. Hali se change en Fabio, Adraste en Lysander, Isidore en Marcella et Zaïde en Julietta. On y trouve aussi quelques scènes imitées de *George Dandin*.

On a publié aussi à Paris en 1857 une traduction anglaise du *Sicilien* par Cusack.

—*Tartuffe ou l'Imposteur*. La première imitation anglaise de *Tartuffe* est de Matthew Medbourne, acteur éminent du temps de Charles II, accusé de complicité dans un complot supposé tramé par les Catholiques, et qui mourut en pri-

son en 1679. Sa traduction en vers blancs, intitulée *Tartuffe ou le Puritain français*, fut jouée pour la première fois en 1670 et eut beaucoup de succès. On y trouve plusieurs scènes qui ne sont pas dans la pièce de Molière et qui ne l'améliorent guère ; en outre le domestique de Tartuffe, Laurence, y joue un rôle principal, et, pour prouver qu'il n'est pas si dévot qu'on le croit, il chante une chanson très obscène devant Dorine (II. scène 5). A la fin Laurence trahit son maître et reproduit la cassette et les papiers que ce dernier a volés. La pièce finit sur une danse exécutée par tous les personnages.

J. Crowne, dont nous avons déjà parlé, fit jouer en 1690 une comédie *The English Friar* (Le Moine anglais) dont le personnage principal, le père Tinical (Affété), est imité de Tartuffe.

M. Ozell publia en 1714 une traduction de la pièce de Molière.

En 1717, le 6 Décembre, Colley Cibber fit représenter une comédie : *The Nonjuror* qui est en partie imitée de la pièce de Crowne, en partie de celle de Medbourne, et surtout basée sur celle de Molière. Un Nonjuror était un jacobite qui refusait de prêter serment à la nouvelle dynastie. La pièce de Cibber eut un succès fou, et parut avec une dédicace au roi Georges Ier, qui fit cadeau au poète de deux cents livres. Le personnage principal, Docteur Wolff (Loup), est copié assez fidèlement sur Tartuffe, mais les types de Cléante, de Mme Pernelle et de Dorine ne s'y trouvent pas, ce qui fit dire à Pope, dans une Clef ironique du *Nonjuror* qu'il publia sous le nom de Joseph Guy, « M. Cibber n'avait guère besoin d'une vieille femme (Mme

Pernelle) pour fortifier le bigotisme de son fils imbécile, parcequ'il avait fait de ce fils même une vieille femme radoteuse.» Cibber, comme Medbourne, a donné aussi au domestique de l'hypocrite un des rôles principaux.

Six mois après la représentation du *Nonjuror*, on joua de nouveau l'imitation du *Tartuffe*, faite par Medbourne, sur un théâtre rival, avec un prologue en vers de Pope, qui n'était qu'une parodie de celui de Rowe, fait pour la pièce de Cibber, et avec les mêmes finales. M. Clare, maître d'école, publia en 1732 une traduction du *Tartuffe* qu'il avait eu l'intention de faire jouer par ses élèves, avec un épilogue des plus libres, qu'un de ces mêmes élèves devait réciter.

En 1768, Isaac Bickerstaffe fit jouer *The Hypocrite*, (l'hypocrite). Cette comédie n'est qu'une imitation de celle de Cibber, avec un changement de noms, l'omission des attaques contre les Jacobites, et l'addition de Mme Pernelle (lady Lambert) et d'un nouveau caractère odieux et vulgaire, le dissident Mawworm.

Sheridan a aussi imité *Tartuffe* n partie dans son Joseph Surface, un des caractères de *The School for Scandal* (L'école du Scandale). La troisième scène du quatrième acte de sa comédie me paraît basée sur la cinquième scène du quatrième acte de *Tartuffe*.

M. John Oxenford, le critique théâtral du *Times*, mort il y a quatre on cinq ans, fit représenter aussi une traduction du *Tartuffe*, en 1855.

— *Amphitryon*. — Le célèbre poète anglais John Dryden

fit jouer en 1690 un *Amphitryon*, qui n'est qu'une adaptation de la pièce de Molière et de celle de Plaute, mais bien plus grossière et obscène. Il y a ajouté une intrigue amoureuse entre Mercure et Phèdre. Le docteur Hawkesworth remodela la comédie de Dryden, la rendit plus chaste, et on la représenta, ainsi changée. Ozell publia une traduction d'*Amphitryon* en 1714, et une autre parut en 1732.

HENRI VAN LAUN.

(la fin prochainement.)



BULLETIN THÉATRAL

Comédie-française. — Dimanche 3 Avril, *Tartuffe*, pour le 1er début de Mlle Amel, élève de Regnier, 1er prix du Conservatoire, dans le rôle de Mme Pernelle (MM. Boucher, Martel, Joliet, Richard, Baillet, Silvain, Leloir ; Mmes Dinah-Félix, Barretta, Lloyd). — Mardi 12, l'*Ecole des Femmes* (MM. Got, Delaunay, Martel, Richard, Truffier, Tronchet ; Mlles Reichemberg, Bianca) M. Silvain joue Chrysalde pour la première fois. — Dimanche de Pâques 17, le *Misanthrope* (MM. Delaunay, Garraud, Prud'hon, Boucher, Joliet, Baillet, Tronchet ; Mmes Jouassain, Croizette, Broisat), et *Amphitryon* (MM. Got, Thiron, Mounet-Sully, Laroche, Joliet, Richard, Davrigny ; Mmes Dinah-Félix, P. Granger, Dudlay). — Lundi 18, matinée : le *Bourgeois Gentilhomme*, avec la *Cérémonie turque* (distribution de la reprise, sauf Mlle Bianca dans Nicole) — Jeudi 21, les *Fourberies de Scapin*. (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Roger, Truffier, Baillet, Davrigny ; Mlles Martin, Bianca, Thénard) — Vendredi 22, pour les instituteurs du congrès pédagogique, invités par M. le Ministre de l'Instruction publique, qui avait fait retenir 500 places : les *Femmes Savantes* (MM. Coquelin aîné et cadet, Baillet, Leloir, etc.; Mmes Madelaine Brohan, Jouassain, Fayolle, etc.,).

Odéon. — Lundi 28 Mars, soirée populaire : *Tartuffe.* — Dimanche 3 Avril, matinée populaire : l'*Ecole des Maris* (MM. François, Amaury, Sicard, Kéraval ; Mlles J. Malvau et Marie Chéron) — Lundi 4, soirée populaire : l'*Ecole des Maris* et les *Femmes Savantes.* — Dimanche 10 Avril, matinée populaire : les *Précieuses Ridicules* et les *Fourberies de Scapin.* — Lundi 11, soirée populaire : les *Précieuses Ridicules* et le *Médecin malgré lui.* — Lundi 25, 13e soirée populaire : le *Misanthrope* (Alceste, Albert Lambert ; Philinte, Brémond ; Oronte, François ; Acaste, Amaury ; Clitandre, Rebel ; Dubois, Kéraval ; un garde, Foucault ; Basque, Fréville ; Célimène, Mlle Marcelle Dyone ; Arsinoé, Mme Marie Samary ; Eliante, Mlle J. Malvau.

Opéra-Comique. — Lundi 28 et Mercredi 30 Mars, Vendredi 1r, Dimanche 3, Lundi 4, Vendredi 8, Mercredi 13, Dimanche 17, Mardi 19 matinée), Mercredi 20 et Lundi 25 Avril, l'*Amour Médecin* de MM. Ch. Monselet et F. Poise.

MONDORGE.

Paris. — Typ. A. H. Bécus 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 27, 1er JUIN 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

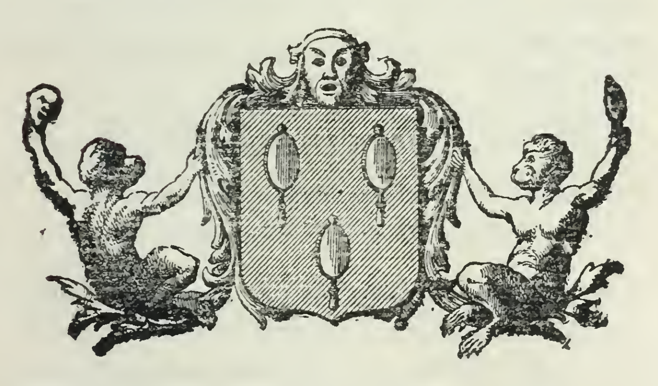
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, P. CHÉRON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, B. FILLON, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, H. DE LA POMMERAYE, F. P. RÉGNIER, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXVII

TROISIÈME ANNÉE

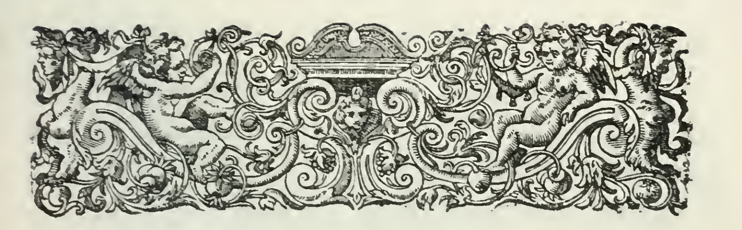
LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-*8° *carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 17, rue Duguay-Trouin, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



UN HOMONYME DE MOLIÈRE

A PROPOS D'UN LIVRE DÉDIÉ A UNE DEMOISELLE DE MOLIÈRE

M. René Kerviler, Ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Nazaire, érudit bien connu, a publié, dans la *Revue historique* (1), une nouvelle et remarquable étude, que nous louerions si notre nom n'y était cité ; elle est relative à la vie et aux œuvres de Claude-Gaspar Bachet, sieur de Méziriac (1581-1638), l'un des quarante fondateurs de l'Académie Française et « des plus recommandables personnages de France, tant en vertu qu'en toutes sortes de sciences(2). »

Méziriac traduisit en français le *Traité de la Tribulation*

(1) Nos 1 à 2, Janvier et Février 1880 ; — Nos 2 à 6, Mars à Juin 1880 ; Paris, Dumoulin.

(2) Ib. p. 207. — Millot, Préface de la traduction des *Fables d'Esope*.

composé en italien par Cacciaguerra ; il le fit imprimer à Bourg-en-Bresse, sa patrie, chez Jean Tainturier, *en 1630, et le dédia à Mlle de Molière.*

Qu'était cette demoiselle de Molière ?

Les Moliéristes ne sauraient s'y méprendre : Jean-Baptiste Pocquelin, notre immortel comique, ne prit le nom de *Molière* qu'en 1645 ; il se maria le 20 février 1662 avec Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjard, et n'en eut que le 4 août 1665 sa fille, Mlle Esprit-Madeleine Pocquelin de Molière (1).

Il y avait bien, à cette époque, un danseur, poète et musicien, fort en vogue à la Cour de France où on l'appelait *le fameux Molière,* mais son nom véritable n'était que Molier ; témoin cet acte : « Louys *Molier,* gentilhomme « seruant de Madame la Contesse de Soissons, paroisse « S[t] Germain d'en haut, *affidatus* (fiancé), 2[a] *Junii* 1642 ; « Adriane Jacob, *par. nost.* (de notre paroisse), en présence « des tesmoings, *desponsa* (promise), 2[a] *Junii 1642.* (2) » Le 29 Avril 1664, Louis Molier donna sa fille « Marie-Blanche *Moliere,* à Léonard Ithier, musicien ordinaire du Roy, fils de Nicolas et de deffunte Magdeleine Aymard ». Il signa « *de Mollier* (3) » ; il se qualifiait d'ordinaire du titre d'écuyer.

Il est certain que le nom se prononçait alors *Mollière* : Lo-

(1) Voy. notre *Famille de Molière et ses représentants actuels,* p. 42, 48 et 50 ; Paris, 1879.

(2) Registres paroissiaux de St. Germain-l'Auxerrois, cités par M[r] Jal, dans son excellent *Dictionnaire critique,* p. 876 ; Paris, 1872.

(3) Registres paroissiaux de Saint Eustache (M. Jal).

ret, dans *la Muse historique* (1), le nomme *Sieur de Molière ;* Donneau de Vizé, dans le *Mercure Galant* de 1672, dit *M. de Molière*, et Madame de Sévigné, dans ses *Lettres* (2), parle « d'un petit opéra de *Molière*, beau-père d'Itier » qu'elle se proposait d'aller voir.

Force nous est donc de rechercher ailleurs cette Mlle de Molière, assez grande et assez grave personne en 1630 pour qu'un académicien en renom lui dédiât un livre aussi philosophique que sa traduction du *Traité de la Tribulation* de Cacciaguerra :

Il y avait à Paris, à la fin du XVI[e] siècle, un *Pierre Forget*, gentilhomme tourangeau (3), seigneur du Bouret, Argentier de la Reine et plus tard sécrétaire du Roi François I[er], lequel épousa Françoise de Fortia, fille d'un Bernard de Fortia, qui s'était transporté en Touraine, où il avait acquis en 1532 les seigneuries de Paradis et de la Branchoire (4) ; de ce mariage, il eut deux fils :

Le premier, Jean Forget, né en 1539, devenu président à mortier au parlement de Paris, sage magistrat et *l'ami des gens de lettres* (5) ; il mourut le 19 Janvier 1611 ;

Le second, *Pierre Forget*, né en 1544, connu sous le

---

(1) *Lettre* du 9 Septembre 1656.

(2) *Lettre* à sa fille du 5 février 1674.

(3) Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine*, p. 370 : Tours, 1867.

(4) Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, IX — 274 ; Paris, éd. de 1875.

(5) Moréri, le *Grand Dictionnaire historique*, III — 676 ; Paris, 1732.

nom de Sieur du Fresne, secrétaire d'Etat sous les Rois Henri III et Henri IV.

Ce pierre Forget, IIe du nom, se maria avec Anne de Beauvillers, veuve d'Orri du Chatelet, seigneur de Deuilli, et en eut :

Paul Forget, allié à Claudine de Thélis, fille d'Antoine de Thélis et de Jeanne de Saint Romain, veuve en premières noces de Balthasard de Séneret, Capitaine deMoulins. — Jeanne de Saint-Romain était fille unique et seule héritière de Rolin de Saint-Romain et de Gilberte de Gayette (1), qui lui laissèrent leur seigneurerie de Saint-Romain au Mont d'Or, en Lyonnais, avec les fiefs d'Essertines dans la châtellenie de Chateauneuf, et de la MOLIÈRE dans celle de Crozet, au Comté de Forez.

Paul Forget, sieur de Saint-Romain, laissa trois enfants :

1° *François Forget*, sieur DE MOLIÈRE et d'Essertines, ainsi qu'il appert de l'intitulé d'un livre composé par sa femme Anne Picardel : *Odes spirituelles sue l'air des chansons de ce temps par Anne Picardel, vefve du feu sieur de Moulières (2) et d'Essartines*, dédié à Madame Le Grand, Paris, 1619, in 12. »

Les Dictionnaires biographiques modernes le disent *né en Brionnais*, diocèse d'Autun : voyons si cette donnée est exacte.

(1) Le Laboureur, *Les Mazures de l'Isle-Barbe*, II — 585 ; Paris, 1681.

(2) Le nom de Mouliéres, traduction du latin *de Moleriis*, est ainsi écrit dans les anciens registres paroissiaux de Tourzie en Forez ; c'est sans doute parcequ'on prononçait de la sorte le mot Molière, dont cette dernière forme n'apparait dans ces registres qu'en 1696.

Sans doute, il existait dans le bailliage de Semur en Brionnais un château d'*Essertines*, situé dans la paroisse de Brian, château qui donna le nom à une famille chevaleresque connue dès Girard d'Essertines vivant en 1076, et dont les successeurs le possèdaient encore en 1346; mais en 1481, un Jean Gevinge s'en qualifiait seigneur; au XVI[e] siècle, Jean de Quinqnier, prévôt de Mâcon, prenait la même qualité ; l'héritière de Chamvigny la porta en dot à Melchior Champier, seigneur de Sigy, qui le vendit en 1720 au comte de Vauban (1).

D'un autre côté, dans le même bailliage, commune de Saint-Forgeux-l'Espinasse, un ancien village était dit *des Moulières*, mais il était de la directe de Messire Geoffroy du Maine, acquéreur de la seigneurie de Changy (2) par contrat du 11 février 1597, reçu Martinières, notaire.

Il n'y avait donc en Brionnais, à l'époque qui nous occupe, de personnage qui pût être à la fois seigneur de Moulière et d'Essertines (3) : si donc François Forget est né en Brionnais, il y naquit tout-à-fait accidentellement et sans que sa famille résidât ou eût des possessions dans ce pays.

---

(1) Courtepée, *Description du duché de Bourgogne*. Dijon. éd. de 1848. III — 97.

(2) D'Assier de Valenches. *Les Fiefs du Forez*, par Sonyer du Lac, Lyon 1858, p. 44.

(3) Il y avait bien à St. Julien-du-Cray un hameau *des Molières*, mais il était du Lyonnais, et les de Vichy en étaient seigneurs.

On trouve également, dans le bailliage de Montcenis en Bourgogne, une paroisse du nom d'*Essertaine*, mais elle ressortissait à la baronnie de Couches en Autunois.

Les incidents de sa vie sont, au reste, complètement ignorés ; on sait seulement, par un passage du *Berger Extravagan* de Sorel (1) qu' «il fut assassiné *par ceux qu'il tenoit pour ses amis*, » en 1618.

Sa veuve, après la publication de ses *Odes spirituelles*, songea aux œuvres de son mari, qui furent imprimées avec les titres suivants :

1° *La Semaine amoureuse*, roman, en 1620, in 8° ;

2° *Le Mépris de la Cour*, imité de l'Espagnol, de Guévara, en 1621, in 8° ;

3° *La Polixène*, roman, en 1623, petit in 8° ; (2)

Le Privilège n'en fut accordé que le 16 février 1630 (3) ; un volume intitulé *La Suite et les Conclusions de la Polyxène du sieur de Molière, dernière partie*, fut achevé d'imprimer le dernier Décembre 1631 ; en 1632, reparut *la Polyxéne de Molière, troisiéme édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur avant sa mort* », par Pomeray, 2 vol. in 8° ; en 1634 fut donnée la *Vraie suite de Polyxéne, suivie et conclue de ses mémoires*, in 8° ; »

4°. *Lettres* (4) au nombre de sept, insérées dans le recueil de Faret, 1627, in 8°.

---

(1) Remarques sur le livre XIII, éd. 1728, III — 708.

(2) Non cité par Brunet ni Quérard. Cette édition ne figure pas dans la *Biographie* de Michaud.

(3) *Œuvres de Molière*, de la collection Régnier, par M. Despois, Paris 1875, II — 67.

(4) La table du *Catalogue de la Bibliothèque du Roi* (Belles-Lettres) attribue ces lettres à Poquelin de Molière : c'est, ajoute M. Beuchot, une transposition évidente, puisque, lorsque ces lettres parurent pour la première fois, l'auteur du *Tartuffe* n'avait que sept ans.

5°. Quelques pièces de vers dans les *Délices de la Poësie française* (1).

Antoine de Léris, dans son *Dictionnaire portatif des Théâtres* (2), œuvre recherchée quoiqu'elle soit une copie de la *Bibliothèque des Théâtres* de Maupoint, cite « Molière surnommé *le Tragique* et qui étoit *comédien*, ayant composé *à ce que l'on prétend* plusieurs pièces de théâtre, dont aucune n'est venue à notre connaissance, sinon la tragédie de *Polixène* qui étoit sa meilleure. »

Voltaire dit, à son tour, dans la *Vie de Molière* (3) qu'« il y avoit eu un comédien appelé Molière, auteur de la tragédie de *Polixène*» ; mais Bret a soin de mettre en note ce qui suit : « la Bibliographie nous fait connaître *un autre* François de Molière, sieur d'Essertines qui, en 1620, publia un roman in 8°, sous le titre de la *Semaine Amoureuse.* »

Ce dernier est bien notre François Forget, sieur de la Molière et d'Essertines, auteur du roman de la *Polixène* que nous venons de citer et que Sorel appelle avec raison « une imitation de l'histoire de Daphnide dans l'*Astrée.* » On sait l'immense célébrité qu'eut cette volumineuse composition d'Honoré d'Urfé, baron de Chateaumorand, dont le premier livre parut en 1608 : son succès fut probablement la cause de la *Polixène*, « ce nom qui, au dire de Cathos, dans les *Précieuses Ridicules*, a une grâce dont il faut demeurer d'accord. » Boileau, cependant, dans son Discours sur le dialogue des *Héros de Roman*, ne cite pas

(1) Ed. de 1620, publiée par Beaudouin, p. 48 : à 512.

(2) Paris, 1754, p. 269 et 488.

(3) *Œuvres de Molière avec les Remarques de Bret*, Paris, 1778, I. 33.

notre Molière parmi les auteurs qu'on vantait le plus et qu'il avait lui-même admirés, dit-il, au temps de sa jeunesse. Mme de Sévigné, plus grande liseuse que lui, ne parait pas non plus avoir gardé souvenir de *Polixène*.

Mais la tragédie de *Polixène*, dont on ne connaît aucun exemplaire imprimé, n'existait ni dans la collection de Pont de Vesle, ni dans celle de la Vallière, ni dans celle de M. de Soleinne ; fut-elle tirée du roman de François de Molière par *un autre Molière* auquel le premier aurait, ce qui n'est guère croyable, obligeamment prêté son manuscrit, puisque « la tragédie (1) fut donnée à la cour vers l'an 1620 et y fut apparemment souvent représentée ? Est-ce simplement un titre emprunté à un ouvrage en vogue ? Quoique plus croyable, le fait est à éclaircir. Les vers suivants de Racan, selon nous, s'adressent plutôt à la pièce de théâtre, retirée ou interdite pour un motif inconnu, qu'au roman dont l'édition n'était pas si compacte, avec ses 600 pages, qu'elle ne pût continuer d'y circuler comme auparavant : le romancier avait-il fait arrêter judiciairement la pièce du tragique (2)? pourquoi Racan ne le dit-il pas mieux :

« Belle princesse, tu te trompes
De quitter la Cour et ses pompes
Pour rendre ton désir content ;
Celui qui t'a si bien chantée,

---

(1) Léris, *ibidem*, p. 269. — (2) Léris cite une tragédie de ce même titre *Polixène*, par J. Behourt, représentée au Collège des Bons Enfants dès 1597 ; une seconde, aussi avec des chœurs par, Billard de Courgenay, en 1610, et enfin une troisième, de La Fosse d'Aubigny, représentée le 3 février 1696 qui, au jugement de plusieurs, *passa bour un coup de maître*.

Fait qu'on ne t'y vit jamais tant
Que depuis que tu l'as quittée. »

Il est remarquable que, dans les *Odes spirituelles* de la veuve de François de Molière, on trouve, à la page 150, un « sonnet acrostic, » dont les lettres initiales donnent le nom de *François Molier*, alors que sur le titre il y a bien *sieur de Moulières :* ce nom de *Molier*, sans particule, serait-il un nom de théâtre, et notre auteur (1) était-il aussi *comédien?* Plusieurs biographes l'ont affirmé : nous songeons d'ailleurs involontairement au jeune acteur de l'*Illustre théâtre*, convertissant son nom de Jean Pocquelin en celui de Jean Baptiste Poquelin, et plus tard s'appelant sieur de Molière ou Jean-Baptiste Molière (2). On peut croire que le mari d'Anne Picardel eut des relations sérieuses avec des comédiens, car cette dernière dédia son ouvrage à Madame le Grand : n'était-ce pas la mère d'un acteur déjà fort connu, quoique très jeune, Henri le Grand, né en 1587, qui allait plus tard (3) se qualifier de *Commissaire de l'artillerie de France, sieur de Belleville*, et devenir à l'Hôtel de Bourgogne un farceur célèbre sous le nom populaire de *Turlupin?*

Ces faits établis, on s'explique naturellement que, sous l'influence d'Henri le Grand, François de Molière, devenu *Molier* ou peut-être *Molier d'Essertines,* ait pris dans son

---

(1) Le surnon de *Tragique* qui lui fut donné, le fut sans doute dans la suite, pour le distinguer de Molière, l'immortel *comique*.

(2) Voy. notre *Famille de Molière*, Paris, 1879. p. 41 et 42.

(3) Il se maria le 24 juin 1629, à l'âge de 42 ans, avec Marie Durand, âgée de 19, remariée ensuite en 1638 à Adrien des Barres, comédien sous le nom d'*Oorgemont* (Jal, *Dict. critiq. p.* 769).

roman l'idée d'une tragédie qui eût quelque succès à la Cour jusqu'à ce qu'un événement imprévu soit venu l'en faire retirer, comme parait l'indiquer l'épigramme de Racan. Qui sait si ce n'est pas ce retrait forcé qui donna l'idée à François de Molière d'imiter le' livre espagnol de Guévara avec ce titre caractéristique : *Le Mépris de la Cour*, et si même, ces circonstances fâcheuses n'amenèrent pas, en 1618, la mort de notre auteur, lâchement assassiné par ceux-là qu'il tenait pour ses amis?

Les documents nous manquent pour décider ces questions (1) Nous nous contenterons d'appeller sur elles l'attention des Moliéristes, dont la profonde érudition a élucidé d'autres points bien plus obscurs.

Quoi qu'il en soit, François Forget, sieur de Molière et d'Essertines et Anne Picardel, sa femme, ne paraissent pas avoir laissé d'autre enfant qu'une fille qui ne se maria point, *Berthe de Molière*, marraine, le 2 février 1594, de sa cousine-germaine Berthe de Chavagnac.

C'est à elle, nous n'en pouvons douter, que Méziriac dédia sa traduction du *Traité de la Tribulation :* ce qui autorise à penser qu'elle ne partagea point les goûts de sont

---

(1) La Monnoye, dans ses notes sur Baillet, N° 946, parle d'un au-autre Molière, mais celui-là nous est connu : il s'appelait Daniel de Juigné, écuyer, seigneur de Molières, et était le quatrième enfant de Réné de Juigné, seigneur de Broissinière, marié le 3 octobre 1570, à Angers, à Jeanne de Sainte Mélaine : Daniel mourut célibataire.

Son livre est intitulé comme suit : *Dictionnaire théologique, poëtique, historique, cosmographique et chronologique*, par D. de Juigné-Broissinière, sieur de Molière, gentilhomme Angevin, Paris, 1643, in 4°.

père pour le théâtre, et que peut-être elle en ressentit quelques tribulations, cause probable de cette dédicace.

2°. Diane Forget, quelquefois dénommée Jeanne, fut la femme (1) d'Antoine-Henri de Chavaignat (Chavagnac), écuyer, lieutenant, puis capitaine au régiment lyonnais : il habita la Molière quand il en fut maître, et y fit une branche longtemps représentée.

3°. Rénée Forget épousa, le 19 Mars 1667, Gilbert de Berthet, écuyer, seigneur de Villard, fils de feu Louis de Berthet, écuyer, seigneur du dit lieu et de défunte Marie de Mérivat.

Ces détails, quoiqu'étrangers à la famille Pocquelin de Molière, ne sont pas sans intérêt biographique ; ils fixent la personnalité de l'auteur de la *Polixéne*, que, sans doute, les siens renièrent, lui aussi, et que les bibliophiles peu renseignés désignent comme *littérateur bourguignon, né en Brionnois*. Il est vrai de dire que la commune de Vivans, où est aujourd'hui située la terre de la *Moliére*, était, au XVIIIe siècle, divisée en trois collectes (2), qui ressortissaient, l'une à la Bourgogne, l'autre au Lyonnais, la troisième au Forez ; mais la paroisse de Tourzie, à laquelle appartenait auparavant « *la Moulière*, » n'a jamais été qu'au comté de Forez et diocèse de Clermont.

---

(1) Regis. paroiss. de Tourzie, auj. de la Commune de la Pacaudière (Loire) — Copie.

(2) Anciens *Almanachs de Lyon :* on trouve à la fin un précieux état des provinces, où abondent les meilleurs renseignements pour l'histoire du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais.

Mademoiselle de Moliere, Berthe Forget, était donc de souche tourangelle ; mais elle est devenue, par Essertines et la Molière que possédait son père, véritablement forésienne (1). Le rappel de la dédicace que lui fit l'illustre académicien Méziriac est le meilleur éloge que nous puissions faire d'elle.

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(1) Il est probable qu'elle habita la Molière, où il y avait une petite maison-forte : peut-être même y est-elle née ? Malheureusement les registres paroissiaux de Tourzie (La Pacaudière) ne commençant qu'en 1602, cette vérification est impossible. Il est certain que si elle eût pris naissance à Paris, l'acte de baptême n'eût pas échappé aux laborieuses recherches de MM. Beffara et Jal.



UNE ÉDITION ALLEMANDE

DU

MÉDECIN MALGRÉ LUI

Le but du *Moliériste* étant de réunir tous les renseignements possibles concernant le grand Comique et ses œuvres, il ne nous semble pas inutile de faire connaître une édition du *Médecin malgré lui* qui, croyons-nous, n'a jamais été décrite. Nous ne l'avons, toutefois, trouvée citée nulle part. Donnons, d'abord, la disposition du titre :

LE MEDECIN || MALGRÉ LUI, || comedie. || en III. actes, || par || MOLIERE. || Representée par les Comediens françois || de la Cour sur le nouveau Théatre de || S. A. Electorale de Saxe, à Dresde. || *Avec Approbation.* || Dans la librairie de GROELL. || 1764. || In-12 de 88 pp.

Avant d'aller plus loin, nous devons faire part d'une observation que nous a suggérée le nom de l'éditeur. C'est *Groell* qui est signalé comme le libraire chez lequel aurait paru la *Bibliothèque du Théâtre-Français* du duc de La Vallière. Or, M. Paul Lacroix, dans le catalogue de Soleinne, met, entre parenthèses, *C. L. Bauche*, ce qui indiquerait que les volumes furent imprimés à Paris. D'autre part, à l'effet d'être fixé sur *Groell*, nous avons demandé, dans l'*Intermédiaire*, s'il était bien libraire à Dresde, on si c'était un nom supposé comme *Jean Le Sincère* et d'autres dont-on

s'est servi à cette époque. Nous n'avons reçu aucune réponse. Cette remarque, qui peut paraître peu importante à première vue, l'est cependant pour l'édition que nous signalons, qui, d'après cette dernière hypothèse, serait française et non allemande. C'est un point à éclaircir ; en attendant, considérons cette réimpression comme venue de Dresde.

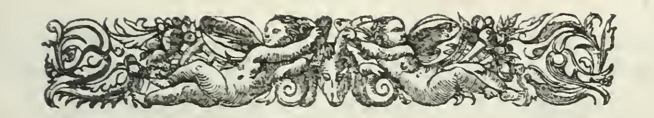
Le nouvel éditeur a consciencieusement respecté le texte de Molière. Dans le collationnement que nous en avons fait avec la pièce originale, nous n'avons trouvé à relever que trois omissions peu importantes. Ainsi, on a négligé de noter le changement de lieu, au 2e et au 3e actes, ainsi qu'à la scène 3 de ce dernier, où « le théâtte change et « represente, comme au second acte, une chambre de la « maison de Géronte. » On le voit, c'est peu de chose.

Il y a pourtant certaines négligences qui nous feraient supposer que cette réimpression n'est pas française. On a coupé ainsi certains mots : *avo-ir*, *ba-iller*, *ma-intenant*, *dra-gmes*. Ce qui est contre toute règle.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette nouvelle édition, ce sont les bois dont on s'est servi en guise de fleurons et de culs-de-lampe. Aucun n'est en rapport avec le sujet. Ils sont assez grossièrement faits et représentent l'un, *une dame se promenant avec un enfant*, l'autre *un fruit*, celui-ci *un lion*, cet autre *un batelier*, et tout cela mal établi, sans goût.

Malgré ces quelques défectuosités, l'édition est curieuse et mérite d'attirer l'attention des bibliophiles. L'exemplaire que nous venons de décrire, nous a été confié par M. E. Sardou, le libraire fureteur et chercheur, qui nous a déjà signalé plusieurs ouvrages intéressants.

Bruxelles. F. FABER.



LE MANUSCRIT

DE

CHAPPUZEAU

Je vous ai promis d'étudier le manuscrit original du *Théâtre françois* de Samuel Chappuzeau et de le comparer avec le texte imprimé, et notamment avec la réimpression publiée par vos soins en 1876 (1). Je suis heureux d'être en état de remplir ma promesse et de pouvoir vous indiquer toutes les variantes du texte primitif.

Le manuscrit en question (N° 208 du catalogue des mscr. en langues étrangères du musée Roumiantseff à Moscou) est un in-quarto très élégant, conservé en très bon état ; l'écriture en est parfaitement lisible et se distingue par une abondance de majuscules ; il y a excessi-

(1) *Le Théâtre françois*, réimprimé avec préface et notes, par Georges Monval, — Paris, Bonnassies, 1876, tiré à 300 exemplaires.

vement peu de ratures et de changements quelconques. On voit que l'auteur désirait présenter à la troupe Royale un bel exemplaire, digne d'elle. La dédicace se trouve, comme vous le savez du reste, sur la première page ; en outre, on voit sur les plats, ornés des armes de France, l'inscription en lettres d'or « *pour la* T*roupe du Roy.* » En ouvrant le livre, on voit à gauche la remarque suivante, écrite par une main inconnue, peut-être par quelque conservateur des archives de la troupe : « Éloge de Molière, p. 150-153. Molière mourut l'année que ce livre fut escrit. » — Abordant enfin le texte même du traité de Chappuzeau, je vous ferai remarquer qu'il y manque l'épitre dédicatoire à Mgr de Truchi, et le traité s'ouvre directement par le préambule, intitulé : *Aux amateurs du Théâtre* » et non : *Dessein de l'ouvrage.* Dans ce préambule (p. 8 de votre édition) nous trouvons cette addition : ce juge sévère de *l'Aristippe de feu monsieur de Balzac.*

Le IIe chapitre se termine ainsi : « porter doucement les hommes à l'amour de la vertu et à la haine du vice. »

Le chap. IX s'ouvre par ces mots : « Il ne leur est jamais venu en pensée de condanner absolument la guerre entre les chrétiens, etc. » Les vers de l'abbé Boyer et la phrase qui suit, jusqu'à *Mastric*, manquent ; au lieu de « *directeurs du christianisme* » nous lisons « *personne.* »

A la fin du XIe chap. après les mots : « la fin de la comédie est bonne », nous trouvons cette phrase, omise dans l'imprimé : « toutes les viandes sont saines à un corps bien sain, et à un corps mal conditionné les meilleures viandes se tournent en mauvaise nourriture. » — Au chap.

XV, de même qu'en plusieurs autres cas, nous voyons quelques adoucissements aux termes de l'imprimé, dictés sans doute par la crainte de déplaire aux Tartuffes : au lieu des expressions plus ou moins allégoriques : « des gens dévoués au service de l'Eglise » ou bien « des personnages en habit ecclésiastique » le manuscrit mettait « *des prestres et des personnages en habit d'évêque et de moines.* » — *Livre second*, chap. II, après : « j'ay du respect pour tous les auteurs, » on lit « et de l'admiration pour tous leurs ouvrages. » — Chap. XVIII, dans le catalogue des auteurs, au lieu des initiales *D.V.* nous trouvons *Du Visé*; le titre de la pièce de Montfleury : le *Comédien poëte* ne fut ajouté que dans l'imprimé, de même que l'*Amarillis* de Rotrou et la pastorale de Du Visé, *Délie*; le titre de la pièce de Des Marets, *l'Europe*, est accompagné d'une remarque : « poeme historique et allégorique ; » après avoir nommé la pièce de Des Brosses « les *Songes des Éveillez*, » le manuscrit ajoute « *et quelque autre pièce* ; » la liste des œuvres de Molière est disposée dans un autre ordre que dans l'imprimé, et nous y trouvons en plus *le Sicilien*.

— *Livre troisième*, chap. XIII, en parlant des troupes de campagne, au lieu de dire, comme dans l'imprimé : « le peu d'expérience de plusieurs personnes qui n'ont pas tous les talents nécessaires, il est aisé de voir la différence.... entre les troupes, etc, » l'auteur prononçait un arrêt beaucoup plus sévère contre les comédiens de province, en disant : « .... plusieurs personnes, *qu'on y reçoit sans discernement*, il est aisé de voir *la grande différence* etc. »

Ch. XXXI, les mots : « la troupe royale... a eu toujours ses 12000 livres de pension » — manquent; après *le Cid*, nous lisons : *et les Horaces qui le suivirent*. — XXXV, en

parlant de l'organisation de la nouvelle troupe du Roi : elle commença de se montrer au public un dimanche, 9 juillet *de cette présente année* (dans l'imprimé : de l'année dernière 1673). — Dans l'éloge de Molière, je vous signalerai les variantes suivantes : au commencement du chapitre on ne trouve pas les mots « le Palais-Royal commença .... *d'attirer le beau monde* ; » plus loin (p. 125) nous lisons « *les avantages* de la nouveauté ; » p. 126, au lieu de « il (Molière) tascha toute sa vie de leur en donner des marques indubitables, » nous trouvons une expression beaucoup plus caractéristique : « *il voulut jusqu'au dernier jour*, etc., ce qui a un rapport évident avec la vive impression que devait produire sur l'auteur la mort de Molière presque sur la scène. — A la fin de ce chapitre, nous trouvons de nouveau au lieu de « caresme de l'année dernière — de cette présente année », et au lieu de — regretté de la cour et de la ville, — regretté *de tout le monde* ». — Au chapitre suivant se trouve une variante assez curieuse : au lieu de « mais quatre personnes.... continuer », nous lisons « Mais quatre Principaux s'estant engagez avec la troupe Royale, La Thoriliere, le Baron, Beauval et sa femme furent reçeus à l'Hostel de Bourgogne avec grande joye, et causèrent au Palais Royal une très grande surprise ». —

Ch. XLII, dans l'estat présent de la troupe du Roy, etc., manque la liste des pièces retirées de la troupe du Marais ; en nommant le *Festin de Pierre* (par Dorimont), Chappuzeau remarquait qu'il « a esté fait par cinq ou six » ; dans la liste des acteurs nous voyons Floridor et Florimont, omis dans l'imprimé ; plus loin, après les mots : « il y a, tant d'hommes que de femmes qui ont paru sur les théâtres

de Paris, » il y a : « *et qui ne sont plus.* » — Le chapitre, consacré à la troupe du duc de Savoie, était très court. Toute la période depuis « *ce n'est pas icy* » jusqu'à « *ce qui doit* » a été ajouté plus tard. — Dans la description de la troupe de l'Electeur de Bavière, l'expression plus sèche de l'imprimé : « ce n'est pas icy le lieu de poursuivre son éloge » a remplacé les. louanges du texte primitif : « et je puis icy faire l'éloge des princes et des princesses en ce qui regarde leur bon goust pour la comédie et les comédiens. » — Après avoir nommé les actrices de la troupe des ducs de Brunsvic, Chappuzeau ajoutait une rubrique à part : « comédien autheur de la même troupe : *Nantheuil*, » — et indiquait le titre de sa pièce : « *La prise de Brunswic et quelques autres pièces.* »

Le chapitre XLIX portait le titre « Fonctions de l'orateur et suite de ceux qui ont exercé cet emploi dans les troupes de Paris » ; Vous voyez donc que c'est à tort que M. Paul Lacroix affirmait dans sa *Bibliographie Moliéresque*, p. 234, que dans le manuscrit original la *suite des orateurs* etc. manquait. Au contraire, le chapitre XLIX contient aussi l'appréciation des orateurs des différentes troupes, qui dans l'imprimé est reléguée, comme vous savez, à la fin du livre sous forme de lettre (p. 158). Le nombre des variantes y est plus considérable : p. 139, aprés les mots « je luy ay donné la face d'une république », on lit « et qu'encore qu'il n'ayt pas plus de pouvoir ni d'avantages qu'un autre, chacun toutefois a la déférence pour ses avis. Voyons en peu de mots etc. » — P. 141, il manque tout l'alinéa depuis « *cy devant, quand l'orateur* » jusqu'à « *Mais comme les modes...* » Au lieu de « je donnerois icy la suite

des orateurs », on lit : « Voyons quels ont esté les orateurs de trois troupes depuis que le Théâtre françois est dans l'éclat. » — Après cette phrase, le chapitre continue par la phrase « La troupe royale » etc., qui se trouve (dans l'imprimé) au milieu de *la lettre* (p. 163). De cette manière tout l'exorde de cette lettre (p. 158-63) n'a été ajouté que plus tard. — Ayant nommé Bellèrose et Floridor, l'auteur faisait, après les mots « parfaits comédiens », un éloge enthousiaste de ces deux acteurs : « l'un et l'autre inimitables dans leurs caractères et qui ont excellé dans les rôles tendres et passionnés. » Après les mots « fécondité de leur esprit », nous trouvons : « leurs expressions estoient naturelles, et, soit dans l'annonce, soit dans l'affiche, ils se montraient modestes dans les éloges que la coutume veut à l'autheur et à son ouvrage. » — Enfin, dans le passage relatif au comédien La Roque, nous lisons : « je parle de La Roque comme d'une personne morte avec le Théâtre du Marais qui devait avoir un même sort avec luy ; mais il revit (revint ?) depuis deux mois avec plusieurs de ses camarades dans la troupe du Roi. etc. »

Le manuscrit se termine par les deux déclarations royales que l'on connait.

Il me reste à dire que les conservateurs du département des manuscrits n'ont pu trouver aucune indication sur la provenance de ce manuscrit. Comme le comte Roumiantseff, riche Mécène et chancelier de l'Empire, avait des agents partout en Europe, surtout parmis les diplomates russes, il se pourrait qu'un de ces émissaires ait eu la bonne fortune de ramasser ce manuscrit dans quelque vente forcée.

Voilà, cher Monsieur, le procès-verbal très exact de tout ce que j'ai pu découvrir d'intéressant dans le manuscrit de Chappuzeau. J'ai rassemblé toutes les miettes, espérant que ce travail pourrait être de quelque utilité pour vous.

On ne m'a pas encore répondu de St. Pétersbourg concernant les papiers de Rosimond ; quand j'aurai la réponse, je ne tarderai pas à vous la communiquer.

Et maintenant, aprés avoir terminé mon rude labeur, j'ai le plaisir de vous serrer cordialement la main à travers l'espace espérant pouvoir le faire un jour ou l'autre à Paris.

Moscou. ALEXIS VESSELOVSKY.



CORRESPONDANCE

Mon Cher Molièriste,

J'ai indiqué, dans *l'Iconographie Molièresque*, une curieuse note du *Magasin encyclopédique* (3[e] année, An cinquième, 1797, tome II, p. 548) sur les restes de Molière et de La Fontaine, exhumés et mis en *caisse* au cimetière St Joseph ; mais cette note mérite d'être citée textuellement, et la voici :

« On sait que les restes de Molière et de La Fontaine étaient déposés dans la petite église de Saint-Joseph, quartier Montmartre. La Section, qui avait été d'abord le District de Saint-Magloire, et ensuite Section de Fontaine-Montmorency, prit enfin le nom de Section de Molière et La Fontaine. Les compagnies qu'elle fournit en 1792 et celles de quelques autres Sections réunies, formèrent un bataillon qui prit ce même nom, et qui le porte encore aujourd'hui à l'Armée d'Italie. Lorsqu'en juillet 1790 il fut question de supprimer le cimetière Saint-Joseph, pour y placer des canons et en approprier le terrain aux exercices militaires, le citoyen Moreaux, ancien président de cette Section et depuis commissaire de la septième commission exécutive, fit les recherches nécessaires pour que les cendres de ces deux grands hommes ne fussent pas confondues avec celles des fosses publiques, qui alloient être enlevées. Il se fit adjoindre des commissaires et suivit avec eux les traces de la tradition, qu'il s'étoit procurée ; ils trouvèrent, dans les lieux indiqués, deux cercueils en bois de chêne, avec les ossements de deux cadavres ; ils

les placèrent dans deux caisses distinctes ; elles furent fermées avec soin et déposées d'abord dans un caveau de l'église, ensuite dans une chambre au-dessus du corps de garde. Les procès-verbaux en ont été rédigés dans les formes les plus authentiques.

» Quoique la Section ait abjuré, dans les temps révolutionnaires, les noms de Molière et de La Fontaine pour celui de Brutus, le dépôt y existe toujours. Il seroit digne du Gouvernement de s'occuper de donner à ces deux hommes célèbres une sépulture digne d'eux. »

Lorsque les débris des corps de Molière et de la Fontaine furent mis en *caisse* et soigneusement étiquetés, plusieurs des personnes qui avaient assisté à l'exhumation s'approprièrent quelques pièces anatomiques de ces deux corps illustres : de là l'origine des ossements de Molière, qu'on voyait dans plusieurs collections. Ledru, fils du fameux physicien Comus et oncle de Ledru-Rollin. était alors, je crois, membre de la Commune de Paris ; à ce titre, il put avoir une dent et un osselet de Molière, que j'ai vus chez lui, dans sa maison de la rue du Four St Germain, N° 15. Malheureusement, ces fragments vénérés étaient enveloppés de papier, avec un nom à demi effacé, au milieu d'un petit ossuaire de célébrités en tout genre. Je crains fort qu'ils aient été égarés ou confondus, lors de la mort de Ledru, en 1834, ce me semble. Le catalogue des livres et des curiosités de ce digne républicain a été imprimé. Il faudrait y recourir. Je me souviens qu'il me montrait sa relique de Molière, en me disant : « Voici une dent (elle est fort belle et bien con-

servée), qui mériterait d'être enchâssée d'or, comme un diamant de la Couronne ! »

On ne possède pas un dessin authentique représentant le tombeau de Molière au cimetière de Saint-Joseph. Ce tombeau était encore intact à la fin du 17[me] siécle, car Germain Brice, dans sa *Description nouvelle de la ville de Paris* (édition de 1698), met à la table des choses contenues dans le premier volume : « l'Église de St Joseph et le tombeau de l'illustre Molière, dans le cimetière de cette même église. Éloge de ce fameux Comédien. »

Tout à vous, et à Molière, bien entendu.

P. L. JACOB bibliophile.

A PROPOS DE TARTUFFE

Réponse à Monsieur Ch. Livet.

Monsieur,

Je ne saurais engager un débat sur une question où je suis presque de votre avis et de celui de votre ami, qui a le grand tort de ne pas se nommer.

J'ai de tout temps été frappé et quelque peu choqué de la contradiction qui me paraissait exister entre le personnage de Tartuffe tel que le représentent les acteurs (et j'en ai vu, je crois, plus de 50, comiques, 3[es] rôles,

1ers rôles, jeunes 1ers, etc.,) et certains passages du texte.

Mais j'ai dû me rendre à un détail qui n'a pas frappé votre ami, et qui m'a semblé devoir exclure tous les autres, le voici : c'est Dorine qui le fournira.

> « .... Lui, qui connaît sa dupe et qui sait en *jouir*,
> «Par *cent* DEHORS FARDÉS a L'ART de l'éblouir. »

Voilà qui, me semble-t-il, rend impossibles l'emportement, la violence, le verbe haut, le *vacarme* à rompre la tête, les sermons avec des yeux farouches et tout ce que la famille débite contre ce *gueux* qui fait le maître.

Non, il ne fait pas le maître ; on le dit, mais cela n'est pas vrai ; il *reprend tout*, oui, et c'est assez pour ses projets. En un mot, il a *cent dehors fardés*, *affectés*, rien de plus, et ne s'en départ même pas alors qu'il est pris en flagrant délit ; pour s'en départir il ne faut rien moins pour lui que la certitude *absolue* qu'il vient de détruire tout son prestige en tombant dans le traquenard d'Elmire.

> « .... Ces discours ne sont plus de saison. »

Quels discours ? des discours doux, mielleux, hypocrites enfin.

D'où je fus amené à conclure qu'il faut représenter Tartuffe contenu, prudent jusqu'à l'intérêt de sa luxure exclusivement, affecté, caressant, serpentin, goinfre, oreille rouge, teint fleuri, et ne pas tenir compte des remarques faites très-ingénieusement par l'ami de M. Livet et par Damis.

Les passages qu'il a relevés sont certes de nature à créer des doutes.

Mais devant d'autres traits et indications du texte même, il faut se rendre à l'évidence. Tartuffe n'est pas un violent, un emporté. C'est un monstre fort gluant, très-chargé « de *souillures*, de crimes et d'ordures ; » qui a jusqu'à la douceur *feinte* ; qui, sous les *faux* semblants de vertu *touchante*, cache un cœur DOUBLE, une âme *si méchante* — qui sait de traîtresse manière :

« Se faire un *beau* manteau de *tout* ce qu'on *révère* » etc.,

Est-ce avoir le verbe haut ?

Vous avez provoqué un débat, vous désirez qu'on ne laisse pas tomber la question: je cède à votre désir et vous assure que je suis, Monsieur,

Tout vôtre

J. MARET-LERICHE.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

Molière et le Misanthrope. — M. Coquelin ainé vient de publier, chez l'éditeur P. Ollendorff (1), en un joli volume in-16 de 83 pages, imprimé sur papier vergé de Hollande, la curieuse étude qui fut applaudie, puis discutée à la Salle des Capucines. Nous l'avons analysée en son temps, ainsi que les réponses de MM. de Lapommeraye et Sarcey. Nous n'avons donc pas à y revenir. Mais voici que ce petit livre nous vaut, dans la *Revue de France* du 15 Mai, huit pages bien curieuses de notre collaborateur M. Ed. Thierry sur « cette merveilleuse création de Molière, ce singulier chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, né d'un coup de génie, et que Molière a peut-être produit sans y prendre garde. » M. Thierry adopte les conclusions du comédien-conférencier: « Oui, le *Misanthrope* est une comédie, qui prend la vie par ses côtés plaisants, et nous amuse de nos faiblesses, de nos vices, de nos vanités, tournées en ridicules. Alceste est un original de haute allure, un misanthrope imaginaire, amusant, au point de vue de la scène, par la disproportion de sa chimère avec la réalité des choses. »

---

(1) Rue Richelieu, 28bis. Prix *2 fr.* 15 Ex. sur papier de Chine, *5 fr.*

« Le sujet de la brochure, ajoute M. Thierry, est élevé et de ceux qui intéressent le plus grand nombre des bons esprits ; le nom de l'auteur est celui d'un comédien favori du public ; le sujet et le nom du comédien rapprochés l'un de l'autre en Molière se prêtent mutuellement un vif attrait de curiosité. Cette curiosité, pour quelques-uns du moins, tient peut-être un peu de la surprise, et *la surprise n'est pas tout à fait obligeante:* mais si elle l'était, il manquerait un peu de piquant au succès de la brochure.... La lecture en est intéressante et profitable. C'est un travail étudié et fait de très-bon sens. Si l'auteur doit à ses amitiés de vouloir çà et là leur complaire en poussant quelques pointes un peu au-delà de la lisière du sujet, on peut lui savoir gré de ne pas le pousser plus loin qu'il n'a fait, et de pardonner à Molière d'avoir aimé la royauté dans son roi. Que Coquelin joue ou qu'il ne joue pas Alceste, il a prouvé qu'il le comprenait bien. L'analyser en comédien comme il l'analyse, c'est peut-être la meilleure manière de le jouer. »

Molière et le Misanthrope a fourni à M. Paul Bourget le sujet d'une excellente *Chronique Théâtrale*, que tous les moliéristes voudront lire dans le *Parlement* du 23 Mai.

— Le *Zeitschrift fur neufranzosische Sprache und Literatur* continue à publier d'intéressantes études sur Molière et ses contemporains. C'est ainsi que le 1[er] cahier du tome III, qui vient de paraître, contient : une étude sur le *Roman Comique* de Scarron, par M. Junker ; *Dix ans de philologie moliéresque en Allemagne (1870-1880)* et *la Littérature moliéresque en 1880*, par R. Mahrenholtz ; enfin, l'*Histoire du Tartuffe en France* « d'après les nouveaux travaux de Despois et Mesnard », par C. Humbert.

—Le samedi 14 Mai, à la vente de la bibliothèque de M. G***, les *Œuvres de M. de Molière,* Edition de 1675, 6 vol. in-12, ont été adjugées au prix de 2. 750 fr.

—— On a fort remarqué, du 11 au 29 Mai, à la 1ère Exposition des Tentures artistiques de la salle Melpomène, à l'Ecole des Beaux-Arts, *Marinette et Gros-Réné* (N° 40) et *Alceste, Acaste et Célimène* (N° 41), fragments du beau plafond exécuté pour la Comédie-française par M. Mazerolles en 1879.

—— Le perron du Château de Chantilly va s'enrichir d'une statue colossale de *Molière*, à laquelle M. Tony Noël met en ce moment la dernière main.

DU MONCEAU.



BULLETIN THÉATRAL

Comédie-française. — Le grand succès du *Monde où l'on s'ennuie* n'a pas permis à Molière d'occuper une seule fois l'affiche ; Bellac fait tort à Trissotin. Consolons-nous en disant, comme le vieillard du parterre aux *Précieuses* de 659 : « Courage, Pailleron, voilà la bonne comédie! »

Odéon. — Lundi 2 Mai, 14e soirée populaire et Dimanche 8, 25e matinée populaire : le *Misanthrope*. — Lundi 16, 16e soirée populaire : *Tartuffe* (Sicard) — Lundi 23, 17e soirée populaire : le *Misanthrope*. M. Albert Lambert joue avec intelligence et conscience le rôle d'Alceste, dont il n'a malheureusement ni l'encolure, ni le tempérament. Amaury est plein de jeunesse et d'entrain dans Acaste. Mlle Marcelle Dyone s'est tirée à son honneur du rôle écrasant de Célimène, qu'elle à dû étudier à bonne école : mais qu'elle se garde du marivaudage. Mme Marie Samary dit avec esprit la scène d'Arsinoé (quelle singulière coiffure elle donne à une dévote du 17e siècle !) et Mlle Malvau fait applaudir le délicieux couplet d'Eliante.

Opéra-Comique. — Dimanche 1er, Lundi 16, Dimanche 22 et Jeudi 26 Mai, l'*Amour Médecin*, de MM. F. Poise et Ch. Monselet.

MONDORGE.

Paris. — Typ. A. H. Bécus 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 28, 1er JUILLET 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

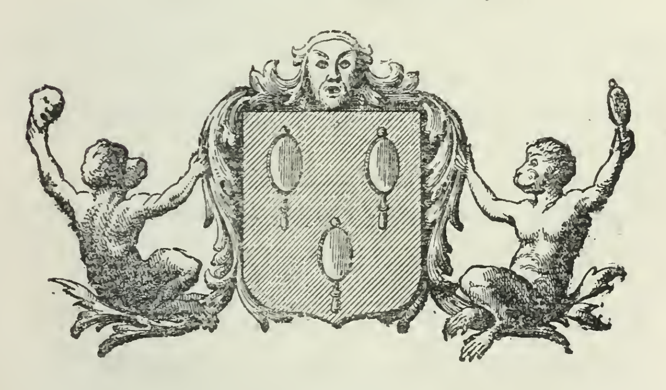
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM :

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXVIII

TROISIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-8° carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 17, rue Duguay-Trouin, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



MOLIÈRE ET SA TROUPE

AU PALAIS-ROYAL

L'AMOUR MÉDECIN

« Vendredi 14 Août, enregistre La Grange, la Troupe alla à Saint-Germain-en-Laye. Le Roi dit au Sieur de Molière qu'il voulait que la Troupe lui appartînt, et la demanda à Monsieur. Sa Majesté donna en même temps six mille livres de pension à la Troupe qui prit congé de Monsieur, lui demanda la continuation de sa protection et prit ce titre : La Troupe du Roi au Palais-Royal. »

Ce n'était pas le moyen de rendre plus satisfaits les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, mais c'était le moyen d'en finir avec les réclamations qu'ils ne cessaient pas

jusque là de porter aux pieds de la Reine. Ils n'avaient plus lieu désormais de prétendre amuser Louis quatorze, quoi qu'il en eût. Ils restaient Troupe royale ; mais Molière et ses camarades étaient la Troupe du Roi. Distinction nette et précise, à la quelle ne gâtaient rien les 6000 livres de pension imputées sur la cassette du Roi.

En prenant congé du Duc d'Orléans, au nom de la Compagnie, Molière dut le remercier sincèrement de tout ce qu'avaient valu au Théâtre la protection de Son Altesse royale et celle de Madame. Il passa naturellement sous silence les 300 livres de pension que Monsieur avait d'abord promises pour chaque comédien. A ne compter la troupe que sur le pied de dix parts, depuis 1658, c'était une créance de 21 000 livres acquise en sept ans à la Comédie. Molière et ses camarades donnèrent tacitement quittance à l'oublieux débiteur. Seulement La Grange ouvrit son registre, et revenant à la première page, en marge, à côté de la mention des 300 livres, il ajouta : « Nota que les 300 livres n'ont point été payées. »

Quelques jours avant le 14 Août, vers le 7 ou le 9, La Grange avait écrit une autre note à la marge de son registre : « Mlle Molière est accouchée le.... d'une fille appelée Madeleine. »

La date laissée en blanc était le 4 Août. Le nom de baptême donné à l'enfant indique assez qu'elle eut sa tante pour marraine, ce qui eut lieu en effet, et pour parrain le Comte de Modène, qui n'avait pas cessé d'être chez lui dans la famille Béjart. La naissance de la petite Madeleine servit peut-être aussi d'occasion aux nouvelles bontés dont

le Roi voulait combler Molière, et, jouant le rôle des fées protectrices, ce fut dans le berceau de l'enfant qu'il déposa le brevet de six mille livres accordé à la troupe du père.

Six mille livres de rente annuelle au fond d'une caisse où le hasard de la chambrée mettait seul, quand on échappait au NÉANT du jour, le pain du lendemain, le titre de « La Troupe du Roi » sur l'affiche du Palais-Royal, c'était le triomphe définitif de Molière ; une seule chose manquait à ce triomphe, le spectacle digne de l'affiche ; mais depuis près de trois mois, depuis la treizième représentation du *Favori*, pas la plus modeste nouveauté. Le répertoire en était toujours à presser ses écorces vides, non pas même les siennes, mais celles du domaine commun : *Don Japhet*, *l'Héritier ridicule*, *les Visionnaires*, *le Menteur* et *Sertorius*, entremêlées de quelques pièces de la maison, trois de Molière : *l'Etourdi*, *l'École des maris* et *l'Ecole des femmes*, plus le *Sanche Panse*, un plaisir fait à Madeleine et que la troupe paya d'un NÉANT le 21 Août, le *Favori* enfin à qui le succès de Versailles avait valu le regain d'une semaine, soit trois représentations.

Il est vrai que les autres théâtres n'avaient pas un été beaucoup plus brillant malgré leurs spectacles nouveaux : l'Hôtel de Bourgogne son petit acte de *l'Après-souper des Auberges*, le Marais ses cinq mauvais actes du *Pédagogue amoureux*.

On peut se demander ce que Molière avait fait depuis le *Festin de Pierre*.

Préparait-il en secret le *Misantrope* ? Nous trouverons peut-être tout à l'heure quelques raisons d'en douter. S'ou-

blia-t-il dans un loisir qu'il n'avait pas connu jusqu'alors ? Et si ce grand laborieux laissa passer sept mois improductifs, qui lui ôta la plume de la main ?

Faut-il s'en prendre aux malaises de son intérieur ? La vie commune y était devenue douloureuse et agitée, cela va sans dire. Aux sujets de jalousie que lui donnait la conduite d'Armande ? Mais d'abord, l'état de grossesse de Mlle Molière n'était pas très favorable au commerce de haute galanterie qu'on lui prête, et pourrait même, en la tenant éloignée du théâtre, avoir un peu dérangé le programme de la saison.

La santé de Molière fut bien aussi pour quelque chose dans cette lacune. La Grange dirigeait le théâtre à Paris tandis que Molière prenait du laitage aux champs, c'est à dire à Auteuil, dans la banlieue actuelle de Paris, où on trouvait alors les champs et du laitage. Mais la santé de Molière, ni ses soucis d'aucune sorte ne comptaient plus dès que le Roi avait besoin de lui. Le Roi, que Monsieur et Madame traitaient magnifiquement dans leur château de Saint-Cloud, à l'occasion de la fête du Saint et du lieu, fit avertir Molière — c'était à peu près le 9 Septembre — qu'il serait le 12 à Versailles, amenant ses hôtes avec lui, et qu'il voulait un divertissement pour le 14, afin de leur rendre une hospitalité digne de celle qu'il en avait reçue.

Molière avait cinq jours devant lui, pas davantage, dix de moins qu'il n'avait eu pour les *Fâcheux* ; il écrivit trois actes d'une comédie-ballet dont Lully composa la musique, cela va sans dire, et Beauchamps dessina les entrées.

Tout fut prêt à heure dite.

La fête commença par une promenade en calèches. Après la promenade, la chasse que la Reine, Madame, Mademoiselle, Mlle d'Alençon et les autres dames de la cour suivirent vêtues en amazones. Après la chasse, la comédie, « une comédie entremêlée d'entrées de ballet, dit *la Gazette*, qui, pour n'avoir été concertée que peu de jours auparavant, ne laissa pas d'être trouvée fort agréable. »

Cette comédie, que *la Gazette* honore d'un éloge indulgent, sans s'être trop enquis de son titre, était *l'Amour médecin*, un des petits chefs-d'œuvre de Molière et le premier des petits chefs-d'œuvre peut-être par la précision du dialogue, la finesse et la simplicité du trait, la vérité prise à travers les portes et l'originalité du dénoûment, le plus spirituel comme aussi le plus aisé que l'on connaisse.

Tout est court et tout est complet dans *l'Amour médecin*. Autant de scènes, autant de tableaux achevés. Le conseil de famille en est un, et le fameux : « Vous êtes orfèvre, Mr Josse ! » traversera les siècles. Sganarelle, qui vient de reprendre ses parents sur leurs avis intéressés et leur reproche de le conseiller fort bien — pour eux, ne fait pas autre chose vis-à-vis de sa fille, qu'il ne veut pas marier — pour lui. Il sait parfaitement ce que signifie le silence de Lucinde. Quand il la conjure de demander à son père tout ce qu'elle peut désirer, c'est à la condition qu'elle ne lui demandera pas un mari. Dès que Lucinde essaye de parler, c'est lui qui n'entend plus ; c'est lui qui devient sourd, dès qu'elle n'est plus muette.

Et la consultation, où les quatre docteurs s'entretiennent à loisir de leurs petites affaires, sans rien oublier que la

malade, ce qui ne les empêche pas d'opiner dès qu'on les y invite, c'est à dire de se quereller — Tomès et Desfonandrès, sur les effets meurtriers de la saignée et de l'émétique, ou de se mettre d'accord — Bahis et Macroton, dans un doute absolu sur l'efficacité des deux remèdes.

Quant au dénoûment de la pièce, s'il est fondé sur un travestissement toujours assez peu vraisemblable, celui de Clitandre déguisé en médecin, Clitandre est un spirituel mystificateur qui, pour mieux duper Sganarelle,le met hardiment dans son jeu, et ne fait rien dont il ne l'avertisse. Sganarelle une fois convaincu que le moyen de guérir Lucinde est d'entrer dans ses visions de mariage et de l'amuser avec un mariage simulé, c'est Clitandre qui refuse de mettre sa main dans la main de la malade, et c'est Sganarelle qui l'en presse. C'est Clitandre qui se défend de signer le contrat,et Sganarelle qui signe le premier pour lui donner l'exemple. Sganarelle reste son compère jusqu'au bout, jusqu'au moment où les deux époux ont disparu et où Lysette déclare au bonhomme que le jeu qu'il a cru faire n'est rien de moins qu'une vérité.

Le dénoûment de *l'Amour médecin* rachète à lui seul tous les dénoûments négligés de Molière.

L'Amour médecin est généralement regardé comme la première pièce où Molière ait attaqué la médecine, et à ce sujet, recherchant l'origine de la guerre que Molière fit aux médecins, Grimarest a cru la trouver dans une anecdote assez suspecte ou du moins assez mal racontée. On connait l'anecdote. Molière, suivant Grimarest, avait alors un médecin pour propriétaire. C'était la femme du propriétaire

qui se chargeait de recevoir les loyers. Elle était avare, — c'est une apostille de Grimarest, qui ne me semble pas fort utile. Suffit qu'elle fût propriétaire pour qu'elle songeât à augmenter le loyer du locataire, lorsqu'elle le vit s'installer dans son appartement avec le luxe de mobilier qui convenait à un fils de tapissier-valet de chambre du Roi. Elle en dit un mot à Mlle Molière, qui fit la sourde oreille. Congé. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Mlle Du Parc, qui avait déjà des vues sur cet appartement, accepta l'augmentation, et mit ses meubles à la place de ceux de son chef, ce que Mlle Molière trouva un mauvais procédé, d'autant plus que sa rivale se donnait des airs de triomphe; la propriétaire aussi, qui vint un jour au Palais-Royal voir le spectacle avec un billet donné par sa nouvelle locataire. Par malheur Mlle Molière aperçut la dame à l'amphitéâtre. Elle envoya sur champ deux gardes lui signifier l'ordre de se retirer, et, pour mieux savourer sa revanche, elle lui dit elle-même : « Puisque vous me chassez de votre maison, je vous fais sortir d'un endroit où je suis la maîtresse. »

Le médecin prit parti pour sa femme, Molière pour la sienne; des deux côtés on passa la mesure, et Molière, toujours prompt à se laisser prévenir par ceux qu'il aimait (c'est encore Grimarest qui parle), en cinq jours, *ab irato*, écrivit *l'Amour médecin.*

Grimarest n'a pas imaginé l'histoire, on peut en être sûr, il l'a recueillie, comme tout le reste, d'après des souvenirs contemporains ; mais les souvenirs s'altèrent vite, et ils n'ont pas besoin d'être souvent rapportés de proche

en proche pour que le récit perde au moins de sa vraisemblance.

Avant tout, il faut remarquer que *l'Amour médecin* n'est pas la première pièce (connue) où Molière ait pris la médecine à partie. Il l'avait fait dans *le Festin de Pierre*, et Grimarest, qui avait mal lu la petite comédie-ballet, puisqu'il n'y voyait pas de quoi « relever le mérite de son auteur », avait encore plus mal lu la grande comédie, puisqu'il avait oublié la première scène du 3e acte, où Sganarelle déguisé en médecin dit à son maître : « Comment, Monsieur, vous êtes aussi impie en médecine ? » et où Don Juan lui répond : « C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes. »

A la rigueur, comme l'anecdote manque d'une date précise, on pourrait faire remonter un peu au-dessus de *Don Juan* les mauvais rapports d'Armande avec sa propriétaire ; dans tous les cas, on ne voit paraître le mari médecin qu'après l'esclandre du théâtre. Ce n'est pas lui qui est accusé d'avarice. Ce n'est pas lui qui abuse de l'installation élégante de Molière pour lui mettre une augmentation de loyer sur la gorge. Tout se passe entre les deux femmes. Molière n'a donc pas lieu d'en vouloir personnellement au Docteur. Quant aux deux femmes, si nous n'en connaissons qu'une, au moins la connaissons-nous assez bien pour ne pas la reconnaitre dans le rôle que Grimarest fait jouer ici à Mlle Molière.

Le trait essentiel du caractère d'Armande était l'indolence. Qu'elle eût négligé de rendre réponse sur l'augmentation du loyer, ce n'est pas là ce qui pourrait sur-

prendre ; mais ce qui ne se rapporte pas à tout ce que nous savons d'elle, c'est l'expédition armée qu'elle dirige contre son ancienne propriétaire.

Jamais, fût-ce après la mort de son mari et dans le temps où Mme Deshoulières appelait l'Hôtel Guénégaud : « le théâtre de la Molière, » jamais on ne vit Armande se prévaloir de sa position, pas même pour attirer un rôle de son côté. En outre, si animée qu'elle pût être contre l'ennemie qui la bravait chez elle, du moment où celle-ci occupait une place en vertu d'un billet, personne n'avait le droit de l'en faire sortir, et le médecin, si médecin il y a, ne poussa pas les choses aussi vivement qu'on le dit, puisqu'il ne parait pas avoir porté ses griefs devant la justice.

Tout au plus, pour que le procédé d'Armande fût admissible, faudrait-il supposer que Mlle Du Parc avait introduit en fraude sa propriétaire dans la salle et qu'elle l'y avait fait passer sans billet à l'amphithéâtre.

Sérieusement, car c'est trop insister là-dessus, il n'était pas nécessaire de rechercher une méchante aventure, où Molière prendrait même une assez médiocre attitude, pour expliquer la malice et l'impénitence finale de son théâtre à l'égard de la médecine. L'une et l'autre s'expliquent suffisamment par le bruit que faisaient les querelles médicales de l'époque, et par le malheureux état de santé dont le grand auteur comique avait à languir sept ou huit ans encore avant d'en mourir.

Qui savait mieux que lui l'inanité de la science dont se targuaient Messieurs de la Faculté avec une superbe si ombrageuse et si jalouse ?

Qui les avait expérimentés, comme lui, sur soi-même ?

Qui les avait convaincus sur sa personne de leur entêtement et de leur insuffisance, de l'aveuglement de leur routine et de la sinistre bouffonnerie de leurs prescriptions ?

Quand il leur demandait la vie, ceux-ci lui répondaient par des inepties pédantesques et ne s'entendaient pas même pour lui donner un peu d'espoir, n'étant d'accord que pour se décrier les uns aux autres et se reprocher mutuellement leurs victimes. Ils le laissaient souffrir et n'avaient de souci que pour leur impitoyable doctrine. Ils regardaient périr leurs malades avec la tranquille satisfaction d'avoir sauvé les règles. Ils insultaient l'humanité et ils étaient ridicules : Molière ne leur permit pas de l'être impunément. Aussi longtemps qu'il fut lui-même une preuve de leur impuissance, il leur fit la guerre et mourut en chargeant l'ennemi, mais la victoire lui resta. La vieille médecine vaincue n'eut pas la consolation de lui survivre, et nulle part Molière n'a plus d'admirateurs que parmi les docteurs de la médecine nouvelle.

Quoi qu'en pense Grimarest, si Molière eut quelque chose à regretter dans l'entreprise de *l'Amour médecin*, ce ne fut pas d'y avoir esquissé sur le vif la piquante caricature des quatre assassins à brevet, ce fut de s'y être associé plus étroitement Baptiste, le « Baptiste le très cher» des *Fâcheux*, le Florentin Lully.

Il avait fait *Tartuffe*. Il s'était cru bien fort en signalant le procédé tortueux de l'hypocrite, en montrant le comédien de dévotion qui se glisse sur les genoux dans la maison de son bienfaiteur pour l'en chasser un jour par une

usurpation effrontée, et lui même, bien que plus gaîment, jouait à son tour le rôle d'Orgon. Il prenait à la main un libertin de place, un fanfaron de tous les vices, un cynique qui l'amusait par l'impudence de ses lazzis et se glissait, en bouffonnant, dans les foyers du Palais-Royal pour s'y redresser un jour, avec Mr Loyal instrumentant à sa droite et pour en chasser, par ordre du Roi, la comédie consternée :

« La maison m'appartient, je le ferai connaître ! »

Tout cela encore au lointain. Pour le moment, on en était à la lune de miel de la collaboration. Molière, avec sa modestie naturelle, faisait à Baptiste les honneurs de leur commun succès, et regrettait (Voir l'Avis *au lecteur*) de ne pouvoir donner, aussi bien que sa pièce hâtivement écrite, les « airs et les symphonies de l'incomparable Monsieur Lully. »

La pièce en avait-elle un aussi grand besoin ? A Versailles, soit. On l'y joua trois fois « avec musique et ballet » dit La Grange ; mais il ne parait pas que la musique et la danse l'aient suivie au Palais-Royal. Elle y perdit même son titre de *l'Amour médecin,* qni était un vrai titre de comédie-ballet et qui la rattachait au ballet de *lAmour malade.* Dès la cinquième représentation, elle prit sur le *Registre* de La Grange celui des *Médecins,* qu'elle conserva et qui indique qu'elle était rentrée dans les conditions ordinaires de la comédie.

Ainsi dégagée des ornements accessoires, elle n'était plus de mesure à remplir la représentation. Elle n'était qu'un élément — un élément heureux, dans le programme d'un

spectacle. C'est ainsi qu'elle avait donné cinq belles recettes au *Favori*, deux à *la Thébaïde* ; car Molière ne négligeait pas Racine qui achevait son *Alexandre*, et Racine lui-même n'était pas homme à se laisser négliger ; mais c'était beaucoup à faire pour un seul acte que d'attirer le public à des spectacles fatigués et mieux joués par les grands comédiens : *les Visionnaires*, *Sertorius*, *Marianne* et *le Menteur*, *le Menteur* hélas ! plus épuisé encore que les trois autres. Aussi Molière mettait-il à l'étude une comédie en quatre actes en vers, pour composer avec *les Médecins* une affiche renouvelée, et il pressait d'autant plus le travail qu'il se sentait gagné de vitesse par l'Hôtel de Bourgogne.

Edouard THIERRY.





LES

AFFICHES DE SPECTACLES

AU TEMPS DE MOLIÈRE (1)

Une des affiches reproduites dans le *Moliériste* du 1er juillet 1880 annonce, pour le « vendredi XIIIe jour de Février » deux pièces : 1° « Le CHEVALIER DE FIN MATOIS, une si plaisante Comédie que nous ne pouvons pas douter qu'il n'y ait une grande et belle assemblée ; » 2° « A l'issue, la farce de l'VSSE TV CRV. » Par faveur insigne, à ce qu'il semble, « LES COMÉDIENS DU ROY ENTRETENVS PAR SA MAIESTÉ » veulent bien, disent-ils, ne prendre « que l'ordinaire. »

« C'est à l'hostel du Marais, vieille rue du Temple, a deux heures » qu'aura lieu cette représentation, « en attendant nos grandes et superbes machines de la CONQUESTE DE LA TOISON D'OR. »

Les lignes qui précèdent contiennent un double problème qu'il s'agit de résoudre :

Quelle est cette Comédie du *Chevalier de Fin Matois*

---

1 Voir *le Moliériste*, tome II, page 103.

» dont le titre, dit M. Ch. Nuitter, ne se trouve ni dans Parfait, ni dans Beauchamps, ni dans Soleinne,» ni dans la *Bibliothèque des Théâtres* (de Maupoint), ni dans la *Bibliothéque du Théâtre français* (La Vallière),ni dans les *Tablettes dramatiques* du chevalier de Mouhy ?

Qu'est-ce que la farce de L'*Usse tu cru* ?

Deux fois seulement entre 1650, (pour ne pas remonter trop haut,) et 1661, date de la première représentation au théâtre du Marais de la *Conquête de la Toison d'or*, le 13 février est tombé un vendredi : c'est en 1654 et en 1660. Il nous faut donc chercher deux pièces antérieures à l'une et à l'autre de ces dates.

On pourrait trouver le 13 février 1660 bien éloigné du mois de février 1661 et s'étonner qu'on annonçât si longtemps d'avance « les grandes et superbes machines de la *Conqueste de la Toison d'or.* » Mais on voudra bien se rappeler que la pièce de Corneille avait été jouée, d'après les frères Parfait, dès le mois de Novembre 1659, au château de Neubourg et aux frais du Marquis de Sourdeac de Rieux; que le transport des machines, décidé depuis cette époque. avait été retardé par suite d'un désaccord survenu entre Corneille et le Marquis, lequel avait bien donné aux Comédiens du Marais tous ses appareils, mais marchandait au poète le prix de ses vers ; enfin que l'installation du matériel dans une salle qui n'avait pas été construite exprès, comme celle du Marquis, et où l'on ne cessait pas de jouer, demandait beaucoup de temps : on s'expliquera alors que, dès le 13 février 1660, on fit en sorte d'exciter la curiosité du public.

Ces dates étant établies, nous nous sommes rappelé que les Comédiens avaient l'habitude de désigner une pièce

connue par quelque détail qui avait dû frapper les spectateurs des représentations antérieures : c'est ainsi que le *Médecin malgré luy* ne figure dans le *Registre de Lagrange* que sous le titre du *Fagoteux* ; c'est ainsi que le *Misanthrope* paraît, dans le Registre où le Syndic des Libraires inscrivait les privilèges, sous le titre de l'*Atrabilaire amoureux*, etc.

Puisqu'il n'existe aucune comédie connue sous le titre du *Chevalier de Fin Matois*, n'en existe-t-il pas quelqu'une où paraisse un chevalier de ce nom, dont les tours de fin matois fassent une sorte de rival de Scapin ? Cette comédie, nous la connaissons, c'est « *la* FOLLE GAGEURE *ou les Divertissements de la Comtesse de Pembrock* », cinq actes en vers de Boisrobert (1651). Le sous-titre était trop long pour devenir populaire ; on ne tint compte que du personnage principal, *le Chevalier de Fin-Matois*, dont le rôle était tenu par Philippin ou Filipin : c'est à dire par un de ces acteurs qui, comme le Jodelet, le Scapin, le Crispin, etc., jouaient des rôles ayant toujours le même caractère. Philippin, vous le connaissez ; dans le fameux tableau des Bouffons conservé en triple exemplaire, d'abord au foyer des artistes de la Comédie Française, puis dans la Collection Arsène Houssaye, puis enfin en Bretagne chez M. de la Pilorgerie, il est placé à l'extrême droite, avec un masque noir et un habit d'Arlequin. Un Philippin paraît, avec son nom, comme les Jodelet, dans la *Comédie des Proverbes*, du Comte de Cramail (Adrien de Montluc, prince de Chabannais), composée en 1616, imprimée seulement en 1633 ; on retrouve un autre Philippin — peut-être est-ce le même, — dans quatre comédies de Bois-Robert : la *Jalouse d'elle-même* (1647), — la *Folle Gageure*, ou les divertissements de la Comtesse de Pembrock (1651), — les *trois*

Orontes (1652) — et la *Belle Plaideuse* (1654). Dans toutes ces pièces, il est le valet complaisant de l'amoureux, avec la poltronnerie d'un Sosie dans les *Trois Orontes*, et la rouerie d'un Scapin dans la *Folle Gageure* et dans la *Belle Plaideuse*, cette comédie d'où Molière a tiré pour son *Avare* la scène du fils empruntant à son père, sans le connaître.

Dans la *Folle Gageure*, il est nettement qualifié, à la liste des acteurs, « intriguant et valet de Lidamant. » Lidamant est amoureux de Diane, qu'il a fait la gageure d'épouser malgré Telame « frère jaloux de Diane » qui veut la donner à Valère, et qui, connaissant les projets de Lidamant, ne néglige rien pour les contrarier. Il a compté sans Philippin, qui trouve le moyen d'entrer chez sa sœur d'abord sous le costume d'un marchand, et plus tard avec le train et les équipages d'un Ecuyer chargé de conduire à Telame six chevaux envoyés par son illustre cousin l'Amiral d'Ecosse : cet Ecuyer qui joue à Telame tous les tours nécessaires pour assurer le succès de son maître Lidamant, a pris le nom de *chevalier de Fin-Matois*. — De là, croyons-nous, le titre vulgaire donné à la pièce de Bois-Robert au lieu de son titre officiel : *la folle Gageure* ne disait rien ; les *divertissements de la Comtesse de Pembrock*, c'était trop long ; le *chevalier de Fin-Matois* rappelait le succès des scènes les plus importantes pour l'intrigue, sinon pour ce qui nous intéresse actuellement, c'est à dire pour l'histoire du théâtre : à ce point de vue, la seconde scène, qui nous fait assister à une réunion de beaux esprits, où on lutte de stances, d'énigmes etc. etc., est beaucoup plus digne que tout le reste de la pièce de fixer l'attention des érudits.

Il nous reste à parler de la farce de *l'Usse-tu-cru*.

Antoine Bodeau, sieur de Somaize, l'auteur du *Diction-*

naire des Pretieuses, a consacré d'autres ouvrages que celui-ci à la société précieuse : il a traduit en vers les *Pretieuses ridicules* de Molière ; il a écrit en vers burlesques, c'est à dire en vers de huit syllabes, le *Procez des Pretieuses*, rempli de détails intéressants, et enfin *les Véritables Pretieuses*, farce très curieuse à lire à cause du vocabulaire précieux qu'il y introduit, avec la traduction en notes.

Dans ses *Véritables Pretieuses*, Picotin, valet de Du Ryer, se faisant passer pour poète, commence la lecture d'une comédie dont il est l'auteur. Il a pris pour sujet la mort de L'Usse-tu-cru, le réformateur au marteau et à l'enclume de

« La femme acariastre et gueuse de vertu. »

Lustucru ou *L'eusses-tu-cru*, était le mot de la chanson en vogue en 1660, comme on avait eu, à des dates antérieures, les Lanturlu, le Perroquet, etc. etc., — La *Lettre en vers* de Loret, du 31 Janvier 1660,est divisée en couplets qui tous se terminent par *l'eusses-tu-cru.* On trouve, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (T. F. 2, pp. 26 et 38) deux gravures représentant Lustucru. Dans la première, Lustucru est assis sur un trône et tient à la main le marteau avec lequel il réforme la tête des femmes. A gauche, se pressent des maris, chargés d'argent, qu'ils apportent à un singe, trésorier de Lustucru : ce qui porte à croire que nous avons affaire à Brioché, l'homme des Marionnettes, et à son singe Fagotin ; à droite, on voit l'atelier de « l'Opérateur Céphalique » : ainsi le nomme la seconde gravure ; de tous côtés, sont des têtes de femmes, qu'il doit corriger. — Dans la seconde, Lustucru est à l'œuvre ; il tient d'une main, sur une enclume, une tête

qu'il frappe, de l'autre, à coups de marteau. En haut se lisent des quatrains explicatifs peu piquants ; au bas, cette enseigne : « Ceans maître Lustucru a un secret admirable qu'il a apporté de Madagascar pour reforger et repolir, sans faire mal ny douleur, les testes des femmes accariastres, bigeardes, diablesses, etc. Le tout à prix raisonnables ; aux riches pour de l'argent, et aux pauvres gratis. (1) »

Nous ne pensons pas qu'il y ait jamais eu une farce dont le titre officiel ait été *la Mort de Lustucru lapidé par les Femmes ;* mais nous croyons que le début de cette prétendue pièce, introduite par Somaize dans les *Véritables Pretieuses,* est devenu le titre populaire de cette comédie, œuvre d'un ennemi de Molière, et que c'est elle qui est annoncée dans l'affiche du Vendredi 13 février 1660. — Elle fut imprimée chez Ribou en 1660 et eut promptement deux éditions.

Ch. L. LIVET.

---

(1) *Dict. des Pretieuses*, avec notre Commentaire, *Bibliothèque elzév.* T. II).



UN VIRELAI

DÉDIÉ A

MONSIEUR DE MONTAUSIER

Dans une pièce satyrique, très violente, qu'un auteur anonyme avait composée contre Boileau et que Conrart nous a conservée dans son grand Recueil (tome XI, pages 829 et suivantes), avec ce titre : *la Bastonnade, satyre contre Boileau, virelay dédié à Monseigneur le duc de Montausier*, nous avons remarqué quelques vers, qui seraient insignifiants, si deux notes de la main de Conrart n'y ajoutaient la valeur d'un renseignement nouveau. Voici ce passage :

> Cet insolent de Boileau...
> Jase comme une persique (*)
> Et du jugement inique
> De sa teste fantastique
> Fait une loy tyrannique.
> Il fait d'un panégyrique
> La promesse chimérique :

(*) *Perroquet à teste grise.*

Mais c'est en vain qu'il s'en pique
Et ce foible serpenteau
Rampe comme un vermisseau.
Il cherche dans le troupeau
Le farsin et le porreau,
La malandre et le sureau,
Censure, blasme, syndique
Et confond, par politique,
Pour plaire au Héros mimique, (*)
L'Aigle avec le Honbereau,
Le Cygne avec le Corbeau, (**)

(*) Au Héros des Farceurs, qui par intérest, tache de détruire les bons auteurs dans l'esprit de S. M.

(**) Les bons et les meschants autheurs.

Ces notes et les vers qu'elles expliquent ne sont pas à négliger, quoique la date de la *Bastonnade* n'ait pas été indiquée. On en peut conclure que le duc de Montausier, à qui la pièce est dédiée, n'était pas plus un ami de Molière qu'un ami de Boileau. Conrart, qui était membre de l'Académie française, semble prendre les intérêts de Cotin, en accusant ce «*Héros des farceurs*» de s'efforcer de *détruire les bons auteurs*, dans l'esprit du Roi.

P. L. Jacob, *bibliophile.*

BIBLIOGRAPHIE
MOLIÉRESQUE

Etudes sur Molière : *Le Misanthrope,* essai d'une nouvelle analyse de la pièce et examen de l'école créée par elle ; monographie, par Alexis Vesselovsky. Moscou, 1881. —

Les lecteurs *du Moliériste* connaissent le nom de M. Vesselovsky. Ils savent, par un article de M. Louis Léger, que le savant moscovite a déjà publié une première étude sur *le Tartuffe.* C'est la seconde qui vient de paraître, et que va compléter une troisième sur *Don Juan.* Car l'auteur s'est proposé d'écrire une *trilogie* qui résumera le grand œuvre de Molière. Ces publications se suivent régulièrement et dénotent chez M. Vesselovsky un zèle et une énergie peu communs chez ses compatriotes.

Nous avons là un livre qui, certes, peut rivaliser avec toutes les études connues sur *le Misanthrope* parues en France ou à l'étranger. M. Vesselovsky pourrait se servir du mot de Montaigne : « Ceci est un livre de bonne foy ». Tout dans cette étude respire l'honnêteté scrupuleuse du savant et l'amour du sujet, la préoccupation de l'érudit et le désir de nous donner l'appréciation détaillée et impartiale de l'époque, avec ses mœurs et ses types, des polémiques et des courants que l'œuvre-maîtresse a suggérés dans le théâtre européen.

M. Vesselovsky a beaucoup de devanciers ; mais je ne

pense pas qu'aucun l'ait surpassé à tous les points de vue que je viens d'énumérer.

Le seul sommaire du livre, édité avec une élégance rare pour un livre russe, montrera au lecteur l'étendue et la profondeur des études faites par M. Vesselovsky qui, non content des ressources que lui présentaient les bibliothèques de St. Pétersbourg et de Moscou, est venu puiser à Paris, à la Bibliothèque nationale, à celle de l'Arsenal et aux Archives de la Comédie-française, des documents nouveaux et inédits, travail facilité par le bienveillant concours de MM. Ed. Thierry, P. Lacroix et G. Monval, auxquels il exprime sa vive reconnaissance dans la préface du livre.

M. Vesselovsky est donc un vrai *moliériste*, initié à toutes les finesses de cette branche d'érudition. Il nous fait d'abord entrer en matière par une étude sur le *pessimisme* et ses différentes nuances ; la misanthropie pure, la poésie de la *douleur universelle*, les côtés maladifs de cette particularité psychique, sur la misanthropie sceptique et hypocrite et sur la misanthropie militante. Viennent ensuite l'*altruisme* d'Alceste, la valeur autobiographique de la comédie de Molière, les misanthropes dans la société de son époque, les qualités personnelles de l'auteur et ses principes, l'histoire de la pièce et les détails anecdotiques sur la 1ere représentation. Telle est la teneur du 1er chapitre.

Le second traite des principaux caractères dans la période anté-moliériste : le *Monothrope* de Trinique, le *Timon* de Plutarque, de Lucien, de Libanius, de Shakspeare, les cyniques, les comédies de Brécourt, de Delisle de la Drevetière, de Tristan, le *Sage Jaloux* d'un auteur inconnu, la *Veuve* de Corneille, le *Grand Cyrus* de Mlle de Scudéry.

Il note les emprunts faits par Molière à tous ses prédécesseurs et aborde la recherche des prototypes du poète, fait connaître la théorie nouvelle du prétendu *jansénisme* d'Alceste, et combat énergiquement les arguments de M. Gérard du Boulan.

L'analyse détaillée, faite au point de vue de l'art et de la morale, remplit tout le 3e chapitre. Nous avons là une recherche consciencieuse et convaincue sur les mœurs de l'époque et sur la question capitale : faut-il, oui ou non, envisager Alceste comme un personnage purement comique, ce que prétendent quelques commentateurs, tels que M. Coquelin aîné et, jusqu'à un certain point, M. Francisque Sarcey dans ses articles du *Temps* de l'année 1879 ? L'auteur est tellement enclin à voir dans Alceste un type sérieux, héroïque, moraliste, révolutionnaire, si vous voulez, tout en admettant les quelques côtés *comiques*, qu'il choisit comme épigraphe de son 3e chapitre ces deux vers indignés d'Alceste (acte II, sc. 7) :

> « Par la Sangbleu, messieurs, je ne croyais pas être
> « Si plaisant que je suis ! »

Les arguments de M. Vesselovsky que je vais mettre, vers la fin de cet article, sur leur vrai terrain *russe,* sont, dans tous les cas, élaborés et annoncés d'une façon tout à fait digne d'éloges. Les sympathiques qualités d'intelligence et de cœur de notre molièriste percent dans ces lignes émues écrites avec mesure, sans aigreur ni présomption, d'un style noble et artistement ciselé. Il passe en revue tous les autres personnages du *Misanthrope,* étudie à fond l'échafaudage de la pièce, son dénouement et les procédés qu'employait Molière dans la charpente de ses caractères.

Le 4e chapitre est consacré à l'*héritage* littéraire du *Misanthrope*. Les érudits y trouveront tout ce qu'un critique de bonne foi et de savoir pourrait dire sur les imitateurs et les *adaptateurs* de Molière. On y voit mentionnés et étudiés le *Dialogue* de Fénelon, la comédie de Wycherley, *The Plain Dealer*, deux comédies italiennes, l'une d'un auteur inconnu : *Il misantropo a caso maritato*, l'autre de Goldoni, *Il burbero benefico*, la *Lettre* de Rousseau et toute la polémique à laquelle il donna le branle, l'opinion de d'Alembert, un *Conte* de Marmontel, le suffrage de Camille Desmoulins et la comédie de Fabre d'Eglantine. Ces deux chapitres, comme les précédents, sont le fruit d'une érudition peu répandue en France : l'auteur puise à toutes les littératures étrangères : il réquisitionne les allemands, les anglais, les italiens, dont les langues lui sont familières. Chaque détail est débattu, confronté avec les textes ; tous les livres nouveaux de critique et d'érudition sont cités, jusqu'aux plus récentes publications, jusqu'aux articles de revues parus lorsque cette monographie était déjà sous presse. Cela donne au livre de M. Vesselovsky un caractère particulier d'universalité. On y trouvera des choses nouvelles et *probantes*, même pour un molièriste consommé. Le traduire en français serait une excellente conquête pour la littérature vouée à l'œuvre du grand Comique. Le dernier chapitre surtout donne à l'étude de M. Vesselovsky une saveur et une originalité qu'on chercherait vainement dans toute autre monographie écrite sur le même sujet par un français, un anglais ou un allemand. C'est l'analyse de l'héritage *russe* de Molière, l'histoire critique de l'évolution molièriste dans le théâtre russe qui seul compte, parmi ses

productions, une œuvre vraiment digne du *Misanthrope:* ceci soit dit sans chauvinisme aucun.

Après les traductions de Molière, qui remontent à une époque presque contemporaine du Poète (on prétend même que la czarewna Sophie, sœur de Pierre le Grand, traduisit une de ses comédies) après plusieurs adaptations et imitations peu réussies et dénaturant même l'idée-mère de l'œuvre, le génie de Griboïedoff, en s'assimulant le type d'Alceste, sut créer un personnage vivant, un caractère de la même trempe que l'homme de Molière, ayant la même portée autobiographique. Une courte analyse de la comédie de Griboïedoff : *Malheur à l'esprit*, a été faite par feu M. Alphonse Royer dans son *Histoire du Théâtre contemporain* (1) Le héros de cette pièce, Tchatski, est l'Alceste du théâtre russe. Il en a la verve, l'envergure,la vertu farouche et turbulente, l'amour de la vérité l'horreur de la corruption et du servilisme. Il est, de même, amoureux d'une femme indigne de lui, moins coquette que Célimène, mais incapable d'apprécier l'élévation de son âme soulevée par tout ce qu'il trouve de révoltant dans le monde moscovite après un long séjour à l'étranger. Mais Tchatski n'est nullement une copie d'Alceste. C'est une *création*, dans la plus large acception du mot, et tellement au-dessus de toutes les autres tentatives qu'il ne peut y avoir de comparaison entre *Malheur à l'esprit* et, par exemple, le *Bourru bienfaisant*, la meilleure pièce de l'héritage de Molière. Telle est aussi l'opinion de notre moliériste, à laquelle tout homme de

---

(1) tome VI de Son *Histoire Universelle du Théâtre*, p. 349. Paris, Ollendoff, 1878. —

goût, connaissant la comédie de Griboïedoff, devra s'associer. On peut affirmer même (et notre auteur est de cet avis) que les rôles secondaires de Griboïedoff sont plus individualisés que tout le personnel secondaire du *Misanthrope*. La comédie de Griboïedoff, écrite vers la fin du règne d'Alexandre Ier, eut une signification extraordinaire non seulement pour le théâtre russe, mais pour tout le mouvement des idées libérales en Russie. Dans le type de Tchatski le poète russe a immortalisé la révolte des hommes avancés de chaque époque ultérieure, contre les abus, l'ignorance, le servilisme, la bassesse et la corruption politique et mondaine. Il n'est nullement étonnant qu'un moliériste russe, un jeune savant à idées libérales et humanitaires, pénétré d'une ardente admiration pour les héros de Molière et de Griboïedoff, les embrasse dans un même sentiment, qu'il voie dans Alceste le prototype de Tchatski, qu'il ne puisse s'émanciper du point de vue *moraliste* et *social* quand il traite la question de la vraie conception du caractère d'Alceste.

Pour M. Vesselovsky l'opinion de M. Coquelin aîné n'est qu'un paradoxe presque aussi dénué de fondement que l'idée de faire d'Alceste un janséniste. Il n'est pas non plus solidaire de M. Sarcey. Il donne à Alceste la plus grande portée morale et sociale, l'élève jusqu'aux sommets des conceptions héroïques. Et je crois que M. Vesselovsky trouvera en France beaucoup de lecteurs sympatiques. Bien loin de lui la pensée d'affubler Alceste des idées et des tendances de notre époque ; il combat vivement ces aperçus *rétrospectifs*, mais il tend à démontrer qu'Alceste était, dans la pensée de Molière lui-même, un homme

évidemment au-dessus de son entourage, nullement ridicule, possédant des qualités hors ligne et quelques défauts qui peuvent se résumer en un seul : manque d'équilibre dans la manifestaton de ses colères ; qu'enfin Molière, sciemment ou à son insu, se peignit lui-même dans Alceste et que pour cela il n'y a pas,dans tout son œuvre, une seconde création aussi *individualiste* et aussi profonde au point de vue psychológique.

Le côté *comique*, M. Vesselovsky l'admet jusqu'aux « rubans verts » ; mais son tempérament ne lui permet pas d'appuyer sur cette autre moitié d'Alceste : notre moliériste russe est trop homme de son pays et de sa génération. C'est l'*idéal*, c'est l'âme humaine prise dans ses souffrances et ses nobles élans qui lui tiennent au cœur. Il ne pourrait jamais commenter Molière comme le font, non seulement les « naturalistes », mais aussi leurs adversaires, c'est à dire en faire ressortir le côté cruel, sombre, implacable, le tableau de la bêtise humaine, l'inventaire de la *brute* à instincts bestiaux. Ce Molière n'existe pour M. Vesselovsky que vu à travers l'idéal du poète comique, et il a ce droit incontestable d'écrivain et d'honnête homme de ne point tout réduire à cette *doublure* écœurante des comédies de Molière.

Mais son sentiment personnel le mène un peu trop loin dans l'appréciation de *Don Juan*, qu'il fait pressentir dans ses deux premières études. M. Vesselovsky tient absolument à faire de Don Juan un grand seigneur hypocrite et dépravé que Molière *voulut* stigmatiser ; il n'admet pas de solidarité *philosophique* entre le poète et son grand seigneur

impie. C'est le seul point où je ne puisse suivre mon excellent ami et confrère, sans toutefois vouloir anticiper sur une étude qui nous promet le même savoir et la même élévation de vues.

Pierre BOBORYKINE.



BULLETIN THÉATRAL

—— COMÉDIE FRANÇAISE. — Dimanche 29 Mai, *Tartuffe* (MM. Dupont-Vernon, Boucher, Martel, Joliet, Richard, Leloir, Davrigny ; Mmes Dinah-Félix, Reichemberg. Lloyd, Amel) — Mardi 31, *le Médecin malgré lui* (MM. Got, Barré, Roger, Richard, Davrigny, Tronchet ; Mmes Dinah-Félix, Reichemberg, Thénard) — Dimanche 12 Juin, les *Femmes Savantes,* (MM. Got, Barré, Coquelin-cadet, Le Bargy, Sylvain, Richard, Tronchet ; Mmes M. Brohan, Jouassain, Dinah-Félix, Barretta, Fayolle) — Dimanche 19, l'*Avare* (MM. Leloir, Thiron, Dupont-Vernon, Boucher, Martel, Truffier, Joliet, Richard, Tronchet ; Mmes Dinah-Félix, Reichemberg, Barretta.)

—— ODÉON. Dimanche 29 Mai, Soirée populaire : *Tartuffe* (Chelles) et le *Médecin malgré lui* (Porel, Clerh ; Mlles Chartier et Chéron) — Lundi 30, dernière soirée populaire : *L'Ecole des femmes*, pour le premier début de Mlle Gabrielle Martin dans le rôle d'Agnès. « La jeune débutante — dit M. F. Bourgeat dans *l'Entr'acte* — est une fort jolie personne, brune, aux yeux naïvement spirituels. L'ensemble de sa personne prévient tout d'abord en sa faveur. On ne tarde pas à s'aperçevoir que ses qualités intellectuelles sont à la hauteur de ses qualités physiques. Elle a joué avec beaucoup de mesure, de justesse et de grâce ce terrible rôle d'innocente, la pierre de touche des ingénues. » Les autres rôles par MM. Porel, Amaury, Sicard, Kéraval, et Mlle Chartier. La soirée s'est terminée par *le Malade Imaginaire.* (MM. Clerh, Sicard, Amaury, Mmes Crosnier et Chartier). — Mardi 31, clôture annuelle.

—— Opéra Comique. — Dimanche 5 et Mercredi 8 Juin, *l'Amour Médecin* de MM. Ch. Monselet et Poise.

MONDORGE.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'enregistrer les décès de trois moliéristes, dont deux étaient nos collaborateurs de fondation :

M. Paul Chéron, de la Bibliothèque Nationale, bibliophile distingué, décédé à Sannoy (Seine et Oise) ;

M. Benjamin Fillon, le collectionneur et érudit bien connu, auteur de *Molière dans l'Ouest de la France* et du *Blason de Molière*, décédé le 24 Mai à St. Cyr en Talmondais (Vendée), inhumé le Jeudi 26 à Fontenay-le-Comte ;

M. Franz Dingelstedt, directeur du Burg-Theater de Vienne, dont nous avons publié, il y a trois ans, le bel *Hommage à Molière*, traduit par M. le colonel Mondain.

Paris. — Typ. A. H. Bécus 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 29, 1er AOUT 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

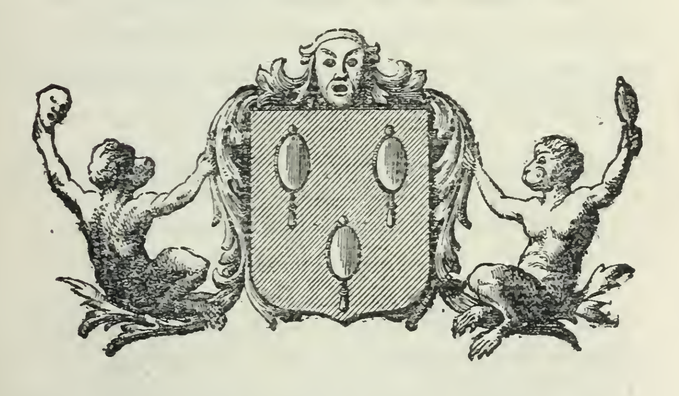
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. T OINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXIX

TROISIÈME ANNÉE

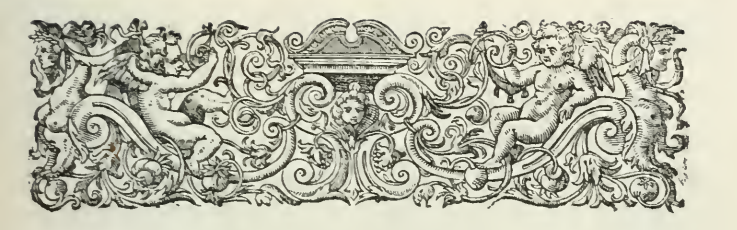
LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in*-8° *carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 17, rue Duguay-Trouin, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



MOLIÈRE

EN

AMÉRIQUE

Le *Moliériste* a déjà parlé de la dernière « adaptation » de Molière qui a été faite à New York : c'est la comédie intitulée « *Wives* », par M. Bronson Howard, combinaison de « *l'Ecole des femmes* » et de « *l'Ecole des maris* », jouée au Dalyis Theatre, pendant l'automne de 1879. Depuis ce temps on n'a pas fait d'autre « adaptation » ; la seule pièce de Molière qui ait été représentée à New York est *le* « *Tartuffe* » qu'on a joué en allemand au Germania Theater, un des deux théâtres allemands que nous avons ici. Le rôle d'Orgon a été tenu par Herr Carl Sontag, comédien d'une grande réputation en Allemagne et frère de la fameuse cantatrice du même nom.

De toutes les pièces de Molière, le « *Tartuffe* » est celle qui a été le plus souvent représentée en Amérique. Comme on le sait, il y a deux « adaptations » anglaises, The *Nonjuror* » de Colley Cibber et « The Hypocrite » de Bickerstaff. La dernière se jouait beaucoup aux États-Unis il y a cinquante ans. Le dramaturge anglais avait imaginé de faire de l'hypocrite un méthodiste, secte très opposée au théâtre en général et très malveillante envers les comédiens en particulier. Un acteur américain, nommé Sol Smith, qui jouait souvent le rôle de l'hypocrite, y avait intercalé un sermon burlesque du plus grand effet. Il existe des exemplaires de cette pièce, réduite à trois actes par ce Sol Smith. Parfois, lorsqu'un prédicateur méthodiste un peu plus ardent que ses collègues tonnait du haut de sa chaire contre les comédiens, ceux-ci ripostaient en représentant « *The Hypocrite* » et en ajoutant quelques phrases au sermon burlesque, phrases qui en faisaient une pièce de circonstance. Une anecdote curieuse est rapportée par Mr H. P. Phelps dans son livre intéressant, « *Players of a Century* », nom qu'il a donné a l'histoire du théâtre à Albany, ville située sur le Hudson River, dans l'état de New York. En 1839 les propriétaires du théâtre le vendirent à la congrégation méthodiste de Saint-Paul, et le directeur fut immédiatement congédié. Il annonça alors pour le 30 mars 1839 la dernière représentation au théâtre, et il l'afficha d'une façon on ne peut plus singulière et très désagréable pour les nouveaux propriétaires. Il faut se souvenir qu'il n'y a pas de censure aux Etats-Unis et que la séparation de l'État et de l'Église est absolue. Voici l'affiche :

LAST NIGHT

of the

ALBANY THÉATRE

previous to being converted into

A CHURCH.

This evening will be presented the startling comedy of

THE HYPOCRITE ! ! !

Ce qui veut dire en français : « Dernière soirée de l'Albany theatre avant qu'il ne soit converti en église. Ce soir, on donnera la comédie étonnante *The Hypocrite* ! ! ! »

En 1863 l'édifice changea de maître encore une fois et on en refit un théâtre. En enlevant le plancher de l'église on vit le parterre et l'orchestre du premier théâtre et parmi les débris accumulés par le temps on trouva un des programmes de la dernière représentation de 1839.

Mais ce n'était pas la première fois que le *Tartuffe* se trouvait mêlé à la polémique religieuse en Amérique. Bien avant 1839, près de cent cinquante ans auparavant, en 1694, à Québec au Canada, le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi dans toute la Nouvelle France, se servit de la pièce de Molière comme d'arme de guerre contre les jésuites. Ici malheureusement, comme ailleurs dans l'histoire de Molière et de ses œuvres, la légende envahit tout et il est bien difficile d'en dégager la vérité. On trouvera l'affaire racontée au long dans l'admirable livre de M. Francis Parkman, *Connt Frontenai acd New-France under Louis XIV*. Ce livre, donnant une descrip-

tion complète de l'administration de Frontenac au Canada, forme le cinquième volume de la grande histoire de Parkman de la lutte de la France et de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord. Je m'étonne que cette série de narrations historiques si savamment faites, écrites d'une façon si pittoresque, et si intéressantes pour tous les Français qui se soucient de la gloire de leur pays, ne soit pas mieux connue en France. Ce cinquième volume, *l'Histoire de Frontenac*, est un chef-d'œuvre, et mérite d'être traduit en français et étudié par tous ceux qui cherchent à connaître le fort et le faible du système autocratique du Roi-Soleil. C'était dans les colonies de la France, mieux que dans la France elle-même, que l'on voyait les conséquences fatales du désir de faire dépendre tout de la volonté directe du souverain.

Au Canada, le comte de Frontenac était le représentant personnel du Roi, mais il avait à compter avec un intendant nommé Champigny, dont les droits et les devoirs n'étaient pas bien déterminés, et aussi avec l'évêque. Or l'évêque, qui se nommait Saint-Vallier, était grand ami des jésuites, tandis que Frontenac lisait volontiers les livres jansénistes, n'aimait pas les jésuites du tout, et avait pour confesseur un des frères récollets que l'on avait envoyés au Canada spécialement pour contrebalancer l'influence des jésuites. Dans les discussions qui survenaient à tout propos, Champigny l'intendant et Saint-Vallier l'évêque prenaient parti pour les jésuites contre Frontenac. Il est assez curieux qu'une fois en Amérique les jésuites aient pris des façons de voir tout à fait jansénistes, c'est-à-dire qu'ils soient devenus grands ennemis des amusements et grands partisans du jeûne et de la mortification de la chair. Ils

haïssaient les bals ; et le spectacle les faisait frémir. Dans le Canada lointain il n'y avait pas de comédiens de profession, cela va sans dire, mais les jeunes officiers pouvaient très bien jouer la comédie en amateurs, au château du gouverneur ; et c'est ce qu'ils firent sur la demande de Frontenac. On joua deux pièces, *Nicomède* et *Mithridate*, malgré les remontrances, les prières et les menaces des jésuites. A la fin l'évêque interdit l'usage des sacrements à un sieur de Mareuil, sous-lieutenant et l'un des comédiens du château.

La cause de cette mesure extrême était une rumeur partie on ne sait d'où et qui se répandait par la ville, augmentant d'heure en heure. D'après cette rumeur on devait représenter au château le *Tartuffe* comme attaque directe contre les jésuites, et ce sieur de Mareuil devait jouer le rôle de Tartuffe. Quoique cette rumeur n'eut aucun fondement, l'évéque y crut et se prépara à tout faire pour que la pièce ne se jouât pas. En un seul jour il lança deux mandements, l'un contre toutes les comédies et spécialement contre le *Tartuffe*, et l'autre contre Mareuil. Après tout, il n'y eut guère de feu pour tant de fumée. On n'avait jamais eu l'intention de jouer le *Tartuffe* au château. Mais l'évêque craignait toujours qu'on ne le fît. Un jour, rencontrant le gouverneur, il lui offrit cent pistoles pour empêcher la représentation de la pièce de Molière. Frontenac accepta le marché en riant. Saint-Vallier écrivit sur le champ un bon de cette somme, et Frontenac le prit de suite, content d'avoir fait délier la bourse de l'évêque. Champigny, l'intendant, qui se trouvait avec le gouverneur et l'évêque, crut que Frontenac rendrait le billet. Mais le gouverneur

ne le rendit pas : au contraire le lendemain il s'en fit verser le montant qu'il donna immédiatement aux hôpitaux.

On trouve encore, éparpillés, par-ci par-là, des anecdotes et des détails à glaner pour l'histoire complète des œuvres de Molière.

Ainsi, par exemple, je trouve dans les annales du théâtre à New-York, que l'on a joué, le jour de l'an 1831, « une farce nouvelle, *The Dumb Lady* », dans laquelle on a reconnu une vieille farce anglaise « *The Mock Doctor* » : l'une et l'autre de ces deux pièces sont des adaptions du *Médecin Malgré Lui*.

Dans le rapport fait au gouvernement, en 1876, sur les bibliothèques des Etats-Unis, on peut lire qu'il n'y avait, en fait d'auteurs dramatiques en 1796, dans la grande bibliothèque de l'université de Harvard, que MOLIÈRE, Colley Cibber (auteur du « *Nonjuror* »), deux autres dramaturges et deux éditions de Shakspeare.

J. BRANDER MATTHEWS.

New-York.





LES PLAGIAIRES DE MOLIÈRE

EN ANGLETERRE

(5e Article)

Monsieur de Pourceaugnac. — Ravenseroft, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, a emprunté quelques personnages de la comédie de Molière et s'en est servi dans trois de ses pièces. Le caractère principal de son *Mamamouchi or the Citizen turned gentleman)*, imitation du *Bougeois gentilhomme*, représentée en 1671, est Sir Simon Softhead (Simon Tète-molle) un Pourceaugnac anglais, tandis que Sbrigani devient Trickmore et Eraste Cleverwit. Il a imité surtout les 5e, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, et 16e scènes du 1er acte et les 7e et 8e scènes du second. Dans *The Careless Lovers* (les Amoureux négligents), jouée en 1673, Ravenscroft copie presque littéralement les 7e et 8e scènes du second acte de la comédie de Molière, scènes qu'il répète dans une autre de ses pièces *The Canterbury Quests, or the bargain broken* (Les convives de Cantorbery ou le marché rompu) représentée en 1693.

Nous avons déjà fait mention des réminiscences de *Pourceaugnac* en parlant de la comédie *The Country Wit*,

de John Crowne, où l'auteur anglais a emprunté quelques scénes au Sicilien.

En 1704 on représenta *M. de Pourceaugnac or Squire Trelooby* (M. de Pourceaugnac ou le gentilhomme campagnard plus que grossier), traduction de la comédie de Molière qu'on attribua aux littérateurs Vanbrugh, Congrève et Walsh, publiée avec un prologue du docteur Garth. Elle fut reprise en 1734 et jouée sous le nom du *Cornish Squire* (Le Gentilhomme Campagnard de Cornouailles.

En 1720 Charles Shadwell fit jouer à Dublin une farce en un acte *The Plotting Lovers, or the Dismal Squire* (Les amoureux qui complotent, ou le gentilhomme campagnard triste) qui n'est que *M. de Pourceaugnac* condensé.

Miller, dont nous avons déjà parlé, fit jouer en 1734 une comédie en cinq actes *The Mother-in-Law, or the doctor the Disease* (La belle-mère ou le médecin la maladie), qui n'est qu'un composé de *M. de Pourceaugnac* et surtout du *Malade imaginaire*. M. de Pourceaugnac devient dans la pièce anglaise Looby Headpiece (Caboche grossière). Il est le neveu d'un des médecins, Mummy (Momie) et devient quelquefois Thomas Diafoirus, tandis que l'amant Beaumont est un mélange de Sbrigani et de Cléante du *Malade imaginaire*.

L'acteur Thomas Sheridan donna en 1746 une farce en un acte *Captain O' Blunder, or the brave Irihman* (Le Capitaine Bévue ou l'Irlandais courageux) entièrement emprunté à *M. de Pourceaugnac*. Le capitaine épouse l'héroine, Lucie, tandis que dans la pièce de Molière son prototype, M. de Pourceaugnac, ne se marie pas. Les scènes avec

Nérine et Lucette sont aussi omises dans la farce anglaise.

En 1792 une certaine Madame Parsons fit représenter une comédie en deux actes, *The Intrigues of a Morning* (Les Intrigues d'une matinée), qui n'est qu'une version abrégée et affadie de *M. de Pourceaugnac.* Deux traductions littérales de la pièce de Molière avaient déjà paru; l'une, faite par Ozell en 1714, et l'autre, sous le titre de *Squire Lutberdy* (Le gentilhomme campagnard gauche) en 1732. Cette dernière traduction se trouve dans les «Select Comedies of M. de Molière» et est dédiée à lady Mary Wortley Montagne.

Les Amants Magnifiques. — Nul plagiaire anglais n'a emprunté quelque chose à cette comédie-ballet.

Le Bourgeois gentilhomme. — Comme nous l'avons déjà dit, le plagiaire Edward Ravenscroft dans sa pièce le *Mamouchi,* jouée en 1671, a pillé principalement *M. de Pourceaugnac et le Bourgeois gentilhomme*, mais c'est la demoiselle Lucy qui prend le rôle du Maître de Philosophie de la dernière comédie. Ravenscroft s'est aussi servi de quelques scènes du *Bourgeois Gentilhomme* dans son *Scaramouch a philosopher*, etc. représentée en 1677 (Voyez mes remarques sur *M. de Pourceaugnac.*)

Farquhar a aussi imité la pièce de Molière dans *Love and a Bottle* (L'amour et une bouteille (de vin)) représentée en 1699, surtout dans les scènes entre le jeune hobereau Mockmode et le maître de danse et le maître d'armes.

Ozell publia sa traduction littérale en 1714 et une autre

parut dans les Select Comédies of M. de Molière, publiée en 1732, avec une ridicule et des plus flatteuses dédicacc au duc de Cumberland, qui n'avait alors que onze ans, et qui plus tard fut vaincu à Fontenoy et vainqueur à Culloden.

Dans *The Commissary* (Le fournisseur de l'armée), comédie de Foote, jouée en 1765, l'idée-mère ainsi que plusieurs scènes sont empruntées à Molière. Le héros de la pièce, Zachary Fungus (Zacharie Champignon) est un homme vulgaire qui a fait sa fortune dans les munitions de l'armée anglaise en Allemagne, et qui veut à tout prix devenir un homme comme il faut, et prend des leçons de plusieurs professeurs, tout comme M. Jourdain-Isaac, le frère du fournisseur est une imitation libre de Mme Jourdain.

En 1874 on publia une comédie *He would be a Lord* (Il désirerait devenir grand seigneur), qui n'est qu'une adaptation du *Bourgeois gentilhomme,* à l'usage des écolés catholiques de garçons. Il n'y a pas de rôles de femmes; madame Jourdain devient George le frère de M. Jourdain, Nicole est changée en Nicolas et Cléonte devient le capitaine Dubar. On a omis plusieurs scènes, entr'autres celle du Mamamouchi, M. Jourdain découvre aussi que sa fille n'a pas épousé le fils du Grand Turc, mais le capitaine Dubar. Il ne veut pas donner son consentement à ce mariage, qui est déjà un fait accompli. Le notaire lui dit que s'il ne veut pas y consentir il sera envoyé à Cayenne pour dix ans et degradé pour toujours. A la fin des fins le malheureux Jourdain s'habille comme un pair de France, ce qui est un crime de haute trahison. Il est condamné à

être fusillé, s'imagine qu'il est blessé mortellement et accepte Dubar pour gendre.

Psyché. — En 1636 un auteur dramatique anglais, Thomas Heywood, publia *Love's Mistress, or the Queen's Masque* (la maîtresse de l'Amour ou le Masque de la reine), comédie de cour, et basée, comme la pièce de Molière, sur *l'Ane d'Or* d'Apulée. Il serait intéressant pour les moliéristes de comparer le *Masque* de Heywood avec la tragédie-ballet de Molière.

Th - Shadwell, dont nous avons déjà parlé souvent, fit jouer en 1673 une *Psyché,* imitée principalement de la tragédie de Molière, et qui eut beaucoup de succès. C'est la première pièce de Shadwell écrite en vers.

Ozell en a publié une traduction littérale en 1714.

— *Les Fourberies de Scapin.* — Nous avons déjà dit qu'Edward Ravenscroft fit jouer en 1677 son *Scaramouch a philosopher, etc.* qui est emprunté à trois pièces de Molière. (Voyez mes remarques sur le *Mariage forcé* et le *Bourgeois-gentilhomme.*) Il a imité des *Fourberies de Scapin* la 6e scène du 1er acte, et les 5e, 6e, 8e, 9e, 10e et 11e scènes du second acte. Argante se nomme dans la pièce anglaise Pancrace, Scapin Plautino et quelquefois Arlequin, Octave Cynthio et Léandre Octavio. Th. Otway fit représenter en 1677 une traduction presque littérale des *Fourberies de Scapin, The Cheats of Scapin.* Il a changé les noms des personnages et abrégé, mais pas amélioré quelques discours, Ozell publia en 1714 sa traduction littérale de la pièce de Molière.

— *La Comtesse d'Escarbagnas.* — Nous avons déjà dit, en parlant des *Précieuses ridicules,* que Mr Miller, dans sa

comédie *The Man of Faste*, jouée en 1735, a emprunté à la *Comtesse d'Escarbagnas* la 3e et la 6e scène.

— *Les Femmes Savantes*. — Th. Wright a imité en partie cette comédie dans *The Female Virtuosoes*, représentée en 1693 et reprise au mois de janvier 1721. Les noms des personnages y sont anglicisés, et l'auteur y a ajouté un caractère nouveau, Witless (Sans Esprit).

Un mois après la reprise des *Female Virtuosoes* on joua au théâtre de Drury Lane *The Refusal, or the Ladies Philosophy* (le Refus, ou la philosophie des Dames), comédie écrite par Cibber et dont presque tous les personnages, sont empruntés à Molière. Mais le prototype de Chrysale Sir Gilbert Wrangle, est un directeur de la Compagnie des Indes, et une partie de l'intrigue roule sur la spéculation sur les actions de cette Compagnie.

Mr Miller a aussi inséré dans sa comédie *The man of Faste*, déjà citée plusieurs fois, Chrysale et Philaminte sous les noms de Sir Henphrey et lady Humpeck, et a imité librement Ariste et Clitandre.

Ozell fit paraître sa traduction en 1714.

— *Le Malade imaginaire*. — Nous avons déjà dit, à propos de l'*Amour médecin*, que le héros de la comédie *Sir Patient Fancy*, de made Aphra Behn, jouée en 1678, et qui donne son nom à la pièce anglaise, est surtout imité d'Argan. Cette dame a aussi pris une grande partie du 3e acte du *Malade imaginaire*, mais elle l'a rempli d'indécences et d'obscénités. La pièce, *The Mother in Law* (Voyez mes remarques *sur Monsieur de Pourceaugnac*) de M. Miller, a aussi de fortes obligations à la comédie de Molière. L'auteur

anglais a imité surtout les 1ere, 2e, 5e, 6e scènes, du 1er acte, les 4e, 6e, et 7e scènes du second acte et les 8e jusqu' à14^{e} scène et les 17e jusqu'à 22e scène du 3e acte, et a anglicisé les noms des personnages. Isaac Bickerstaffe a emprunté principalement au *Malade imaginaire* sa pièce *Dr. Last in his Chariot,* dont nous avons déjà parlé à propos de l'*Amour médecin;* mais Toinette, dans l'imitation anglaise,devient un valet,nommé Wag (Bel-esprit), et tous les autres personnages y ont des noms anglais. Par exemple Argan s'appelle Ailwou'd (malade volontaire), Béralde Friendly (Amical), Cléante Hargrave, etc., etc.

Il y a eu deux traductions littérales de la pièce de Molière ; l'une, d'Ozell, qui parut en 1714, et l'autre, dans les « Select Comedies of M. de Molière. » dédiée au duc d'Argyle, imprimée en 1732.

Un auteur anglais vivant, M.Charles Reade, fit représenter et publia en 1857 une nouvelle traduction de la pièce de Molière.

— *George Dandin, ou le Mari Confondu.* — L'acteur anglais Betterton donna en 1670 une comédie en cinq actes, *The Amorous Widow,or the Wanton Wife* (La Veuve amoureuse ou la femme dévergondée) qui n'est qu'une imitation de la pièce de Molière. L'auteur y a ajouté une intrigue entre une veuve amoureuse et un fauconnier déguisé en vicomte — une reminiscence de Mascarille et de Jodelet.

Ozell publia une traduction littérale de *George Dandin* en 1714, et une autre parut en 1732 dans « les Comédies choisies de Molière », avec une dédicace de la pièce traduite à Lady Cinq étoiles, qui est certainement un rare

spécimen d'outrecuidance et d'impudence littéraire. Le traducteur y dit qu'il dédie cette comédie à cette dame parce qu'il y a bien plus d'intrigues et de combinaisons dans son histoire que celles que l'imagination fertile de Molière a pu inventer. Et il continue de la manière suivante :« Vous gouvernez votre mari si adroitement que d'autres femmes mariées vous regardent avec envie et avec dépit. Votre exemple prouve clairement qu'une femme peut mépriser cordialement son mari et en même temps lui faire croire qu'elle l'aime, et que le mariage, au lieu de rebuter les galants, sert à les attirer davantage. »

On représenta en 1744 à Drury Lane une farce : *George Dandin*, mais elle n'a jamais été imprimée.

A propos du *Sicilien* nous avons déjà parlé de l'opéra comique de Dibdin : *The Metamorphoses*, joué en 1776. L'auteur y a imité la seconde scène du premier acte et la septième sène du second acte de *George Dandin*.

En 1781 on donna au théâtre de Covent Garden une farce en deux actes : *Barnaby Brittle, or a Wife at her Wit's end* (Barnabé Fragile, ou une femme au bout de son rouleau) qui n'est qu'une condensation de la comédie de Betterton, avec quelques scènes d'une comédie de Mme Centlivre *The Artifice*.

En 1818 Dimond fit jouer un opéra comique : *December and May* (Décembre et Mai), dont l'intrigue est surtout basée sur la pièce de Molière.

— *L'Avare*.— Th. Shadwell, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois fit jouer en 1671 une imitation de Molière, intitulée *The Miser* (l'Avare). Il y a ajouté huit nouveaux per-

sonnages, et est assez impudent pour dire dans sa préface :

« Je crois pouvoir dire sans vanité que Molière n'a rien perdu entre mes mains. Jamais pièce française n'a été maniée par un de nos poètes, quelque méchant qu'il fût, qu'elle n'ait été rendue meilleure Ce n'est ni faute d'invention, ni faute d'esprit, que nous empruntons des Français ; mais c'est par paresse : que je me suis servi de l'*Avare* de Molière. » Mr Shadwell continue sa politesse dans le prologue de sa pièce et dit : « Que l'on trouve aussi rarement de l'esprit dans une comédie française que des mines d'argent en Angleterre. Voltaire dit très bien, en parlant de Shadwell : « On peut juger qu'un homme qui n'a pas assez d'esprit pour mieux cacher sa vanité, n'en a pas assez pour faire mieux que Molière. » Le traducteur anglais fait d'Harpajon Golding ham, de Cléante Théodore, de Marianne Théodora et de Valère Bellamour, un nom qui ne paraît guère très anglais quoiqu'il l'écrive avec *ll*.Ozell en 1714 et Mll.Miller et Buker en 1732 ont fait paraître des traductions littérales de la pièce de Molière.

Le grand romancier Fielding fit représenter en 1733 une nouvelle pièce: *The Miser* (l'Avare), qu'il avoue avoir emprunté à Molière et à Plaute,et qui eut un très grand succès. Fielding dit dans le prologue que « Molière connaît les secrets les plus intimes de la nature, et que sa plume virile dépeint des scènes fortes et tous les caractères en développant l'action et non pas en faisant des railleries vulgaires, et que lui, Fielding n'a rien à craindre du public s'il a réussi seulement à ne pas déguiser Molière. »

Voltaire dit de la pièce de Fielding : « qu'il a ajouté réellement à *l'Avare* de Molière quelques beautés de dialogue

particulières à sa nation ». En d'autres mots la pièce de Fielding est une copie faite par un homme de grand talent d'après le tableau d'un grand maître. Dans *l'Iconographie Moliéresque* on parle d'une traduction anglaise de *l'Avare* publiée à Paris en 1751 et faite probablement par un professeur de langue française, établi en Angleterre, Laus de Boissy, mais elle n'a jamais été jouée. Un certain M. Edouard Tighe fit de l'*Avare* une farce en un acte et l'on représenta au théâtre de Covent Garden en 1792 une imitation en trois actes de la pièce de Molière, faite par le souffleur de ce théâtre, Mr Jacques Wilde.

HENRI VAN LAUN.



DOCUMENTS INÉDITS

Mon cher Confrère,

Je vous envoie la transcription d'un arrêt du Conseil d'État du 3 juin 1673 relatif à la veuve de Molière. Cet arrêt l'autorisait à poursuivre en justice le payement d'une somme de deux mille livres empruntée le 26 novembre 1671 à sa sœur Madeleine Béjard par Martin Tabouret, sieur de Turny, secrétaire du Roi, et par Madeleine Canto, sa femme. Armande Béjard, légataire universelle de sa sœur, se trouva substituée aux droits de cette dernière et, le 7 janvier 1673, de concert avec Molière, elle réclama les deux mille livres à Tabouret, Ce personnage refusa de payer et, le 9 du même mois, il signifia à Molière et à sa femme un exploit par lequel mettant en avant deux arrêts de surséance du Conseil d'État à lui accordés le 12 février 1665 et le 21 juillet 1671, il prétendait être à l'abri de toutes réclamations et avoir le droit de payer quand il lui plairait.

Madame Molière, devenue veuve sur ces entrefaites, poursuivit seule le recouvrement de sa créance, et son avocat, Poisson, prouva facilement au Conseil d'État que Tabouret ne pouvait se prévaloir des deux arrêts de surséance à lui accordés le 12 février 1665 et le 21 juillet 1671 pour esquiver le payement d'une obligation postérieure.

Le Conseil se rendit à l'évidence et autorisa Madame Molière à poursuivre Tabouret et à lui faire rendre gorge judiciairement, en dépit des surséances obtenues par lui pour objets antérieurs.

Il est probable que Tabouret, qui ne paraît pas avoir été un

modèle de délicatesse, s'exécuta de bon gré ou de force, et que les 2000 l. de Madeleine Béjard furent restituées à Armande.

L'avocat Poisson qui lui prêta son concours en cette circonstance, s'était déjà, quelques années auparavant, occupé des affaires de Molière et de sa femme (1).

Je dois l'indication de cet arrêt à M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux archives nationales.

Bien à vous mon cher confrère.

Em. CAMPARDON.

1673 — 3 Juin.

Arrêt du Conseil d'État autorisant la veuve de Molière à poursuivre devant les tribunaux la restitution d'une somme de 2 000 *livres que lui devait un sieur Martin Tabouret.*

Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par damoiselle Armande-Grézinde Béjard, veuve de deffunt Jean-Baptiste Pocquelin Molière, légatrice universelle de deffunte damoiselle Magdelaine Béjard, sa sœur et maître Charles Cardé, conseillier de sa Majesté, trésorier du sceau de la Chancellerie de Paris, contenant que Martin Tabouret, escuyer, sieur de Turny, conseiller et secretaire de sa

(1 Voy. *Documents inédits sur Jean-Baptiste Pocquelin-Molière* p. 49 et suiv. et *Nouvelles pièces sur Molière* p. 113 et suiv. — Ce Poisson, dont le prénom était François, était peut-être un parent du comédien Raymond Poisson.

Majesté et dame Magdelaine Canto, sa femme, s'estans trouvéz nécessitéz d'une somme de 2 000 livres pour subvenir à leurs affaires, ils eurent recours à ladite feue Béjard qui la leur presta, pour raison de quoy les dits sieurs Tabouret et sa femme luy en passerent obligation solidaire pardevant notaires au Chastelet le 26 novembre 1671, en vertu de laquelle les supplians leur ayant fait faire commandement de payer ladite somme le 7 janvier dernier et à leur refus protesté de se pourvoir tant par saisie sur leurs biens que autrement ainsy qu'ils adviseroient bon estre, le dit sieur Tabouret se seroit avisé, par une mauvaise foy sans exemple, de faire signifier à la suppliante, le 9 dudit mois de Janvier, un prétendu arrest du Conseil d'Estat du 12 février 1665 confirmé par autre du 21 juillet 1671, par lequel sa Majesté luy auroit prorogé et au nommé Matière, son commis et coobligé, pour six mois la surcéance à toutes poursuites et procédures à luy accordée par autres arrests du Conseil du 14 juin 1662, 3 avril et 27 octobre 1663 avec deffences à tous officiers et huissiers d'attenter cy après à leurs personnes, aux peines y contenues jusqu'à ce qu'autrement par sa Majesté, parties ouyes en son Conseil, en eust esté ordonné et ordonne que les susdits arrests, pour raison de la main-levée y mentionnée, seroient éxécutéz avec celuy dudit jour 12 février 1665, nonobstant oppositions et empeschemens quels conques. En conséquence de cet arrest, ledit sieur Tabouret pretend arrester les poursuittes encommencées par lesdits supplians et par ce moyen éluder le payement desdites 2 000 livres, sous pretexte qu'il est dit par ledit arrest que le délay de six mois n'aura lieu que du jour de la signiffication d'icelluy, ce qui ne peut avoir

lieu à l'esgard de la suppliante parce qu'en premier lieu les motifs des surcéances, main-levée et prorogations d'icelles n'ont esté qu'à cause que sa Majesté estoit redevable envers ledit sieur Tabouret de quelques sommes qu'il fait monter à un million, pour le remboursement desquelles il n'y avoit peut estre pas de fond lors desdits arrests et que ledit Tabouret pouvoit avoir emprunté mesme somme, ou partie, de divers particuliers, pour raison de quoy, sa Majesté, en attendant ledit remboursement luy avoit peu accorder de grâce lesdites surcéances, mais à l'esgard des suplians il n'en est pas de mesme et l'espèce est bien différente, leur debte ou bien les deniers prestés par ladite feue Béjard audit Tabouret et sa femme n'ont point esté par eux empruntéz pour employer auxdites avances et ne peuvent estre compris audit remboursement qu'il espère ou qu'il a peu recevoir depuis de sa Majesté, au contraire, ils ont tourné à leur profit particulier mesme depuis lesdits deux arrests du Conseil, le dernier estant du mois de juillet 1671 et ladite obligation du mois de novembre ensuivant, temps auquel ledit Tabouret n'avoit rien à demesler avec sa Majesté et par conséquent Vray de dire que lesdits arrests ne peuvent de rien servir à l'esgard des suplians et ne peuvent concerner que ceux qui se trouvent envelopés dans les prestz et avances prétendus par ledit Tabouret et de plus lesdits arrests n'ont peu surseoir et avoir un effet rétroactif au sujet des debtes futures et ne peuvent avoir leur exécution qu'à l'esgard de celles qui estoient contractées avant ceux, en second lieu, ladite surcéance n'est prorogée que pour six mois audit Tabouret et Matière, son commis, purement et simplement et non pas à leurs coobligéz et

ainsy quand elle auroit lieu à leur esgard, ce que non, les suplians seroient toujours en liberté de poursuivre la femme dudit Tabouret qui s'est obligée solidairement avec luy et de discuter ses biens par touttes sortes de voyes, et de plus ledit délay est expiré il y a longtemps, l'arrest estant de 1665 et celuy qui le confirme ou qui en ordonne l'exécution de 1671, qui par conséquent ny l'un ny l'autre ne peuvent de rien servir.

A ces causes, requeroient lesdits suplians qu'il plust à sa Majesté leur permettre, en tant que besoin seroit, de continuer leurs poursuittes contre lesdits Tabouret et sa femme pour le payement de ladite somme de 2 000 livres, interests et despens, ainsy qu'ils adviseront bon estre, nonobstant et sans avoir esgard à ladite surcéance portée par ledit arrest dudit jour 12 février 1665, ny à celuy qui en ordonne l'exécution du 11 juillet 1671, qui sera levée et ostée à l'esgard des suplians seulement, et pour l'indue vexation, condemner lesdits Tabouret et sa femme solidairement en tous les despens du present arrest.

Veu ladite requête signée Poisson, advocat au Conseil, l'obligation passée au proffit de ladite feue Béjard le 26 novembre 1671, les arrests du Conseil cy dessus datés et autres pièces attachées à la dite requête, ouy le rapport du sieur....... Commissaire à ce député et tout considéré :

Le Roy, en son Conseil,aïant esgard à ladicte requeste a permis et permet aux suplians de continuer leurs poursuittes contre lesdicts Tabouret et sa femme pour le payement de ladicte somme de deux mil livre, interests et despens ainsy qu'ils adviseront bon estre, nonobstant et sans avoir

esgard à la surcéance portée par lesdicts arrests du 12 février 1665 et 11 juillet 1671.

Signé : d'Aligre ; de Barberie ; Colbert ; Pussort ;

Hotman ; Villeroy.

A Paris, le troisième juin 1673.

(Archives Nationales : E. 464.)

UNE CONSULTATION MÉDICALE AU XVIIe SIÈCLE

« Il n'y a si pauvre autheur qui ne puisse » quelquefois servir au moins pour le témoignage » de son temps. » (Fauchet : *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise....* Paris, 1581, in-4. page 209.)

La quatriesme partie du *Recueil des Poesies choisies de Messieurs Maleville, Maynard, de l'Estoille, etc.*, publié chez Charles de Sercy en 1658, sept ans avant la première représentation de l'*Amour médecin*, nous a conservé, sous

la forme d'une ode, le tableau le plus vivant et le plus complet d'une consultation médicale au XVII[e] siècle. On sait combien les Recueils de vers étaient alors à la mode ; il n'est donc pas impossible que Molière ait connu cette ode et peut-être lui a-t-elle donné l'idée de mettre ainsi les médecins en scène, « alterquant » selon l'expression de Guy-Patin.

Mais est-il besoin d'admettre cette supposition ? ne suffisait-il pas à Molière de voir, ainsi que le lui fait dire l'auteur d'*Elomire hypocondre :*

«....................jouer
» Son *Amour médecin* par ses Médecins mesmes. »

Voici quelques stances de cette ode qui compte cent-cinquante vers.

L'auteur, après avoir montré des médecins sur leur mule, continue :

Ce mesme interest qui les porte,
Fait que trois dans un seul instant
Se rencontrent devant la porte
Du malheureux febricitant :
Chacun se faisant bonne mine
En la langue Greque ou Latine,
Montre lors sa civilité ;
Et ne reglent leur préseance
Que suivant que la Faculté
Regla le temps de leur science.
D'une contenance severe,
Et d'une magistrale voix,
Chacun d'eux demande une chaire,
En toussant trois ou quatre fois ;
Puis cette trouppe Galenique

Vient d'une façon methodique
Au malade taster le poux ;
Et par une sotte harangue,
On voit qu'en suite ces vieux foux
L'obligent à tirer la langue.
Afin de montrer leur étude
Avec beaucoup d'obscuritez,
Ils recherchent son habitude,
Parlant des quatre qualitez ;
Puis ils observent comme Herache,
Demande(nt) si son ventre est lâche,
Et s'il fait bien sa fonction ;
Et suivant leur vieille doctrine,
Ils vont de son émotion
Chercher la cause en son urine.
Ayant proche de la fenestre
Contemplé longtemps l'urinal,
Chacun pense seul de connoistre
Quelle est la source de son mal ;
L'un dit qu'elle est atrabilaire,
L'autre maintien que la colère
Domine en son tempérament ;
Et le dernier sur sa pratique
Appuyant son raisonnement,
Jure qu'il n'est que flegmatique.
Cependant que le pauvre infirme
Languit auprès de ces Docteurs,
Chacun son sentiment confirme
Par les passages des Autheurs ;
Chacun d'eux sur le champ se flate
D'avoir Avicenne, Hippocrate,
Ou Galien pour son support ;
Et contestans de cette sorte,
Afin de les mettre d'accord,
Soudain le bassin on apporte.
A l'aspect de cette matière
Qui doit terminer leur débat,

En tournant la teste en arrière,
Ils renouvellent leur combat ;
L'un soustient qu'elle est fort *loüable*,
L'autre qu'un mal presqu'incurable
Par sa couleur se juge bien,
Voyant tant de bile recuite :
Et le troisième n'y voit rien,
Qu'un grand amas de pituite.

Chacun d'eux propose alors les remèdes qu'il croit être propres à guérir le malade : L'un est pour l'antimoine & les vomitifs ; l'autre pour la saignée & les clystères ; enfin, le troisième croit & affirme que les purgations seules seront efficaces.

Ainsi chacun se persuade
Pour mieux conserver son crédit,
Qu'on ne peut sauver le malade
Que par le moyen qu'il a dit :
Mais parmy tant de controverses,
Et tant d'ordonnances diverses,
Le languissant finit ses jours.
Il tombe enfin de défaillance,
Et pour avoir trop de secours,
Il meurt à faute d'assistance.

Tel serait certainement le triste sort réservé à Lucinde, si son mal était autre que son amour pour Clitandre.

JULES COUET.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

— Notre cher poète François Coppée nous a fait l'honneur de consacrer au tome II du *Moliériste* un bon tiers de sa revue dramatique du 4 juillet dernier :

« C'est avec une surprise attristée, dit le critique théâtral de la *Patrie*, qu'on peut constater, en feuilletant la collection du *Moliériste*, combien sont rares et difficiles à recueillir les documents sur la vie du grand Comique. Point d'autographes, ou presque point, et, dans tous les cas, aucun qui ait la moindre importance littéraire. Une demi-douzaine de signatures sur des actes notariés, sur des registres de paroisses, la fameuse quittance de Montpellier, dont l'authenticité est discutable, et voilà tout. On n'a pas même un vers de Molière de la main de Molière. C'est à peine croyable, quand nous songeons qu'il est mort en pleine production, en plein génie, en pleine gloire, quand nous savons qu'au moment où il tomba sur les planches, foudroyé par son mal, il travaillait à une grande comédie en vers intitulées. *L'Homme de Cour* ou *L'Ambitieux*, et qu'il en avait écrit déjà une grande partie. Comment un pareil manuscrit, qui devait être celui d'un chef-d'œuvre, — pensez-y donc ! *l'Homme de Cour*, peint d'après nature par Molière, dans le Versailles de Louis XIV ! — comment un pareil manuscrit a-t-il pu disparaître ? Il ne s'agit pas ici

d'un chiffon de papier, d'une lettre qu'on perd ou qu'on déchire, mais d'un ouvrage considérable, presqu'achevé peut-être, dont Molière avait dû parler à ses camarades de théâtre, à ses amis. Disparu, égaré, détruit? Comment? Un accident est peu vraisemblable ; nous croirions plutôt à la malveillance. Le sublime rieur avait des ennemis parmi les gens de cour, des ennemis qui se souvenaient du terrible effet de *Tartuffe*, et les papiers de Molière étaient entre les mains de son héritière, de cette femme qui n'avait su ni le comprendre, ni l'aimer, et qui garda si mal son souvenir. N'est-on pas autorisé à faire ici bien des hypothèses, à rêver de quelque honteux marché, de chefs-d'œuvre livrés aux flammes ? De tous les mystères qui enveloppent la mémoire de Molière, le plus ténébreux n'est-il pas là ? »

« Les érudits et patients collaborateurs du *Moliériste* parviendront peut-être à le pénétrer un jour, et l'on ne saurait trop encourager leurs utiles investigations. Il est particulièrement intéressant de les suivre, dans leurs derniers travaux, sur la piste de Molière voyageant avec sa troupe à travers la France, au temps de sa jeunesse, et de retrouver avec eux les gîtes d'étapes de son roman comique. C'est un acte de décès, de baptême ou de mariage, portant le nom de quelque comédien de campagne ; c'est un feuillet quelconque, oublié depuis plus de deux siècles sous la poussière des archives, qui, la plupart du temps met le chercheur sur la trace du grand homme vagabond et fait apparaître devant nous, accoudée sur quelque table d'auberge d'une ville du midi de la France, devant une page à moitié écrite de l'*Etourdi*, cette belle et puissante tête où vivait et s'agitais déjà tout un monde. »

— Lire, dans la *Jeune France* (1) du 1er juin dernier une curieuse étude sur *Jean Magnon*, l'ami de Molière.

— Notre collaborateur Eug. Noël vient de publier, à Rouen, en une petite brochure de 31 pages, la conférence qu'il a faite au Cercle Rouennais de la Ligue de l'Enseignement, sous ce titre : *La Dernière Comédie de Molière.*

Le Molière Hachette. — Le tome VI (Collection des *Grands Ecrivains de la France*) qui vient de paraître, contient : le *Médecin malgré lui*, *Mélicerte*, la *Pastorale Comique*, le *Sicilien*, *Amphitryon* et *George Daudin*. — Chacune de ces pièces est précédée d'une savante et très complète notice et du « Sommaire » de Voltaire. L'éloge des notes n'est plus à faire. Les appendices sont extrêmement curieux : c'est d'abord la musique de la Chanson de Sganarelle : *Qu'ils sont doux, bouteille mamie !* en triple texte d'après la *Clef des Chansonniers*, le *Recueil d'Airs* de la Comédie française et le manuscrit de la Sorbonne ; puis le livret du *Ballet des Muses* ; une très curieuse note sur une rarissime édition du *Sicilien* de 1668 ; enfin le livret du *Grand Divertissement Royal de Versailles* et la *Relation de la Fête de Versailles* par Felibien.

Que MM. Regnier père et fils, P. Mesnard et Desfeuilles nous permettent, de leur adresser tous nos vœux pour la fin de cette belle et grande entreprise, et d'y joindre un souvenir reconnaissant à la mémoire du regretté M. Despois.

De Villiers et son Festin de Pierre. — Pendant qu'on réim-

(1) Revue mensuelle, 19. R. Bonaparte, 4e année. Directeur-rédacteur en chef : Albert Allenet. Prix de l'Abonnement : 8fr. par an.

prime en France, les raretés bibliographiques à très petit nombre et à prix élevé pour une élite d'amateurs, n'est-il pas curieux de voir les allemands publier à très bon marché, en éditions classiques, nos textes français les plus ignorés ?

C'est ainsi que la *Nouvelle collection des réimpressions françaises* (Heilbronn, G. Henninger) vient de débuter par la publication du *Festin de Pierre* ou le *Fils Criminel* « tragi-comœdie traduite de l'Italien en François par le sieur de Villiers », conforme à l'édition d'Amsterdam (1660).

Cette pièce, d'un des comédiens-poètes de l'hôtel de Bourgogne, comprend 1801 vers ; elle est précédée d'une lettre « à M. de Corneille, à ses heures perdues » et d'une épitre *au Lecteur* assez plaisante.

M. le Dr Wilhelm Knorich l'a accompagnée d'une notice très étudiée et très exacte sur l'auteur, sa pièce et ses autres œuvres.

Le Festin de Pierre de De Villiers, qui est presque introuvable en France, se vend à Heilbronn 1 fr. 75 ! Tous les Moliéristes voudront joindre au premier *Festin de Pierre* français, celui de Dorimond, ce nouveau document, si précieux pour l'histoire du *Don Juan* de Molière.

Le 2e numéro de cette collection est sous presse : c'est le fameux *Traité de la Comédie et des Spectacles* par le prince de Conti, d'après l'édition originale de 1667.

DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

COMÉDIE FRANÇAISE. — Jeudi 14 juillet, matinée *gratis* à l'occasion de la fête nationale : *Le Cid* et les *Précieuses Ridicules*. — Mardi 19, *l'Avare*.

ATHÈNES, THÉATRE OLYMPIA. — 14 Juin, *les Précieuses Ridicules ;* — 21 Juin, *Amphitryon ;* — 24 Juin, *le Bourgeois Gentilhomme ;* — 18 Juin, *Tartuffe*.

MONDORGE.



Paris. — typ. de A.-H. Bécus, 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 30. 1er SEPTEMBRE 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

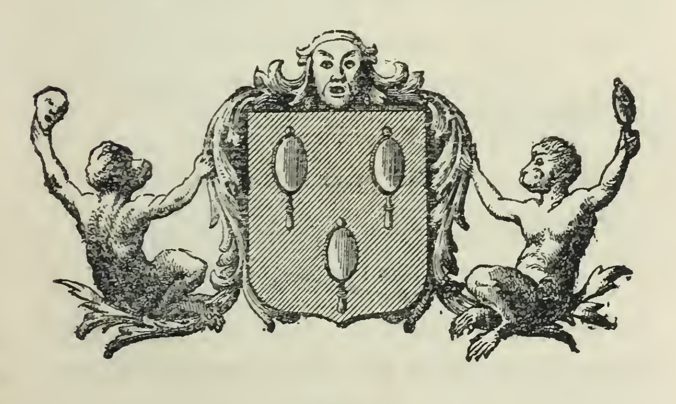
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXX

TROISIÈME ANNÉE

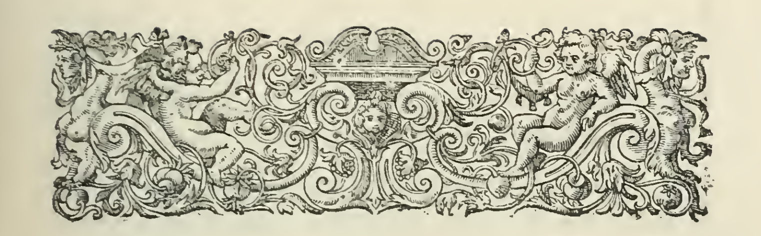
LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-8° carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



DOCUMENTS INÉDITS

PERRIN, MOLIÈRE ET LULLY

Il arrive souvent que deux chercheurs, préoccupés d'une même étude, soucieux d'arriver chacun le premier, se disputent dans les ventes publiques les mêmes livres, les mêmes manuscrits ; s'efforcent, en se rencontrant dans les salles de lecture des bibliothèques ou des archives, de se dissimuler mutuellement les documents que chacun étudie et espère garder pour lui.

Nos collaborateurs, MM. Ch. Nuitter et E. Thoinan, se sont trouvés dans une situation semblable. Tous deux passionnés, l'un pour l'histoire de l'Opéra, l'autre pour l'histoire de la Musique, ils n'ont pas tardé toutefois à prendre le meilleur parti, en réunissant leurs travaux et leurs

efforts pour achever ensemble l'œuvre dont ils vont bientôt donner la première partie au public.

Nous avons eu communication des épreuves de leurs *Recherches sur les origines de l'Opéra français*, et nous pouvons dire que le principal souci des auteurs a été d'être exacts et de ne rien avancer sans le prouver.

Parmi les sources auxquelles ils ont puisé et qui, jusqu'ici, n'avaient guère été exploitées par les historiens de l'*Académie royale de musique*, nous avons particulièrement remarqué une longue série d'arrêts du Parlement. — « Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » On peut dire aussi : heureux les hommes qui n'ont pas de procès, mais malheureux leurs biographes, qui perdent ainsi un des moyens les plus sûrs d'informations, le plus sûr même, pouvons-nous dire, quand on s'attache à des gens qui n'ont pas eu une destinée éclatante et qui vivaient il y a deux siècles ! C'est vraiment une bonne fortune pour un chercheur d'avoir affaire à un homme processif, ou victime de procès, ce qui revient au même. Les renseignements abondent, et si, par bonheur, l'individu auquel on s'intéresse a été incarcéré pour dettes (ce qui était fréquent au XVIIe siècle, puisqu'avant l'Ordonnance de 1667 la contrainte par corps était l'accessoire de presque toutes les condamnations), oh ! alors, on peut le suivre jour par jour, et, à l'aide des registres d'écrou, pénétrer dans son existence et l'examiner à son aise, à la façon du *Diable boiteux*, enlevant le toit des maisons, comme la croûte d'un pâté, pour voir ce qui s'y passait.

Ces réflexions nous ont été inspirées par l'examen des

documents relatifs à Pierre Perrin, l'un des fondateurs de l'Opéra français. On a souvent répété que, ruiné par sa direction de l'Académie royale de musique, il était mort en prison pour dettes. — Tout cela est inexact.

Les embarras de Perrin sont nés d'affaires de famille. L'Opéra, loin de le ruiner, lui permit de payer ses dettes et de recouvrer sa liberté.

En laissant de côté, dans le travail de nos collaborateurs, tout ce qui est relatif à l'histoire littéraire ou musicale, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de résumer rapidement, d'après les documents authentiques qu'ils ont réunis, l'histoire jusqu'ici inconnue du procès de Perrin.

Tallemant des Réaux a raconté (1), d'une façon fort exacte et fort amusante — à son ordinaire — la façon dont, par l'entremise de la veuve du peintre Van Mol, le poète Pierre Perrin épousa dame Elisabeth Grisson, veuve en secondes noces de Pierre Bizet de la Barroire, conseiller au Parlement. Par son contrat de mariage, en date du 22 janvier 1653, elle fit divers avantages à son mari, puis, au mois d'avril, elle passa solidairement avec lui diverses obligations pour plus de vingt mille livres, qui permirent à Pierre Perrin d'acheter la charge d'introducteur des ambassadeurs et princes étrangers près de la personne de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.

Ce fut là, sans doute, une grande satisfaction pour P. Perrin ; mais il ne devait pas en jouir longtemps en

---

(1) *Les Historiettes*, édition Monmerqué et P. Paris, 1857. p. 489-90 du tome VI.

paix. Bientôt le fils de sa nouvelle épouse, Gabriel Bizet de la Barroire, conseiller au Parlement comme son père, effrayé de ces libéralités, réussit à faire annuler le mariage comme clandestinement conclu. Perrin fut expulsé, et celle qui avait été quelques mois sa femme, par une donation et par son testament, donna à Gabriel Bizet de la Barroire, son fils, tout ce qu'elle pouvait lui donner. Mais celui-ci n'en fut pas moins forcé de payer, comme héritier de sa mère, les obligations qu'elle avait contractées solidairement avec Perrin. C'est alors qu'entre le magistrat et le poète commença une lutte judiciaire qui devait durer près de vingt ans :

Le 11 août 1656, requête de la Barroire à fin de paiement. Perrin, de son côté, interjette appel comme d'abus de la sentence de l'official qui a annulé son mariage.

Par arrêts du 13 avril et du 30 juin 1657, Perrin est condamné à payer la Barroire. Le 16 novembre 1658, la contrainte par corps est prononcée, et, le 23 janvier 1659, Perrin est incarcéré dans la geôle de Saint-Germain-des-Prés.

C'est vers la fin d'avril de cette année que fut représentée la PASTORALE, *première comédie françoise en musique*, et l'auteur infortuné était sous les verrous, et ne put assister à la représentation de son œuvre, ce premier essai d'opéra dont il attendait la renommée et la fortune ! Ce n'est que le 29 septembre 1659 qu'il obtint sa liberté sous caution, après sept arrêts des 12, 30 mai, 16 juin, 15 juillet, 3, 6 et 24 septembre relatifs à la présentation et à la discussion des cautions.

Six mois ne s'étaient pas écoulés, que la Barroire, non

payé, faisait réintégrer P. Perrin à la geôle de Saint-Germain-des-Prés. Il en sortait, cette fois, au bout de peu de jours, grâce à une garantie hypothécaire donnée par la veuve du peintre Van Mol.

En 1661, on le retrouve au For-l'Evêque. Ici les dates précises manquent, parce que le registre d'écrou de cette prison n'a pu être retrouvé. Puis, le 21 octobre 1665, le malheureux est de nouveau incarcéré, cette fois à la Conciergerie, toujours à la requête du terrible la Barroire. Il en sort au bout de près de six mois, le 6 avril 1666, et non pas en payant, mais en renonçant à l'appel interjeté de la sentence de l'official qui avait annulé son mariage, lequel mariage, par arrêt du lendemain, est définitivement déclaré nul et non valablement contracté.

Perrin jouit alors de quelques années de liberté, pendant lesquelles il s'occupe de la fondation de l'Opéra et de la première représentation de *Pomone*, qui eut lieu en mars 1669. Mais le succès de son œuvre lui vaut des procès avec ses associés Sourdeac et Champeron, qui veulent s'emparer de l'entreprise, et, d'un autre côté, la Barroire, s'apercevant que son débiteur est en passe de devenir solvable, le fait incarcérer de nouveau à la Conciergerie, le 15 juin 1671.

Le 17 août 1671, Perrin consent à la Barroire un transport de ses droits, et il est mis en liberté le jour même ; par malheur, huit jours auparavant il avait cédé les mêmes droits au sieur de Sablières, et la Barroire, aussitôt qu'il a connaissance de ce transport qui prime le sien, fait incarcérer Perrin pour la sixième fois, à la date du 29 août.

C'est ici que va apparaître Lully, et (ce qui est plus inté-

ressant encore pour *le Moliériste*) c'est ici également que va apparaître Molière.

Pomone avait réussi. L'Opéra, à peine créé, avait trouvé le succès et allait devenir une affaire. Cette affaire, Perrin, en procès avec ses associés, en procès avec la Barroire, ne pouvait en tirer parti. Molière eut la pensée de s'associer avec Lully pour diriger l'Opéra. Pour cela, il suffisait de s'entendre avec Perrin, titulaire du premier privilège et d'obtenir un nouveau privilège du Roi. Lully s'en chargea et réussit ; seulement, il obtint ce privilège pour lui seul, et dans des termes qui allaient restreindre les droits accordés à Molière et à sa troupe. Ce fut un véritable coup de théâtre ; à quelques jours de distance, opposition de Sourdéac et de Champeron, opposition de Sablières et de Guichard, et enfin opposition de Molière et de sa troupe à l'enregistrement du privilège de Lully. Cette dernière opposition, en date du 29 mars 1672, a été heureusement retrouvée, comme les autres, par nos collaborateurs, qui veulent bien en offrir la primeur aux lecteurs du *Moliériste :*

« Aujourdhuy est comparu au greffe de la Cour Maistre
» Charles Rollet (1) procureur en icelle, lequel en vertu du pou-
» voir à luy donné par Jean Baptiste Pocquelain, sieur de MOLIER;
» François le Noir, sieur de la Torillière ; Charles Varlet, sieur
» de la Grange; Philbert Gassot, sieur du Croisy; Pierre Ville-

(1) Le procureur dont Boileau a rendu le nom aussi célèbre que celui du malheureux Perrin.

» quain, sieur de Brie; André Hubert et Jean Pitel, sieur de
» Beauval, et leurs femmes, tous comédiens de la Troupe du
» Roy,

» Lequel a déclaré et déclare qu'il s'est opposé, comme de
» fait il s'oppose à ce qu'il ne soit vériffié aucunes lettres pa-
» tentes de Sa Majesté portant permission à Baptiste
» ou autres, portant permission de faire seul des dances, ballets,
» concerts de Luths, tuorbes, viollons et toutes sortes d'instru-
» ments de musique et autres choses et deffendre à tous autres
» d'en faire ny en jouer,

» Pour les causes et raisons qu'il déduira en temps et lieu et a
» eslu domicile en sa maison scize rue de la Vieille Monnoie, pa-
» roisse de Saint-Jacques de la Boucherie,

» Dont il a requis acte » (1).

Le Roi, évidemment sur les instances de Molière, modifia ce que le privilège surpris par Lully avait d'excessif, et, ce qui démontre bien que cette restriction fut une faveur toute personnelle accordée au grand comédien, c'est que, au lendemain de sa mort, Lully se hâte de reprendre ses avantages, et que l'ordonnance du 30 avril 1673 défend aux comédiens de se servir de plus de deux voix et de six violons.

Quant à P. Perrin, que Moliére nous a fait naturellement oublier, en traitant avec Lully et en lui cédant son privilège, il obtint en échange une pension dont il céda la moitié à La Barroire, par acte du 2 septembre 1672, et le même jour il recouvra définitivement sa liberté.

LA RÉDACTION.

(1) Archives nationales, *Registres du Parlement*, X, 6058.



COUPLETS INÉDITS

ATTRIBUÉS A MOLIÈRE

On trouve, dans le grand Recueil manuscrit de Conrart, à la Bibliothèque de l'Arsenal (tome XI, in-fol., page 941), deux pièces de vers fort agréables, sous le nom de *M. de Maulière*. Quelques personnes, qui ont étudié les précieux manuscrits de Conrart, ne seraient pas éloignées de croire que *M. de Maulière* n'est autre que *M. de Molière*. Nous ne rappelerons pas ici les raisons sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour soutenir l'identité des deux noms, orthographiés d'une manière différente. Nous ferons mieux, en reproduisant les deux pièces, encore inédites, que Conrart a pris la peine de recueillir et de copier de sa main, avec le nom de l'auteur :

Couplets sur une sarabande de M. de Maulière.

Doux regars de la jeune Elise,
Songez ailleurs, mon cœur est déjà pris :
S'il défend si bien sa franchise,
Prenez vous-en aux doux regars d'Iris.

Quand je vois ces yeux adorables,
Ces yeux divins, mes vainqueurs et mes rois,
J'ay pitié des cœurs misérables,
Que le Destin soumet à d'autres loix.

Un soupir, un mot qui le touche
Rend pour jamais un amant trop heureux.
Un souris de sa belle bouche
Vaut, à mon gré, cent baisers amoureux.

Ha ! c'est trop, c'est trop, jeune Elise,
Songez ailleurs, cherchez un autre prix.
Je n'ai plus ni cœur ni franchise
Que pour les yeux de la charmante Iris.

L'auteur des couplets est-il le musicien Mollier, qui aurait fait la sarabande ? Est-il le poète comique Molière, qui était aussi musicien et compositeur ?

Voici la seconde pièce, qui est encore plus galante que la première :

Couplets de M. de Maulière, sur le mesme air.

Sans vouloir vous estre fidelle,
Pour vos beaux yeux je languis nuit et jour,
Et ne puis finir la querelle
Que ma raison a contre mon amour.

Rien ne peut modérer ma flamme,
Et quand je voy que je pers tous mes soins,
Je vous hay quelquefois dans l'âme,
De ne pouvoir vous aymer un peu moins.

M. de *Mauliere* n'est-il autre que M. de *Molière*, en 1643 ou 1644, époque où le jeune avocat venait de mettre poûr la première fois le pied sur les planches d'un théâtre ?

P.-L. JACOB, *Bibliophile.*



SIMPLE HISTOIRE

D'UN

PRIVILÈGE DE LIBRAIRIE

Notes sur un privilège accordé à Molière pour l'impression de ses Œuvres complètes.

Il existe une édition des « Œuvres de Monsieur de Molière » publiée en 1681, à Paris, chez Denis-Thierry, Claude Barbin et Pierre Trabouillet. Le cinquième volume, contenant les *Femmes savantes*, les *Fourberies de Scapin*, le *Malade imaginaire* et l'*Ombre de Molière*, se termine par un Privilège, non paginé, mais qui appartient incontestablement au volume, ainsi qu'en témoignent les signatures Kkiij et Kkiiij placés au bas de la page 401 et au recto du feuillet suivant.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux est sur mauvais papier, mal imprimé, et porte au titre une sphère grossièrement sculptée; il a appartenu à l'abbé de Vertot. M. Paul Lacroix l'a décrit au bas de la page 80 de sa *Bibliographie moliéresque*, toutefois avec une légère erreur : le tome II, qui compterait 436 pages d'après le savant bibliophile, n'en a réellement que 400. Nous pensons d'ailleurs, avec lui et avec M. Potier, que l'impression de cette édition est dûe à un imprimeur de Lyon, et nous n'hésitons pas à y voir une contrefaçon frauduleuse.

Nous ne ferons pas ici une étude du texte de Molière ; nous nous bornerons à signaler, dans le Privilège, différents points qui nous paraissent dignes d'attention.

Que de choses dans un menuet ! Mais que de choses aussi dans un *Privilège* ! Comment saurait-on, si on ne l'avait appris par des Privilèges, que Racine a été, dans sa jeunesse, pourvu du prieuré d'Epinay ? que le duc de La Feuillade, lieutenant-général des armées, obtint, entre autres faveurs, du Roi qu'il fut le premier à nommer Louis-le-Grand, le monopole de l'impression et de la vente, pendant cinquante années, des « Formules d'actes et de procédures pour l'exécution des Ordonnances de Louis XIV, de 1667 et 1670 » ; que Conrart le silencieux a fait imprimer et vendre, sinon composé, un traité de la diction et du geste oratoires ?.... Mais revenons à Molière.

Le Privilège en question est donné au nom de Jean-Baptiste Pocquelin de Molière, lequel a remontré qu'il a composé « pour le divertissement du Roi » plusieurs pièces de théâtre : partie de ces pièces ont déjà été imprimées en vertu de privilèges accordés à l'auteur pour chacune en

particulier ; « mais la plus-part desdits Privilèges estant expirez *et les autres prés d'expirer*, plusieurs desdites pièces ont esté réimprimées en vertu de Lettres obtenues *par surprise* en nôtre grande Chancellerie, portant permission d'imprimer ou faire imprimer les Œuvres dudit Molière, sans en avoir son consentement, dans lesquelles réimpressions *il s'est fait quantité de fautes qui blessent la réputation de l'autheur ; ce qui l'a obligé de revoir et corriger tous ses ouvrages pour les donner au public dans leur dernière perfection.* »

Nous savons, de par ce document, pourquoi Molière a composé ses comédies : c'est « pour le divertissement du Roi ; » des privilèges accordés pour l'impression de chacune d'elles en cet heureux temps où tout ce qui n'était pas expressément permis était défendu, les uns ont été accordés à l'auteur, et de ceux-ci, qu'ils soient expirés ou près d'expirer, nous n'avons pas à nous préoccuper au point de vue de ses intérêts ; mais c'est *par surprise* que les autres ont été obtenus, et la constatation de la négligence coupable de la Grande Chancellerie en est la sévère condamnation : mais qui a pu les obtenir ainsi « *par surprise* » et « sans en avoir son consentement » ? Voilà ce qu'il est difficile d'établir sans avoir sous les yeux toute la série des Privilèges en vertu desquels ont été imprimées les pièces de Molière antérieures à celui-ci. La recherche en est difficile à faire, à moins d'avoir sous les yeux toutes les éditions de Molière publiées avant 1673, puisque *la Bibliographie Moliéresque* n'indique pas constamment le nom des éditeurs privilégiés, ni la durée des privilèges ; mais elle serait d'un véritable intérêt philologique et littéraire, puisque, dans ces réimpressions faites en vertu de privilèges *surpris* et *sans le consentement de Molière,* « il s'est fait quantité de fautes qui blessent la réputa-

tion de l'autheur. » L'ivraie étant séparée du bon grain, la distinction étant faite entre les éditions apocryphes et les éditions avouées par l'auteur, quelle valeur prennent toutes celles qu'il a « revues et corrigées pour les donner au public dans leur dernière perfection ! »

En même temps que l'auteur revendique pour ses propres éditions la perfection qu'il refuse aux autres, il obéit à une autre préoccupation ; comme il lui faut « une grande dépense pour l'impression, il craint que quelques envieux de son travail ne luy fassent contrefaire par concurrence, de mesme que l'on a déjà fait, plusieurs desdites pièces : ce qui l'empescheroit de retirer les frais qu'il a déjà faits et luy causeroit une perte très considérable. » Que fera-t-il pour conjurer cet autre danger ? Il le signalera dans sa demande, et le rédacteur complaisant du Privilège y remédiera en faisant, au nom du Roi, « très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'imprimer, vendre ou distribuer lesdites pièces de théâtre sans le consentement de l'Exposant ou de ceux qui auront droit de luy » ; on va plus loin : on défend « d'en extraire aucune chose »!

Et quelle sanction est donnée à cette défense excessive ? Une amende de deux mille livres. Mais deux mille livres, si on les partage entre plusieurs libraires associés, ce sera peu pour chacun.... Le cas est prévu : l'amende sera « payable sans déport par chacun des contrevenants. »

Tout le monde aura, d'ailleurs, un grand intérêt à signaler les contrefaçons ; car, si un tiers de l'amende est affecté à l'Hôtel-Dieu, et un autre tiers à l'Exposant, le troisième tiers sera « applicable au dénonciateur » ; le tout, pour les

contrevenants, sans préjudice de la « confiscation des exemplaires contrefaits, et de tous dépens et dommages et intérêts ».

De telles peines étaient bien faites pour arrêter les libraires de Paris, de Lyon ou des autres villes de France...; mais à l'étranger, les contrefaçons, les « jouxte la copie », les « sur l'imprimé à Paris » étaient en pleine floraison : que faire ?

Le cas est prévu encore : défense est faite « à tous marchands forains, nos sujets ou estrangers, d'en apporter, vendre ou échanger (des exemplaires contrefaits) en nostre Royaume sur les mesmes peines »; et encore, si graves qu'elles soient, ces peines ne suffisent pas : les fraudeurs qui introduisent en contrebande les produits de l'imprimerie étrangère, peuvent importer aussi, sans plus de scrupule, toutes sortes d'autres marchandises : le Privilège édicte la « confiscation des autres marchandises qui s'y trouveront jointes. »

Est-ce tout enfin ? Non, pas encore :

> Rien que la mort n'étoit capable
> D'expier un tel forfait.

« Nous voulons que tous Libraires, Imprimeurs ou Relieurs qui se seront saisis d'aucuns exemplaires contrefaits desdites Pièces de Théâtre, soient cassez et sequestrez du corps de la Librairie, sans pouvoir à l'avenir s'en méler en aucune manière ».

On trouverait difficilement, je crois, dans d'autres privilèges antérieurs, une aussi rigoureuse sévérité. Un peu plus tard, cependant, on fit une règle générale de ce qui nous paraît

avoir été alors une exception. Ainsi une ordonnace de police du 9 avril 1680 défend de mêler ou faire mêler des livres avec d'autres marchandises transportées en ballots ou en tonneaux, « à peine de 500 livres d'amende contre chacun des contrevenants, confiscation des livres et marchandises qui se trouveront être dans les mêmes paquets et ballots, et des bateaux, chevaux et harnois qui les auront apportés ; » ainsi encore un arrêt du Conseil, en date du 17 octobre 1704, contre la veuve Beaujolin, imprimeur-libraire à Lyon, son gendre et deux compagnons imprimeurs, les déclare : elle, déchue de la maîtrise, et eux incapables de travailler à l'imprimerie à Lyon et ailleurs ; mais, auparavant, les peines étaient moins sévères, comme on peut en juger par les deux arrêts du Parlement, en date du 28 septembre 1658 et du 5 juin 1663 qui frappent Antoine de Sommaville pour contrefaçon des pièces de Corneille et de Cyrano de Bergerac ; et aussi par la sentence du 7 mars 1662, confirmée par arrêt du 1er juin audit an, qui ordonne être confisqués les deux tonneaux contenant *les Caractères des passions de l'âme, par M. de la Chambre*, et autres livres contrefaits, puis lesdits tonneaux et livres être vendus pour les deniers en provenant être appliqués moitié au profit de la communauté des libraires, moitié — notez ceci — « aux réparations du Châtelet. »

Un tel déploiement de rigueurs contre les libraires qui compromettent les intérêts littéraires ou pécuniaires de Molière est déjà la marque d'une faveur toute spéciale auprès du Roi. Mais le Privilège que nous examinons ne s'en tient pas là. Le Roi l'a accordé, comme tous les autres, « nonobstant clameur de haro, chartre normande, déclarations, arrests et réglements, » et cette formule n'a rien d'anormal ;

mais où il y a lieu d'être surpris, où toute idée de justice est renversée, où l'arbitraire et le « tel est notre plaisir » apparaissent dans toute leur splendeur, disons le mot, dans leur audace effrayante et naïvement cynique, c'est quand on lit les lignes suivantes : « nonobstant... confirmations d'iceux privileges obtenus ou à obtenir, *soit que le temps de ceux qui ont été obtenus soit expiré ou non;* » que si quelques libraires craignaient d'être ruinés par cette clause, par exemple Gabriel Quinet qui avait obtenu, par surprise peut-être, en 1666 un privilège de sept ans, ou J. B. Barbou qui, le 15 mars 1669, avait obtenu de Molière la cession d'un privilège de six années pour l'impression et la vente de *l'Imposteur*, et s'ils faisaient « oppositions ou appellations quelconques », Sa Majesté n'entend pas qu'il soit différé, et « Nous en retenons, ajoute le Privilège, la connoissance à Nous et à Notre conseil », sans qu'elles puissent nuire à nôtre dit Exposant, — c'est Molière, — « *en faveur duquel et des mérites de ses ouvrages* nous dérogeons à ce que dessus pour ce regard seulement ».

Assurément, Molière était digne de toutes les faveurs que pouvait légitimement lui accorder le Souverain ; mais était-il juste, était-il légitime de ruiner des libraires qui avaient fait de grands frais peut-être pour exploiter leur privilège, d'annuler ce privilège avant la date où il devait expirer ? Était-il juste que le Roi retînt, pour être jugées par lui et son Conseil, les appellations et oppositions des libraires lésés ? Le droit de *committimus* dont Molière pouvait bénéficier comme officier du Roi, lui permettait bien de recourir à la juridiction des maîtres des requêtes ; mais le Conseil du Roi, le Roi lui-même jugeant de simples affaires de librairie, c'était le comble de l'iniquité.

Aussi, les intéressés ne manquèrent pas de protester ; il n'y avait pas seulement dans cet abus une question de fait, mais une question de principe. « Si veut le Roi, si veut la Loi », disait un axiome du droit ancien. Mais la volonté même du Souverain pouvait-elle faire loi contre lui-même, lorsque des intérêts sérieux étaient engagés ? Lequel des deux ordres contradictoires était le bon ? — C'est le dernier, disait Molière. — C'est le premier, disaient les libraires. — Pour soutenir leur prétention, la Communauté refusa d'enregistrer le privilège accordé, en réalité, le 18 mars 1671, — mais qui, dans notre édition de 1681, porte, par une étrange bizarrerie, la date du 18 mars 1676, bien que Molière fût mort depuis le 17 février 1673 : bizarrerie explicable d'ailleurs, et où il ne faut voir qu'une faute de lecture du compositeur qui, dans le mot *onze*, mal écrit en toutes lettres, aura lu *seize*, et aura commis cette coquille, échappée aux correcteurs.

Quoi qu'il en soit, la Communauté des libraires persistant dans son refus pendant cinq longs mois, Molière, à la date du 14 août, chargea Olivier, huissier ordinaire du Roy en ses Conseils, de faire sommation à « Maistre Louis Sevestre, syndic de ladite communauté, tant pour luy que pour les autres imprimeurs et marchands libraires, en parlant à sa personne en cette ville de Paris, à ce qu'ils aient présentement à faire l'enregistrement dudit privilège ; sinon, et à faute de ce faire, que la *présente signification vaudra enregistrement.* »

Le privilège ne fut pas enregistré, et, tant que maître Louis Sevestre, le courageux syndic de la Communauté des Libraires, fut en charge, il continua son opposition : le ré-

sultat, qui paraît avoir échappé aux bibliographes les plus autorisés, fut qu'aucun libraire ne voulut se charger, pour son compte, de la vente des éditions faites en vertu de ce privilège, et que Molière lui-même fut obligé de prendre de nouveaux privilèges pour les nouvelles pièces qu'il fit paraître dès le 18 mars 1671 et postérieurement à cette date.

Ainsi, le *Bourgeois gentilhomme*, qui fut achevé d'imprimer précisément le 18 mars 1671, « se vend *pour l'Autheur*, à Paris, chez Pierre le Monnier », et cependant le privilège était du 31 décembre 1670 ; ainsi *Psyché*, dont l'achevé d'imprimer est du 6 octobre 1671, bien qu'imprimée en vertu du même privilège, est également repoussée des libraires et vendue *pour l'Autheur* chez le même le Monnier ; il en est de même pour les *Fourberies de Scapin*, dont l'*achevé d'imprimer*, en vertu du privilège du 18 mars 1671, est du 18 août 1671 ; quant aux *Femmes savantes*, Molière, qui semble fatigué de ces résistances, prend un privilège spécial le 21 décembre 1672, et alors, la pièce, achevée d'imprimer le 10 décembre 1672, peut se vendre, « pour l'Autheur », non plus seulement chez un libraire particulier, mais « au Palais », c'est-à-dire chez tous les libraires qui tenaient boutique ouverte dans la grande galerie du Palais de Justice.

Molière mourut, sans avoir pu mettre à la raison les libraires récalcitrants. Quelque temps avant sa mort, il avait cependant confié l'impression de ses œuvres complètes, revues et corrigées par ses soins, à l'imprimeur-libraire Denys Thierry, qui la continua, avec le concours de Claude Barbin, sur la demande de la veuve de l'illustre mort.

Claude Barbin, dès qu'il eut reçu les pouvoirs d'Armande Béjart, ne perdit pas de temps. Dès le 20 avril 1673, il obtint, du syndic en exercice, l'enregistrement refusé par Sevestre ; à la transcription du privilège du 18 mars 1671 fut jointe copie de la signification laissée par l'huissier Olivier, le 14 août 1671.

Se prévalant des droits que leur donnait cet enregistrement, Claude Barbin et Denys Thierry firent paraître, en 1674 les six premiers volumes, en 1675 le septième et dernier volume d'une édition dont il n'a été retrouvé, jusqu'ici, que de très rares exemplaires.

Pourquoi cette rareté surprenante des exemplaires d'une édition qui ne peut pas ne pas avoir été tirée à grand nombre ? — Ici se présente une lacune dans la série des documents sur lesquels s'appuie notre historique ; mais, bien que nous n'ayons trouvé aucun texte qui confirme notre hypothèse, nous croyons pouvoir affirmer, avec pleine certitude, que la Communauté arrêta la vente de cette édition, et ne la laissa remettre en vente qu'à la suite d'une concession faite à leurs confrères par les titulaires du privilège : la preuve, c'est que presque tous les exemplaires de 1674-1675 se retrouvent sans autre changement que la date, 1676, portée au titre.

Que s'était-il donc passé entre 1674-1675, date de l'impression et de la suppression des premiers exemplaires, et 1676, date de la mise en vente définitive du reste de l'édition ? Un fait bien simple, mais bien significatif : Denys Thierry, imprimeur de l'ouvrage et principalement intéressé à sa vente rapide, était devenu syndic de la Communauté des Libraires ; il était un des successeurs de l'inflexible

Louis Sevestre ; celui-ci n'étant plus là pour soutenir la lutte, l'affaire s'arrangea par une transaction.

En effet, le 20 avril 1676, comme si l'enregistrement du 20 avril 1673 était nul et non avenu, Denys Thierry fit transcrire au registre la signification faite par l'huissier Olivier, « pour servir d'enregistrement du 14 août mil six cent soixante-seize (lisez : soixante-onze) » ; mais il fut expressément stipulé que « le présent enregistrement ne pourroit nuire ou préjudicier à ceux ausquels ledit sieur de Molière avoit cédé aucuns privilèges desdites pièces de théâtre par luy composées, ou leur empescher l'impression de celles dont les privilèges n'étoient écheus avant l'obtention de la présente continuation du privilège. »

Que si les textes nous font défaut pour prouver les difficultés qui arrêtèrent la mise en vente de l'édition portant la date 1674-1675, nous avons du moins une pièce qui nous prouve que cette édition est la même que celle qui porte le millésime de 1676, et dont la date seule est changée : cette pièce est le privilège accordé le 15 février 1680 au libraire Denys Thierry, comme ayant traité avec la veuve de feu J.-B. Poclin (*sic*) de Molière, « et ayant payé de grandes sommes pour en acheter la cession », privilège où il est déclaré que, depuis la mort de Molière, le même libraire n'a publié qu' « une seule et unique édition de ses œuvres, achevée d'imprimer en 1675 seulement. »

Voilà une bien longue dissertation sur un bien mince détail. De l'histoire du dernier privilège accordé à Molière il ressort cependant deux points qui nous semblent dominer le débat : le premier, c'est la preuve de la faveur exceptionnelle, inusitée, mais excessive dans sa forme, accordée par

le Roi à l'auteur de tant de chefs-d'œuvre composés « pour son divertissement » et pour la gloire de notre littérature ; le second, c'est la preuve du soin jaloux avec lequel la Communauté des Libraires savait défendre les droits de ses membres et résister, au besoin, à la toute-puissance même d'un Louis XIV, quand il se laissait aller jusqu'à l'arbitraire. Cette résistance courageuse, suivie, en fait, d'un plein succès, est un témoignage saisissant des idées d'indépendance qui germaient dans les esprits et qui devaient amener, dans un avenir prochain, avec la fin du bon plaisir, le remplacement de la fameuse formule : « Si veut le Roi, si veut la loi » par celle-ci, qui régit la société moderne : « Si veut le droit, si veut la loi. »

Ch.-L. LIVET.





DÉMOCRITE

ET LE

MISANTHROPE

Il me paraît difficile de croir qu'en composant son *Démocrite*, Regnard n'ait point songé au *Misanthrope*, n'ait pas eu l'idée de refaire et aussi de corriger le chef-d'œuvre de Molière. Démocrite, comme Alceste, est un atrabilaire amoureux, et amoureux d'une femme qui ne l'aime pas. Comme lui, il déclare, à la fin de la pièce, son intention de se retirer dans la solitude. Le roi Agélas parle parfois comme Philinte :

« Quelque aigreur que cette cour vous laisse,
« Convenez que toujours l'esprit, la politesse,
« Le bon air naturel et le goût délicat,
« Plus qu'en nul autre endroit, y sont dans leur éclat. »

(acte III, sc. IV)

La naïveté du paysan Thaler rappelle la sottise du valet

Dubois. Criséis, il est vrai, n'a rien de Célimène. Mais quelques rapprochements d'idée ou d'expression ne laissent aucun doute :

« Vous avez fait divorce avec le genre humain :
« Mais vous vous raccrochez encore au féminin. »

C'est le valet Strabon qui parle ainsi à Démocrite. (acte I, sc. IV).

Philinte avait dit à Alceste :

« Je m'étonne pour moi qu'étant, comme il le semble,
Vous et le genre humain, si fort brouillés ensemble,
Malgré tout ce qui peut vous le rendre odieux,
Vous ayez pris chez lui ce qui charme vos yeux. »

Démocrite, se reprochant à lui-même de n'avoir pas :

« ces haines vigoureuses
Que sentent pour l'amour les âmes généreuses, »

(acte IV, sc. IV.)

répète en les affaiblissant deux vers trop connus pour qu'il soit besoin de les citer ici.

Mais si Regnard a essayé de refaire *le Misantrope*, pourquoi l'a-t-il entrepris, d'où l'idée lui en est-elle venue ? — Ce sont deux questions auxquelles on ne peut répondre que par des hypothèses : on jugera si les miennes sont vraisemblables. —

Démocrite a été joué en 1700. Six années auparavant, Regnard répondait à la satire de Boileau *sur les femmes*. Il

y vit un portrait de la coquette, qui dut naturellement le faire penser à Célimène. Il avait pris, par sa satire contre les maris, le rôle de défenseur des femmes : Molière avait représenté un misanthrope, honnête homme et galant homme, poussé presque au désespoir par une coquette. Regnard prit la cause non de la coquette, mais de la femme : il voulut excuser Célimène, en montrant qu'un misanthrope ne pouvait pas être aimé : il représenta Démocrite amoureux d'une jeune fille simple et franche, amoureux rebuté, et, tout au contraire d'Alceste, assez juste pour n'accuser que sa propre folie :

« Deux yeux, deux yeux charmants avaient, pour ma ruine,
Détraqué les ressorts de toute la machine.
De la philosophie en vain on suit les lois,
La nature en nos cœurs ne perd jamais ses droits ;
Et, comptant nos défauts, je vois, plus je calcule,
Qu'il n'est point de mortel qui n'ait son ridicule :
Le plus sage est celui qui le cache le mieux :
J'étais amoureux......
Je vais chercher des lieux où la philosophie
Ne soit plus exposée à cette épilepsie.
Dans un antre plus creux, achevant mon emploi,
Je vais rire de vous : riez aussi de moi. »

(acte V. sc. V). —

S'il paraissait étrange de faire remonter jusqu'à 1694 l'idée première d'une pièce jouée seulement en 1700, je ferais remarquer que le nom et l'exemple de Démocrite sont déjà cités par Regnard dans une *épitre* (IV, à M. de Vaux) qui paraît bien de ce temps là.

L'idée de Regnard, qu'un misanthrope ne peut guère être

aimé, était au moins inutile à développer dans une nouvelle comédie. Molière l'avait très suffisamment indiquée en faisant rejeter l'amour d'Alceste non seulement par Célimène, mais par la simple et bonne Eliante.

C. DELAMP.

Athènes.





BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

Nous avons parlé dans notre précédente livraison, du *Festin de Pierre* de de Villiers réimprimé par les Allemands en édition classique à bon marché. Notre collaborateur M. Louis Moland a fait à ce propos, dans *le Français* du 15 Août, une intéressante « causerie dramatique » sous ce titre : *Don Juan avant Molière.*

Il y résume, sans l'épuiser, cette curieuse anecdote littéraire, compare la pièce du Philippin de l'Hôtel de Bourgogne à la tragi-comédie du même titre antérieurement donnée par Dorimond, et les regarde toutes deux comme des *traductions* plus ou moins fidèles du *Convitato di pietra* de Giliberto, dont on ne connaît malheureusement pas un seul exemplaire. M. Paul Mesnard pense au contraire que le prototype des *Don Juan* français aurait été le *Convitato di pietra* de Cigognini. La question peut être résolue, puisqu'il existe d'assez nombreuses éditions de cette dernière pièce,

et nul n'y peut trouver plus d'intérêt que l'auteur de *Molière et la Comédie Italienne.*

⁂

Lire, dans la dernière livraison de *l'Art*, l'article nécrologique consacré à notre regretté collaborateur Benjamin Fillon.

⁂

M. Jules Levallois a publié, dans l'*Instruction publique* (Nos 13 et 14), une étude sur *Molière philosophe,* sujet déjà traité par M. Paul Janet dans la *Revue des Deux-Mondes.*

⁂

Vient de paraître, chez l'éditeur Charavay, un volume in-18 de M. Arthur Pougin : *les Vrais Créateurs de l'Opéra français : Perrin et Cambert.* Le prix est de 3 fr. 50 c.

⁂

Nous avons maintes fois parlé de la *Zeitschrift für neufranzosische Sprache und Literatur,* cette revue imprimée à Oppeln qui, sans être spéciale comme le *Molière-Museum* de Wiesbaden, publie cependant, dans chacune de ses livraisons, d'intéressantes études sur Molière, sa vie, ses œuvres, ses contemporains et les nouveautés moliéresques.

Le 2me cahier du tome III, qui vient de paraître, contient:

La suite des *Etudes sur Scarron* de M. H. P. Junker : *la Troupe du Roman Comique*, d'après les travaux de M. H. Chardon :

L'Histoire Comique de Francion et le Berger extravagant de Charles Sorel, par M. F. Bobertag ;

Une appréciation de l'*Ecole des Maris* (édition Laun et Knorich) et du *Molière's Tartuffe* de M. Mangold, par M. R. Mahrenholtz ;

Une chronique littéraire de M. G. Korting, mentionnant ce dernier ouvrage à côté du *Molière* de M. F. Lotheissen ;

Enfin une analyse du 3[me] cahier du *Molière-Museum,* que publie avec tant de courage et de désintéressement le digne Dr Heinrich Schweitzer.

Ces excellents articles, écrits en *allemand,* témoignent du vif et sympathique intérêt qu'excite chez nos voisins l'étude approfondie, et souvent minutieuse, de notre langue et de notre littérature. Aussi n'avons nous pu lire sans chagrin, dans le même numéro (p. 335-346), une revue des livres nouveaux, écrite en *français* et signée d'un nom *français,* dans laquelle M. A. J. Pons parle assez méchamment des *Quatre vents de l'Esprit* et reproche au « barde octogénaire » de n'avoir pas « remisé depuis longtemps la plume dont il bat monnaie ! »

Nous n'avons pas à défendre ici le grand nom de Victor Hugo, dont le génie, la langue, la poétique et le caractère n'ont rien de commun avec ceux et celles de Molière : mais une revue consacrée au plus grand poète national est, avant tout, une revue patriote, et si nous admettons volontiers que la libre critique ait tout pouvoir et frappe justement les têtes les plus hautes, nous ne pouvons souffrir, sans protester, qu'un Français insulte et tâche à rabaisser Victor Hugo, et qualifie ses vers de « platitudes de mirliton » dans une revue qui s'imprime et se vend de l'autre côté du Rhin !

DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie-Française — Dimanche 24 Juillet, *Tartuffe* (MM. Dupont-Vernon, Martel, Joliet, Richard M., Baillet, Davrigny, Leloir ; Mmes Dinah-Félix, Barretta, Lloyd et Amel). — Mardi 2 Août, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Roger, Truffier, Baillet, Davrigny; Mlles Bianca, Thénard et Frémaux) — Jeudi 4, les *Femmes Savantes* (MM. Got, Delaunay, Coquelin, Thiron, Richard M., Silvain, Tronchet ; Mmes Madeleine Brohan, Jouassain, Dinah-Félix, Barretta et Fayolle.) M. Got, nommé le jour même chevalier de la Légion d'Honneur (1) à a distribution des prix du Conservatoire, joue le rôle de Trissotin. Après avoir reçu, au foyer, une ovation de ses camarades, au nom desquels M. Delaunay a prononçé quelques paroles cordiales et émues, (2) l'éminent Doyen de la Comédie est accueilli, à son entrée en scène, par plusieurs salves d'applaudissements. — Dimanche 7, les *Fourberies de Scapin* (distribution du Mardi 2, sauf M. Boucher qui remplace M. Davrigny dans le rôle d'Octave, et ce dernier qui remplace M. Baillet dans celui de Léandre).

MONDORGE.

(1) C'est la première fois qu'un comédien encore en exercice reçoit la croix de la Légion d'Honneur. MM. Samson et Regnier ne furent décorés qu'après leur retraite, et comme professeurs au Conservatoire.

(2) *L'Événement* du lendemain a publié l'improvisation de M. Delaunay dans son *Courrier des Théâtres*.

NÉCROLOGIE

Nous venons de perdre un collaborateur dévoué et un excellent ami en la personne de M. Jules-Pierre-Romain BOULENGER, membre de la Société de l'Histoire de Paris, décédé à Versailles le 20 Août 1881.

Son esprit curieux et chercheur s'était attaché de préférence à l'archéologie parisienne, et c'est dans une histoire, demeurée inédite, du quartier St. Honoré que Romain Boulenger avait puisé les matériaux de ses articles sur la *Maison Natale de Molière*, dont nos lecteurs se souviennent encore.

Collectionneur et bibliophile, Boulenger collaborait au *Bulletin du Bouquiniste,* et avait publié, l'an dernier, sous le pseudonyme de Romain-Mornai, une curieuse brochure intitulée : *Bibliothèques et Musées de Paris, idées et réformes.*

Il n'était âgé que de 37 ans !

G. M.

Paris, — typ. de A.-H. Bécus, 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 31. 1er OCTOBRE 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

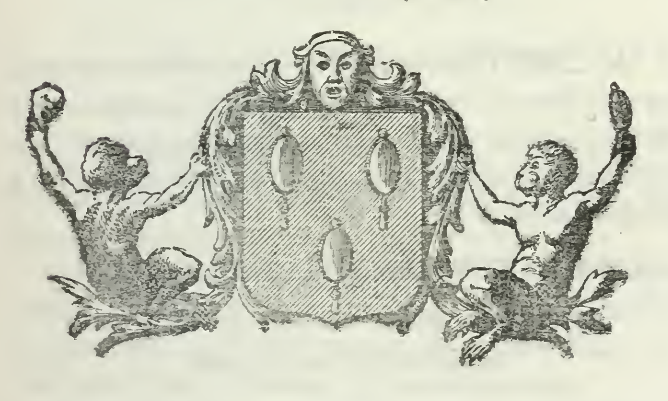
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM.

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXI

TROISIÈME ANNÉE

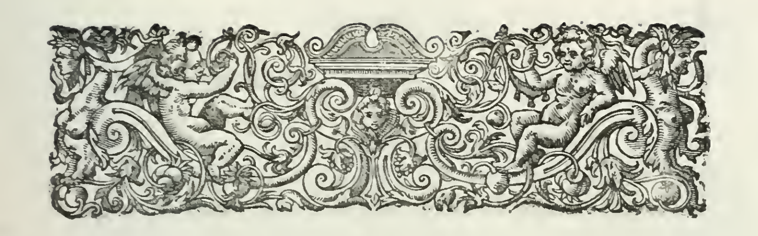
LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-8° carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE DU DUC D'ENGHIEN DEMANDANT LE QUATRIÈME ACTE DE *TARTUFFE* AU RAINCY

Les Archives du château de Chantilly, auxquelles nous devons déjà le curieux *Compte du Baptême* de la petite Raisin (1), nous réservaient une nouvelle surprise.

M. l'Administrateur général de la Comédie-française vient de recevoir de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale la lettre suivante, que nous sommes autorisé à publier, ainsi que les précieux documents qui l'accompagnent :

« A M. EMILE PERRIN, membre de l'Institut, Administrateur-Général de la Comédie-Française.

---

(1) Voir *le Moliériste* du 1er septembre 1880, tome II, p. 177 et suiv.

Chantilly. 1er septembre 1881.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai enfin remis la main sur la lettre dont je vous ai parlé.

C'est un billet adressé par Henri Jules, duc d'Enghien, fils du Grand Condé, à un M. de Ricous, qui faisait, à Paris, les affaires de son père.

Il s'agissait d'organiser une représentation qui devait avoir lieu au Raincy et qui devait comprendre : l'*Amour Médecin* et trois ou quatre actes de *Tartufe*.

Le billet est sans date ; mais, comme je le dirai plus loin, il est certainement du mois d'octobre 1665. Il confirme ce qu'on savait du vif intérêt que le Grand Condé portait à Molière et à son œuvre ; enfin, il soulève un petit problème que je vais exposer :

La Princesse Palatine, dont Condé choisit deux fois la maison pour se faire jouer *Tartufe*, était Anne de Gonzague, alors veuve de son second mari Edouard, électeur Palatin, mort le 10 mars 1663 ; le duc d'Enghien avait épousé sa fille le 11 décembre 1663. Elle est bien connue de tous les lecteurs de mémoires du XVIIe siècle. Bossuet lui a consacré la plus belle de ses *Oraisons funèbres*.

Le Raincy, situé à trois lieues de Paris, aujourd'hui démoli et démembré, a appartenu à mon grand-père et à mon père. J'y ai chassé dans ma jeunesse.

Il y a eu deux représentations de *Tartufe* au Raincy, toutes deux « par ordre de Mgr le Prince » : la première le 29 novembre 1664 (Reg. de La Grange, p. 69), la seconde le 8 novembre 1665 (La Grange, p. 78).

C'est à cette dernière que se rapporte la lettre d'Henri Jules ; car :

1° Il dit que son père sera pour la Saint-Hubert (3 novembre) à Versailles, et qu'il ira de là au Raincy. Or, en novembre 1664, le Grand Condé n'alla pas à Versailles, et en 1665 il y « *fit sa Saint-Hubert* », comme disent les Veneurs, avec un grand éclat.

2° Henri Jules demande qu'on joue *Les Médecins* avec *Tartufe*, et en effet cette comédie fit partie de la représentation du 8 novembre 1665 ; or, l'*Amour médecin* (alias « les *Médecins* ») a été joué pour la première fois en septembre 1665, tant à Versailles qu'à Paris.

C'est donc bien au mois d'octobre 1665, que le duc d'Enghien s'informait de l'état d'avancement du *Tartufe* : « *Si le quatrième acte était fait*, écrivait-il, *demandez à Molière s'il ne le pourrait pas jouer.* »

Mais le registre de La Grange dit (p. 69) que la troupe alla au Raincy pour y jouer, *le 29 novembre 1664*, *Tartuffe* en *5 actes*.

N'y a-t-il pas là une erreur ?

Les trois premiers actes du *Tartufe*, joués pour la première fois à Versailles au mois de mai 1664, furent représentés au mois de septembre à Villers-Coterets, chez le duc d'Orléans. Est-il vraisemblable, que deux mois plus tard, la pièce soit donnée en 5 actes au Raincy ?

D'ailleurs, en ce mois de novembre 1664, le duc d'Enghien était au Raincy, chez la princesse, sa belle-mère ; il

assistait à la représentation donnée le 29 (1). Pouvait-il avoir oublié, onze mois plus tard, qu'il avait entendu les deux derniers actes du *Tartufe* ?

Donc, au mois d'octobre 1665, les trois premiers actes du *Tartufe* avaient seuls été représentés, et les amis de Molière ignoraient si le quatrième acte était terminé.

Au billet d'Henri Jules, je joins, comme pièces à l'appui, deux lettres adressées (l'une par ce prince, l'autre par le Grand-Condé) à la Reine de Pologne, Marie de Gonzague, sœur de la Palatine, très particulière amie et correspondante assidue du Grand Condé et de son fils.

Croyez-moi, Monsieur,

Votre affectionné confrère,

H. D'ORLÉANS.

---

(1) Voici, en effet, une lettre datée de la veille, écrite par le prince de Condé à Marie de Gonzague :

« Louis II de Bourbon à la Reine de Poulogne et de Suède. »

à Paris, ce 28 novembre 1664.

. . . .

« Nous alons aujourdhuy passer cinq ou sis jours au Rincy *avec toutte la famille* pour tenir compagnie à Madame la princesse Palatine, à qui on a ordoné daler prendre lair pour ce temps-là, pour se remettre de sa fièvre tierce, dont elle est parfaitement guérie.

. . . .

. . . .

« Je conjure V. M. de croire que personne au monde ne s'y intéresse tant que moy ; que je le faicts par devoir, par inclination et par la plus grande passion du monde que j'ay pour sa personne. »

LOUIS DE BOURBON.

(*Archives de Condé*, portefeuille 234).

Voici le texte de la lettre du duc d'Enghien :

« HENRI JULES DE BOURBON A M. DE RICOUS . »

« *Monsieur mon père ira à la Saint-Hubert (1) à Versaille (2)*
« *et le lendemain de la Saint-Hubert il ira au Rincy où*
« *Madame la Princesse Palatine ira l'attendre. On y voudroit*
« *avoir Molière pour jouer la comédie des* Médecins *et l'on vou-*
« *droit aussy y avoir* Tartufe. *Parles-luy en donc pour qu'il*
« *tiene ces deux comédies prestes et s'il y a quelque rôle à re-*
« *passer qu'il les face repasser à ces* (sic) *camarades. S'il en*
« *vouloit faire quelque difficultés, parles luy d'une manière*
« *qui lui face comprendre que Monsieur mon Père et moy en*
« *avons bien envie et qu'il nous fera plaisir de nous contenter en*
« *cela et de n'y point aporter de difficulté. Si le quatriesme acte*
« *de* Tartufe *estoit faict demandés luy s'il ne le pouroit pas jouer.*
« *Et ce qu'il faut lui recommander particulièrement c'est de*
« *n'en parler à persone et l'on ne veut point que l'on le scache*
« *devant que cela soit faict.*

« *Dittes-luy donc qu'il n'en dise mot et qu'il tiene prest tout*
« *ce qu'il faut pour cela. Je me suis chargé de la part de Mon-*
« *sieur mon père de vous mander ce que je vous mande. N'en*
« *parlés du tout qu'à Molière. Si M. le Nostre est à Paris, il*
« *faudroit faire en sorte qu'il vint le plus tôt qu'il pouroit.*
« *Parles-luy et dittes-luy que Monsieur mon Père l'atant pour*
« *le Parterre. Parlés à M. Caillet pour la voiture.*

---

(1) Le 3 novembre.

(2) En effet, le Grand Condé « fit sa Saint-Hubert » à Versailles. Le détail s'en trouve dans une très curieuse lettre du duc d'Enghien à la reine de Pologne, de Versailles, 5 novembre 1665 (*Arch. de Condé*, port. 240).

« *Vous estes un home vigilant et actif. Je scay bien que l'on* « *peut se reposer sur vous. Je vous prie de n'y pas manquer et de* « *me faire scavoir la responce de Molière.* »

HENRY JULES DE BOURBON.

(*Archives de Condé*, portefeuille 754).

Il serait superflu d'insister sur la haute importance de ce document pour l'histoire, encore mal connue, des transformations successives de l'*Imposteur* avant sa représentation définitive en 1669.

Nous ne pourrions qu'affaiblir les termes de la lettre dont Mgr le duc d'Aumale qui pose si nettement le problème :

Le duc d'Enghien demande, au mois d'octobre 1665, si le quatrième acte du *Tartuffe* est *fait*.

La Grange, dans son *Registre*, et aussi dans l'édition qu'il donna des *Œuvres de Molière* en 1682 (1), déclare que le *Tartuffe* « parfait, entier et achevé en *cinq actes* » avait été représenté au Raincy dès le 29 novembre de l'année précédente 1664.

Lequel des deux *témoins* faut-il croire, ou comment expliquer la contradiction qui parait exister entre le texte de La Grange et la lettre du duc d'Enghien ?

LA RÉDACTION.

(1) Tome V, page 4.



L'INSCRIPTION
DU BUSTE DE MOLIÈRE
MISE AU CONCOURS

Mon cher collègue,

Pendant que vous êtes à la recherche du buste de Molière, en marbre, exécuté aux frais de Dalembert, d'après l'original en terre cuite de Houdon, et offert par lui à l'Académie française, dans la séance du 23 novembre 1778 (car ce buste, qui avait été compris jusqu'en 1818 dans les collections du Musée des monuments français, ne paraît pas avoir été restitué alors à l'Académie), je prends plaisir à vous rappeler que le fameux vers *solitaire* de Saurin, qui servait d'inscription au buste dans la salle des séances de l'Académie, au Louvre, avant 1793, avait été un des enfantements les plus laborieux que le corps académique ait jamais menés à bonne fin.

« Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre. ! »

Ce vers, dans le goût des concetti italiens du XVII[e] siècle,

est une espèce de logogriphe d'un caractère assez terne et d'un style assez plat.

Il fut pourtant mis aux voix dans une réunion particulière des académiciens qui, tout en acceptant le présent de Dalembert qu'il eût été impossible de refuser, puisque le buste de Molière accompagnait celui de Voltaire (*Arcades ambo*), ne voulaient pas accepter une des quatre inscriptions proposées par Dalembert, la première latine et les trois autres françaises, et peu françaises :

Joanni-Baptistæ Pocquelin de Molière, Academia Gallica, 1778.
Du moins, après sa mort, il sera parmi nous.
J.-B. Pocquelin de Molière, académicien après sa mort.
Molière, sois ici, du moins après ta mort.

La docte compagnie déclara, tout d'une voix, que chacun de ses membres aurait droit de présenter une inscription, soit latine, soit française, et que le choix, après discussion, se ferait au scrutin, comme une élection académique, comme si ce fût celle de Molière (1). On ne discuta pas les inscriptions faites par Dalembert, mais on en rit sous cape et on les critiqua vivement à voix basse. Le Molière, *académicien après sa mort*, était un véritable coq-à-l'âne. L'inscription qui commençait par *Du moins*, avait de quoi faire honte à l'épigraphie. Quant au *Moliére, sois ici*, c'était une faute de grammaire et de logique. Un académicien, avec beaucoup de bon sens, proposa de s'en tenir à une traduc-

(1) *Année Littéraire, 1778.*

tion abrégée et mitigée de l'inscription latine fournie par Dalembert :

L'Académie française à Molière, 1778.

Mais il fallait donner satisfaction aux académiciens, qui étaient en travail épigraphique, et l'on décida, d'un commun accord, que dans une prochaine réunion, toutes les inscriptions proposées seraient apportées sur le bureau, pour être examinées, séance tenante, sans que leurs auteurs se nommassent. Voici donc celles qui eurent l'honneur de figurer au concours :

INSCRIPTIONS LATINES.

1. *Te vivo carui ; tua me soletur imago.*
2. *Vivus defuit, mortuus aderit.*
3. *Deerat adhuc.*
4. *Serum referet, post fata, triumphum.*
5. *Honore saltem sic fruatur posthumo.*
6. *Quid tam serus advenis ?*

Le texte latin avait dû être traduit par l'auteur de chaque inscription, et ces traductions, plus ou moins mauvaises, ne contribuèrent pas peu à mettre en relief l'insuffisance ou le ridicule de l'original :

1. *Vivant tu m'as manqué : que ton image me console !*
2. *Il nous a manqué vivant, mort il sera parmi nous.*
3. *Il nous manquoit encore !*

4. *Il reçoit, après sa mort, les honneurs tardifs du triomphe.*

5. *Qu'il jouisse au moins de cet honneur posthume.*

6. *Molière, pourquoi viens-tu si tard ?*

Il y eut quelques éclats de rire, prudemment contenus et réprimés, d'autant plus que personne n'ignorait que Dalembert avait profité de l'anonyme pour s'escrimer encore en latin et en français sur le buste de Molière.

INSCRIPTIONS FRANÇAISES.

1. *Il nous manqua vivant, possédons son image.*

2. *Il nous manqua vivant.*

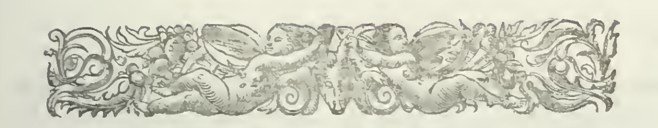
3. *Possédons au moins son image.*

4. *Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre !*

Cette dernière inscription ne fut pas plus tôt lue, que les académiciens se prononcèrent à l'unanimité pour l'adopter, sachant bien qu'elle n'était pas de Dalembert. Le nom de l'auteur fut proclamé, et un seul vers alambiqué et tristement prosaïque fit plus d'honneur à Saurin, que sa tragédie de *Spartacus*, son drame de *Beverley* et sa charmante comédie des *Mœurs du temps*.

P.-L. JACOB, *bibliophile.*

14 juillet 1881.



L'ABBÉ DE MONTIGNY
ET GROSLEY

A PROPOS DE *GEORGE DANDIN* ET DU *MÉDECIN MALGRÉ LUI*

Le tome VI du *Molière-Hachette* reproduit en appendice à *George Dandin*, comme M. du Monceau l'a annoncé dans le *Moliériste* du 1er août, le curieux livret du GRAND DIVERTISSEMENT ROYAL DE VERSAILLES et la RELATION DE LA FÊTE DE VERSAILLES, par Félibien (1). Les savants éditeurs ajoutent (page 596) qu'il existe dans les papiers de Conrart une autre relation « fort agréable à lire » de la même fête royale, par l'abbé de Montigny, poète et académicien, qui mourut évêque de Léon en 1671. Cette narration, sous forme de lettre adressée au Marquis de La Fuente, n'est pas restée inédite. Elle a été imprimée en Hollande, dès l'année suivante, et com-

---

(1) Rappelons, en passant, pour les Moliéristes non millionnaires (et il y en a beaucoup), qu'on trouve à la Chalcographie du Louvre, pour la modique somme de 7 fr. 50 c., des tirages modernes, encore très satisfaisants, des cinq planches des principales décorations de cette fête, gravées par Lepautre en 1678-79.

prise dans un volume petit in-12 intitulé : RECUEIL DE DIVERSES PIÈCES FAITES PAR PLUSIEURS PERSONNES ILLUSTRES. *A La Haye, chez Jean et Daniel Steucker*. 1669. Ce volume renferme, lorsqu'il est complet (voir *les Elzevier*, par Alphonse Willems. 1880, p. 493), trois parties de 120, 44 et 57 pages. C'est aux pages 3 à 33 de la dernière que se trouve, sans nom d'auteur, la FESTE DE VERSAILLES DU 18 JUILLET 1668. *A Monsieur le Marquis de La Füente.*

Ce recueil complet est assez rare. Le catalogue de Ch. Nodier (1825, nº 299) en annonce un exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal. M. Willems cite celui de M. L. de Montgermont, vendu 235 fr. Mais ceux du colonel de Lagondie, le deuxième d'ailleurs incomplet, n'ont atteint que 39 et 25 francs (Voir *le Moliériste* du 1er avril 1880, p. 19, nos 662 et 663). Mieux connu, ce recueil ne manquera certainement pas d'être de plus en plus recherché par les amateurs des pièces originales de la collection Moliéresque.

Permettez-moi, pendant que je tiens le sixième volume de l'édition Hachette, de vous signaler encore une plaisanterie de Grosley, dont l'indication aurait pu être donnée en note sous la scène IV du deuxième acte du *Médecin malgré lui*. Elle se trouve à la fin du premier tome des MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE (imaginaire) DES SCIENCES, INSCRIPTIONS, BELLES-LETTRES, BEAUX-ARTS, ETC... NOUVELLEMENT ÉTABLIE A TROYES (édition de 1756) (1) et est intitulée : *Observation sur un passage*

(1) Voir encore *Œuvres complètes du comte de Caylus*, t. XII, 8º, 1787, p. 81.

des Comédies de Molière, lue le 10 décembre 1743 par M. ***, *l'un des Sept* (1). Ce champenois supposé s'exprime ainsi : « Dans la comédie du *Médecin malgré lui*, acte II, scène 4, Sagnarelle, raisonnant sur la maladie de Lucinde, s'exprime en ces termes : « Or, ces vapeurs dont je vous parle, venant à passer du côté gauche où est le foye, au côté droit où est le cœur, etc... » Puis sur cette objection que lui fait Géronte qu'il a toujours entendu dire que le cœur est du côté gauche, et le ſoie du côté droit, il répond : « Oui, cela était autrefois ainsi, mais nous avons changé tout cela ! »

J'ai voulu m'assurer du fait. Mais depuis plusieurs années ayant examiné avec attention tous les sujets qui ont été disséqués dans cette ville, ayant relu les plus fameux Anatomistes, et consulté beaucoup de mes confrères, je me crois en droit de décider que le Cœur et le Foye sont placés aujourd'hui, comme ils l'étoient du temps d'Hypocrate et de Galien. »

« Il y a toute apparence que Molière, qui n'aimoit pas les Médecins, a voulu plaisanter, défaut auquel sont fort sujets les Poëtes comiques. »

E. MARNICOUCHE.

Cahors.

(1) Cette académie facétieuse s'était bornée au nombre mystérieux de *Sept* membres, « par la raison, est-il dit, qu'il y a les sept embouchures du Nil, les sept branches du Chandelier de l'Apocalypse, les sept merveilles du monde et les sept Sages de la Grèce. » Toutefois, on y admettait quelques associés étrangers.

UNE LETTRE DE DASSOUCY A MOLIÈRE

Notre collaborateur M. Ern. Thoinan nous envoie une épître, adressée à Molière par l'Empereur du Burlesque, qu'il a extraite d'un rarissime volume intitulé, d'après le frontispice gravé : *Œuvres meslées de M. Dassoucy, pièces héroïques, satiriques et burlesques*, et d'après le titre imprimé en caractères mobiles : *Poésies et lettres de M. Dassoucy, contenant diverses pièces héroïques, satiriques et burlesques* (à Paris, chez Jean-Baptiste Loyson (1) ; 1653. In-12 de 188 pages).

Quoique ce document ait été publié déjà par la *Correspondance littéraire* (nº du 5 décembre 1857, p. 37 et 38), nous n'hésitons pas à le reproduire, à cause de son extrême rareté, en faisant remarquer que le privilège du volume

(1) Quelques exemplaires portent le nom de Louis Chamhoudry.

porte la date du 3 avril 1653 et que l'achevé d'imprimer est du 13 juillet de la même année (1) :

« *A Monsieur de Molières.*

» *Monsieur,*

» *Je vous demande pardon, de n'avoir pas pris congé de vous,*
» *Monsieur Fresart le plus froit en l'art d'obliger qu'homme*
» *qui soit au monde, me fit partir avec trop de précipitation*
» *pour m'aquitter de ce devoir. J'eus bien de la peine seulement*
» *à me sauver des rouës entrant dans son carosse, et c'est bien*
» *merveille, qu'il m'ait pû souffrir avec toutes mes bonnes qua-*
» *lités, pour la mauvaise qualité de mon manteau qui luy sem-*
» *bloit trop lourd ; cela vient du grand amour qu'il a pour ses*
» *chevaux (2) qui doit surpasser infiniment celuy qu'il a pour Dieu,*
» *puis qu'il a veu presque périr deux de ses plus gentilles créa-*
» *tures, sans daigner les soulager d'une lieue. Je ne vous sçau-*
» *rois exprimer avecque quelle grace, le plus agile de mes pages*

(1) Cette lettre est donc au plus tard du commencement de 1653, c'est-à-dire antérieure au voyage en Languedoc, contrairement à l'opinion de M. Paul Lacroix (*Iconographie Molièresque* p. 233).

(2) Molière semble s'être souvenu de ce trait quand il a fait dire à son Maître Jacques : « J'ai une tendresse pour mes chevaux, qu'il me semble que c'est moi-même quand je les vois pâtir... ; et, après mes chevaux, vous êtes la personne que j'aime le plus. »

» *faisoit dix lieues par jour, ny les loüanges qu'il a empor-*
» *tées de sa gentillesse et de sa disposition ; pour celuy qu'il y*
» *a si longtemps que je nourris, peu s'en est fallu qu'il n'ait*
» *fait comme le chien de Xantus qui rendit l'ame pour avoir*
» *suivy son maistre avec trop de dévotion. Je ne m'estonne pas si*
» *la Cour l'a deputé aux Estats pour le bien du peuple le con-*
» *noissant si ennemy des charges. Je luy suis pourtant fort obligé*
» *de m'avoir souffert avec mon bonnet de nuit, n'ayant promis*
» *que pour ma personne. Je remercie Dieu de cette rencontre,*
» *et suis,*

Monsieur,

» C. D. (1) »

Quel était ce Monsieur Fresart, et à quels Etats la Cour l'avait-elle député ?

(1) Charles Coypeau Dassoucy.

PETIT QUESTIONNAIRE

DEMANDES

Sur vingt demandes déjà faites, sept seulement (1) ont obtenu réponses en l'espace de deux ans et demi. Nous prions instamment nos lecteurs de réserver le meilleur de leur attention à cette partie de nos travaux qui doit former, avec la publication des documents inédits, la plus utile part de notre petit recueil moliéresque.

21. — DISTRIBUTION DES FEMMES SAVANTES. — Est-il bien exact que Geneviève Béjart ait créé le rôle de Bélise, et Hubert celui de Philaminte ? Aimé-Martin, dans son *Histoire de la Troupe de Molière*, dit que de Vizé parle ainsi du sieur Hubert : « Jamais acteur n'a porté si loin les rôles d'hommes en femme. Celui de Bélise, dans les *Femmes Savantes*, madame Jourdain, etc..., lui ont attiré l'applaudissement de tout Paris. » M. L. Lacour cite, au contraire, un article du *Mercure* (juillet 1723) d'après

---

(1) Ce sont les nos 1, 2, 3, 4, 8, 15 et 19.

lequel cet acteur aurait joué Philaminte, et Geneviève, Bélise.

M. C.

22. — Le Valet de Molière. — Quel était le vrai nom de ce *Provençal* qui, selon Grimarest, chaussait Molière à l'envers et qui se rendit, dans la suite, « fort recommandable par son mérite dans les affaires et *dans les Méchaniques ?* » Il vivait encore en 1705, ayant acquis du bien par son assiduité et son intelligence.

A. V.

23. — Molière a Bordeaux. — Dans lequel de ses ouvrages Montesquieu a-t-il parlé du séjour de la troupe de Molière à Bordeaux et de la représentation de *la Thébaïde* dans cette ville ?

C. M.

24. — Une Signature de Moliere. — Qu'est devenue une « obligation notariée souscrite par Poquelin-Molière à Rolet *le fripon* » qui, trouvée chez un charcutier d'Auteuil, passa aux portefeuilles de Fossé d'Arcosse ? (Feuillet de Conches, *Causeries d'un Curieux*, t. II, p. 485.)

G. M.

25. — Moliere cité par M. Daudet. — Dans les *Rois en Exil*, à la page 93, on lit cette phrase : « Elle était vrai-
» ment Française, de cette race de femmes que Molière,
» bien avant les physiologistes modernes, a déclarées
» *sans tempérament, seulement imaginatives et vaniteuses.* »

Dans quel ouvrage demeuré inédit Molière a-t-il dit cela ? Plus loin, l'auteur remarque (page 142) que « les héroïnes de Molière n'ont d'esprit *que l'éventail en main.* » — M. Alph. Daudet lirait-il moins Molière que Dickens ?

G. M.

26. — UN BUSTE ÉGARÉ.— L'*Iconographie Molièresque* (p. 55, nº 195) dit que le Molière en marbre de Houdon, offert à l'Académie française le 23 novembre 1778, est placé maintenant (1876) à l'Institut, « dans la salle des séances ordinaires de l'Académie. »

Or, vérification faite, ce buste célèbre, *plus grand que nature*, et porteur de l'inscription de Saurin :

« Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre ! »

ne se trouve ni dans la susdite salle, ni dans aucune partie ou dépendance du palais de l'Institut.

Qu'a-t-il pu devenir depuis 1818, date de la suppression du Musée des Petits-Augustins, où il fut exposé, pendant plus de vingt ans, sous le nº 281 du Catalogue ?

G. M.

27. — UN MANUSCRIT A RETROUVER. — Quelle est la ville du Midi dont les Archives possèderaient (si l'on en croit l'*Athenæum* de 1856, p. 255) un manuscrit autographe *signé* de Molière, intitulé : *le Barbon Médecin*, petite comédie ou farce ?

G. M.

PALAMÈDE, ERIPHILE ET HARPALICE
LE PRÉSIDENT LESCOT, LA MOLIÈRE ET
JEANNE LE DOUX,
LE CARDINAL DE ROHAN, MARIE-ANTOINETTE
ET Mme DE LA MOTHE-VALOIS
OU

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Il n'est pas un lecteur du *Moliériste* qui ne connaisse l'aventure de la Molière et du président Lescot : — Le président Lescot, amoureux de la belle Armande, charge Jeanne Le Doux de la lui amener ; Jeanne Le Doux trouve une Sosie d'Armande, Marie Simonnet, se disant femme de Hervé de La Tourelle, et la livre au galant président qui, trompé par la ressemblance, reconnaît les bontés de sa facile maîtresse en lui offrant un collier de perles (1).

Tout le monde sait aussi que l'histoire du collier de perles de Marie-Antoinette n'est qu'une répétition de celle de la Molière.

Mais ce que l'on sait moins peut-être, c'est que ces deux aventures avaient été précédées d'une première du même genre, dont le récit se trouve dans l'*Ariane*, roman de Des Marets, publié en 1632, 1639, 1643, 1644....., 1724.

---

(1) Voir l'histoire de cette affaire dans « Les Intrigues de Molière et celles de sa femme, » publ. par M. Ch. L. Livet, avec notes et commentaires. — Paris, Liseux, 2e édit. in-8o.

Malgré les nombreuses éditions de cet ouvrage, je ne pense pas qu'il ait beaucoup de lecteurs de nos jours. Pour ceux de nos co-moliéristes à qui il aurait échappé, nous en dirons ici quelques mots, empruntés au VIe livre : (1).

« Après avoir aimé quelques Dames dans Athènes (*lisez:* Paris) où l'on ne manque point d'en trouver d'assez faciles, ... Palamede (*lisez :* le président Lescot) vid un jour Eriphile (*lisez:* Armande Béjart, veuve de Molière) et en devint amoureux. .... Ayant sceu ... qu'une femme de moyenne condition qui se nommoit Harpalice (*lisez :* Jeanne Le Doux) ... estoit fort artificieuse et avare, il espera la gagner par son avarice, et qu'elle pourroit gagner Eriphile par son artifice. Il s'adressa donc à elle, et cette femme le reçut en l'assurant qu'il n'y avoit qu'elle qui eût pouvoir sur Eriphile, et qui fût capable de le servir. Elle l'entretint quelque temps d'espérance ; puis un jour lui dit qu'Eriphile ayant perdu une chaîne d'or fort riche, et redoutant que son mary le sçût, il avoit un beau moyen d'acquerir ses bonnes graces, en luy en faisant présent d'une pareille. Palamede la promit aussitost, et... il la commanda à un Orfèvre.

» ... Harpalice...., deux jours après, l'asseura qu'Eriphile avoit promis de venir chez elle ; ... puis elle les feroit entrer dans une chambre à part, où il luy feroit le présent en main propre, et que là, il pourroit tascher de la vaincre paa prières.

» Palamede attendit ce jour avec beaucoup de joye, et Harpalice ne manqua pas de faire son assemblée ; mais auparavant que la Compagnie arrivast, elle fit entrer Pala-

(1) Pages 245 et suiv. de l'édition de 1643, 1 vol. in-4, fig. Paris, Mathieu Guillemot.

mede dans une chambre proche de celle où l'on se devoit assembler.

» Harpalice, allant dans la chambre où estoit Palamede, luy fit remarquer par les fentes ceux qui estoient dans l'autre chambre, et entre autres Eriphile... — « Voyez-vous pas, disoit-elle, qu'Eriphile rougit, et est toute resveuse, ayant le dessein de vous venir trouver ? » Palamede s'imaginoit aussi que cela fût, et elle luy dit en le quittant : « Vous pourrez voir quand je la prendray par la main pour vous l'amener ; mais elle veut que j'oste la lumière, de peur que vous ne soyez vus ensemble dans cette chambre par les mesmes fentes.

» Palamede y consentit, puisqu'il le falloit ainsi, et peu de temps après elle vint prendre Eriphile par la main, la voulant mener, disoit-elle, pour voir ce qui estoit dans une autre chambre. Elle luy fit mettre le pied dans celle où estoit Palamede, qui estoit si obscure qu'Eriphile, se retirant, dit assez haut : « Où me menez-vous, Harpalice ? »

» Cette artificieuse rentra peu de temps après, amenant dans l'obscurité une autre femme *(lisez :* Marie Simonnet, femme de Hervé de La Tourelle) instruite de ce qu'elle devoit faire, et dit à Palamede en la luy donnant : « J'ay eu bien de la peine à la faire résoudre ; servez-vous de l'occasion ; mais, je vous prie, parlez bas ; je serois déshonorée si on vous entendoit ; » puis elle les enferma tous deux.

» Palamede pourroit vous dire.... quels tesmoignages il luy rendit de son contentement, et combien il s'estimoit son redevable de ce qu'elle luy avoit accordé cette faveur, comment ensuite il poursuivit cette pointe, et quelles victoires il obtint ; mais je vous puis dire qu'il trouva bien moins de résistance qu'il n'avoit cru ; et pour remerciement, il luy

donna la chaisne. Puis, Harpalice revenant la prendre dans la mesme obscurité, ils se séparèrent avec mille protestations suivies d'autant de baisers. »

On voit combien, jusqu'ici, l'analogie est frappante entre les trois aventures, surtout en prenant soin, comme nous l'avous fait, de supprimer quslques détails oiseux : c'est bien l'aventure de la Molière et de Lescot, racontée plus de quarante ans d'avance. — Dans les pages qui suivent, la fourberie d'Harpalice est découverte et Eriphile reconnue innocente : ainsi en fut-il de la Molière.

CH.-L. LIVET.



BIBLIOGRAPHIE
MOLIÉRESQUE

Voici le titre d'une réimpression non citée de la *Fameuse comédienne* et qui nous paraît avoir clos la série des éditions anciennes de ce pamphlet :

LES INTRIGUES | AMOUREUSES | DE MOLIERE, | ET CELLES | DE SA FEMME. | M.DCC.IV.

s. l. petit in-12 de 72 pages, y compris le titre.

On a supprimé, page 25, le passage sur Molière-Baron-Bellegarde. Les portraits des comédiennes de l'Hôtel Guénégaud, qui terminent l'édition de 1688, ne se trouvent pas dans cette réimpression.

M. C.

MOLIERE A MEZE. — Nous savions déjà, par l'*Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc* (1) de M. E. Raymond (Léon Galibert), que Molière avait fait de fréquentes stations à Mèze, vers 1655-56, et que l'auberge du Saint-Esprit, où il descendait habituellement, porta pendant près d'un demi-siècle le sobriquet d'*Auberge des comédiens*. Cailhava nous a même transmis la légende du *Déjeuner de Mèze*, sorte de « charge » dans laquelle aurait excellé Molière.

Un architecte de Montpellier, M. Albert Fabre, vient de publier à Nîmes une substantielle *Histoire de Mèze* qui forme les 9e, 10e, 11e et 12e livraisons de l'*Histoire populaire des Communes du département de l'Hérault* (2).

Nous extrayons du chapitre XVI *(Evénements remarquables)* de cette intéressante monographie une note sur la présence de Molière à Mèze :

« Le séjour ou du moins le passage de Molière à Mèze pendant la période des quatre années 1654 à 1657 n'est témoigné par aucun document écrit portant la date de cette époque ; néanmoins la tradition si vivante dans le pays ne laisse aucun doute à cet égard.

(1) 1 vol. in-32, Paris, Dubuisson, 1858, p. 61, 62, 83, 84.

(2) 1 vol. in-8 de 143 pages, imp. Clavel-Ballivet et Cie, 1881.

« M. Cailhava, ancien juge de paix, natif de Poussan, avait fait de nombreuses recherches sur l'histoire et les faits intéressant les communes avoisinantes. M. Galibert nous a transmis une légende qu'il avait recueillie de M. Cailhava.

« On sait que la foire de Mèze avait lieu au mois d'août ; elle était le rendez-vous des marchands et des colporteurs. Aussi Molière ne dut pas se trouver en bonne compagnie dans une de auberges de Mèze, celle sans doute située alors dans la rue des Trois-Pigeons. »

Plus loin, l'auteur ajoute que « les Archives de Mèze » furent détruites ou dérobées en 1720; on parvint néanmoins à retrouver des parchemins qui avaient disparu. Nous aurions peut-être découvert dans des documents ou délibérations de la communauté de 1654 à 1657 (1) quelques faits relatifs au séjour de Molière à Mèze » — et M. Fabre se console en remarquant que « la Révolution » de 1793 anéantit pour toujours les preuves irrécusables » des souffrances que le peuple avait endurées pendant » plusieurs siècles. » Nous sommes moins philosophe que lui, et ne pouvons que déplorer l'espèce de fatalité qui semble s'attacher à tout ce qui concerne notre Molière.

Dans ses excursions à travers le territoire de Mèze, M. Fabre a appris que Molière s'arrêta à la campagne de la Briffaude (commune de Montagnac). Depuis cette époque,

---

(1) Il y a une lacune de 1611 à 1673 dans les délibérations. Reste l'État civil, qui est au complet. Ne pourrait-on découvrir, dans les registres de paroisse de 1654 à 1657, quelque acte de baptême, mariage ou décès concernant la troupe de Molière ?

la chambre à coucher porte le nom de « *chambre de Molière.* » Nous publierons prochainement une note sur cette tradition discutable.

⁂

La Folle querelle. — Le huitième volume de la *Nouvelle collection moliéresque* contient *la Folle querelle* ou *la Critique d'Andromaque*, d'Adrien-Thomas Perdou de Subligny (l'auteur de la *Muse de la Cour* et de la *Muse Dauphine*) réimprimée sur l'édition originale de Th. Jolly, 1668, par les soins de M. Paul Lacroix.

On sait que cette comédie en 3 actes, en prose, représentée le vendredi 18 mai 1668 sur le théâtre de Molière, lui fut assez généralement attribuée, au moins en partie, comme un acte de représailles envers l'ingrat Racine.

Notre collaborateur M. Victor Fournel l'a publiée en 1875 dans le tome III de ses *Contemporains de Molière*; la notice et les notes dont il l'a accompagnée ne laissaient guère à glaner au point de vue biographique, bibliographique ou critique.

M. Paul Lacroix, le nouvel éditeur, insiste surtout sur la collaboration de Molière, qu'il regarde comme incontestable. Cependant Subligny, dans sa *Préface*, qui est des plus curieuses, encore qu'un peu longue, déclare formellement qu'il est l'auteur de la pièce, et que lui *seul* « a fait le crime. »

Pour nous, quelque ingénieuse que soit la discussion du bibliophile Jacob, nous nous en tenons à cette note des frères Parfaict : « Rien ne ressemble moins au style et au talent de Molière. » La *Folle querelle* est froide et ennuyeuse.

Pourquoi M. Paul Lacroix, qui attribue à Molière une

comédie de Subligny, attribue-t-il à ce dernier les *Aventures de Henriette-Sylvie de Molière*, qui sont de Mme de Villedieu, la *Coquette et la fausse Prude*, comédie IMPRIMÉE (in-12, 1687) et l'*Homme à bonnes fortunes*, qui sont du comédien Baron ou tout au moins du P. de La Rüe ?

⁂

TARTE A LA CRÈME: — Si le volume qui vient de paraitre à la librairie Dentu, sous ce titre emprunté au Marquis de la *Critique de l'École des Femmes*, n'a de moliéresque que l'épigraphe, il n'en mérite pas moins d'être signalé à tous ceux qui aiment une lecture amusante, spirituelle et variée.

Voici comment l'auteur, M. Gustave Claudin, un admirateur passionné de l' « immense bon sens de Molière », a été conduit à baptiser la petite collection d'histoires humoristiques dont se compose le volume : « Je vous ai proposé dix titres, tous plus jolis les uns que les autres,— dit-il, dans la préface, à son éditeur. — Vous avez dû les refuser, par cette excellente raison que mes confrères les avaient dénichés avant moi... Alors, j'ai donné, comme on dit aux jeux innocents, ma langue aux chiens, et je vous ai répondu machinalement, comme le marquis de Molière : « *Tarte à la Crème* ! » — A ces mots vous avez souri..., et vous m'avez dit : « Va pour *Tarte à la Crème !* »

Les articles réunis dans ce volume ont été écrits de 1878 à 1881. Nous avons noté principalement : l'*Apparition de l'Enéide, Phénomène opportuniste arrivé à Caen*, la *Pompadour au Parlement*, les *Sociétaires de la Comédie Française* et les *Maniaques*. C'est un heureux mélange d'humour, de raillerie fine et d'esprit très parisien : « La scène, dit l'auteur, se passe du Gymnase à la Madeleine. A partir de Courbevoie,

ce livre devient obcur. » Ne dépassons jamais Courbevoie !

⁂

Paraîtra, fin octobre, à la librairie Firmin-Didot, en un très-beau volume in-4°, une nouvelle édition du *Sicilien* ou l'*Amour Peintre*, comédie-ballet de Molière, mise en musique par M. Eugène Sauzay, professeur au Conservatoire, précédée d'un Essai sur une représentation du *Sicilien* au temps de Molière.

De délicieuses illustrations de Claudius Popelin, gravées par A. Prunaire, des encadrements, frontispices, fleurons, en-tête, lettres ornées, culs-de-lampe, etc., des fac-simile d'anciennes gravures de Chauveau, Brissart et Boucher feront de ce bijou typographique un régal de bibliophile.

M. E. Sauzay fait précéder sa musique nouvelle de celle de Lully, qu'il a réduite pour le piano, d'après les manuscrits de Philidor que possède la bibliothèque du Conservatoire.

DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

COMÉDIE-FRANÇAISE. — Lundi 5 septembre, *Tartuffe* (MM. Maubant, Joliet, Richard, Silvain, Baillet, Davrigny, Leloir; Mmes Dinah-Félix, Lloyd, Martin, Amel) et l'*Avare,* pour le troisième début de M. Le Bargy dans Valère. M. de Féraudy et Mlle Bianca jouent, pour la première fois, Me Jacques et Frosine (MM. Got, Boucher, Martel, Joliet, Richard, Truffier, Tronchet; Mlles Reichemberg et Barretta). — Mardi 6, le *Dépit amoureux.* M. de Féraudy et Mlle Frémaux jouent, pour la première fois, Gros-René et Lucile (MM. Boucher, Davrigny, Joliet; Mlle Bianca). — Mercredi 7, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Roger, Truffier, Baillet, Davrigny; Mlles Bianca, Thénard et Frémaux). — Jeudi 8 et samedi 10, le *Dépit amoureux* (distribution du mardi 6). — Lundi 12, *Tartuffe* (distribution du lundi 5, sauf Mlles Bianca et Thénard, qui remplacent Mlles Dinah-Félix et Amel) et *Amphitryon* (MM. Got, Thiron, Mounet-Sully, Laroche, Joliet, Richard, Davrigny; Mmes Dinah-Félix, P. Granger et Dudlay). — Mardi 13, jeudi 15 et samedi 17, le *Dépit amoureux* (M. Davrigny, Eraste; M. P. Reney, Valère). — Dimanche 18, l'*Avare* (distribution du lundi 5, sauf Mlle Frémaux qui joue, pour la première fois, Marianne). — Mardi 20 et jeudi 22, le *Dépit amoureux* (même distribution). — Vendredi 23, les *Précieuses Ridicules,* devant quatre-vingts institutrices invitées

par le Ministère (MM. Coquelin aîné, Thiron, Truffier, Villain, Davrigny, P. Reney, Tronchet ; Mmes Dinah-Félix, Bianca, Thénard). — Samedi 24 et mardi 27, le *Dépit amoureux* (même distribution).

⁂

Odéon. — Lundi 19 septembre, première soirée populaire à prix réduits : le *Médecin malgré lui* (MM. Porel, Clerh, Amaury, Kéraval, Boudier ; Mlles Marie Chéron, Chartier, Verney). — Lundi 26, deuxième soirée populaire : *Tartuffe* (M. Chelles joue Tartuffe ; Mlle Chartier, pour la première fois, le rôle de Dorine). MM. Amaury, Cornaglia, Brémont, Rebel, Fréville ; Mmes Crosnier, Chêne et Malvau).

Le second Théâtre français prépare une reprise de la *Critique de l'École des Femmes*, qui accompagnera le chef-d'œuvre dont elle ne devrait jamais être séparée.

A quand le *Sicilien*, promis depuis longtemps, et dont nous réclamons instamment la reprise ? Amaury, qui a une fort jolie voix de tenorino, jouerait à ravir l'amoureux Adraste.

⁂

Opéra-Comique. — Dimanche 4 septembre, mercredi 7, dimanche 11, mercredis 14 et 28, l'*Amour Médecin*, livret de M. Ch. Monselet, musique de M. Poise.

Notre collaborateur, M. Charles Monselet, vient de remettre à M. Ferdinand Poise, l'élégant compositeur de l'*Amour Médecin*, une nouvelle adaptation d'une comédie de Molière : le *Sicilien* ou l'*Amour Peintre*, destinée à l'Opéra-Comique pour la saison 1882-83.

MONDORGE.

Typ. A.-H. BÉCUS, 16, rue Mabillon. — Atelier, rue du Départ, 21, 23.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 32. 1er NOVEMBRE 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

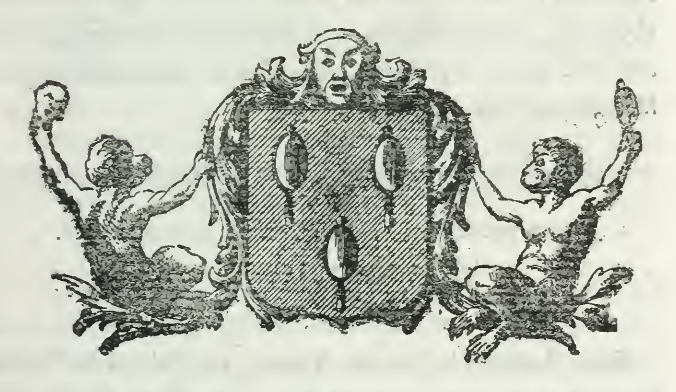
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXII

TROISIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-*8° *carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE TARTUFFE AU RAINCY

RÉPONSE A Mgr LE DUC D'AUMALE

Le document inédit, publié en tête de notre dernière livraison, a été très remarqué, et la lettre dont M. le duc d'Aumale l'accompagnait ne devait pas tarder à appeler la discussion.

Notre collaborateur M. P. Regnier, l'ex-sociétaire de la Comédie-Française, y a répondu dans le *Temps* du samedi 8 octobre (1). Nous reproduisons en entier son excellent article, commentaire indispensable de la lettre du duc d'Enghien :

« La question posée si judicieusement par la lettre de M. le duc d'Aumale mérite, en effet, d'être examinée : elle ne se réduit pas, nous le croyons, à un simple désaccord de dates, et sa discussion peut soulever un coin du voile qui couvre encore l'histoire incomplètement connue des

(1) VARIÉTÉS. Découverte d'un document nouveau : *Tartuffe*.

transformations subies par *Tartuffe* avant sa représentation définitive en 1669.

» Rappelons et précisons de nouveau les faits :

» Les trois premiers actes de *Tartuffe* furent joués pour la première fois à Versailles au mois de mai 1664. Le roi assista à cette première représentation.

» Au mois de septembre suivant, ces trois premiers actes furent encore représentés au château de Villers-Cotterets, chez le duc d'Orléans. Le roi vit-il cette seconde représentation ? On peut en douter. Il quitta en effet son frère et le château le 24, les fêtes continuèrent après son départ, et, si l'on consulte l'ordre des représentations indiqué par La Grange, on est fondé à croire que les trois premiers actes de *Tartuffe* ne furent joués que le 26.

» Ceci posé, est-il vraisemblable, comme se le demande M. le duc d'Aumale, que deux mois plus tard la pièce ait pu être achevée et que Molière ait pu la faire jouer en cinq actes au Raincy ?

» C'était la première question à examiner, et, sur ce point, à notre avis, l'affirmative s'impose. En effet, si la pièce a été jouée en cinq actes, deux mois seulement après la seconde représentation, il s'en était écoulé six depuis sa première apparition en trois actes. Or, écrire dans ces conditions, c'est-à-dire en six mois, les deux derniers actes d'une pièce dont le plan est arrêté, dont les trois premiers actes, si bien faits en vue des deux derniers, sont achevés, était-ce là une tâche insurmontable pour un homme qui a composé et fait représenter, Dieu sait au milieu de quels tracas, trente pièces en moins de quatorze ans ? D'ailleurs n'est-il pas à croire, alors que tant de faits semblent l'éta-

blir, que lorsque Molière fit connaître les trois premiers actes de *Tartuffe*, sa pièce était, non pas seulement terminée dans son esprit, mais écrite encore sur le papier, et que ce fut, comme on l'a dit, par prudence, pour tâter l'opinion et irriter surtout la curiosité, qu'il ne livra d'abord que les trois premiers actes de son chef-d'œuvre? Il n'est donc nullement invraisemblable que les deux derniers actes aient pu être joués six mois après la production en public des trois premiers. Molière, on le voit, aurait eu tout le temps de les écrire, s'ils n'avaient pas été depuis longtemps parachevés, comme nous le croyons.

» Mais, dira-t-on, ce ne sont que des conjectures auxquelles le Registre et les affirmations de La Grange donneraient, en effet, quelque créance si le duc d'Enghien, avec l'autorité d'un témoin oculaire, ne venait pas les détruire par sa lettre; n'est-il pas plus simple de croire que La Grange a tout simplement, sur son livre, commis une erreur?

» Est-ce possible? Examinons.

» Il mentionne deux représentations de *Tartuffe* données au Raincy; pour la première, — celle du 29 novembre 1664 — il dit : « La troupe est allée au Raincy..., par ordre de Monseigneur le Prince de Condé, pour y jouer *Tartuffe* en cinq actes. »

» Or, « pour y jouer » indique bien l'intention de jouer, mais non pas, nous objectera-t-on, la réalisation du fait N'aurait-il pas été possible qu'arrivée au Raincy, la troupe eût reçu l'ordre de s'en tenir à la représentation des trois premiers actes, c'est-à-dire de ceux que le Roi avait en quelque sorte autorisés en les entendant lui-même? Et ce qui

rendrait cette supposition admissible, ce sont les termes mêmes que La Grange emploie pour annoncer la seconde représentation, — celle du 8 novembre 1665 : — « La troupe est allée, dit-il, au château du Raincy. On y a joué *Tartuffe* et les *Médecins.* » Ici, on le voit, la phrase est tout à fait affirmative : *On y a joué;* plus d'équivoque possible.

» Nous le demandons, serait-il possible de s'autoriser sérieusement d'une différence si mince dans les termes pour taxer d'inexactitude un homme dont les renseignements sont d'ordinaire si précis, un homme qui tenait son journal jour par jour, un comédien qui vivait à côté de Molière, qui partageait les tracas et les soucis que lui causait *Tartuffe*, qui assistait à ses répétitions, qui enfin avait lui-même un rôle dans la pièce; pourrait-il parler, en novembre 1664, de la jouer en cinq actes, si elle n'avait pas été achevée, sue et répétée? Car admettons, sans y croire, qu'elle n'ait pas alors été représentée, il est impossible de contester qu'elle ne fût faite, à moins d'imaginer que La Grange ait rêvé qu'il avait appris le rôle de Valère, qui fait le dénoûment.

» Enfin, en admettant même qu'il ait eu cette étrange distraction de mentionner à tort sur son Registre un fait si important pour Molière, pour ses camarades et pour lui-même, ne s'étonnera-t-on pas de la persistance de cette distraction, quand on la voit encore se reproduire dans l'édition qu'il a faite des œuvres de Molière en 1682 ? Ne dit-il pas à propos de *Tartuffe :*

» Cette comédie, *parfaite, entière et achevée en cinq actes,* a été représentée la première et la seconde fois au château du Raincy, près Paris, les 29e novembre 1664 et 8e novem-

bre de l'année suivante 1665, et depuis encore au château de Chantilly, le 20e septembre 1668.

» On remarquera qu'en 1682, à part Molière, presque tous les acteurs qui avaient créé *Tartuffe*, et certainement une notable partie des spectateurs qui avaient assisté aux deux représentations du Raincy, étaient encore vivants, et que l'affirmation répétée et imprimée de La Grange n'a jamais trouvé un contradicteur; il nous semble donc impossible de l'accuser de distraction ou d'inexactitude, et, selon nous, c'est ailleurs qu'il faut chercher l'explication du fait signalé par la lettre du duc d'Enghien. Hâtons-nous de dire qu'une erreur commise par le duc lui-même nous paraît tout aussi inadmissible; qu'on se rappelle ce que Saint-Simon a dit du caractère et du genre d'esprit de ce prince, et l'on trouvera inconcevable qu'il eût pu oublier les deux derniers actes de la pièce qu'il avait vue en son entier; la curiosité, l'intérêt qu'il manifeste suffiraient d'ailleurs à faire écarter cette hypothèse.

» Comment donc concilier ces deux affirmations si contradictoires? D'une part, La Grange attestant par deux fois, sans contradicteur aucun, que *Tartuffe* a été joué en cinq actes, en 1664 d'abord, puis en 1665; et de l'autre, le duc d'Enghien, un assistant, — on en a la preuve — à la représentation complète de la pièce en 1664, qui vient demander en 1665, si Molière en a fait le quatrième acte.

» De toutes nos suppositions pour résoudre cette difficulté, la seule qui nous paraisse plausible se trouve dans la réponse à la question suivante : — Pourquoi le duc d'Enghien, qui semblerait par la teneur apparente de sa lettre ne connaître que les trois premiers actes de *Tartuffe*, et qui

doit naturellement avoir le désir d'en connaître la fin, ne s'enquiert-il que du quatrième acte, et ne témoigne-t-il aucune curiosité à l'égard du dernier, c'est-à-dire du dénoûment? Ne serait-ce point parce qu'ayant lu la pièce en cinq actes, la pièce « entière et achevée », comme l'affirme La Grange, le prince a une raison particulière de s'intéresser au quatrième acte?

« Ce quatrième acte, en effet, offre une des situations les plus hardies qu'auteur ait jamais osé mettre au théâtre; il touche, on le sait, « à d'étranges matières; n'est-il pas possible qu'il ait paru dangereux, comme on dit de nos jours: n'est-il pas possible qu'un juge éclairé, qu'un protecteur ami de Molière, que le grand Condé l'ait jugé tel, et serait-il invraisemblable dès lors qu'il eût conseillé, soit des retouches, au point de vue purement littéraire, soit des remaniements que les circonstances rendaient nécessaires?

» Le prince était coutumier du fait. C'est à lui que l'on doit, si l'on en croit M. V. Cousin, si éclairé sur la matière, l'admirable passage :

Il est de faux dévots ainsi que de faux braves...

» Ce qui est certain, c'est qu'il n'épargnait pas à Molière des avis qu'autorisait son rare esprit; l'histoire nous l'avait dit, et nous nous demandons si la lettre du duc d'Enghien n'en fournit pas une nouvelle preuve.

» L'occasion d'ailleurs n'était-elle pas bonne pour le prince d'être utile à son protégé?

» *Tartuffe* était menacé. Louis XIV avait été circonvenu,

en premier lieu par la reine-mère, ensuite par l'archevêque de Paris, puis, en pleine église et en chaire, par un curé, enfin par une foule de gens qui, dès l'apparition des trois premiers actes, avaient demandé la suppression de la pièce; il était donc important d'éviter tout ce qui serait de nature à effaroucher le Roi, et d'arriver à lui rendre acceptable ce qui, dans la version primitive, aurait paru licence trop grande.

» Ce qui est certain, c'est que le *Tartuffe* que nous possédons n'a pas été coulé d'un seul jet; la *Lettre sur l'Imposteur* signale des passages qui ont disparu dans le texte définitif, notamment toute une scène entre Elmire, Cléante et Dorine à la fin du second acte; il est hors de doute qu'il a existé des variantes, que la pièce jouée en 1669 différait de celle qui avait été donnée d'abord à Versailles, ensuite au Raincy, et que Molière, à plusieurs reprises, a fait des corrections à son œuvre.

» Dans notre opinion, ce seraient ces corrections, conseillées peut-être par le grand Condé, et pour lesquelles Molière avait eu besoin de temps et surtout de réflexion, que le duc d'Enghien, au nom de son père, manifeste dans sa lettre l'intention de connaître; nous comprenons très bien qu'il ne s'enquière pas du cinquième acte; cet acte-là contient l'éloge du Roi, il marchera tout seul; mais pour le quatrième, c'est une autre affaire, c'est là que gît le lièvre; et quand le prince demande *si le quatrième acte est fait*, nous pensons qu'il faut entendre *refait*. — Ce qu'il veut connaître, c'est la nouvelle variante.

» Qu'on remarque d'ailleurs dans quels termes le duc d'Enghien, parlant au nom de son père, prescrit à M. de

Ricous de recommander le mystère à Molière sur cette représentation; ne sent-on pas qu'elle porte en soi quelque chose qui pourrait contrarier les volontés du maître, et qu'on veut qu'il n'en soit informé que lorsque l'on se sera assuré que la pièce ne contient plus rien qui le puisse choquer?

» Voilà pour nous, étant établie tout à la fois la certitude que La Grange n'a commis aucune erreur sur son Registre, et que le duc d'Enghien avait vu la pièce de Molière en son entier quand il demande s'il en a fait le quatrième acte, la seule façon plausible d'expliquer sa lettre.

» Elle nous fournit, si nous ne nous trompons pas, une nouvelle preuve de l'appui éclairé dont le grand Condé sut honorer Molière, et elle appartient désormais, grâce à celui qui nous l'a fait connaître, à l'histoire littéraire du Théâtre-Français. Nous la livrons au jugement de ceux que cette histoire attire; ils auront promptement raison du problème que soulève la lettre de M. le duc d'Aumale, si toutefois l'interprétation que nous leur soumettons ne le résout pas.

» REGNIER,

» Ancien sociétaire de la Comédie-Française. »

Le *Figaro*, le *Soleil, Paris*, *Paris-Journal*, l'*Entr'acte*, etc., se sont occupés de la question soulevée par le document nouveau.

Voici comment s'exprime le *Paris-Journal* :

« M. le duc d'Aumale a des loisirs depuis que la République lui a fait l'honneur de se priver de ses services, et

l'on sait comme il en use. Il est toujours général en activité dans la petite armée des collectionneurs; il est même le maréchal des bibliophiles.

« Dans ses vastes et superbes archives de Chantilly, le prince a fait une trouvaille et l'a communiquée à l'instant à un recueil d'une nature particulière, voué au culte d'un d'un seul homme. .

» Il est vrai que cet homme s'appelle MOLIÈRE.

» Le recueil dont il s'agit s'est paré de son nom et s'intitule le *Moliériste*.

» C'est dans ses colonnes qu'a paru la pièce trouvée par le maître de Chantilly. Elle démontre jusqu'à l'entière évidence la chose la plus inattendue : à savoir que Louis XIV ne connut jamais bien que les trois premiers actes de l'orageuse comédie, tandis qu'on le sollicitait d'interdire la représentation de l'ensemble.

» Il est donc désormais acquis, — et c'est le précieux résultat de de la polémique soulevée par la découverte de M. le duc d'Aumale, — que le registre de La Grange est exact : *Tartuffe* fut joué plusieurs fois en *cinq* actes, alors que le public, et peut-être les détracteurs de Molière, ne connaissaient l'existence que des trois premiers; et se flattaient encore d'empêcher l'exécution de la pièce. Ces tentatives furent un secret de cour assez bien gardé, quoique, presque certainement, le Roi en eût la confidence.

» Cette curieuse histoire d'un chef-d'œuvre est dorénavant fixée, grâce à l'empressement de M. le duc d'Aumale

à faire connaître la lettre du duc d'Enghien, et aux explications lumineuses fournies par M. Regnier.

» Le monde lettré leur doit à tous deux de la reconnaissance. »

Voilà, certes, de bonnes paroles, dignes du *Paris-Journal* et du galant homme qui le dirige.

Pour nous, nous acceptons de tout point le savant commentaire de M. Regnier. Nous ne pensons pas qu'on puisse autrement, et en meilleurs termes, concilier la lettre du duc d'Enghien avec le *Registre* de La Grange. Oui, c'est *refait* qu'il faut entendre quand le fils du grand Condé demande si le quatrième acte est *fait*. Oui, la pièce était terminée quand Molière n'en représenta, aux fêtes de Versailles, que les trois premiers actes. Et si *Tartuffe* n'avait pas été, dès lors, complètement achevé, le Roi n'aurait pas dit à Molière : « Attendez ! » Il lui eût dit : « N'allez pas plus loin ! » Et nous étions à jamais privés du chef-d'œuvre.

G. M.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Chantilly un nouveau document relatif à la représentation du Raincy.

Le grand Condé, écrivant du Raincy, le *30 novembre 1664* (le lendemain de *Tartuffe*), à son secrétaire Caillet, terminait ainsi une lettre toute d'affaires :

« *Je vous prie de faire doner cent pistoles d'or à Molière le comé-*

dien. Faite-le le plus tost que vous pourés, auparavant que je sois de retour à Paris.

» LOUIS DE BOURBON.

» *Au Rincy, ce 30 novembre 1664.*

» Pour Caillet. »

La Grange constate, en effet, à la page 69 de son *Registre*, que la troupe reçut 1,100 livres pour la *visite* au château de la princesse Palatine.



LE FAUTEUIL
DE MOLIÈRE

L'image que voici devrait plutôt accompagner notre article du 1er Mars 1880 (1). Mais, à cette date, le précieux fauteuil devant être retiré du service et religieusement conservé, nous avions cru pouvoir nous borner à une simple description d'ensemble et à la biographie du vieux meuble. Il continue à figurer dans *le Malade Imaginaire* ; et quoiqu'on ne joue plus que rarement cette pièce, nous avons pourtraicturé le fauteuil avant que de nouvelles réparations en aient fait un mythe analogue au fameux couteau de Janot. Une aquarelle de M. V. Duvignaud, peintre-décorateur de la Comédie-française, a été reproduite en couleur par l'imprimerie lithographique Millet père et fils.

Voici la description du fauteuil, tel qu'il a été restauré, il y a deux ans, par M. Damfreville, tapissier du Théâtre-Français :

« Bois Louis XIII, pieds carrés, pans coupés, traverses à T ; roulettes en gaïac (2), tiges fer avec douille ; tige de la roulette rivée dessus, avec platine vissée au-dessous du pied. L'intérieur du bois des manchettes est à tiroir pour le passage des tringles en fer carré, garnies d'une boule pour l'arrêt de la planchette. Le dossier mobile se manœuvre par une crémaillère de chaque côté. On a conservé les sangle, crin et toile.— Garniture pareille à l'ancienne.

« La couverture en veau noir, très usée par le temps, a été cousue sur peau d'agneau. Agrément d'une bande de cuir de la largeur d'une crête dent-de-rat. Clous fer, à tête ronde.

« Hauteur totale du meuble = 1m 25, largeur 0m 61

« Hauteur du dossier = 0m 78 ; du siège, 0m 45 sur 0m55 de profondeur.

G. M.

(1) Voir *le Moliériste*, tome 1, p. 355-360.
(2) Bois exotique, un peu huileux, sorte de buis à veines rouges, très-dur.

COMEDIE FR



FAUTEUIL DE

(10 Février 1

COMEDIE FRANÇAISE



FAUTEUIL DE MOLIÈRE

(*10 Février 1673*)

" LE MOLIÉRISTE "



LES PROCÈS DE MOLIÈRE

AFFAIRE AMBLARD

Au cours de leurs patientes recherches sur les *Origines de l'Opéra*, dont le très curieux résultat ne tardera pas à être publié, nos collaborateurs MM. Ch. Nuitter et E. Thoinan ont trouvé, aux Archives Nationales, un arrêt rendu, le samedy 20 mars 1666, entre la troupe de Molière et le syndic des créanciers d'un sieur François Amblard, marchand de bois à Paris, au sujet de fournitures paraissant remonter a l'époque de l'*Illustre-Théâtre,* puisqu'il est question d'une Sentence du Châtelet du 7 janvier 1646, qui malheureusement n'a pu être retrouvée jusqu'ici (1).

Voici le texte de l'arrêt :

Du xx mars 1666.

Entre Jean baptiste Pocquelain sieur des MOLIÈRES,

---

(1) Voir, sur cette affaire, un Arrêt du Parlement, du 31 mars 1665, « suspendant les poursuites du procureur Bruslé contre Molière et » portant remise pour le fond de l'affaire. » (Arch. Nat. X^{1a}, 2564) publié par notre collaborateur E. Campardon, dans ses *Nouvelles pièces sur Molière*, 1876, p. 52-53.

Magdelaine et Geneviefue Bejard et leurs consors, faisans partie de la trouppe des Commédiens establis au Pallais Cardinal soubs le tiltre des Commédiens de feu Monsieur le duc d'Orléans, demandeurs en requeste par eux présentée à la grande chambre le x feburier 1665, à ce qu'ils feussent receus opposans aux commandements à eux faicts à la requeste du deffendeur cy-après nommé, le huictiesme Janvier précédent et à l'arrest des quatre mois (*) *du xxui Décembre 1664, faisant droict sur l'oposition, en conséquence des paiements par eux faicts à deffunct Amblard, montant à la somme de douze cens livres, sur estant moings de celle de quinze cens quarante cinq livres dont ils luy estoient redeuables, et d'autre somme de trois cens quarante cinq livres par eux baillée au nommé Blot pour paier au dict Amblard, ils fussent deschargés du dict surplus de la condamnation portée par le dict arrest auec deffenses d'attenter à leur personnes et biens, et condamner le dict deffendeur aux despens — d'une part — et Me Anthoine Bruslé procureur en la dicte cour, sindicq des créanciers de deffunct François Amblard marchand de bois, à Paris, deffendeur et demandeur en autre requeste par luy présentée en la chambre de l'édict, le 15 janvier au dict an 1665, à ce qu'attendu que les différends de la succession dudict sieur Amblard sont pendants en cette chambre, il pleust à la Cour ordonner que pardevant tel de messieurs qu'il plairoit à la dicte Cour d'ordonner, les partyes seroient tenues de venir à calcul des quittances des paiements faicts par les dicts sieurs Pocquelain et consors et paier ce qui se trouveroit rester deub, si mieux ils*

(*) Il s'agit des contraintes par corps, après les quatre mois, établies par l'article XLVIII de l'ordonnance de Moulins, pour dettes purement civiles.

n'aimoient paier la somme de cinq cens quarante cinq livres portée par la sentence du Chastelet du 7 janvier 1646, intérets frais et despens qui peuvent estre deubs et cesser toutes les procédures faictes en la grand chambre avec deffenses de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité et de tous despens, dommages et intérests — d'une autre part — et les dicts commédiens deffendeurs d'autre sans que les qualités puissent préjudicier, après que Bruslé, procureur, en son nom, pour ce dispensé par la conr, a conclud en sa requeste, ouy Contesse procureur pour les deffendeurs en ses deffenses, qui a aussy conclud en sa requeste, la cour condamne les parties de Contesse payer au dict Bruslé, au dict nom de Sindyc la somme de trois cens quarante cinq livres restant des fournitures de bois dont il question sans intérest ni despens.

(Archives Nationales. X, 5943)





DOCUMENTS INÉDITS

UN PARENT DE MOLIÈRE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

La très prochaine publication du *Journal inédit de Papillon de La Ferté* (1) donne un intérêt d'actualité à la lettre suivante, dont l'original est conservé aux Archives de la Comédie-Française, et surtout à la question qu'elle soulève de la parenté avec Molière de l'intendant des Menus-Plaisirs des rois Louis XV et Louis XVI.

Pour bien comprendre cette lettre, il faut se rappeler que,

(1) C'est M. Henry de Chennevières qui a annoté et commenté le *Journal* de Papillon, qui paraîtra bientôt à la librairie Charpentier. Il en a déjà publié des extraits dans deux intéressants articles : *Quelques documents inédits sur les Auteurs dramatiques et les Comédiens français au dix-huitième siècle*, et les *Comédiens du Roi à la Cour*. (V. l'*Artiste* de juin et août 1881, 1re livraison).

depuis près de vingt ans, Papillon de La Ferté était en relations quotidiennes avec les Comédiens du Roi, soit français, soit italiens, auxquels il transmettait les ordres de MM. les Gentilshommes de la Chambre :

Je ne puis faire, Messieurs et dames, un meilleur usage du Médaillon de Molière que de l'offrir a une Compagnie dont les talens ajoutent tous les jours un nouveau lustre aux ouvrages de ce Grand homme, que j'ai l'avantage de compter au nombre de mes parens ; *je vous prie de recevoir ce portrait comme une marque des sentimens que je vous ai voué depuis long tems ; je desirerois qu'il se présenta d'autres occassions de vous en convaincre plus particulièrement, ainsi que du très parfait attachement avec le quel j'ay l'honneur d'être, Messieurs, et dames, votre très humble et très obéissant serviteur.*

DE LA FERTÉ.

Paris ce 18 aoust 1777.

Voici la réponse que Molé fit, au nom de la Comédie, le 1er septembre suivant; nous en trouvons la copie dans un des registres conservés aux Archives du Théâtre :

Monsieur,

La Comédie ne pouvait recevoir d'une main qui lui fût plus chère le médaillon de Molière que vous avez eu la bonté de lui donner. Elle l'a accueilli avec ce transport légitime que devaient produire et l'image de ce grand homme et la Lettre flatteuse qui

l'accompagnait. Les bontés que vous avez eues pour la Comédie et dont elle conserve la plus sincère reconnaissance, ne pouvaient partir d'une source qui lui fût plus précieuse que du *lien de parenté qui vous attache à lui.*

Permettez, Monsieur, que dans tous les tems la Comédie assemblée s'en fasse un titre de plus à votre amitié et reconnaisse toujours en elle un rayon de cette gloire qu'elle tient du plus grand homme dont aucune société puisse s'honorer.

Nous sommes, avec respect, Monsieur, etc.

(Reg. des Assemblées, A,2. p. 66, 67.)

Lundi 1er septembre 1777.

Il est regrettable que le donateur n'ait pas indiqué la provenance du portrait, dont il ne nomme pas même l'auteur.

Ce « médaillon de Molière » est un remarquable relief en marbre, mesurant, y compris son cadre en bois sculpté, près d'un mètre de hauteur. Il fait encore partie du Musée de la Comédie; il est placé, au-dessus du buste de Casimir Delavigne, au haut de l'escalier de l'administration : on le trouve à gauche, en allant du foyer des comédiens au secrétariat du théâtre.

Ce beau profil, qu'on croit ciselé par Antoine Coysevox (1) (1640-1720), s'est successivement appelé Molière, Lully, Boursault, Regnard (2). C'est, en effet, dit-on, un

---

(1) On sait que Coysevox exécuta de même, en médaillon, un portrait du roi Louis XV.

(2) Voir le nº 209 de l'*Iconographie Moliéresque*, (2e éd., p. 58).

portrait de ce dernier, dont Foucou s'est inspiré, en 1779, pour son buste de l'auteur du *Joueur* qu'on admire au foyer public.

Il est plus regrettable encore que M. de La Ferté n'ait pas songé à dire aux Comédiens comment et par qui il était le parent de Molière, plus d'un siècle après la mort du grand homme. Nous n'en serions pas réduits à de simples conjectures.

S'il ne descendait des Poquelin par les femmes, Papillon pouvait appartenir à la famille Aubry-Béjard.

Nous trouvons, en effet, une *Anne* PAPILLON, épouse de Léonard Aubry, paveur des bâtiments du Roy, et mère de Jean-Baptiste Aubry, sieur des Carrières, paveur ordinaire des bastiments du Roy, qui épousa le lundi 19 septembre 1672 Geneviève Béjard, *la belle-sœur de Molière.*

Or, d'après une généalogie de Papillon de La Ferté, malheureusement incomplète quant aux dates, il y eut deux *Anne* Papillon :

L'une, fille de François-Claude Papillon, écuyer, sieur de Couvrot, 3e du nom, et d'Anne Linage;

L'autre, fille de César de Papillon, écuyer, sieur de Couvrot, et de demoiselle Claude Lefebvre.

Mais, en admettant que l'une de ces Anne Papillon soit devenue la belle-mère de la belle-sœur de Molière, reste à trouver le lien plus étroit qui unissait Papillon de La Ferté à la vraie famille de Molière et qui permettait à l'Intendant des Menus de dire qu' « il avait l'avantage de le compter au nombre de ses parents. »

Nons faisons donc appel aux lumières de nos lecteurs.

Georges MONVAL.

AUX ÉDITEURS

DU MOLIÈRE-HACHETTE

En publiant les *Œuvres* de Molière dans la *Collection des grands Écrivains de France*, les savants éditeurs n'ont pas reculé devant la tâche aride de signaler toutes les variantes des éditions anciennes et de faire de nombreux rapprochements entre le texte de Molière et celui d'écrivains antérieurs ou contemporains. Ils ont même poussé le souci de la comparaison jusqu'à rapprocher Molière de Molière lui-même.

Parmi les rapprochements de ce dernier genre, il en est plusieurs qne les éditeurs auraient pu faire et qu'ils n'ont indiqués par aucun renvoi, — omission inévitable d'ailleurs dans un travail d'ensemble aussi vaste que celui par eux entrepris pour le plus grand bénéfice des lecteurs de Molière.

Voici quelques-uns de ces rapprochements dont le *Molière-Hachette* ne fait pas mention, non plus que les diverses éditions que nous avons lues :

1° Dans *l'Étourdi* (acte I, scène III), Mascarille dit à Lélie :

« Vous le prenez là d'un ton un peu trop haut. »

et dans le *Misanthrope* (acte I, scène II), Alceste dit à Oronte :

« Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut. »

2° Dans *le Dépit amoureux*, Lucile dit, en parlant de Valère :

« Et mes vœux maintenant tournent de son côté. »
(Acte II, scène III).

— « Il tournerait ses vœux tout d'un autre côté. »

dit Philinte à Éliante au sujet d'Alceste (*le Misanthrope*, acte IV, scène I); et dans *les Femmes savantes* (acte I, scène. II) Clitandre s'exprime ainsi à l'égard d'Henriette :

« Mon amour et mes vœux sont tout de ce côté. »

3° A la scène IX des *Précieuses ridicules*, Cathos s'adresse ainsi à Mascarile :

« Qu'est-ce donc? qu'avez-vous ? »

et dans les *Fâcheux* (acte I, scène V), Orphise demande également à Éraste :

« Qu'est-ce donc? qu'avez-vous? »

Dans *le Misanthrope*, nous remarquons la même question faite par Philinte à Alceste ; et cette interrogation forme le premier hémistiche du premier acte de la pièce.

La question ci-dessus se trouve encore reproduite dans *Amphitryon* (acte III, scène IV) :

« Qu'est-ce donc? qu'avez-vous? »

demande Sosie à son maître.

On le voit, cette façon d'interpeller était familière à notre grand Comique.

4° A la scène XVI du *Mariage forcé,* Sganarelle dit d'Alcidas, en prose :

« Quel diable d'homme est-ce-ci? »

et dans *Amphitryon* (acte I, scène II) Sosie dit pareillement de Mercure, en vers :

« Quel diable d'homme est-ce ci »

5° Enfin, Célimène dit à Alceste :

« Et ne me rompez pas davantage la tête. ? »
(Le *Misanthrope*, acte IV, scène III).

et dans *George Dandin* (acte III, scène VII), M. de Sotenville dit de même à son gendre :

« Ne me rompez pas davantage la tête. »

Nous espérons que les savants éditeurs du *Molière-Hachette* ne prendront pas ce qui précède pour une critique, mais qu'au contraire ils y verront la preuve de l'attention avec laquelle nous avons lu et relu leur remarquable publication dans toutes ses parties, texte, notices et renvois.

Ch. MARIE.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

LE MÉDECIN VOLANT, DE MOLIÈRE, A PÉZENAS. — Les études de Molière sont de tradition à l'*Artiste*. M. Auguste Baluffe a commencé à cette revue, dans la 1re livraison de septembre (1), une série de travaux ingénieux sur l'influence incontestable qu'eut sur ses œuvres le long séjour de Molière jeune dans notre Midi. Il débute, chronologiquement, par *le Médecin volant*, dont il croit pouvoir placer la première représentation à Pézenas, aux États de Languedoc. Il précise la date : 1655, et le théâtre : l'Hôtel d'Alfonce.

M. Baluffe, qui est de Béziers, a compulsé avec le soin le plus minutieux les archives de Pézenas, Montagnac, Béziers, Marseillan. Il connaît à fond la langue, les mœurs et la littérature du pays. Il a étudié de près le vieux *Théâtre de Béziers* (1616-1644), où il a trouvé l'aïeul de Purgon, sous le nom de Poutingue, et se propose d'établir, pièces en mains, qu' « à travers les canevas, les intrigues et l'influence, prédominante à ses débuts, de l'Italie et de l'Espagne, Molière fait très constamment retour, par la voie du Lan-

(1) Pages 255 à 277, avec un portrait de Madeleine Béjart, communiqué par M. A. Houssaye.

guedoc rabelaisien, à la véritable patrie de son génie, à la Gaule. »

Pour ce qui concerne particulièrement le *Médecin volant*, que M. Baluffe rapproche de la *Seconde Apologie de l'Université de médecine de Montpellier*, publiée à Paris, en juin 1654, il est plus que probable que Molière trouva là-bas plus d'un modèle et peignit d'après nature. N'avait-il pas d'ailleurs les papiers de Guillot-Gorju, achetés à sa veuve en 1648, et qui contenaient sans doute les satires contre la Faculté que débitait à l'Hôtel de Bourgogne l'ex-médecin devenu farceur?

« Jusqu'ici, dit M. Baluffe, le seul fait hors de doute, c'est que la création du *Médecin volant* n'est pas antérieure à l'année 1653, par la raison que Gros-René (Du Parc), qui y figure nominalement, n'entra qu'en 1653 dans l'Illustre Théâtre. » C'est une erreur. René Berthelot figure à Nantes, dans la troupe de Molière, à côté de Dufresne et des Béjart, dès le printemps de 1648. C'est sa femme, Marquise-Thérèse de Gorla, qui entra dans la troupe à Lyon, en 1653, et peut-être, à cette date, Du Parc avait-il déjà créé *Gros-René petit enfant*, *Gros-René écolier*, *la Jalousie de Gros-René*.

L'article de M. Baluffe ne prouve donc pas péremptoirement, comme son titre semble le promettre, que le *Médecin volant* ait été représenté *pour la 1re fois* à Pézenas, en 1655. Nous le croirions plus volontiers antérieur à *l'Étourdi*, après lequel Molière dut cesser de composer les petites farces dont il avait jusque-là « régalé » les provinces.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que féliciter hautement l'auteur de cette consciencieuse étude qui, chemin faisant, cueille du fruit nouveau : acte de baptême de la petite de Florac (Lavagnac, 25 octobre 1656); renseigne-

ments sur les archives de Montagnac; aspect de la salle de l'Hôtel dAlfonce et liste des spectateurs; l'apothicaire Pradines, voisin du barbier Guillaume Gély (1); le Pontingue, synonyme de Purgon; enfin, ce beau-frère de l'abbé de la Hillière, Simon de Tuffes-Taraux, qui, par assonance, fait vaguement songer au bon M. Tartuffe. En résumé, cet important article, le premier d'une série que nous attendons avec curiosité, classe dès aujourd'hui M. Auguste Baluffe parmi les Moliéristes les plus compétents.

⁂

La *Revue critique d'histoire et de littérature,* du 26 septembre, rend compte du 2e volume de M. Alexis Vesselovsky : *Études sur Molière : le Misanthrope*, que M. Pierre Boborykine a analysé dans la 28e livraison du *Moliériste* (no de juillet dernier). L'article est de M. Louis Leger, qui a déjà apprécié, dans la même revue, le 1er volume consacré à *Tartuffe :*

« L'auteur, dit M. Leger, poursuit avec une persévérance des plus louables la série de monographies qu'il entend consacrer aux principaux chefs-d'œuvre de Molière. Ces études ne sont pas, comme on pourrait le croire, de simples résumés écrits pour les compatriotes de l'auteur et destinés à leur faire mieux goûter notre grand Comique. Ce sont des travaux originaux; non seulement M. Vesselovsky possède à fond toute la littérature moliéresque, mais

(1) Il y a encore un Gély, coiffeur à Pézenas; un autre, typographe à Montpellier, a imprimé la première pièce de M. Ed. Gondinet.

il a la prétention d'y ajouter. Il est venu à Paris et il a travaillé à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal (M. Leger aurait pu ajouter : et aux Archives de la Comédie-Française), pour y chercher de l'inédit. Peu d'étrangers peuvent se vanter de connaître aussi bien notre dix-septième siècle, »

« Ces études ont été accueillies avec sympathie par le public auquel elles étaient destinées : elles ont valu à leur auteur une chaire de littérature comparée à l'Université de Moscou; c'est là, pour M. Vesselovsky, un succès dont nous le félicitons bien sincèrement. »

Le *Moliériste* s'associe de grand cœur aux félicitations de M. Louis Leger.

PUBLICATIONS ALLEMANDES SUR MOLIÈRE. — La *Revue politique et littéraire* du 15 octobre dernier consacre un important article signé : « Arvède Barine, » à la collection de *réimpressions françaises,* que nous avons signalée en son temps, et aux trois premiers cahiers du *Molière-Museum.* Le *Festin de Pierre,* de de Villiers, celui de Dorimond et *l'Histoire du Don Juan de Molière,* par le Dr Mahrenholtz, donnent à M. Barine l'occasion de résumer les origines du chef-d'œuvre et de citer quelques extraits comparatifs des pièces antérieures, si peu connues à cause de leur extrême rareté. Il se réjouit de ce culte de Molière qui vient de se révéler en Allemagne, et en reporte justement la gloire sur la publication du Dr H. Schweitzer : « Si l'entreprise réussit, dit-il avec raison, ne fût-ce qu'à demi, force sera de reconnaître aux Allemands, dont Molière est aussi éloigné que possible, un

don remarquable pour entrer dans les idées qui leur sont le plus étrangères, et pour reconnaître le beau sous les formes auxquelles ils sont le moins préparés. Ce sera, pour employer un mot qu'ils ont créé un bel exemple de puissance d'*objectivité.* »

Le 4e cahier du *Molière-Museum* (1) paraîtra à la fin de novembre. Il contiendra :

Une traduction en vers de la *Gloire du Val-de-Grâce*, par F. Bodenstedt;

Molière en Suède, par un Suédois;

Une analyse de l'ouvrage de M. Vesselovsky sur le *Misanthrope*, par l'auteur lui-même ;

La réimpression de l'*Elomire hypocondre* sur le texte original, avec notes de M. le Dr Mahrenholtz, et fac-simile de la gravure : *Scaramouche enseignant Molière;*

Une analyse et des extraits du *Registre de La Grange*, par le Dr Mangold ;

La suite de l'article du Dr Schweitzer sur les *Autographes de Molière*, avec fac-simile de la quittance de Montpellier;

Enfin la nécrologie de trois molièristes distingués : Schleiden, F. Dingelstedt et Paul Chéron.

***

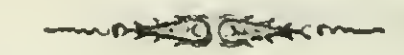
Signalons, dans la dernière livraison du *Moniteur du biblio-*

---

(1) A Wiesbaden, chez le Dr Heinrich Schweitzer, directeur et éditeur; le prix de chaque cahier est de 3 marks, soit 3 fr. 75 c.

phile, qui cesse malheureusement de paraître avec le numéro de Janvier-Février 1881, un intéressant article de M. Gustave Mouravit, le moliériste marseillais, sur *Molière et ses stances;* et, dans le *Temps* du 20 octobre, une chronique de notre collaborateur J. Claretie sur les tombes de Molière et de La Fontaine qu'il serait temps de rendre dignes de ces grands noms (1).

DU MONCEAU.



BULLETIN THÉATRAL

Comédie-Française. — Jeudi 29 septembre, samedi 1er octobre et mardi 4, le *Dépit amoureux* (MM. de Féraudy, Davrigny, Joliet, P. Reney; Mlles Frémaux et Bianca). — Dimanche 16, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Truffier, Joliet, Baillet, Davrigny, Roger; Mlles Bianca, Frémaux, Thénard). — Jeudi 20, l'*École des Maris* (MM. Thiron, Coquelin cadet, Boucher, Silvain, Richard-M., Masquillier; Mmes Broisat et Bianca). M. Boucher joue pour la première fois le rôle de Valère.

Odéon. — Dimanche 2 octobre, deuxième matinée populaire à prix réduits : le *Malade imaginaire* (MM. Clerh,

(1) M. le Préfet de la Seine vient de saisir de la question le Comité des Inscriptions parisiennes dont nos collaborateurs MM. Paul Lacroix, Nuitter et Monval ont l'honneur de faire partie.

Amaury, Sicard, François, Cornaglia, Kéraval, Fréville, Gibert; Mmes Crosnier, Chartier, Malvau et la petite Lamare). — Dimanche 9, troisième matinée populaire : les *Femmes Savantes,* et les *Fourberies de Scapin.* — Lundi 10, quatrième soirée populaire : l'*École des Femmes,* pour le début de Mlle H. Henriot, du Gymnase, daus Agnès (MM. Porel, Amaury, Sicard, Fréville; Mlle Chartier). — Dimanche 16, quatrième matinée populaire : l'*École des Femmes.* — Lundi 17, cinquième soirée populaire : les *Précieuses Ridicules* (Porel). — Dimanche 23, cinquième matinée populaire : les *Précieuses Ridicules* (Porel). — Lundi 24, sixième soirée populaire : les *Fourberies de Scapin* (Kéraval, Clerh, Amaury, François, Boudier, Fréville; Mlles Chartier et Chéron). — Dimanche 30, sixième matinée populaire : *Tartuffe.* — Lundi 31, septième soirée po pulaire : les *Précieuses Ridicules.*

Opéra-Comique. — Vendredi 30 septembre, lundi 3, mercredi 5 et vendredi 14 octobre; dimanche 30, en matinée : l'*Amour médecin*, de MM. Ch. Monselet et F. Poise.

Ancien théatre de Bordeaux. — La Bibliothèque municipale de la ville de Bordeaux possède un manuscrit contenant, jour par jour, la liste de toutes les pièces jouées sur le théâtre de cette ville (1) pendant une série de seize années (1772-1787). M. Gustave Brunet a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rechercher quelle fut, dans cette période, la part faite aux œuvres de Molière. Il a bien voulu relever pour nous les représentations données du

(1) Il s'agit du Théâtre des Variétés, au moins pour les huit premières années, car on sait que la grande salle de Louis ne fut inaugurée que le 7 avril 1780.

1er mai 1772 à la fin de 1776. Treize pièces de Molière furent jouées pendant ces cinq ans :

Tartuffe, onze fois (les 5 mai, 23 juin, 15 novembre 1772; 29 juin 1773; 8 février, 6 mars 1774; 2 mai, 29 septembre, 29 décembre 1775; 24 mai et 14 septembre 1776).

Le Festin de Pierre, dix fois (6 janvier, 7 février, 6 juin, 19 septembre 1773; 9 janvier 1774; 29 juin, 4 décembre 1775; 19 mars, 18 juin et 22 octobre 1776).

L'Avare, sept fois (5 juillet, 26 septembre 1772; 18 juillet, 21 novembre 1773; 8 octobre, 27 novembre 1775; 31 décembre 1776).

Amphitryon, six fois (16 mai, 22 août 1772; 25 avril, 11 août 1773; 7 novembre 1775; 3 août 1776).

L'Étourdi, cinq fois (14 juillet 1772; 26 septembre, 27 décembre 1773; 20 juillet 1775; 5 juin 1776).

L'École des Maris, quatre fois (2 juillet, 10 et 19 septembre 1772; 7 juillet 1773).

L'École des Femmes, quatre fois (29 septembre 1772; 24 novembre 1773; 19 janvier et 16 octobre 1775).

Le Misanthrope, trois fois (23 mai 1772; 20 juin 1775 et 24 août 1776).

Le Malade imaginaire, trois fois (21 février 1773; 16 janvier 1774; 12 février 1776).

George Dandin, deux fois (2 novembre 1772 et 18 décembre 1775).

Le Médecin malgré lui, deux fois (10 février 1773 et 7 août 1775).

Les Fourberies deScapin, deux fois (28 février et 8 octobre 1776).

M. de Pourceaugnac, une fois (1er janvier 1774).

(A continuer.)

MONDORGE.

Typ. A.-H. BÉCUS, 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Départ, 21, 23.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 33. 1er DÉCEMBRE 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

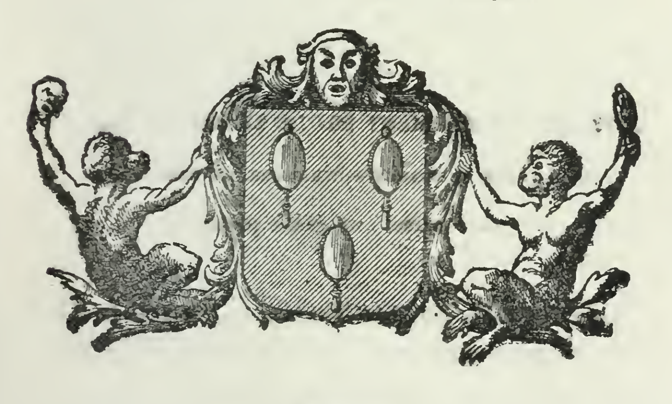
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXIII

TROISIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE ROLE DE TARTUFFE

La note que l'on va lire, et qui est une réponse aux questions posées par M. Livet dans notre numéro du 1er mai dernier, nous a été communiquée par notre collaborateur M. Regnier.

C'est un extrait d'un travail dont il s'occupe depuis longtemps, une édition des œuvres de Molière, conçue au point de vue exclusif de l'interprétation des chefs-d'œuvre du maître.

Pour ce *Molière des comédiens*, M. Regnier s'est attaché à recueillir tout ce que la tradition, et la critique peuvent fournir de leçons et de renseignements utiles sur le jeu des acteurs depuis Molière jusqu'à nos jours. — Chaque rôle est analysé ; le fragment que nous publions est la notice consacrée au personnage de Tartuffe.

Tartuffe est un rôle qne presque tous les comédiens désirent jouer, et qui fait cependant Ie désespoir de ceux dont le devoir est de le représenter lorsqu'ils en

comprennent la valeur. L'idée que se forme le public d'un personnage qui caractérise si clairement le vice que l'auteur a voulu peindre, que son nom propre est devenu un nom commun, les hauteurs en quelque sorte inaccessibles où le monte l'imagination, font, a dit un critique : « qu'il est impossible de ne pas établir une distance considérable entre le personnage et son représentant. Le meilleur des comédiens a dû être celui qui s'y est montré « avec le moins de désavantage, eu égard à la natnre « de ce type trop beau pour être facilement déchiffrable. « Il n'appartiendra à aucun de descendre jusque dans les « profondeurs que l'écrivain y a creusées. On n'explique « pas les inspirations divines. » (1)

Cette sentence, quelque peu emphatique, mais souvent reproduite, est bien faite, on le comprend, pour troubler le comédien : il se sent condamné d'avance, et n'aborde qu'en tremblant ce rôle redoutable ; il en est tel, plus timide encore, qui, sourd aux encouragements les plus bienveillants, s'est toujours refusé à le représenter, du moins sur le théâtre auquel il appartenait, le Théâtre Français.

Est-ce à dire que nul acteur ne peut descendre *jusque dans les profondeurs d'un pareil rôle ?* non pas : on voit clair dans ces profondeurs ; ce n'est pas un lieu de ténèbres ; si le rôle est très difficile à bien jouer, il n'est pas injouable ; les rôles mal faits sont seuls dans ce cas, et ce n'est pas assurément le cas de Tartuffe ; Molière n'a point fait peser sur la manière de le jouer les mystères dont il a enveloppé le personnage ; son premier interprète a reçu de lui l'indica-

(1) Charles Maurice.

tion propre à le bien rendre et c'est la tradition seule de ce jeu, j'espère le faire voir, qui s'est d'abord altérée, puis perdue; la critique toutefois a su la retrouver, et c'est en m'aidant de ses recherches, et des études qu'elle a faites sur les comédiens qui ont successivement joué le rôle, qu'il m'a été, je crois, possible de la reconstituer. Chacun de ces comédiens a donné tour à tour une note qui, recueillie, approuvée ou contestée, peut permettre de rétablir l'ensemble juste du personnage ; j'ai entrepris cette restitution, en annotant vers par vers tout cet admirable rôle; à cette page je ne m'occupe que de sa couleur générale, et des divers comédiens qui l'ont successivement interprété.

Écoutons d'abord Perlet, l'un de ceux là, acteur instruit, qui a écrit sur *Tartuffe* une étude discutable peut-être dans quelques détails, mais qui mérite, à mon sens, la plus sérieuse attention :

« De tous les caractères qu'on a montrés au théâtre, dit-il (1), le plus difficile est peut-être celui de Tartuffe. Il offre un écueil dans lequel sont tombés jusqu'ici la plupart des comédiens qui l'ont représenté. Ils ont donné à leur physionomie, à leur maintien, une expression d'hypocrisie tellement prononcée que ce personnage, joué de la sorte, ne peut être dangereux pour personne. A moins d'être stupide, il n'est pas permis de devenir sa dupe. Orgon, il est vrai, dit, en racontant comme il fit la connaissance de Tartuffe :

« Chaque jour à l'église il venait, d'un air doux,
Tout vis-à-vis de moi se mettre à deux genoux;
Il attirait les yeux de l'assemblée entière
Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa prière;
Il faisait des soupirs, de grands élancements.
Et baisait humblement la terre à tous moments;
Et lorsque je sortais, il me devançait vite
Pour m'aller à la porte offrir de l'eau bénite.

(1) *De l'influence des mœurs sur la Comédie, Paris, Dauvin et Fontaine, in 8, 1848*

« Mais toutes ces mômeries étaient faites de manière à pouvoir le tromper ; car Orgon est un de ces fanatiqnes de religion qu'il n'était pas rare de trouver au temps de Molière; mais, à coup sûr, ce n'est point un imbécile. La preuve que Tartuffe est loin de le juger tel, c'est que, dans la scène où Damis le surprend déclarant son amour à Elmire et se hâte d'en instruire son père, Tartuffe ne cherche point à se justifier. Pourquoi donc ne le fait-il pas? Pourquoi donc, au lieu de repousser l'accusation de Damis, la confirme-t-il en s'avouant coupable ? C'est qu'il juge ce raffinement de scélératesse nécessaire pour tromper Orgon. »

Perlet a raison, l'acteur appelé à jouer Tartuffe devra, dès son entrée en scène, prendre un maintien honnête et décent, et non pas l'attitude et la physionomie d'un cafard. Molière, dans sa *Préface*, dit « qu'il a employé deux actes « à préparer la venue de son scélérat, qu'il ne tient pas un « seul moment l'auditeur en balance, qu'on le connaît « d'abord aux marques qu'il lui a données. » Quel besoin peut donc avoir l'acteur, si l'auteur a si bien pris la précaution d'avertir le public du caractère réel de son personnage, de prendre un air sournois et de forcer la note? « L'hypo- « crite et le dévot ont une même apparence, » a dit l'auteur d'un pamphlet dirigé contre Molière, « ce n'est qu'une « même chose dans le public, il n'y a que l'intérieur qui les « distingue, » et si cet intérieur est bien connu du spectateur, mieux le comédien jouera la vraie dévotion, mieux il représentera l'hypocrisie. Les simagrées sont un moyen vulgaire, bon pour Laurent qui n'a ni la finesse ni l'esprit de son maître ; mais Tartuffe connaît mieux la mesure, et c'est à l'acteur de l'observer par des nuances diverses vis-à-vis de chacun des personnages à qui il a affaire : avec Orgon il peut prodiguer les soupirs, les grands élancements, puisque c'est par ce moyen qu'il a déjà séduit sa dupe, et

qu'il passe à ses yeux pour un saint homme, pour un homme tout en Dieu. Vis-à-vis de Cléante, il ne doit avoir de la tartufferie que ce qu'il faut pour ne pas compromettre le rôle qu'il joue ; mais n'aimant pas qu'on le *devine*, car dès qu'il se sent *deviné*, il prend un ton froid, composé, coupe court à l'entretien, et quitte la place. Auprès d'Elmire, son visage s'épanouit, sa voix devient onctueuse, passionnée, son hypocrisie cherche des grâces, c'est un tartuffe parfumé qui cherche à dérober ses ardeurs adultères sous le langage béat de la dévotion.

A quel emploi doit appartenir ce rôle difficile ? aux *premiers rôles* ou aux *premiers comiques* ? question dont, à tort ou à raison, on ne se préoccupe plus aujourd'hui, mais que l'ancien théâtre était bien forcé de résoudre, alors que tous les rôles du répertoire appartenaient aux comédiens, suivant l'emploi dans lequel ils avaient été reçus comme sociétaires. Ce droit rendait l'acteur maître absolu de tous les rôles nul autre que lui n'y pouvait toucher mais ce droit exclusif lui imposait aussi l'obligation de jouer les bons comme les mauvais, et l'ensemble des représentations profitait de ce règlement, quand le gentilhomme de la Chambre du Roy voulait bien s'acquitter de sa charge et tenir la main à son exécution.

C'est à Du Croisy que Molière avait confié Tartuffe, et tout donne à croire, par les rôles qu'il a joués, que son emploi était celui des *Comiques*. Du Croisy était un bel homme, fort gras, répondant bien physiquement au portrait que Molière fait du personnage :

« Gros et gras, le teint frais, et la bouche vermeille. »

Mais son extérieur n'aurait pas suffi sans doute pour deter-

miner Molière à lui confier ce maître-rôle, si son talent ne lui eût donné la certitude qu'il le jouerait bien. Du Croisy justifia sa confiance, et, lorsqu'à la réunion des deux troupes de l'Hôtel de Bourgogne et du Théâtre Guénégaud, le duc de Créquy, exécuteur des ordres du Roi, voulut l'éliminer de la nouvelle société, ses camarades, firent valoir pour l'y maintenir, l'opinion que Molière avait eue de lui, et le succès qu'il avait obtenu dans le rôle de Tartuffe. On fit droit à leur réclamation.

Après Du Croisy, le rôle resta classé dans l'emploi des premiers comiques, et, je dois le dire, il perdit beaucoup dans leurs mains. L'emploi des premiers comiques ne se composait pas exclusivement, comme son titre pourrait le donner à croire, de rôles gais; les coquins, les fripons, les traîtres même étaient de son domaine, et c'est à ce titre que Préville jouait Stukély dans *Beverley*. L'avantage de jouer Tartuffe était acheté, on le voit, par l'obligation de représenter une foule de rôles ingrats et déplaisants. Aujourd'hui, la situation du premier comique est grandement modifiée; c'est un premier rôle de tous les âges, il doit avoir un talent flexible se ployant à tous les caractères, à toutes les passions, pouvant tout jouer, sauf les rôles qui exigent absolument la beauté des traits et le charme de la personne. C'est le partage qui lui a été fait depuis à peu près cinquante ans, mais au siècle passé il n'en était pas ainsi, l'emploi des *premiers comiques* s'appelait aussi l'emploi des *valets*, et la garde-robe des acteurs qui tenaient cette sorte de rôles se bornait presque à des habits de livrée. Aussi l'habitude de jouer chaque soir Dave, Hector ou Crispin, avait retréci le talent des comédiens, circonscrit leur hori-

zon ; leur unique tâche étant de faire rire, Tartuffe fut joué comme *valet*, et, peu à peu, ce grand rôle ne fût plus qu'un sournois plaisant et cynique dont les charges et les paillardises égayaient le public.

Cette grossière interprétation du rôle devint la tradition, et Augé, grand, beau, bien fait, très aisé dans son jeu, au dire d'un contemporain, d'une gaieté un peu basse, naturel et inexact dans son débit, estropiant les vers, Augé s'y conforma en l'exagérant encore. Il a laissé dans le rôle un long souvenir de succès. Aujourd'hui, je le crois, il y aurait beancoup à en rabattre.

Avec des regards lubriques des gestes à l'avenant, il forçait Elmire en plein théâtre à subir des grossièretés qu'il serait répugnant d'indiquer. Dans la scène de la déclaration du 3ᵉ acte, il cachait ses pieds sous les jupes de Mᵐᵉ Préville, luiserrait les doigts, lui pressait le genou, et cela avec des attouchements si impudents, qu'exaspérée elle lui dit un jour, de façon à être entendue d'une partie de l'orchestre : « Si nous n'étions pas en scène, quel soufflet je vous appliquerais ! »

Tel est pourtant l'empire de la tradition et des opinions acceptées, que Grimod de la Reynière, un juge qui compte au théâtre, après avoir vu jouer successivement le rôle de Tartuffe par Vanhove (père noble), par La Rochelle (comique), par Molé et Fleury (premiers rôles), déclare que, pour lui, aucun de ces éminents comédiens ne lui a fait oublier Augé. Mais à son jugement il est bon d'opposer celui de Préville, qui mérite assurément plus de confiance.

On a une lettre de ce grand comédien, qui ne se recommande peut-être pas par le style, mais où se trouve une criti-

que très sensée du jeu de son camarade applaudi, et où il indique, très judicieusement, sa façon de comprendre et de jouer le rôle de Tartuffe. Je n'en reproduis que ce qu'il est utile de connaître :

« Tartuffe, dit-il, est un rôle de mon emploi, (celui des comiques;) j'ai cependant refusé de le jouer, et voici les raisons que j'ai données de mon refus : de tous les rôles de la comédie, Tartuffe est celui qui me semble présenter le plus de difficultés. La première, qui n'est pas la moindre, c'est l'opinion que le public se fait du rôle, pour lequel il veut une figure, une voix, une certaine faculté de jouer de l'œil; la seconde, et la plus forte, c'est de le jouer comme Molière l'a fait.

« Or, ajoute Préville, c'est là une entreprise que le public n'encouragera pas, car le public d'aujourd'hui *veut être amusé* par Tartuffe, et je le crois plus fait pour gêner que pour réjouir le cœur... C'est l'esprit de l'auteur qui doit exciter la gaîté, et non la paillardise du comédien, la charge des mots est un travail chez l'acteur qui ne peut qu'altérer la valeur du caractère... Le spectateur peut être amusé par des situations comiques en elles-mêmes, mais le comédien doit les jouer avec sincérité, et ne pas en forcer la plaisanterie. »

C'est dire clairement qu'Augé force le ton du personnage, et que ramener le public à la note juste est une tentative impossible. Ce n'est pas l'extérieur physique du rôle, en supposant qu'il lui manquât, qui pourrait arrêter Préville ; il n'en dédaigne pas l'importance, mais il fait bon marché de sa nécessité :

« On prétend, dit-il, qu'il faut avoir une figure qui prête au rôle : *On a toujours une figure quand on a une âme.* »

Pensée remarquable de ce grand comédien, qui indique ainsi de quels prodiges d'illusion il croit le talent capable.

« Tartuffe est un homme engraissé chez Orgon... Il y est choyé, rien ne lui manque... Molière ne dit-il pas qu'il est gros et gras, qu'i

a le teint frais, l'oreille rouge et la bouche vermeille? Donc, dit toujours Préville, un garçon rubicond sera pour le rôle d'un bel effet; mais si à cette *corporence* (sic) il ne joint pas la qualité de bon acteur, le public ne travaillerait-il pas contre son plaisir en ne se contentant pas d'un comédien maigre et fluet, qui jouerait avec l'esprit, le sentiment et la passion du rôle? En avoir le tempérament est préférable à n'en avoir que le physique. »

Ainsi Préville, complétement d'accord avec Perlet, ne veut pas que Tartuffe, à l'exemple d'Augé, abuse du jeu muet; les grimaces et les clins d'œil répétés lui semblent dangereux, il pense que l'immobilité relative lui serait préférable. Enfin Préville demande que le comédien soit habillé, comme Molière a voulu qu'il le fût, en homme du monde, et non en ecclésiastique, comme le costumait Augé; il trouve, avec raison, ce costume absurde; comment supposer qu'Orgon veut faire épouser sa fille par un homme que des vœux religieux ont enchaîné au célibat?

Au reste, du vivant de Grimod de la Reynière, et dans le recueil même où il écrivait, *le Journal des Théâtres*, la critique théâtrale qui commençait à poindre, éclairait le public et les comédiens sur l'interprétation grossière et fautive donnée au rôle de Tartuffe :

« Pourquoi, écrit *un amateur* au directeur du Journal (1777, Tome II, page 68) pourquoi le sieur Augé, au lieu de contraindre ses yeux comme un véritable hypocrite, affecte-il de lancer sur Elmire et sur Dorine des regards de satyre effronté, qui seuls devraient les exciter à le fuir d'abord, et qui détruisent toute illusion?.. Mais cela divertit le parterre *qui rit comme un fou.* »

Ce rire, incessamment reproché au public et aux comédiens qui le provoquaient, finit par faire accuser ceux-ci de dénaturer le caractère du rôle; on trouva les *comiques* trop

comiques, et il y eut dans l'opinion et dans la presse une sorte de prise d'armes pour leur enlever le rôle et le faire distribuer aux *premiers rôles*; ceux-ci, disait-on, sauraient seuls rendre au personnage sa physionomie véritable et sa grandeur.

Vanhove, Naudet, acteurs émérites qui tenaient l'emploi des premiers rôles marqués, furent ceux qui, d'abord, se chargèrent de la transformation; puis vint le tour de Molé, de Fleury, de Baptiste aîné, c'est à dire des comédiens de premier rang, ceux que l'on considérait à la Comédie Française comme les maîtres du goût et de la science dramatique. Chose étrange ! à part Baptiste aîné, dont le jeu se rapprochait, avec plus de mesure toutefois, de l'ancienne interprétation, ces grands acteurs échouèrent à peu près dans leur tentative ; il y eut un revirement, le rôle ne semblait pas avoir gagné à un échange d'interprètes, et même pour certains, il y avait perdu. Ce fut du moins l'avis d'un écrivain expert en matière théâtrale, de Martainville, qui, dans le *Journal de Paris* du 12 octobre 1812, proteste contre cette évolution :

« Comment se fait-il que le rôle de Tartuffe, dit-il, créé par Du Croisy, le comique de la troupe de Molière, joué ensuite par tous les valets qui lui ont succédé, entre autres par Deschamps (1) et Augé, qui s'y sont éminemment distingués, soit parvenu à tenter les hautes puissances de la Comédie ? Serait-ce la qualité de gentilhomme, qu'Orgon dans son fol engouement donné à Tartuffe, qui a fait croire au premier emploi que ce rôle lui appartenait ? Cette raison serait pitoyable; n'est-il pas évident que Tartuffe est un gueux fieffé, gueux par le caractère, et gueux par les actions ? Ne sent-on pas que ce personnage a besoin de formes comiques, très-comiques, souvent même exagérées, pour affaiblir l'horreur

(1) Sociétaire du Théâtre Français de 1742 à 1754. « Il paraît, dit Lemazurier, qu'il jouait avec succès le rôle de Tartuffe, mais dans un genre assez différent de celui qu'Augé et Feulie adoptèrent dans la suite. »

qu'il inspire ? Alors quel besoin que nos marquis, nos comtes, nos chevaliers se chargent d'un rôle pareil ? Molé, le héros de la chevalerie dramatique, céda comme un autre à la tentation ; mais la noblesse et le bon ton étaient, pour ainsi dire, tellement incrustés dans son jeu, et dans toute sa personne, qu'il ne put jamais descendre à la bassesse du personnage. Fleury et Baptiste, doués apparemment d'un talent plus flexible, se sont mieux pliés à cette mascarade ; et Damas, qui l'a entrepris après eux, ést encore loin d'y produire tout l'effet qu'on attendait de lui. Nous le lui avons déjà dit une fois : nous craignons qu'il ne raisonne trop ce rôle ; il veut y être savant et profond ; ce n'est pas là l'intention du fondateur. Tartufle n'est déjà que trop repoussant par ses actions ; s'il joint à son caractère affreux la gravité de l'expression, qui voudra consentir à l'entendre ? Molière savait mieux que personne qu'un méchant doit faire rire pour être supporté ; et c'est pour cela qu'il a semé ce rôle de mots de caractère, d'expressions patelines et d'élans d'hypocrisie propres à divertir le spectateur. Damas connait trop bien son art pour ne pas sentir la justesse de ces réflexions, et pour n'en pas profiter. Les talents comme le sien n'ont besoin que d'être avertis. »

« Cependant l'envie de faire rire ne doit pas sortir des bornes de la décence, et c'est les passer trop crûment que d'affecter, dès le début de la belle scène du troisième acte, d'approcher son fauteuil si près de celui d'Elmire qu'elle devrait être choquée de cette familiarité, et renoncer au dessein de parler assise. Cette affectation n'est pas seulement de mauvais goût, elle est encore en contradiction avec le caractère de l'hypocrite ; n'annonce-t-elle pas trop tôt les vues d'un scélérat qui n'est habitué à ne les dévoiler que par degrés ? Cela est si vrai que, dans la première édition des œuvres de Molière, on ne trouve qu'après le trente-cinquième vers de la scène, cette note de lui : « *Ici Tartuffe se rapproche d'Elmire et met la main sur son genou. Elmire recule son fauteuil, Tartuffe se rapproche d'elle sous prétexte d'admirer sa dentelle.* » Après ce jeu Elmire doit tenir Tartuffe dans un éloignement respetectueux, et ne pas souffrir que sa robe couvre, pendant la déclaration, les genoux du cagot ; elle doit bien moins supporter que *l'haleine* et les soupirs d'un tel homme viennent *frapper* son oreille à bout pourtant. Voilà ce qu'un peu plus de respect pour les auteurs et pour leurs instructions ferait apercevoir aux comédiens, si ces messieurs daignaient les consulter. »

J'ai le triste avantage d'avoir beaucoup vu jouer Tartuffe à Damas, et je puis assurer que ce n'est pas lui qui eût pu encourir le reproche que Martainville adresse à Molé sur *la noblesse et le bon ton incrustés dans son jeu et dans sa personne.* Jamais Damas n'a mérité qu'on lui reprochât la distinction. C'était un homme ramassé, de taille moyenne, la tête penchée sur de larges et rondes épaules, un menton de galoche, le nez retroussé, et le visage enflammé ; avec cela, la jambe fort belle, le mollet prononcé et bien attaché ; tout en lui, enfin, respirait l'énergie, la vigueur, le tempérament ; extérieurement, il me semble impossible de mieux personnifier Tartuffe, et si, en 1812, Martainville nous apprend qu'il *ne produisait pas dans ce rôle tout l'effet qu'on attendait de lui*, je puis assurer que de 1822 à 1825, devenu maître du rôle, il en produisait un très grand et très mérité ; Charles Maurice, un de ses ennemis, convient « qu'à la scène de la déclaration, bien que d'une hardiesse un peu brutale, il donnait à la concupiscence de Tartuffe un empressement bien étudié, et une vérité bien comprise. » Comme le dit Martainville, il était savant et profond, mais il n'y avait plus de surchage dans son jeu, et c'est par un art infini, sans affectation, et avec un rare bonheur d'intentions et d'inflxtions qu'il rendait la grimace relrgieuse, l'onction, l'ardeur concentrée, et tout ce qui constitue la sainte industrie de l'hypocrite.

« Damas » dit *La Pandore* du 1er décembre 1823, en annonçant que le comité du Théâtre Francais venait de classer d'une façon indivise le rôle de Tartuffe dans l'emploi des premiers rôles, « Damas a justifié cette décision par les preuves de talent qu'il vient de donner dans le rôle de Tartuffe. D'abord froid réservé (scène du 4e acte) son

attitude, ses gestes, ses traits, annonçaient bien l'hypocrite retenue d'un bigot amoureux qui se tient sur ses gardes. Toutes les nuances de cette réserve à la surprise, de la surprise à l'espoir, et de l'espoir à l'imprudence impétueuse d'une ardeur adultère, ont été saisis et rendus par l'acteur avec beaucoup d'habileté.

Mais de la critique de Martainville, comme de la lettre de Préville, on doit tirer cette conséquence : que, dans ce rôle redoutable, le comédien est en face d'une double difficulté, et qu'il doit chercher à éviter deux reproches : la charge, s'il joue les *Comiques*, le manque d'accent, s'il est un *Premiér rôle,* c'est entre ces deux écueils que son goût doit le tenir. S'il se pénètre bien de la pensée de Molière, selon le conseil de Martainville (inexact pourtant, je le dis en passant, quand il s'autorise de prétendues indications de l'auteur) il comprendra d'abord que ce n'est pas, assurément un homme bien distingué de manières, celui qui s'abandonne à sa gloutonnerie devant l'objet aimé :

> ... « Il soupa, lui tout seul devant elle,
> Et fort dévotement il mangea deux perdrix
> Avec une moitié de gigot en hachis. »

Celui, qui, pour s'ouvrir l'appétlt,

> « Boit à son déjeuner quatre grands coups de vin ! »

Celui enfin qui, à la table de son hôte, se permet les incongruités que signale Dorine.

Celui-là ne peut pas avoir sans doute les façons d'un homme bien élevé, ni l'élégance d'un genthilhomme : Mais le comédien doit bien se garder aussi des grossièretés et des lazzis, prétendus traditionnels, qui pendant trop longtemps ont dénaturé et souillé ce beaurôle. Joué de la

sorte, Tartuffe ne saurait abuser personne, puisque chacun doit être tenu en défiance par ses sournoiseries affectées, so cynisme et ses paillardises. Les regards en-dessous sont absolument inutiles ; Molière n'a pas mis un seul *a parte* dans la bouche de son personnage ; c'est une *leçon* pour le comédien, qui tiendra compte du conseil de Préville, à savoir que " si le spectateur peut être amusé par des situations comiques en elles-mêmes, le comédien doit les jouer avec sincérité, et ne pas en forcer la plaisanterie. "

En un mot, il ne doit ni rouler les yeux; ni faire de grimaces, ni alourdir sa prononciation ; il faut qu'il soit tour à tour humble, onctueux, contrit, ardent, et ce qui est plus difficile, mais cependant nécessaire, presque lascif, impudent et audacieux, sans jamais outrer aucune de ces intentions, se rappelant que le rire que doit exciter Tartuffe, ne saurait être le rire de la farce, mais celui de la haute, et de la très haute comédie.

En dehors des acteurs que j'ai cités dans cette note et qui se sont fait plus ou moins remarquer dans le rôle de Tartuffe, il faut citer Michelot, qui ne fit pourtant pas de Tartuffe son meilleur rôle ; Cartigny, très beau d'aspect, très médiocre comme jeu ; Firmin, qui étonna par l'excellence et la profondeur de son jeu dans un rôle auquel son passé de *Jeune Premier* semblait l'avoir si peu préparé ; enfin Geffroy, qui compte le rôle de Tartuffe parmi ceux où il a laissé de si honorables souvenirs.

F. P. REGNIER
ancien-Sociétaire de la Comédie-Française



SUR LES OUVRAGES ATTRIBUÉS A SUBLIGNY

L'auteur de la note bienveillante qui accompagne, dans la dernière livraison du *Molièriste* (p. 220 et 221), l'annonce de la nouvelle édition de la *Folle Querelle ou la Critique d'Andromaque*, comédie attribuée à Subligny et à Molière, m'adresse plusieurs questions, auxquelles je ne puis me dispenser de répondre, malgré la répugnance que j'éprouve maintenant pour toute espèce de plaidoyer on dedébat contradictoire.

« Pourquoi, dit l'auteur de la note en question, pourquoi
« M. Paul Lacroix, qui attribue à Molière une comédie de
« Subligny, attribue-t-il à ce dernier les *Aventures de Henriette*
« *Sylvie de Molière*, qui sont de Mme de Villedieu, *la*
« *Coquette et la Fausse Prude*, comédie IMPRIMÉE (in-12,
« 1687), et *l'Homme à bonnes fortunes*, qui sont du comé-
« dien Baron ou tout au moins du P. de La Rue ? »

Voici pourquoi :

Les Mémoires de la vie de Henriette Sylvie de Molière, dont la première édition est celle de Paris, Barbin, 1672, six tomes ou parties formant deux ou trois volumes in-12, ont été attribués, en effet, à Mne de Villedieu (Marie-Catherine-Hortense des Jardins), comme je l'ai dit moi-même dans

ma *Bibliographie Molièresque*, nos 195 et 1175, comme je n'étais pas d'abord éloigné de le croire ; mais en bibliographie, ainsi qu'en toute chose, il est permis de changer d'opinion, sur *plus ample informé*. Le célèbre bibliographe Gabriel Martin, dans ses catalogues de livres et surtout dans celui de la bibliothèque du comte d'Hoym, avait confirmé cette attribution qui reposait, je l'avoue, sur certaines probabilités : ainsi, le roman en question se trouvait réimprimé dans les *Œuvres de Mme. de Villedieu* (tome 7 del'édition de 1702) : ce qui n'était pourtant pas une preuve définitive, puisque Mme. de Villedieu était morte en 1683, vingt ans avant la réunion de ses Œuvres par les soins d'un libraire.

Depuis lors, cette attribution avait été repoussée, sinon discutée, et l'on avait eu la singulière idée de supposer que les *Aventures* ou les *Mémoires de Henriette Sylvie de Molière* pouvaient avoir été composés par un romancier peu connu, nommé d'Alègre. Ce d'Alègre publia, en 1736, son dernier ouvrage : *Histoire de Moncade*, et mourut cette année-là ou l'année suivante. Il aurait donc eu alors 84 où 85 ans, en lui donnant 20 ans à l'époque où parut la première édition des *Aventures de Henriette Sylvie de Molière*. Mais on savait, du vivant même de ce d'Alègre, que Mme. de Villedieu n'était pas l'auteur de ce charmant ouvrage. On savait aussi, en ce temps là, que deux des comédies jouées et imprimées sous le nom de Baron étaient du *véritable* auteur des *Aventures de Henriette Sylvie de Molière*.

Maupoint avait dit, en 1733, dans sa *Bibliothèque des théâtres* : « *L'Homme à bonnes fortunes*. Cette pièce a toujours paru sous le nom de Baron. Cependant on la croyait, aussi bien que *la Coquette*, être de l'auteur dela *Vie de Henriette*. »

Le chevalier de Mouhy répète pourtant cette assertion dans l'article qu'il consacre à Subligny, en affirmant que cet écrivain est bien certainement l'auteur des *Aventures d'Henriette Sylvie de Molière*: « On lui attribue, dit-il, *l'Homme à bonnes fortunes*, quoique cette comédie soit imprimée dans le *Théâtre* de Baron. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que ce comédien est l'auteur du roman de la *Vie d'Henriette Sylvie de Molière*, que presque tout le monde attribua à madame de Villedieu, quoiqu'elle n'y eût aucune part. »

Ma réponse, ce me semble, peut s'arrêter là, car il faut savoir se borner, même en bibliographie. Je n'invoquerai pas *l'occasion* et *l'herbe tendre*, pour essayer de persuader à mon critique inconnu que la comédie de *la Folle Querelle* est de Molière, au moins autant que de Subligny. Racine, qui s'y connaissait, n'en doutait pas, et ce n'est pas à Subligny, c'est à Molière qu'il en garda rancune. Je m'étonne seulement que mon critique se soit contenté du jugement des frères Parfaict, qui déclarent, *ex cathedrâ*, que: « Rien ne ressemble moins au style et au talent de Molière. » Les frères Parfaict étaient des historiens exacts, mais d'assez pauvres juges en matière littéraire. M. Victor Fournel, un bon juge en pareille matière, avait une autre opinion de la *Folle Querelle*, puisqu'il l'a recueillie, *in extenso*, dans son beau livre des *Contemporains de Molière* : je le soupçonne fort d'être de l'avis de Racine, qui n'avait pas eu de peine à démêler, dans la *Folle Querelle*, ce qui était de Molière et ce qui était de Subligny. Ce dernier eut beau jurer que lui *seul* avait *fait le crime* : Racine ne voulut pas et ne pouvait l'en croire.

P.-L. JACOB, *Bibliophile.*

15 octobre 1881.



LES BANQUETS-MOLIÈRE

Mon cher Monval,

Vous me demandez des détails sur les Banquets qui furent organisés par l'Association des artistes dramatiques en l'honneur de Molière.

Voici ceux que mes souvenirs, mes notes et de minutieuses recherches dans nos procès-verbaux, m'ont permis de réunir; s'il ne sont que faiblement intéressants pour vos lecteurs, ils auront du moins le mérite d'être de la plus scrupuleuse exactitude :

La proposition de se réunir annuellement pour fêter Molière fut faite pour la première fois au comité, dans la séance du 28 décembre 1853, par M. Albert, interprète de M. Berthier, qui avait eu l'initiative de l'idée. Elle fut adoptée à l'unanimité, et l'on nomma sur le champ une sous-commission chargée d'organiser le Banquet.

Dans la séance du 11 janvier 1854, M. le Baron Taylor donna lecture de l'autorisation accordée par le préfet de police. La voici :

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur la demande de M. Samson, sociétaire et doyen de la Comédie-Française, premier

vice-président de l'Association des artistes dramatiques, j'ai accordé l'autorisation de donner, le 15 du courant, à 2 heures, dans les salons du sieur Chapard, restaurateur, rue d'Angoulême, un Banquet en l'honneur de Molière.

Je désire, M. le Baron, que vous présidiez cette réunion.

Agréez, M. le Baron, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : PIÉTRI.

Paris, le 10 janvier 1854.

Les organisateurs nommés étaient MM. Samson, Albert, Berthier, Surville et Volnys ; sur la proposition de ce dernier, le comité décida qu'il prierait la Société des auteurs dramatiques de désigner aussi des commissaires, afin de donner à la fête plus d'éclat et de solennité.

Les auteurs choisirent, pour les représenter, MM. Scribe, de l'Académie Française, Dupeuty, Lafitte, Ponsard et Dumanoir, auxquels se joignirent MM. Maquet, Ambroise Thomas, Langlé, Brisebarre, Lefebvre, Marc-Michel et Villeneuve. De toute la Commission il ne manquait que deux membres, MM. Mélesville et Decourcelle retenus chez eux, le premier par une grave indisposition, le second par un chagrin de famille. Soixante-treize convives avaient répondu à l'appel du comité.

Avant les discours, il fut donné lecture de plusieurs lettres. Voici les dernières lignes de celle signée Déjazet :

« *Je ne suis homme qu'au théâtre, ce n'est pas assez pour réclamer ma place à votre banquet ; mais le cœur n'a point de sexe, je viens donc vous prier d'accepter mon écot à défaut de ma personne.* »

M. Mélesille s'excusait en ces termes :

« *Je ne puis vous dire combien je suis touché de l'invitation que vous me faites l'honneur de m'adresser pour le 15 courant au au nom de l'Association des artistes dramatiques.* »

« *Vous ne doutez pas de l'empressement avec lequel j'y aurais répondu et du bonheur que j'aurais eu de fêter avec vous le plus grand, le plus vénéré de tous les saints de notre calendrier ; mais depuis douze jours, un rhumatisme des plus violents me tient cloué au coin du feu.* »

« *Que MM. les artistes soient bien persuadés qu'à cette réunion de famille je suis avec eux, d'esprit et de cœur.* »

L'honneur de porter le premier toast à Molière revenait à M. le Baron Taylor.

Son improvisation se terminait ainsi :

« *Molière a fait mieux que de s'inspirer de la Comédie antique, il a créé des chefs-d'œuvre qui devaient contribuer à augmenter la gloire d'un grand siècle ; et, poëte et artiste, à immortaliser son nom.* »

« *Molière aimait tous les arts : Lully était son ami ; nous sommes heureux qu'Ambroise Thomas vienne ici, au milieu de nous, continuer cette douce Fraternité ; nous l'en remercions au nom de Molière.*

« *Je considère comme un des plus grands honneurs qui aient été réservés à ma vieillesse de présider à la fondation d'une réunion qui, je l'espère, se perpétuera et cimentera l'alliance qui ne doit jamais se rompre entre les auteurs et les artistes dramatiques.* »

« *Je m'associe de cœur et d'âme à l'hommage que nous rendons au grand homme, à l'homme immortel qui représente si bien nos deux associations. J'espère que ces hommages, qui lui sont offerts par un petit nombre d'élus, seront partagés et applaudis par la*

jeunesse que Molière instruit, l'âge mûr qu'il fait réfléchir, le génie qu'il étonne et la France entière qu'il éclaire. »

M. Eug. Scribe, qui était alors président de la Société des auteurs dramatiques, a prononcé un très remarquable discours dont je détache ces quelques lignes :

« S'il est en effet deux arts fait pour s'aimer et s'entendre, ce sont ceux qu'il a réunis en lui et qu'il a honorés à jamais en les excerçant, l'art de l'auteur dramatique et l'art du comédien. »

M. Samson succéda au célèbre académicien, et retraça la carrière laborieuse, agitée, douloureuse et brillante de l'auteur de tant d'impérissables chefs-d'œuvre.

M.M. Frédérick Lemaître, Regnier, Albert et Tisserant prirent tour à tour la parole, et M. Ferdinand Langlé déclara, au nom de la commission des auteurs dramatiques, qu'elle considérait cette réunion comme une œuvre toute préparatoire et qui devait servir d'ère fondamentale à une solennité plus grande qui se reproduirait tous les ans au retour de cet immortel anniversaire : « La commission des auteurs, (a-t-il ajouté) ne doute pas qu'un projet si unanimement national n'obtienne l'appui et le concours d'un Gouvernement protecteur des lettres et de toutes les illustrations françaises, et elle vous propose de s'entendre avec votre honorable comité pour organiser, dès l'an prochain, une importante fête littéraire. »

Cette proposition fut accueillie par acclamations générales.

La couronne et les deux bouquets qui ornaient le buste de Molière, furent offerts par l'assemblée, les bouquets à MM. Scribe et Taylor, la couronne à M. Berthier, le promoteur de la réunion.

Tel est le compte-rendu succinct, mais fidèle, du premier des Banquets-Molière !

Presque tous ceux qui suivirent eurent lieu dans les grands salons de Véfour ou des frères Provençaux.

Le nombre des convives variait annuellement de cent vingt à cent cinquante.

Les fervents adeptes de cet hommage rendu à Molière furent : MM. le Baron Taylor, Scribe, Mélesville, Auguste Maquet, Anicet Bourgeois, de St. Georges, Labiche, Langlé, Decourcelle, Louis Lurine, Benjamin Antier, Lockroy, Rochefort, P. Véron, Raymond Deslandes, A. Debellocq, Galoppe d'Onquaire, Edouard Plouvier, Jules Adenis, Ch. de la Rounat, Alphonse Royer, Philoxène Boyer, Timothée Trimm, qui fit un jour l'intéressante remarque, que la date choisie pour le banquet devait être doublement précieuse aux artistes dramatiques puisque ce même 15 janvier avait vu naître, à un siècle et demi d'intervalle, Molière et Talma.

Samson, Régnier, Got, Delaunay Bressant, Maubant, Coquelin, Febvre, Talbot, Worms, (1) Berthier, Bataille, Pierron, Moreau, Valnay, Omer, Gouget, Surville, Marty› Arnault, Albert, Frédérick-Lemaître, Bignon, Dumaine, St. Germain, Lhéritier, Ponchard père et fils, Nathan, Castellano, Derval,Mocker, etc.

Le Général comte de Guédéonow, grand maître de la cour de Russie, directeur des Théâtres impériaux de St. Pétersbourg et Moscou, convié par M. le Baron Taylor, assista plusieurs fois à cette solennité.

(1) L'auteur de l'article s'est trop modestement oublié dans cette liste des convives assidus. M. E. Garraud n'a pas manqué à un seul des banquets-Molière.

Bordeaux fut la première des villes de province qui eut aussi son banquet-Molière ; mais l'idée fit si promptement son chemin que bientôt Lyon, Marseille, Rouen, Nantes, Lille, Toulouse, Alger, Le Hâvre, Versailles, etc. imitèrent Paris.

En 1856, grâce à l'initiative de MM. Meynadier et Prioleau, la fête de Molière fut célébrée à Turin, avec un très grand éclat,

MM. Etienne Arago et Prati y représentaient les lettres des deux nations ; Mesdames Ristori, Borghi, Righetti : MM. Righetti, Bellati-Bon, Borghi, Tessero, Buti et Maltini, de la Compagnie Royale Sarde, tous les artistes de la Compagnie Française et un grand nombre de personnages de distinction complétaient l'assemblée, qui ne comptait pas moins de quatre-vingt-dix-huit convives.

Quelques années plus tard, des comédiens français organisèrent ces mêmes banquets à Bucharest, Rio-Janeiro, Batavia, et partout ils réussirent merveilleusement, ce qui prouve que, quel que soit le point du globe où il est prononcé, le nom magique de Molière défie l'indifférence.

Je pourrais, mon cher Monval, m'étendre d'avantage sur ce sujet et multiplier les détails et les citations : mais je m'aperçois que cette lettre est déjà bien longue. — Plus qu'un mot, comme on dit au Palais, et je finis.

Je pense, cher ami, qu'en me demandant ces renseignements vous avez un but ? S'il est, comme je le suppose, de ressusciter ces réunions en l'honneur de Molière, je vous en félicite. C'est une mission qui ne pouvait être mieux remplie que par le fondateur du *Molieriste* : les feux qui s'allument chaque année sur les hautes cîmes de l'Allemagne à a gloire de Gœthe et Schiller, les toasts bruyants que por-

te l'Angleterre à Shakespeare, réveilleront, à votre appel, l'admiration nationale pour l'homme qui fut peut-être la plus puissante incarnation du génie Français.

Cordialement à vous,

EUGÈNE GARRAUD

Secrétaire-Rapporteur de l'Association des artistes dramatiques

Oui, certes, notre désir est de ressusciter les Banquets-Molière. Nous souhaiterions que le premier eût lieu le Dimanche 15 Janvier prochain, dans l'après-midi, et c'est dans cet espoir que nous invitons nos collaborateurs, nos abonnés, nos lecteurs, nos amis, les hommes de lettres et les artistes, à nous faire parvenir leurs adhésions avant le 31 décembre.

La cotisation est fixée à huit francs.

G. M.

LA TENTURE DE GOMBAUT ET MACÉE
ET
L'AVARE

Tout le monde connaît l'énumération des marchandises hétéroclites qu'Harpagon veut livrer à son emprunteur en lui retenant mille écus sur la somme qu'il lui prête à gros intérêts. Dans ce lot de vieilles nippes figure, on le sait, une « *tenture de tapisserie des Amours de Gombaut et de Macée.* » Il n'en fallait pas davantage pour suggérercette idée, fort naturelle d'ailleurs, que dans le mobilier de Molière devait se trouver un ou plusieurs échantillons de cette tenture. Aussi un beau jour M. A. Jubinal, l'auteur du grand ouvrage sur les *Tapisseries historiées,* annonçait-il *urbi et orbi* qu'il

venait de retrouver une pièce de tapisserie ayant fait partie du mobilier de Molière. (1) C'eût été certes une fort précieuse relique. Mais une semblable trouvaille rencontre toujours des incrédules, à qui de simples présomptions ne suffisent pas, et qui veulent des preuves. La publication de M. Eudore Soulié, qui suivit de quelques mois la découverte de M. Jubinal, donna raison aux sceptiques. Les inventaires publiés par le patient chercheur ne mentionnaient pas une pièce de tapisserie où il fût permis de reconnaître un fragment de la suite de Gombaut et Macée. Il est question, dans l'une de ces énumérations, à vrai dire, d'une « tapisserie d'Auvergne », c'est-à-dire d'Aubusson ou de Felletin, et plusieurs des pièces de Gombaut et Macée qui nous sont connues paraissent sortir de cet atelier provincial. Mais on n'eût pas manqué d'indiquer avec plus de précision une tapisserie d'un style aussi particulier et aussi reconnaissable que celle dont nous occupons.

Sans doute les occasions ne manquèrent pas au grand poète de rencontrer des fragments de cette tenture fort populaire au dix-septième siècle, comme nous l'avons établi dans notre *Histoire des Tapisseries françaises,* et comme nous le montrerons encore mieux dans une monographie sur la suite de Gombaut et Macée que nous préparons en ce moment. Toutefois, il n'en est pas moins fort intéressant de voir figurer, dans un document authentique, le nom de Molière à côté de la fameuse tapisserie de *l'Avare.* Sans tirer de cette rencontre fortuite des conséquences, peut-être téméraires, nous avons cru que le fait méritait d'être signalé aux lecteurs du *Moliériste.* Nous ajouterons que ce

---

(1) *Indépentance Belge* du 20 février 1863

détail se trouve relaté dans une note que le directeur de la grande collection des écrivains de la France nous a fait l'honneur d'insérer dans le tome VII de l'édition de Molière publiée par la librairie Hachette.

Dans l'inventaire dressé après le décès de Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, pair et maréchal de France, grand maître de l'artillerie, (1) etc. mort le 8 février 1664, se trouvent décrits quantité d'objets précieux de toute nature pour l'estimation desquels sont appelés les experts les plus compétents de chaque corps de métier, orfèvres, tapissiers, etc.

Or, au milieu des opérations de levée des scellés et d'inventaire, se rencontre le passage suivant :

« *En la présence et du consentement desd. parties* (les héritiers, c'est-à dire : la veuve du duc et son fils, qui avait pris le nom de Mazarin après avoir épousé Hortense Mancini), *nous, juge susdict, avons procédé à la reconnoissance et levée du scellé par nous apposé sur l'ouverture de clef de la serrure de la porte d'une chambre du pavillon ayant vue sur les jardins des Célestins qui sert à présent de garde meuble... s'est trouvé ce qui ensuict, la prisée faicte par Fournier, assisté de François Henry et de JEAN POCQUELIN, maitres tapissiers, qui ont fait le serment de priser le tout en leur conscience, eu égard au cours du temps, le tout du consentement des d. parties.*

(Signé) *Henry — J. POQUELIN* »

---

(1) Rappelons que ce fut chez ce petit-fils de la maréchale d'Effiat que Molière joua pour la 1e fois en *visite* son *Dépit Amoureux*, au château de Chilly-Mazarin, le 16 avril 1659.

G. M.

Voici donc Jean Poquelin, c'est-à dire le père de Molière (il ne mourut qu'en 1669) se mettant à l'œuvre, donnant l'estimation des objets empilés dans le garde-meuble de l'Arsenal où le défunt habitait comme grand-maître de l'artillerie. Nous n'avons garde de mettre sous les yeux du lecteur cette énumération, fort peu intéressante, d'objets souvent sans valeur. Mais, parmi les meubles de prix et au milieu d'assez nombreux tapis ou tentures, se trouve l'article suivant :

« *Item, une tanture de tapisserie de GOMBAULT et MASSÉE contenant huict pièces faisant vingt cinq aulnes ou environ de cours sur trois aulnes de haulteur, fabricque de Tours, où il y a plusieurs ècriteaulx, prisée mille livres.* »

Ces lignes sont bien curieuses pour nous autres, tapissiers ou historiens de la tapisserie, et elles nous suggèreraient plus d'une remarque intéressante. Mais ici, je me bornerai à signaler ce rapprochement du nom de Molière et d'une tenture qu'il a rendue fameuse. Certes si Harpagnon eût livré une tenture semblable à celle du duc de la Meilleraye à son emprunteur, celui-ci n'eût pas eu à se plaindre ; mais il y avait des tentures de Gombaut bien au-dessous du prix de mille livres, et sans doute Molière en avait rencontré plus d'un exemplaire dans le cours de ses pérégrinations, ou quand il se préparait chez son père à lui succéder dans sa charge. J. J. GUIFFREY

BIBLIOGRAPHIE
MOLIÉRESQUE

— Lire, dans *la Ville de Paris* du 11 Novembre (p. 5342-43) un article très-enthousiaste sur *Molière naturaliste*. Le morceau n'est pas signé, mais nous l'attribuerions très-volontiers à un fervent

moliériste et très fervent shakspearien, M. Jules de Marthold, qui vient de publier, à la librairie Tresse, un amusant recueil de *Contes sur la branche*, spirituellement agrémenté de dessins par Emile Mas.

— M. Auguste Baluffe continue, dans *l'Artiste* du 20 novembre, ses intéressantes études sur Molière par le *Sicilien*, dont il a retrouvé les origines dans le vieux théâtre de Béziers. Remercions M. Baluffe d'avoir signalé cette nouvelle source, que tous les commentateurs de Molière avaient négligée jusqu'ici.

Son article est accompagné d'un portrait de Molière en empereur romain, d'après le Mignard du foyer de la Comédie, gravé par Masson.

— LES CONTINUATEURS DE LORET. — La librairie Morgand et Fatout vient de mettre en vente le tome 1e des *Lettres en Vers* de Mayolas, Robinet, Boursault, Subligny, Laurent, etc. (1665-1689) recueillies par le regretté baron James de Rotschild, et dont notre collaborateur M. E. Picot continuera la publication.

Ce recueil, depuis longtemps attendu, figurera dans toute collection moliéresque à la suite des 4 volumes de Loret, dont notre collaborateur M. Livet devrait bien nous donner l'indispensable index.

Chacun des six volumes dont se composera le recueil de M. de Rotschild sera accompagné d'une table chronologique et analytique et d'une table alphabétique.

Le premier tome, qui comprend les mois de mai 1665 à juin 1666, nous fournit les plus précieux détails sur le *Favori*, la *Princesse d'Elide*, le *Festin de Pierre*, l'*Amour médecin*, l'*Alexandre* et le *Misantrope*. Les moliéristes liront encore avec intérêt ce qui concerne Baron, Beauchâteau, Brécourt, de Brie, du Croisy, Duparc, Floridor, Hauteroche, Hubert, la Grange, la Thorillière, Marotte, Montfleury, Poisson et Scaramouche.

On a beaucoup cité Robinet, qu'il fallait aller consulter de droit et de gauche, puisqu'aucune bibliothèque publique n'en possède la collection complète. Grâce à la généreuse pensée d'un bibliophile millionnaire, les travailleurs auront prochainement la monnaie du trésor qu'il a pu réunir à grands frais et à grand labeur. Nous n'avons pas à redire ici ce que notre collaborateur Sarcey a si bien exprimé dans *le XIX siècle* du 18 novembre, sous ce titre : *les Millions intelligents*.

LE SICILIEN. — Vient de paraître à la librairie Firmin Didot, en un beau volume in 4°, tiré à 600 exemplaires (1), *le Sicilien*, nouvellement mis en musique par Eugène Sauzay, que nous avions annoncé dans notre livraison d'octobre.

M. Sauzay, qui n'est pas seulement un violoniste émérite et

un compositeur distingué, a écrit une introduction qui est tout un livre. Il débute par une analyse sommaire de l'*Amour-Peintre*, dont il dit les origines, et trace à grands traits l'histoire de cette «quatorzième et dernière entrée» du *Ballet des Muses*, où le Roi dansait un «maure de qualité» entre Madame Henriette et Mademoiselle de La Vallière! M. Sauzay donne comme date de la première représentation à Saint-Germain le 15 février 1667. (Nous publierons sur cette question une note de M. E. Picot dans notre prochaine livraison.)

Le chapitre intitulé : *Avant et pendant la représentation*, raconte les mœurs théâtrales du temps et reconstitue la physionomie d'une *première* en 1667 : la salle et la scène, les spectateurs et les comédiens, les décors, les costumes, les jeux de scène, la musique, l'orchestre. Un des paragraphes les plus curieux est celui de *Molière polyglotte*, ainsi que le résumé des comptes-rendus de l'époque.

La partie musicale du *Sicilien* se borne, comme on sait, à trois intermèdes qui se relient à l'action de la pièce : le premier est une sérénade en dialogue qui se termine en trio ; le second, un mélange de chant et de danse, l'air d'Hali encadré dans le ballet qui recommence après chaque couplet; le troisième, le ballet final *des Maures*.

La musique de l' « incomparable » Lulli, lente, pompeuse et tendre, pour ne pas dire traînante, monotone et lugubre, convenait mieux au trio des bergers qu'à la partie dansée, dans laquelle M. Sauzay nous semble avoir l'avantage. Lulli a habillé *le Sicilien* « à la Française de son temps » ; M. Sauzay a voulu rester dans une note correspondante au caractère et au style de l'œuvre. Il a plus la couleur locale. Aussi bien a-t-il réduit à quatre mains deux airs turcs, dont l'*Iskia Samaïski*, qui se joue sur le *tanbourah* ou la *kâmangeh*. (1)

M. Claudius Popelin a décoré le livre d'amusantes et gracieuses illustrations, pleines de goût et de fantaisie : fleurs, emblêmes, ornements, galants accessoires, masques et violons, flûtes et tambourins, musettes enrubannées, couronnes, turbans, aigrettes et marottes, grelots et flèches, palettes, plumes et pinceaux, tous attributs de la Folie, de l'Amour, de la Musique et de la Comédie, très finement gravés par l'habile et délicat M. A. Prunaire.

N'oublions pas le titre-frontispice et quatre fac-simile :

(1) Le Sicilien a été mis en musique par Charpentier (1695) d'Auvergne 1780) en ballet par A, Petit (1827) en opéra-comique par Cadeaux et V. Joncières (1859) Nous publierons prochainement une lettre inédite de Mimault qui l'avait accommodé pour un compositeur célèbre, (1821).

Molière en Mascarille et en Sganarelle (1664) et la Renommeé couronnant Arnolphe et Agnès (1666) d'après les frontispices de l'édition *princeps* gravés par Chauveau; une scène du *Sicilien* d'après Brissart et Sauvé (1682) et la même d'après Boucher et Laurent Cars (1734).

En un mot, très artistique publication qui réjouira le bibliophile, le dilettante et le musicien, et qui a triple droit à notre reconnaissance et à nos bravos. DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie-Française. — Dimanche 30 octobre, 1e matinée : *le Médecin malgré lui* (MM. Got, Barré, Roger, Richard, Davrigny, Tronchet ; Mmes Dinah-Félix, Reichemberg, Thénard) — Mardi 1er Novembre, *l'Ecole des Maris* (MM. Thiron, Coquelin cadet, Boucher, Richard, Silvain ; Mmes Broisat, Bianca, Fayolle) — Dimanche 6, 2e matinée : *Les Femmes Savantes* (MM. Got, Barré, Coquelin cadet, Silvain, Le Bargy, Richard, Tronchet ; Mmes Jouassain, E. Riquer, D. Félix, Barretta, Fayolle) — Mardi 22 et Jeudi 24, *le Dépit amoureux* (MM. Davrigny, de Féraudy, Roger, P. Reney ; Mmes Bianca, Frémaux).

Odéon. — Mardi 1er et Dimanche 6 Novembre, 7 et 8e matinées populaires : *les Fourberies de Scapin.* — Lundi 7, 8e soirée populaire : *les Précieuses Ridicules.* — Dimanche 13, 9e matinée populaire : *l'Avare* et *l'Ecole des Maris.* — Lundi 14, 9e soirée populaire : les *Précieuses Ridicules.* — Lundi 28, 11e soirée populaire : *l'Avare et l'École des Maris.*

Opéra-Comique. — Mercredi 2 et lundi 14 Novembre, l'*Amour Médecin*, de MM. Ch. Monselet et Poise.

Théatre de Fontainebleau. — Vendredi 28 octobre, la troupe de Mlle Agar a représenté les trois premiers actes du *Bourgeois Gentilhomme* en lever de rideau (MM. Lelong, Duparc, etc.)

St. Pétersbourg. — Le théâtre Michel monte le *Don Juan* de Molière pour Valbel, qui a joué avec succès le rôle principal au théâtre de l'Odéon. MONDORGE.

(1) 500 Exemplaires à 10f (100) exemplaires à 20f

A.-H. BÉCUS, Typ. 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Déparr, 21, 23.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 34. 1er JANVIER 1882.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

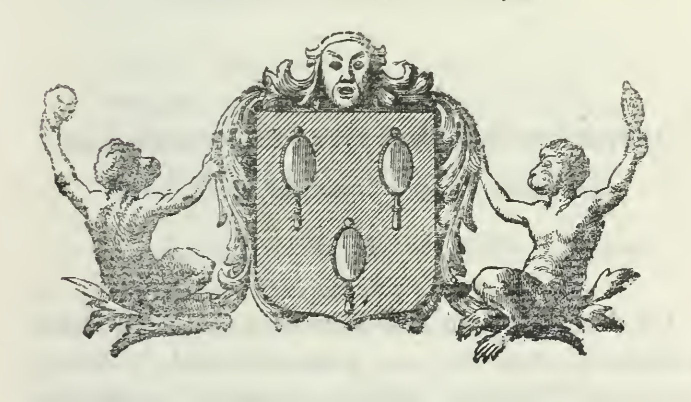
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS,

1882

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXIV

TROISIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par ettre affranchie.



MOLIÈRE ET RABELAIS

A Monsieur Georges MONVAL.

L'esprit de Rabelais tourne vîte au caprice;
Sa verve et son bon sens fumaient comme le moût;
Il a l'horreur du faux, le mépris fier du vice;
Hors la stupidité, chez lui l'on trouve tout.

Molière est bien plus simple, et, malgré sa malice,
Même alors qu'il appuie, il a toujours le goût;
L'antique est de tous deux la mère et la nourrice;
De là vient qu'ils sont francs et se tiennent debout.

Ce sont des esprit sains, sans clinquant ni faiblesses;
Dans leur sincérité, qui s'emporte aux rudesses,
Ils dédaignent toujours le monde et l'attiffet.

Rabelais est plus fort; Molière a plus de grâce,
Mais il est fils de l'autre et de la même race;
Tous deux sont aussi grands; Molière est plus parfait.

ANATOLE DE MONTAIGLON.



LES

DEUX MÈRES COQUETTES

(1665)

La rivalité des deux théâtres (l'Hôtel de Bourgogne et le Palais-Royal) rentrait dans une phase aigüe, conséquence naturelle des dernières bontés que Louis XIV avait eues pour Molière. Le titre de Troupe du Roi primant celui de Troupe Royale (que le Marais partageait d'ailleurs avec l'Hôtel), réveillait la lutte sourde, redonnait un ferment aux vieilles inimitiés. En dépit du Roi lui-même, l'Hôtel entendait bien que rien ne pouvait entamer son droit d'aînesse; mais Molière et ses compagnons ne se reconnaissaient pas pour des cadets. Des deux côtés on en appelait au public; on recommençait à se le disputer avec plus d'ardeur que de loyauté au besoin; nous en avons ici l'exemple.

Au moment où nous sommes, entre la Troupe du Roi et la Troupe Royale, il y avait quelque chose comme une escroquerie en matière de propriété littéraire. Les deux Théâtres se jouaient mutuellement le tour de monter deux pièces composées sur le même sujet, portant le même titre et jusqu'au même sous-titre. Pour ne rien dissimuler, l'Hôtel de Bourgogne avait l'avance sur ses rivaux : il représenta *la Mére coquette* ou *les Amants brouillés* de Quinault entre le 15 et le 18 octobre; le Palais-Royal ne donna *la Mère coquette* ou *les Amants brouillés* de de Vizé, que le vendredi 23 octobre, c'est-à-dire la semaine suivante.

Tout accoutumé que l'on était alors à voir les différentes troupes de Comédiens se faire l'une à l'autre des emprunts d'une honnêteté douteuse, l'audace de la concurrence n'avait jamais été poussée si loin. L'affiche de Quinault et celle de de Vizé, ces deux ménechmes (les affiches), étaient l'objet de toutes les conversations. On en parlait, comme on parlait dans le même temps de la mort du duc de Vendôme, du vol sacrilége commis à Saint-Sulpice, et des grandes cérémonies ordonnées pour la purification de l'Église profanée. L'Hôtel de Bourgogne, qui avait pour lui la priorité de la représentation, profitait de son avantage; ses plaintes se faisaient entendre au Louvre et poursuivaient le Roi jusqu'à Versailles, où S. M. prenait plaisir des grandes chasses de la Saint-Hubert.

Louis XIV était importuné de la criaillerie. Il lui déplaisait que Molière, dont l'ambition devait se trouver satisfaite, ne se tînt pas au-dessus de ces procédés de mauvais aloi. Heureusement, Molière et de Vizé avaient des amis à Versailles. Des personnages très considérables attes-

tèrent que l'idée de la pièce appartenait à de Vizé et que, depuis longtemps, celui-ci leur avait lu sa *Mère coquette*. Il l'avait même lue devant Quinault qui ne niait pas. Les faits bien constatés, de Vizé ne devait rien au brillant auteur de *l'Astrate*. C'était donc celui-ci qui devait tout à son jeune émule. Tout n'était pas trop dire; car les deux ouvrages se ressemblent aussi complétement que peuvent se ressembler deux comédies faites sur le même sujet, avec les mêmes caractères, les mêmes personnages et en même nombre, n'ayant de différence que dans le chiffre des actes, cinq d'un côté, trois de l'autre; mais cette ressemblance si complète des deux pièces ne sert pas précisément à éclairer la question; elle suggère plutôt un autre doute : si deux portraits d'un même original se ressemblent naturellement sans que l'un ou l'autre soit une copie, deux pièces de théâtre, tellement semblables qu'on les croirait copiées l'une sur l'autre et dont les deux auteurs se défendent de s'être rien emprunté, ne supposent-elles pas un même original ?

Que la fable de *la Mère coquette* n'appartînt pas à Quinault cela est bien certain; aussi Quinault ne se vantait-il pas de l'avoir inventée; mais appartenait-elle à de Vizé qui s'en vantait? la chose est loin d'être évidente. Si bonne mémoire qu'ait eue Quinault, ce n'est pas après une simple lecture qu'il aurait retenu toute la marche de la pièce de Vizé, sans omettre une circonstance, et qu'il aurait refait dans le dernier détail ce récit du Vieillard, commun aux deux ouvrages dont l'inconvenance devait finir par faire sortir un jour sa comédie du répertoire.

Il suffit de jeter les yeux sur les deux couplets pour

reconnaître deux traductions, et aussi bien les deux comédies ne sauraient être que deux imitations d'un original étranger. Quinault confessait l'original étranger : espagnol, disait-il c'était sa justification, et voici sans doute comment les choses s'étaient passées :

De Vizé avait eu, le premier, le texte espagnol entre les mains ; il en avait fait ses trois actes qu'il avait lus un peu partout et dont il avait recueilli les applaudissements, sans avertir qu'il en dût quelque chose à personne. Quinault put entendre une lecture. Le sujet lui parut excellent ; il regretta de n'en avoir pas eu l'idée. Quelque autre auditeur, ayant commerce avec les auteurs espagnols, l'avisa que de Vizé ne l'avait pas même eue. Il en donna la preuve à Quinault, et, comme la pièce de de Vizé ne se jouait pas, Quinault se permit à son tour d'imiter le premier inventeur.

Il le fit. Tout ce qui se passe à l'intérieur d'un théâtre, n'était pas plus secret alors qu'aujourd'hui. On sut bientôt que l'Hôtel de Bourgogne répétait une comédie intitulée *la Mère coquette* ou *les Amants brouillés*. De Vizé apporta sur le champ son manuscrit au Palais-Royal, si toutefois son manuscrit n'y était déjà pas reçu. Dans tous les cas il s'agissait d'aller vite et de ne pas laisser triompher ce qui paraissait un criant plagiat (De Vizé n'avait probablement pas tout dit à Molière). De là, ce que nous savons : les deux pièces répétées concurremment sur les deux théâtres, les études poussées des deux parts avec une égale ardeur et, dans cette lutte de vitesse, *la Mère coquette* de Quinault battant d'une tête, comme on dit de nos jours, l'autre *Mère coquette* mal partie.

« Tu te fâches, donc tu as tort » dit à Jupiter le Diogène de Lucien. » Tu fais une préface, donc, tu as tort » pourrait-on dire presque toujours à un auteur dramatique. De Vizé mit une préface à sa pièce, et bien qu'il eût raison sur le fait de l'antériorité du travail, il se donne tort sur celui de l'invention, en persistant à y prétendre. Avec plus de franchise, il sauvait tout, jusqu'à sa part d'invention; car il en avait une. On voit à peu près en quoi il a modifié la comédie espagnole; ce n'est pas dans la conduite de l'action; l'intrigue qui brouille les deux amants, il l'a gardée telle qu'il l'a trouvée, telle que Quinault l'a reproduite: c'est dans la conception du personnage principal, en substituant une mère à une tante, en faisant d'un rôle ordinaire un caractère nouveau et pris sur le vrai, celui de la mère coquette, jalouse de sa fille.

Voilà probablement ce qu'il était en droit de revendiquer, ce que Quinault n'avait pas dû rencontrer ailleurs et qui valait mieux que le reste.

Pour ne pas même abandonner le reste et sans réussir à le conserver, de Vizé était obligé d'admettre que Quinault avait pu le trouver antre part que chez lui. Sa préface n'expliquait rien. Elle ne prouve rien de ce qu'elle voudrait prouver, à commencer par le grand succès de la pièce. Le seul point qu'ait obtenu de Vizé, en ne confessant pas l'œuvre mère, c'est de ne la nommer, ni elle, ni l'auteur, ce qui empêche d'instruire le procès sur des preuves et réduit la critique à de simples conjectures.

Quant à la fortune des deux ouvrages, il est plus facile d'en juger. Au dix-huitième siècle, *la Mère coquette* de de Vizé ne se jouait plus. Celle de Quinault restait au réper-

toire, comptée parmi les comédies du premier ordre. Les historiens du théâtre faisaient à Quinault l'honneur de regarder le Marquis de sa *Mère coquette* comme le premier des *Marquis* mis sur la scène — et le Marquis de de Vizé, qui est le même personnage ? Et le Marquis de *la Critique* ? et celui de *l'Impromptu* ? Et celui des *Fâcheux ?* — Il y avait même une phrase faite qui dispensait de tout autre jugement sur la pièce de Quinault : « Molière l'aurait signée. »

Assurément la pièce de Quinault est de main d'ouvrier. On y reconnaît le don et la grande pratique du théâtre ; mais ce n'est pas la pratique du Palais-Royal, c'est celle de l'Hôtel de Bourgogne.

Quinault a beau vouloir jeter un coup d'œil sur la vie réelle il a beau chercher — et trouver — des vers de bon sens, de juste satire, comme en devait trouver un contemporain de Molière, ce contemporain n'appartient pas moins d'origine à une autre génération littéraire. S'il ne fut pas fils d'un domestique de Mondory, comme on a pu le lire quelque part, il fut le domestique, c'est-à-dire l'élève pensionnaire de Tristan, et le disciple de Boisrobert. Il fait la comédie à l'espagnole, ou, pour mieux dire et ne rien retrancher de son mérite, il fait la comédie à la Quinault, la comédie intriguée et romanesque de l'homme qui a composé l'*Astrate* et qui sera maître dans la tragédie lyrique.

C'est pour cela que Molière n'eût pas signé sa *Mére coquette.*

Malgré l'infériorité de l'autre, Molière lui eût plus volontiers prêté son nom, et, suivant l'apparence, il n'avait pas laissé que d'y mettre la main, ou bien de Vizé avait

réellement pris quelque chose de sa manière : disposition claire et naturelle du sujet, simplicité de l'action, mœurs et portraits du siècle.

Il y a dans le Quinault de *la Mère coquette* le futur créateur de l'Opéra français, dans de Vizé le futur fondateur du *Mercure Galant*, l'aïeul du journalisme futur.

Il est feuilliste avant la naissance des feuilles littéraires. Il fera bientôt sur le *Misanthrope* le premier des feuilletons de théâtre, celui qui a donné le modèle du genre. Pour le moment, à la façon dont le Palais-Royal conduit le succès de sa *Mère coquette,* on ne sent pas seulement l'expérience et le soin du directeur derrière le rideau, on sent la malice instinctive du publiciste né et son adroite tactique.

Comme importance, au point de vue de l'affiche, les trois actes de de Vizé ne pouvaient pas le disputer aux cinq actes de Quinault. En fait, l'Hôtel de Bourgogne donnait une grande pièce au public, le Palais-Royal ne lui en donnait qu'une moyenne : premier désavantage pour la troupe de Molière : le succès avait dû suivre la proportion ; mais encore l'honneur était-il sauf. La seule gazette, qui fût alors du plaisir, de la mode et des spectacles, les *lettres en vers de Robinet*, partage son admiration entre les deux théâtres rivaux avec une égalité de mesure, une justesse d'équilibre qui fait honneur aux balances de la réclame.

Reste la question des recettes. Celles de l'Hôtel de Bourgogne ne nous sont pas connues. Celles du Palais-Royal — nous les avons par le livre de La Grange — sont plus que médiocres. La pièce de de Vizé, sur laquelle on comptait pour ajouter à l'attrait des *Médecins*, est loin de relever sensiblement le chiffre des chambrées. Avec *Sertorius*, le 9, le

11 et le 13 septembre (1665), les *Médecins* avaient fait 671, 452 et 529 livres; avec *Marianne*, le 16 et le 18, 463 et 470 livres; le 23, avec la première représentation de la *Mère coquette*, on n'atteint pas même 600 livres, on reste à 572, presque cent francs au dessous de la recette de *Sertorius*.

Mais les recettes d'un théâtre, les recettes médiocres sont toujours un secret qu'il se garde. Le public, qui n'a pas autrement d'intérêt à les connaître, présume le bénéfice, autant qu'il faut pour sa curiosité, d'après l'aspect ou sincère ou factice de la salle, et la persistance de l'affiche, double sacrifice fait à l'amour-propre de l'auteur, quand il n'est pas fait en même temps à l'honneur de la maison. Le Palais-Royal fit son sacrifice. Depuis le 6 novembre, jusqu'au 29, il joua la *Mère coquette* avec les *Médecins* devant la triste moyenne de 244 livres en semaine. Les trois dimanches seuls donnent une moyenne plus honorable de 548 livres; mais le grand point était gagné; des deux *Meres coquettes*, celle du Palais-Royal avait le plus longtemps tenu l'affiche. Le 29 novembre, Robinet constatait en apostille cette victoire de de Vizé :

Enfin les deux *Mères coquettes*,
Malgré l'âge aimant les fleurettes,
Ont longtemps disputé le pas,
L'une à l'autre ne cédant pas...
L'une a déjà plié bagage,
Mais l'autre fière davantage, (celle du Palais-Royal)
Malgré *l'Alexandre-le-Grand* (1)

---

(1) *Le Grand Alexandre et Porus*, de Racine, ne se joua que le 4 décembre, cinq jours après la publication de *la Lettre* de Robinet ; mais la pièce avait déjà été annoncée au Théâtre et Robinet l'annonçait lui-

Conserve encor très bien son rang
Et plus que jamais est suivie.
De quoi la galante est ravie,
Ne fût-elle dans ses amours
Sans rivale qu'un ou deux jours.

Robinet savait bien la réclame; mais de Vizé n'y était déjà pas maladroit non plus, et quand il voulait être bien servi, il s'entendait à se servir lui même. S'il n'avait pas encore de journal à sa disposition, il avait la préface de sa pièce :

« Au reste, dit-il, en terminant cette préface, comme ma pièce a cabalé toute seule, et que je ne me suis point mis en peine de la faire réussir ainsi que font quelques auteurs que la cabale rend illustres (Attrape Quinault !), elle n'a pas ressemblé à celles qui font grand feu d'abord et qui tombent après tout d'un coup, puisqu'elle a été plus suivie à la dix-huitième représentation qu'à la première. »

Voilà parler.

Et combien la *Mere coquette* du Palais-Royal eut-elle de représentations ? Quatorze, jusqu'à la première du *Grand Alexandre*. Et pendant celles du *Grand Alexandre* ? Aucune. Le *Grand Alexandre* ne fut joué que sept fois, toujours seul. Mais Molière en fit une reprise ? Pas autrement; il la remit de loin en loin sur l'affiche, le 9 et le 12 mars 1666,

même dans quatre vers supprimés, qui ont dû être reportés ailleurs. Robinet flatte de Vizé en disant que le succès de sa comédie résistait à l'annonce de la tragédie de Racine, et en paraissant croire qu'elle aurait encore quelques représentations. Elle en pouvait avoir deux, celle du jour et une autre le mardi 1er décembre ; mais à la date du mardi, La Grange écrit NÉANT. Le théâtre ne joua pas. Il y eut probablement relâche; car ce n'est pas de nos jours seulement, qu'un relâche, à la veille d'une première représentation, s'est chargé d'éclairer le public sur l'importance de la piéce nouvelle.

par exemple, puis le 21 mai de la même année pour justifier l'honneur que la Reine venait de faire à de Vizé (2), en tenant son enfant sur les fonts du baptême, et ce jour-là précisément, la recette était de 89 livres. La Grange marqua néant à la colonne du partage. C'était la dix-septième représentation.

La dix-huitième, qui eut lieu le 6 août 1666, fut plus heureuse, en effet; elle produisit 632 livres, 60 de plus que la première. De Vizé disait donc vrai, il était trop adroit pour affiner les gens autrement qu'avec la vérité. Seulement, il omettait ici un détail essentiel, c'est que la *Mère coquette* accompagnait la première représentation du *Médecin malgré lui*. La nouvelle pièce de Molière était bien pour quelque chose dans la recette.

La dix-neuvième, se donna le dimanche 8, encore avec le *Médecin malgré lui*. Il n'y eut pas de vingtième.

EDOUARD THIERRY.

(2) Notre auguste et charmante Reine
Avec Monsieur fut la marraine
Du fils de Monsieur de Vizé,
Très fidèle et très bien sensé
Et le nomma Louis-Philippes (*siç*)
Et ce sont là deux beaux principes.
L'abbé de Coislin très famenx
Célébra, dans ce jour heureux,
La cérémonie avec zèle,
Au vieux château dans la chapelle (à St-Germain).
Maïolas, Continuation de Loret, *Lettre* du 16 mai 1666.)



UNE ÉPIGRAMME A ATTRIBUER

Mon cher collègue,

Vous savez que Taschereau a découvert le curieux et féroce mandement que l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, lança contre la comédie de l'*Imposteur,* à la date du 11 août 1667, mandement qui fut affiché aux portes de toutes les églises du diocèse, après avoir été publié aux prônes de ces paroisses. Ce mandement rappelle que « le vendredi cinquième de ce mois, on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de l'*Imposteur*, une comédie très dangereuse ». Mais il ne dit pas que cette comédie avait été interdite, le lendemain de la première représentation, par ordre du premier Président du Parlement.

Le promoteur de l'Archevêché, lequel n'est pas nommé dans le dit mandement, ayant donc requis l'archevêque « de faire défense à toute personne de notre diocèse de représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication, » Hardouin de Péréfixe avait fait, à cet égard, « très expresses inhibitions et défenses, en invitant les curés de Paris à faire connaître à tous leurs paroissiens « combien il importe à leur salut de ne point assister à la représentation de la susdite ou sem-

blables comédies. » C'était mettre en interdit tout le répertoire de Molière.

Trois mois après le mandement contre l'*Imposteur*, Hardouin de Péréfixe en publiait un autre contre la traduction du *Nouveau Testament*, faite par les Solitaires de Port-Royal, Antoine le Maistre, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Antoine Arnauld. Cette traduction avait été imprimée pour la première fois, par Daniel Elzévier, sous ce titre : « Le Nouveau Testament de nostre seigneur Jésus Christ traduit en françois, selon l'édition vulgate, avec les différences du grec; » *à Mons, chez Gaspard Migeot, en la rue de la Chaussée, à l'enseigne des Trois Vertus*, 1667, avec permission et approbation, 2 vol. pet. in-8.

Les exemplaires de cette première édition commençaient à peine à se répandre en France, lorsque l'archevêque de Paris publia son mandement, « portant défense de lire, vendre et débiter cette traduction du *Nouveau Testament*, » sous peine d'excommunication. Le *Nouveau Testament* de Port-Royal était donc traîté de même que l'*Imposteur* de Molière.

Ce singulier rapprochement donna lieu à une épigramme très fine et très ingénieuse, que nous voudrions pouvoir attribuer à Jean Racine, parce qu'elle serait une réparation de ses torts envers Molière. Cette épigramme, que nous n'avions rencontrée nulle part, se trouve dans un recueil manuscrit de pièces fugitives du XVIIe siècle, à la bibliothèque de l'Arsenal, in-folio, n° 3136. La voici, avec le titre explicatif qui la précède :

Sur la défense de représenter TARTUFFE et de lire le NOUVEAU TESTAMENT de Mrs. de P.R. (Port-Royal)

Epigramme.

Molière est consolé de la rigueur extrême
Dont on avait usé contre son bel esprit :
Qui censura *Tartuffe*, a censuré de mesme
La parole de Jésus-Christ.

N'est-ce pas une jolie pièce à ajouter à la *Couronne poétique* de Molière ?

P. L. JACOB, *bibliophile.*

UN COCHER MOLIÉROPHILE

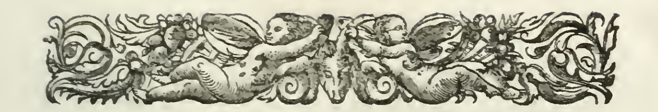
—

Je passais, le lundi 28 novembre dernier, rue de Richelieu, et j'étais occupé à regarder la fontaine Molière, lorsqu'un cocher de fiacre, qui se dirigeait vers la place du Palais-Royal, me cria du haut de son siège : « Inclinez-vous devant le *Monsieur !* » Puis il fouetta ses chevaux et s'éloigna, après avoir tiré un grand coup de chapeau à l'auteur du *Tartuffe.*

Cette petite anecdote rappellera sans doute à nos lecteurs le passage suivant de Grimarest relatif aux obsèques de Molière :

« *Le convoi se fit tranquillement, à la clarté de près de cent flambeaux, le mardi vingt-un de Fèvrier. Comme il passoit dans la rue Montmartre, on demanda à une femme qui étoit celui que l'on portoit en terre ? Eh ! c'est ce Molière, répondit-elle. Une autre femme qui étoit à sa fenêtre et qui l'entendit, s'écria : Comment malheureuse ! il est bien* Monsieur *pour toi.* »

E. MARNICOUCHE.



LA

DATE DE LA PREMIÈRE DU SICILIEN

Le *Sicilien*, simple divertissement ajouté au *Ballet des Muses*, fut donné à Saint-Germain-en-Laye au commencement de l'année 1667. M. Paul Mesnard (1) a cru pouvoir établir que la première représentation eut lieu le 14 février. (2) Un texte que le savant éditeur a négligé nous permet d'avancer cette date de quelques jours. Robinet, dans sa *Lettre en vers à Madame*, du dimanche 13 février 1667, s'exprimait ainsi :

Mardy, leurs *Royales Altesses*,
Aprés toutes ces alaigresses,
Allèrent rejoindre la *Cour*
Des plus doux Plaisirs le Séjour.

1 Œuvres de Molière, VI, 208.

2 L'édition de 1682 dit que le *Sicilien* fut représenté en Janvier 1667.

2 La troupe de Molière partit pour Saiut-Germain-en-Laye «par ordre du Roy» le mercredi 1er Xbre 1666, en revint le Dimanche 20 février 1667 et recommença de jouer en public le vendredi 25, après une interruption de près de *trois* mois (R. de la Grange p. 85, 86) l'édition de 1682 porte: représenté pour la première fois à Saint-Germain-en-Laye au mois de janvier 1667.

Le grand *Balet* s'y dance encores,
Avec une *Scène de Mores*,
Scène nouvelle et qui vraiment
Plaît, dit-on, merveilleusement.
L'on y void aussi nostre *Sire*,
Et cela, je croi, c'est tout dire;
Mais de plus, *Madame* y parest:
Jugez, Lecteur, ce que c'en est. »

Dans ce passage, comme dans les extraits de la *Gazette* que cite M. Mesnard, la «scène de Mores» désigne le *Sicilien;* or, il résulte des paroles de Robinet que la première représentation n'eut lieu qu'après le retour de Monsieur et de Madame à Saint-Germain, c'est à dire après le mardi 8 février. D'autre part, Robinet, écrivant le samedi 12, ne pouvait connaître la représentation offerte ce jour-là même aux ambassadeurs. D'où la conclusion toute naturelle que le *Ballet des Muses*, avec la scène, nouvelle avait été joué le 9 ou le 10 février 1667. (1)

ÉMILE PICOT.

1 Le premier volume des *Gazettes Rimées de Robinet,* faisant suite au Journal de Loret (1650-1665) publié chez Daffis par notre collaborateur Livet, paraît en ce moment à la librairie Morgan et Fatout, avec des notes du regretté baron James-Édouard de Rotschild.

LA SCÈNE DE LA FILLE DE CHAMBRE

⁂

Je viens de relire la « Scène de la fille de chambre » qu'on attribue à Molière, parce qu'elle a été recueillie dans l'édition de ses œuvres publiée à Nuremberg en 1695 sous le titre de : *Histrio Gallicus, comico-satiricus sine exemplo*, et qui a été intercalée par le regretté Ed. Fournier dans *la Valise de Molière*, comédie représentée au Théâtre-Français le 15 janvier 1868. J'en ai trouvé le texte, sans nom d'auteur, en tête de la contrefaçon du *Théâtre italien* de Gherardi imprimée en 1695 et décrite sous le n° 33 (page 30) de la *Bibliographie et iconographie des œuvres de Regnard* (Paris, Rouquette, 1877.) Les passages suivants ont attiré mon attention :

PIERROT, *en Femme du Docteur.*

. . . . . Dis moy, ma mie, ne sçais-tu pas blanchir!

ARLEQUIN, *en Fille de Chambre.*

Ouy, madame. Je coeffe, je blanchis, je brode un peu, je fais de la pâte pour les mains, je sçay faire des jupes, je donne le bon air au manteau, je donne aussi fort bien les remèdes; enfin je puis me vanter de sçavoir faire aussi adroitement qu'une autre tout ce qu'il y aura à faire auprès d'une jolie femme comme vous, Madame.

PIERROT.

Mais ne sçais-tu point aussi..... là..... faire un peu de pommade pour le visage?

ARLEQUIN.

Bon, c'est où je triomphe;.....

Les qualités que se donne Arlequin sont précisément celles que l'on trouve énumérées plus longuement, mais dans les mêmes termes, au livre second de : *La Maison réglée, et l'art de diriger la maison d'un grand Seigneur et autres, tant à la Ville qu'à la Campagne, et le devoir de tous les Officiers, et autres Domestiques en général.* A Paris, chez Michel Brunet, 1692.

Je reproduis textuellement les pages 83 à 85 de ce rare volume :

CHAPITRE IV

De la Femme de Chambre.

« Le principal devoir d'une Fille ou Femme de Chambre, est d'ètre sage et honneste, et toujours de la dernière propreté tant sur elle et dans ses ajustemens, que dans tout ce qu'elle est obligée de faire. Il faut qu'elle sçache peigner, *coeffer*, habiller et ajuster une Dame suivant le bon air et sa qualité. Elle doit avoir en compte le menu linge servant aux personnes du Seigneur et de la Dame, le sçavoir *blanchir* ou faire blanchir ; comme aussi savonner et empezer toutes sortes de linges, gazes et dentelles : on luy donne encore le soin de toutes les hardes, habits, pierreries, colliers et de tous les ustenciles servant à la toilette et ornemens de la Dame, desquels elle doit tenir un mémoire et en rendre bon compte. Il faut aussi qu'elle sçache coudre, raccommoder les dentelles, ainsi que toutes les autres affaires concernant les ajustemens des femmes, et mesme faire de la tapisserie pour s'occuper dans les mo-

mens où elle se pourrait trouver inutile. Elle doit pareillement sçavoir mettre une toilette, et l'aranger avec toute la propreté possible; bien faire le lit et la chambre de la Dame, et avoir soin que tous les meubles soient toujours nétoyez et rangez comme il faut. Son devoir est encore de sçavoir bien noüer un ruban, chausser et déchausser la Dame, *faire un remède et le donner avec adresse, faire* un bain pour laver les pieds, et des *pastes pour* décrasser *les mains*. Elle doit aussi se connaître et sçavoir acheter toutes sortes de nippes, comme linge, étoffes, dentelles, essences, eaux, *pommades* et autres choses nécessaires et utiles pour le service et propreté de la Dame. En un mot, elle ne doit presque ignorer de rien de *tout* ce qui regarde et concerne *l'adresse,* la bienséance et les divers ornemens du sexe... »

Il suffit de confronter ce passage avec celui de la scène de la *Fille de chambre* cité tout d'abord, pour se convaincre que les Comédiens italiens — « qui prenaient leur bien où ils le trouvaient. » — (Ed. Fournier) — n'ont fait qu'analyser malicieusement et résumer, en empruntant plusieurs même des mots qui y sont contenus, un chapitre de l'ouvrage récemment paru du sieur Audiger.

Je ne puis donc croire que la scène en question, si bien écrite qu'elle soit, doive être attribuée à Molière. Elle n'a pu être composée qu'environ vingt ans après sa mort et au plus tôt après la mise en vente de la première édition de la *Maison réglée*. C'est encore une de ces pièces apocryphes que l'on ajoute à tort aux œuvres de notre grand Comique et dont la paternité doit lui être définitivement refusée.

E. MARNICOUCHE.

Cahors, 16 septembre 1881.

P.S. -L'exemplaire du *Théâtre Italien de Ghérardi* dont je me suis servi ne donne pas la date des premières représentations des pièces qu'il contient. Il m'a été montré récemment une réimpression du XVIIIe siècle, d'après laquelle *Arlequin empereur dans la lune* aurait été joué dès 1684. Je ne puis cependant admettre, en raison de sa similitude parfaite avec la *Maison réglée,* que la scène de la fille de chambre ait été rédigée, telle que nous la connaissons, avant 1692. Ce n'est qu'à cette époque qu'elle aura été ajoutée à *Arlequin* ou qu'on aura, tout au moins, modifié et transformé son texte primitif.

E. M.

Cahors, 15 Xbre 1881.

PETIT QUESTIONNAIRE

RÉPONSES

9. La Chanson du Roy Henry. — (tome I, p. 183). Nous trouvons à la page 2 des Instructions relatives aux poésies populaires de la France, rédigées par J. J. Ampère et publiées en 1853 par le Ministère de l'Instruction publique, la note suivante:

Le Henry de cette *vieille chanson,* comme l'appelait Molière, n'est point Henri IV, mais Henri II. Suivant M. de Pétigny (*Histoire archéologique du Vendômois,* p. 342), elle aurait été composée par Antoine de Navarre duc de Vendôme, qui réunissait de gais convives au château de Bonnaventure, près le Gué-du-Loir, et se plaisait à y composer avec eux de joyeuses chansons; le refrain qui fait allusion à la position du manoir, doit donc être

orthographié *au gué*, et non *ô gué*, comme cela a eu lieu dans la suite par corruption »

La véritable orthographe se trouve dans l'édition *princeps* de 1667 et dans les éditions collectives de 1674 *(Paris)* et 1679 *(Amsterdam)* que nous avons sous les yeux. Celle de Joly, 1749, donne la variante *oh gaye* ! M. L.Moland a adopté *ô gué* ! et M. Hillemacher *o gué !* L'éditeur Delarue a imprimé plus récemment *ô gai !*

M. C.

11. Le Malade imaginaire.—(tome 1, page 267). Edouard Fournier a écrit à propos du tome VII des Œuvres de Monsieur de Molière, *à Paris,* 1675, qui est la première édition du Malade imaginaire : « le texte en est très différent de celui qui sert à la représentation » V. le numéro 794 du catalogue de sa vente (Janvier et Février 1881). *Paris,* A. Labitte.

On jouerait donc le texte de l'édition de 1682.

M. C.

—

LES

SOURCES DE MOLIÈRE

DEUX CANEVAS ITALIENS. — ORIGINES DU *MÉDECIN VOLANT*.

M. Adolfo Bartoli a publié récemment un recueil de canevas italiens inédits contenus dans un manuscrit de la bibliothèque Magliabécchiana.(1) Le manuscrit est d'une écriture du XVIII[e] siècle ; mais, comme le fait avec raison

(1) Scenari inèditi della commedia dell'arte, contributo alla storia del teatro popolare italiano, di Adolfo Bartoli, Firenze, Sansoni, 1880, in 8°.

remarquer M. Bartoli, les *scenari* qui le composent peuvent être beaucoup plus anciens.

Deux de ces canevas offrent un rapport avec deux pièces de Molière. Ce sont *il Medico volante* (le Médecin volant) et *l'Incauto overo l'Inavvertito* (l'Etourdi).

L'Incauto ne donne lieu à aucune remarque particulière. Ce n'est qu'une refonte de la pièce bien connue de Beltrame qu'a imitée Molière. Le nombre des actes est changé, l'ordre des scènes diffère ; le fond est le même.

Le *Medico volante* est plus intéressant.

C'est un scenario en trois actes, naturellement beaucoup plus compliqué que les petites farces de Molière et de Boursault. Tout au contraire des pièces françaises, la source commune de tous les Médecins volants, italiens ou français, s'y reconnaît clairement. Cette source, qui n'a, je crois, pas encore été signalée, se trouve dans un épisode d'une comédie de Lope de Véga, *El Azero de Madrid*. (2) Lisardo aime Belise, fille de Prudencio ; mais Belise est surveillée de si près par sa tante Teodora, que les deux amants ne peuvent se voir. Ils ont recours à l'habileté du valet Beltran, qui se déguise en médecin, et prescrit à Belise des promenades matinales, occasion commode de rendez-vous. Malheureusement, Prudencio rencontre Beltran en habit de laquais. Beltran lui fait, comme dans les deux pièces françaises, le conte des deux frères, l'un valet, l'autre docteur. — La ressemblance s'arrête là : Prudencio

---

2 Traduite en français par M. Baret, dans le tome II des *Œuvres dramatiques* de Lope de Vega, sous le titre de *l'Eau ferrée de Madrid*, Didier, 1874, in 18. M. Baret, comme avant lui Ticknor « History of spanish literature, II p. ch. XV » rapproche cette comédie du *Médecin malgré lui*. Mais la ressemblance est bien lointaine.

ne se laisse pas prendre à cette fable, et nous n'avons pas dans la pièce espagnole les scènes bouffonnes d'où vient le nom de *Médecin volant*.

Lope de Vega ne pouvait se contenter d'une intrigue si simple : un des amis de Lisardo, Riselo, se charge de faire la cour à la tante Teodora pour endormir sa vigilance. Riselo a une maîtresse, qui elle-même a un autre amant. Belise aussi a un autre prétendant que Lisardo. Tous ces intérêts différents se mêlent et s'entrechoquent en cent manières diverses. L'action de la comédie est comme un écheveau qui s'embrouille et se débrouille sans cesse ; l'histoire peu développée du Médecin volant n'en est qu'un épisode.

Tout cet imbroglio romanesque a disparu de Molière et de Boursault, en même temps que les scènes du médecin prenaient plus d'importance. Le scenario publié par M. Bartoli est comme une transition entre la pièce espagnole et les farces françaises. Le troisième acte contient l'histoire des deux frères. comme on la trouve dans Molière. Les deux premiers actes reproduisent la complication de l'intrigue espagnole. Teodora s'y appelle Ardelia, Riselo devient Ottavio : les noms des personnages sont changés, mais les rapports restent les mêmes.

Ainsi, quand Boursault dit du *Médecin volant* que « le sujet en est italien, » il n'a raison qu'à demi. Pour un français, le sujet était bien italien ; mais pour un italien, il était espagnol.

Je ne veux pas quitter le Médecin volant sans faire une observation. On ne connait sur cet argument aucune pièce italienne régulière, mais seulement deux canevas, l'un écrit

par le célèbre arlequin Domenico Biancolelli, l'autre qui est celui dont nous parlons. M. Despois, dans sa notice sur le *Médecin volant*, se fonde sur l'existence du canevas de Domenico pour nier qu'il y ait jamais eu un *Medico volante* imprimé ou même écrit in extenso. Alors, dit-il, « comment supposer que Domenico ait pris la peine de fixer ainsi pour lui-même la marche de la pièce et le plan des scènes où il figurait ? L'existence du canevas manuscrit ne dément-elle pas celle de la pièce imprimée ?» Ce n'est pas là une raison. On conçoit que pour des acteurs qui jouaient à l'improvisade sur un sujet donné, il fût plus commode d'avoir sous les yeux un simple canevas : un texte développé aurait gêné leur liberté en s'emparant de leur mémoire. En fait, il était très commun de tirer un canevas d'une pièce régulière, comme aussi d'écrire une pièce régulière sur un canevas déjà fait. *L'Inavvertito* de Beltrame est un exemple de cette double transformation : ç'avait d'abord été un simple canevas, puis Beltrame l'écrivit en entier ; et nous avons vu que de cette pièce écrite on tira un nouveau scenario (recueil de M. Bartoli). Rien n'empêche donc qu'on ne puisse découvrir un jour, imprimé ou manuscrit, un *Medico volante* du XVII[e] siècle, écrit en entier.

Athènes. C. DELAMP.

—

BANQUET-MOLIÈRE

N'ayant reçu jusqu'ici qu'un petit nombre d'adhésions, nous prions les retardataires de se faire inscrire avant le mardi 10 janvier.

Le banquet aura lieu le Dimanche 15, à onze heures et demie, chez Douix, café Corazza (rue et galerie Montpensier, au Palais-Royal).

BIBLIOGRAPHIE
MOLIÉRESQUE

Une nouvelle édition de Molière. — On sait avec quel succès la *Collection des chefs-d'œuvre de la Littérature française* de la librairie Garnier fut inaugurée, voilà près de vingt ans, par le *Molière* de notre collaborateur M. L. Moland. Cette édition, depuis longtemps épuisée, était l'objet de nombreuses demandes. En la réimprimant, M. Moland ne s'est pas borné à une simple révision ; il ne s'est pas contenté de l'améliorer par quelques corrections et additions restreintes. Il a voulu entourer les comédies de Molière de toutes ces pièces, devenues rarissimes, qui leur font escorte dans l'histoire du théâtre, et dont la réimpression a déjà fait le succès des *Contemporains de Molière* de M. Fournel et des deux *Collections moliéresques* du bibliophile Jacob. Grossie de ces précieux appendices, la nouvelle édition comprendra dix volumes au moins.

Les documents et la biographie feront l'objet d'un premier tome, entièrement consacré à la vie de Molière et aux études accessoires concernant sa troupe et sa famille. Comme dans le *Molière-Hachette*, et afin de mettre à profit les découvertes les plus récentes, ce premier volume paraîtra le dernier.

Nous recevons aujourd'hui le tome deuxième, 8° imprimé par Quantin, et illustré de quatre compositions de Staal, gravées sur acier par Mocquet et Delannoy.

Il contient : les deux farces attribuées à Molière, *la Jalousie du Barbouillé* et le *Médecin volant;* le ballet des *Incompatibles*, que M. Moland se garde bien (et avec raison) d'attribuer à Molière ; la préface de l'édition de 1682 ; l'*Étourdi* suivi de l'*Inavvertito*, et le *Dépit amoureux* en cinq actes.

Chaque pièce est accompagnée d'une excellente notice préliminaire, des variantes les plus importantes, de notes peu nombreuses, mais choisies, sous lesquelles le texte ne disparaît pas comme cela se pratique chez les allemands, enfin des jeux de scène et traditions. M. Moland a eu soin de donner la distribution des rôles soit à l'origine, soit aux différentes *reprises*. Pourquoi, à ce propos, met-il, dans la distribution du *Dépit*, le nom de Molière en face du personnage d'Albert ? Molière joua d'original le rôle de Mascarille, comme dans l'*Étourdi*, comme plus tard dans les *Précieuses*.

Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas donné, en regard du texte italien de l'*Inavvertito*, une traduction française, sans laquelle la pièce de Nicolo Barbieri reste lettre morte pour la très-grande majorité des lecteurs.

Mais ce sont là des critiques de détails, et nous ne saurions trop recommander cette nouvelle édition, dont les volumes doivent se succéder rapidement, et qui ferait une concurrence sérieuse au *Molière-Hachette*, si ce dernier n'avait l'avance de six volumes.

Stances attribuées a Molière. — Un bibliophile marseillais, M. Gustave Mouravit, a publié, dans la 12e et dernière livraison du très regretté *Moniteur du bibliophile*, une dissertation quelque peu prolixe intitulée : « *Molière et les stances :* « *C'est un amant...* »

Vingt-sept pages in-quarto pour établir, ce que nous savions déjà, que les fameuses stances ne sont pas de Molière, c'est beaucoup, surtout d'un critique qui déclare ne pas aimer les « noircisseurs de papier ! »

Si du moins M. Mouravit nous révélait le nom du véritable auteur? Mais point. Il affirme que les Stances ne

peuvent être de Montreuil, parce que ce ne sont pas là les vers d'un homme de trente ans! Qu'en sait-il, plus ou mieux que M. Octave Uzanne, lequel a fait du poète une étude particulière en publiant ses *Œuvres complètes?* M. Mouravit nous permet d'opter entre l'abbé de Monfuron, le marquis de Montplaisir et Claude de Malleville :

« Devines, si tu peux; et choisis, si tu l'oses! »

Pendant qu'il arpentait le vaste champ des conjectures, M. Mouravit aurait pu ajouter à sa liste de concurrents : Adrien de Montluc, François de Molières le fils et surtout Louis de Mollier, très constamment désigné dans les recueils du temps par les initiales D. M., et qui, l'année même de la *Comédie de Chansons* (1640), publiait un recueil de *Chansons pour dancer.*

Mais qu'importe, d'ailleurs?

« Qu'ils viennent de Chaillot, d'Auteuil ou de Pontoise, »

les vers sont charmants, encore qu'ils ne soient pas de notre Molière. Ils ont servi, cette fois, de prétexte à décocher quelques traits à MM. Paul Lacroix, Arsène Houssaye, O. Uzanne, et sans doute notre critique provincial ne leur demandait pas davantage. Encore un « sac de plâtras versé au pied de la Statue », comme dit si bien M. Mouravit qui, lui aussi, joue parfois « à l'assembleur de nuages. »

Le Molière-Museum. — Le quatrième cahier, dont nous avons publié le sommaire, ne paraîtra pas avant la fin de janvier.

La Veuve a la Mode. — Cette comédie en un acte, en vers, de de Vizé, forme le neuvième volume de la *Nouvelle collection moliéresque,* qui vient de paraître. C'est sur l'édition de Paris, Jean Ribou, 1668, que M. Jouaust l'a réimprimée. Une contrefaçon de la même année, petit in-12 de 59 pp.

(Nicolas Pépinglé), se terminait par ces mots : « Fin de la Veufve à la mode, *comédie de M. Molière.* » Cette apostille suffit à expliquer l'admission dans une collection moliéresque de cette petite pièce, représentée d'ailleurs sur le théâtre de Molière, et que M. Ed. Thierry reconnaît avoir été mise en scène et peut-être retouchée çà et là par Molière lui-même. La fine et judicieuse notice que M. Thierry avait consacrée à la *Veuve à la Mode* dans la première livraison du *Théâtre* (1er Décembre 1874) sous ce titre : *le Réalisme sur le théâtre de Molière,* trouvait ici sa place naturelle. Remercions M. Paul Lacroix de la lui avoir donnée, entre sa préface et la pièce.

Dans un court avant-propos, le bibliophile Jacob recherche comment Molière se réconcilia avec de Vizé qui, dit-il, lui avait été d'abord hostile. Je crois que M. P. Lacroix confond ici *Jean* Donneau de Vizé avec *François* Donneau, l'auteur de *la Cocue Imaginaire,* comme il le confond plus loin tantôt avec de Villiers, tantôt avec Neufvillaine. Mais ce n'est pas le lieu de traiter cette question délicate. La comédie réimprimée est curieuse et amusante ; nous devons d'autant plus savoir gré à MM. Lacroix et Jouaust de l'avoir recueillie que M. Fournel l'avait négligée dans ses *Contemporains de Molière.* Leur nouvelle collection s'accroît rapidement. Le dixième volume est sous presse : c'est *Myrtil et Mélicerte,* qui sera précédé d'une notice de M. Ed. Thierry et d'une préface de M. P. Lacroix.

Le Romantisme au xviie siècle. — Sous ce titre a paru, dans la *Revue politique et littéraire* du 10 Décembre, la leçon d'ouverture du cours de littérature française moderne que professe, au Collège de France, M. Émile Deschanel. Dans une revue d'ensemble des œuvres de Corneille, Molière,

Racine et Boileau, Pascal, Bossuet et Saint-Simon, l'éloquent conférencier, après avoir déclaré, ce que presque tout le monde reconnaît aujourd'hui, que « Molière dépasse véritablement tout son siècle », remarque qu'il ne fut pas moins révolutionnaire dans la forme que dans le fond : « Avec une variété et une fécondité infinie dans une vie si courte, il a donné des spécimens et des modèles de tous les genres dramatiques : pas un type d'œuvre théâtrale qu'il n'ait renouvelé ou créé. Il était de ceux qui préfèrent, en toute chose, le mouvement à la régularité. — Si donc la liberté absolue des genres est regardée comme un des éléments du romantisme, chez quel écrivain dramatique la rencontre-t-on plus que chez Molière ? Son drame de *Don Juan*, à lui seul, où presque tous les genres se trouvent mêlés, où le lieu de la scène change fréquemment, est une pièce à la Shakspeare, qui suffirait à notre démonstration. »

M. Deschanel donnait ainsi le programme de son enseignement le 7 Décembre dernier. C'est le mercredi à deux heures et demie qu'à lieu son cours de littérature. Il doit développer en janvier cette idée de *Molière romantique*, sur laquelle nous reviendrons en même temps que lui.

DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

COMÉDIE-FRANÇAISE. — Mardi 29 novembre, *le Dépit Amoureux* (MM. Joliet, Davrigny, de Féraudy, P. Reney; Mlles Bianca et Frémaux. — Dimanche 11 décembre. matinée : *les Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Truffier, Baillet, Davrigny, Roger;

Mlles Bianca. Thénard et Frémaux). — Dimanche 18, matinée : *Tartuffe* (MM. Febvre, Maubant, Baillet, Davrigny, Leloir, Joliet, Richard; Mlles Reichemberg, J. Samary, Lloyd et Amel). Vendredi 23, l'*Avare* (Leloir) et l'*Amphytrion* (MM. Got, Thiron, Mounet-Sully, etc. ; Mlles D.Félix, Dudley, P. Granger, etc.»

Opéra. — Mercredi 30 novembre, vendredi 2, Lundi 5, mercredi 14 décembre et lundi 26, 191ᵉ, 192, 193, 194 et 195ᵉ représentations du *Don Juan* d'Émile Deschamps et Henri Blaze, musique de Mozart.

Odéon. — Lundi 5 décembre, 12ᵉ Soirée populaire : le *Misanthrope* (A. Lambert) et le *Médecin malgré lui* (Porel). Lundi 12, 14ᵉ Soirée populaire : *Georges Dandin*. Dimanche 18, matinée populaire : le *Misanthrope* et le *Médecin malgré lui*. Lundi 14, 14ᵉ soirée populaire : les *Femmes savantes* et l'*École des Maris*.

Opéra-Comique. — Vendredi 23 décembre, L'*Amour Médecin*.

Mairie Drouot. — Jeudi 22 décembre, Conférence populaire, publique et gratuite de l'Association polytechnique. — A 9 heures du soir : *Tartuffe*, par M. Dussaud, avocat à la Cour d'appel.

Salle des Capucines. — Samedi 23 décembre : Conférence de Mlle Marie Dumas : *le Théâtre sous Louis XIV* : Molière et Émile Augier. Scène de Célimène et d'Arsinoé, etc.

MONDORGE.

A.-H. BÉCUS, Typ. 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Départ, 21, 23.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 35. 1er FÉVRIER 1882.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

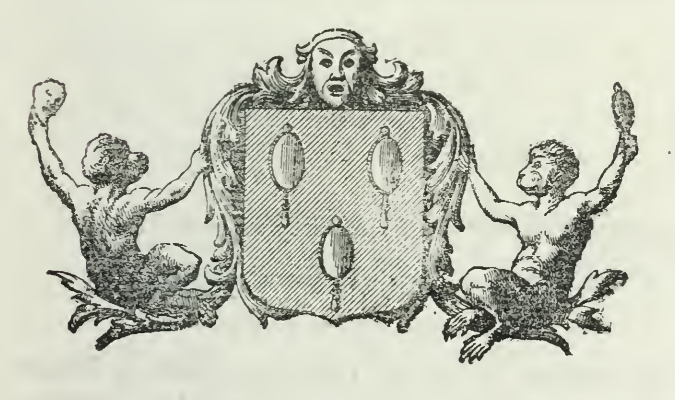
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT. A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMEDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1882

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXV

TROISIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE NOUVEL AN DE MOLIÈRE

O grand Parisien de Paris, ô Molière!
Un nouvel an pour toi vient de sonner encor,
A ta gloire ajoutant un nouveau rayon d'or,
D'une feuille augmentant ta couronne de lierre.

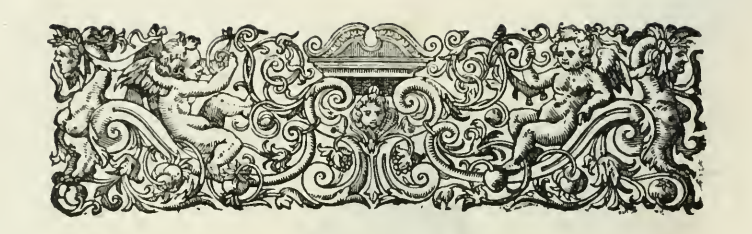
En ces jours à venir, entr'ouvrant leur volière,
Des poètes naîtront, qui, prenant leur essor,
Voudront te consacrer le sublime trésor
Des prémices en fleurs de leur muse écolière :

Ce sont tes fils, ce sont les jeunes, les fervents,
Tous ceux qui vont jetant leurs vers à tous les vents,
Et mettent leur amour aux pieds des Célimènes

Et vers toi, qui scrutas toutes les passions,
S'élèvera, malgré les tristesses humaines,
L'hymne toujours accru des admirations.

Léon DUVAUCHEL.

Ce sonnet a été dit par l'auteur au Dîner des *Parisiens de Paris*, le jeudi 12 janvier 1882.



LE BANQUET MOLIÈRE

Le banquet-Molière est ressuscité, et cette fois, nous l'espérons pour ne plus mourir.

A l'heure où les deux Théâtres-Français célébraient le 260e anniversaire de la naissance, ou plus exactement : du baptême de Jean Poquelin, une trentaine de Moliéristes, répondant à notre appel, se réunissaient au café Corazza, sous la présidence de leur doyen d'âge, M. Paul Lacroix.

A midi et quart on était à table : MM. Vitu, de Lapommeraye, Coquelin cadet, Garraud, Jules Guillemot et Truffier s'étaient excusés au dernier moment.

Voici les noms des vingt-six convives présents : MM. Paul Lacroix, Édouard Thierry, François Coppée, Mounet-Sully, Anatole de Montaiglon, F. Hillemacher, Jouaust, Lucien Paté, Carle de Rash, Alphonse Pagès, Jules de Marthold, A. Aderer, E. Thoinan, Octave Fouque, Méliot, Penel, de Chennevières fils, Georges Monval, Théophile Cart, Charles Marie, Varat, Chagot, F. Dupont, Harrisson, Hue et Janvrin.

Au dessert, le bibliophile Jacob a donné la parole à M. Ed. Thierry, qui a lu l'allocution suivante :

Messieurs et chers Amis en Molière,

J'allais vous dire : à peu de convives peu de mots, je m'arrète ; je ne me suis jamais promis d'être court sans en avoir le démenti, et je ne serais que trop sûr de me le donner encore.

Nous ne sommes qu'un petit nombre, mais nous représentons une grande famille qui s'accroit chaque jour et qui commence à se répandre sur toute la surface du monde civilisé.

Des Moliéristes, il y en a partout. Notre ami Georges Monval est mieux placé que personne pour le savoir, et la précieuse petite Revue dont il a fondé, dont il continue, dont il soutient l'œuvre avec un si généreux dévouement nous apprend chaque mois un nouveau nom du Moliérisme cosmopolite.

Ç'a été tour à tour M. Coveliers de Bruxelles, coupable toutefois, à bonne intention, d'avoir couverti *George Dandin* en opéra-comique ;

M. Alphonse Scheler, qui fait à Genève des lectures de Molière ;

Le Docteur Schweitzer de Wiesbaden, qui publie par livraison, *Molière et son théâtre*, avec le concours du Docteur Humbert de Bielefeld, auteur de *Molière, Shakespeare et la critique allemande*, de M. Laun, professeur à Oldenbourg, auteur de *Molière commenté;*

M. Fritsch, professeur à Grunberg (Silésie), qui a fait le *Live des noms dans Molière* ;

M. Ferdinand Gross de Francfort, le dévoué correspon-

dant du *Moliériste*, appliqué d'un zèle si touchant à réconcilier la France et l'Allemagne dans l'admiration de Molière;

Le Docteur Werther, directeur du théâtre de Manheim, traducteur des *Femmes Savantes* ;

Le Docteur Mangold, de Berlin, historien de *La lutte de Molière et de l'hôtel de Bourgogne à la suite de l'École des femmes*;

M. Lewinsky, le comédien le plus célèbre de l'Autriche, qui a créé le rôle d'Harpagon à Vienne, et M. Franz Dingelsteldt, l'auteur d'un poètique hommage à Molière, récité avant cette belle représentation de *l'Avare* ;

M. Tamas de Szana, secrétaire de la société littéraire hongroise de Petofi, auteur de *Molière, sa vie et ses œuvres* ;

M. Richard Kauffmann, le traducteur hongrois d'*Amphitryon*;

M. Alexis Vesselovsky, l'auteur de *Tartuffe, histoire du type et de la pièce ;*

M. Brander Matthews de New-York, auteur de *La vie et la légende de Molière ;*

M. Charles Heron-Wall, son compatriote, traducteur du *Théâtre de Molière ;*

M. Bronson Howard, de New-York aussi, auquel nous pardonnerons (l'estomac satisfait a son indulgence) d'avoir fait entrer l'*École des Maris* dans l'*École des Femmes* par une daptation indiscrète où les deux pièces ont perdu leur nom.

J'en passe et des plus récents, et qui communient de près ou de loin avec nous. A l'heure qu'il est, sur combien de théâtres de la province et de l'étranger l'affiche des grandes représentations annonce-t-elle un spectacle emprunté à l'œuvre de Molière ?

Partout, comme Lucullus, seul digne de traiter Lucullus, Molière fait à Molière les honneurs de son jour de naissance. Nous le voyons bien ici nous mêmes. Si nous cherchons à cette table ceux qui devraient être les premiers et qui ne sont pas venus, c'est que Molière nous les a pris et qu'il les retient. Leur place était ici, sans doute, mais elle est encore mieux dans l'œuvre représentée du maître. Qui le fête avec nous n'est pas loin de Lui ; qui le fête sur la scène en est plus près encore. N'envions pas à ses artistes un honneur qui leur appartient. Réjouissons-nous de ce que nous sommes aussi une petite part dans cet hommage universel, et que de tout côté la fête sera complète.

Il n'en a pas toujours été de même. Il y a onze ans, c'était un dimanche comme aujourd'hui, mais un dimanche de Paris assiégé, et j'écrivais sur mon carnet d'ambulance une page que je vous demande la permission de vous lire. Simples notes d'agenda, sans suite ni soin de rédaction : le temps en a presque fait de l'histoire et de l'histoire moliéresque :

« *15 janvier 1871*. Cette nuit, par intervalles, de terribles volées d'obus. Ce matin, la canonnade ne cesse pas au sud-est. Dans le quartier du Palais-Royal comme dans celui de la Bastille, détonations d'artillerie sans interrution.

« Ce matin, M. Méline (il était adjoint au maire du 1er arrondissement) a écrit qu'il mettait en réserve un morceau de viande de cheval pour l'ambulance. Mme. Madeleine Brohan a envoyé chercher le cadeau par Picard.

« Affluence extraordinaire au bureau de location, malgré le bombardement.

« Dorius, le garçon d'accessoires, n'est pas venu hier à la répétition, il avait été requis à 5 heures du matin, comme garde national, pour la crise du pain. Sans doute le rationnement commence.

« Mlle Croizette demande si elle peut paraître au couronnement du buste de Molière en toilette de ville. — Cela ne fait pas question.

« Vu Amigues. Il tient d'un officier d'artillerie que le fort d'Issy est abimé et, suivant son expression, tremble sur sa base. Il va faire un article contre le système actuel des ambulances, et me prie de croire qu'il n'a pas dessein d'attaquer celle du Théâtre-Français.

« Sarcey, en uniforme de la garde nationale, (1) était enchanté de voir la salle aussi pleine.

« Spectacle ; *Le Dépit amoureux* et *Amphitryon* » parce que *le Malade imaginaire* avait été donné le premier de l'an, précédé du *Misanthrope*.

« On a joué le *Dépit* dans un décor composé de la loggia *d'Amphitryon* et du rideau de fond qui sert au dernier acte du *Mariage de Figaro*. Le morceau de fromage a eu un succès de circonstance. Tout le monde a poussé une exclamation en voyant Gros-René le jeter au milieu de la rue. On serait allé l'y ramasser.

« Un employé de la mairie est venu chercher M. Méline pour une ambulance de la rue Bonaparte, menacée par les obus, qui demande à évacuer ses malades sur le 1er arrondissement.

« M. Elissen et le baron Mondy — le Dupuytren de l'Autriche, directeur de la riche ambulance du corps légis-

---

1 Hilarité générale et applaudissements prolongés.

latif — sont venus sur le théâtre. M. le baron Mondy nous a promis de nous envoyer demain une bouteille de lait.

« Coquelin est venu dans mon cabinet avec de Bornier pour lire la pièce de vers de celui-ci sur la *Légion des amis de la France.*

« *L'Hommage à Molière* de Gondinet a été acclamé. On a rappelé Coquelin qui l'avait très bien dit et on a crié bis ; mais Coquelin n'a pas jugé à propos de le redire. Il est venu nommer l'auteur et s'est retiré aussitôt.

«Montré à Sarcey et à Félix (le premier Gérôme de l'*Univers illustré*,) le dessous d'escalier sous lequel la statue de Voltaire a été mise, autant que possible, à l'abri du bombardement ou d'un combat dans les rues. »

Ici finit la page.

La recette fut de 2663 fr, chiffre merveilleux, avec les prix réduits du siège, et, n'eût été le triste éclairage au pétrole dans une salle mal chauffée, la cérémonie était encore très présentable ; on y comptait trente-quatre comédiens. Mais la Comédie-Française l'avait espérée encore plus belle. Elle avait eu le projet de faire appel aux acteurs de tous les théâtres fermés et de les convier à s'unir avec leurs camarades de la rue Richelieu pour couronner notre pauvre Paris vaincu sur le buste Molière, tandis que l'Allemagne victorieuse se couronnait à Versailles sur la tête de son nouvel Empereur. Malheureusement, le projet ne devait pas avoir de suite. Savait-on seulement si le Théâtre Français serait ouvert le 15 janvier ? Le 15 janvier était la date, indiquée vaguement, pour « la grande sortie ». Si la grande sortie avait lieu, toutes les âmes accompagneraient nos soldats hors

des murs. Une partie de la population suivrait de loin la fortune du combat au bruit croissant ou décroissant du canon. Impiété de vouloir faire diversion à cette douloureuse et patriotique angoisse! C'était à l'ambulance de se tenir prête. Le théâtre se tint prêt à tout hasard; mais il ne pouvait plus appeler personne du dehors, il ne pouvait que rappeler les siens autour de lui. Il rappela Edmond Séveste afin de lui sauver la vie, si le vaillant jeune homme avait voulu qu'elle fût sauvée; mais son courage n'y consentit pas. Quatre jours plus tard, le fourgon des blessés le rapportait, dans quel état, grands Dieux! à la Comédie consternée.

C'était la malheureuse affaire de Montretout, le désastre sanglant et le grand deuil qui avaient été épargnés à la fête de Molière. Le 19, pour avoir eu le malheur de donner le spectacle, les camarades du cher soldat se sentaient trop punis d'entendre ses cris de douleur à travers la représentation et de serrer tour à tour ses pauvres mains en habits de masques.

Le couronnement du buste de Molière par tous les acteurs de Paris est encore à faire dans des jours meilleurs; mais l'anniversaire du 15 janvier n'a pas été interrompu, même sous le feu de l'ennemi. En 1871, Paris assiégé s'est encore retrouvé Paris pour fêter cet enfant de ses halles populaires qui est son amour et sa gloire, l'amour et l'honneur de l'humanité. La fête de Molière est un lien commun entre tous les cercles lettrés, entre tous les chefs-lieux de l'intelligence, et il semble que le cristal de nos verres tinte à travers l'espace contre les coupes d'un grand banquet Européen, lorsque nous les élevons en portant notre toast :

Au génie dans le bon sens profond, au bon sens profond dans le génie !

A Molière !

Cette lecture a vivement impressionné l'auditoire, qui l'a coupée de fréquents bravos.

M. Carle de Rash s'est ensuite levé et a lu les vers suivants :

LES PRÉDESTINATIONS DE POQUELIN

Je voudrais, sans paraître ici trop pédantesque,
(Car peste soit, surtout en jour moliéresque,
Des *étourdis* et des *fâcheux* !)
Pouvoir agrémenter ce toast « opportuniste »
D'un double souvenir, vraiment moliériste,
Et de ragoût ingénieux.
Je fais allusion aux « symboles posthumes »
Que des esprits chercheurs, de curieuses plumes,
Ont trouvés sur notre héros :
Un signe inaperçu jadis, un horoscope,
Dénonçant le futur auteur du *Misanthrope*
En traits qui ne sont point tant sots.
Quel jour plus à propos que ce jour de *grand'chance*,
Ce jour du QUINZE de JANVIER
Pour mémorer ces faits et les glorifier ?
Ah ! si *monsieur Jourdain*, avec son éloquence
Et sa naturelle abondance,
Était ici pour les *prosifier* !
Mais il n'est point ici... — Déplorons cette absence,
Car, pour le remplacer, on va... *versifier*
Sans le savoir ! — Messieurs, gare à vous !... je commence :

C'était, l'autre semaine, au Collège de France.
Un mien vieux condisciple, un charmant professeur,

A notre Poquelin consacrait la séance :
Il nous parla du Maître en maître-connaisseur.
Tout d'abord, l'orateur dit où *naquit Molière*
(Prenant ainsi la chose à son commencement)
Et, comme il décrivait la maison singulière
Que bien vous connaissez, — tout naturellement
Songeant à l'Avenir *né de cette Naissance* :
— « Et de fait (nous dit-il), ne vous semble-t-il pas
» Que celui qui tantôt mettra tant de vaillance
» A si bien *imiter* la nature ici-bas ;
» Qui portera si haut l'Art de la *Comédie*
» En peignant l'animal humain de l'univers ;
» Qui *singera* si bien les *singes* de la vie
» Et saura *grimacer* tous les masques divers ;
» Celui qui tirera de ses fortes méninges
» Tout un monde vivant, tout un monde immortel,
» Transfigurant l'acteur en prédicant réel....
« Celui-là *devait naitre*.... en la *Maison des Singes*?... »

*
* *

Puis, suivant pas à pas le jeune Poquelin
Dans la voie où bientôt tout l'engage et l'enchaîne,
Voyageant avec lui parmi ses meurt-de-faim,
Courant les grands chemins, nous entrons dans le Maine...

— « Qui sait? (nous fait ici remarquer l'orateur)
— « Plus d'une conjecture est souvent moins fidèle —
« Qui sait si ce n'est pas Molière, que l'auteur
« Du célèbre *Roman Comique* eut pour modèle ?...

« Qui sait si le tableau des cabotins au Mans
« N'est pas *Molière au Mans*, Molière « en déballage, »
« Nomade ramassis d'étranges éléments,
« D'un Thespis renaissant mirifique assemblage ?..,

« Sous ce nom *Le Destin* Scarron a buriné
« Celui qui de la troupe était la providence :
« Est-ce pas Poquelin, notre « prédestiné, »
« De ceux qui l'escortaient le père et l'espérance ?...

« *Le Destin* a les yeux élevés vers le ciel...
« Ce qu'il y voit surtout, c'est... la jeune première,
« *L'Étoile*, astre des nuits, féminin éternel,
« Versant aux jeunes cœurs la féconde lumière!

« Or, *l'Étoile*, est-ce pas la charmeuse Béjard,
« L'astre de Poquelin (et dont on sait l'histoire!)
« Mais est-ce pas aussi ce grand amour de *l'Art*
« Qui tourmente Molière et qui fera sa *gloire*?... »

* * *

Je vous livre, Messieurs, en simple « reporter, »
Ces questions, échos d'une voix peu commune...
Libre à vous de croire ou douter.
Mais où la liberté cesse d'être opportune,
C'est quand je vous convie à répéter :
VIVE A JAMAIS MOLIÈRE ET SA FORTUNE!

Ceci dit et applaudi, on est repassé au salon pour y prendre le café; là, Mounet-Sully a fait, de sa voix chaude et vibrante, une lecture *improvisée* des vers patriotiques de Gondinet dont venait de parler M. Ed. Thierry. Il y a mis beaucoup d'âme et d'éloquence, et a littéralement enlevé ses auditeurs qui, une fois en appétit d'enthousiasme, lui ont demandé la *Soirée perdue* d'Alfred de Musset; Mounet a semé ce récit tour à tour gracieux et indigné de nuances exquises, passant avec une merveilleuse souplesse de la voix de velours à la voix d'airain. Il est impossible d'unir plus de bonne grâce à plus de talent : le tragédien a su représenter dignement, à lui seul, la Comédie française qui détenait à sa Matinée sociétaires et pensionnaires pour l'interprétation de l'*Étourdi* et des *Femmes Savantes*.

On s'est séparés à quatre heures et demie, après s'être bien promis de dépasser l'an prochain le chiffre de cinquante. Le 15 janvier 1883 tombant un lundi, il n'y aura pas de matinées, et les comédiens pourront manquer une répétition pour célébrer l'anniversaire de leur immortel Patron.

G. M.

CORRESPONDANCE

M. Dumonceau, qui a pris la spécialité de critiquer, dans le *Moliériste,* chaque nouveau volume que j'ajoute à ma seconde collection moliéresque, m'accuse cette fois, en annonçant la publication de la *Veuve à la Mode,* d'avoir fait les plus étranges confusions dans le court avant-propos qui précède cette comédie. « Le » bibliophile Jacob, dit-il, recherche comment Molière se réconcilia avec de Vizé, qui lui avait été d'abord hostile. Je crois » que M. Paul Lacroix confond ici Jean Donneau de Vizé avec » François Donneau, l'auteur de la *Cocue imaginaire*, comme il le » confond plus loin tantôt avec de Villiers, tantôt avec Neuf-Vil- » laine. » Ce serait, je l'avoue, à ma grande confusion, une incroyable légèreté, que de confondre ainsi les gens et les choses, en écrivant dix pages de notice sur une comédie qui remplit à peine 50 pages.

Je crois avoir démontré, par une citation empruntée aux *Nouvelles nouvelles* (Paris, Gabriel Quinet, 1663), que le sieur de Neuf-Villaine, premier éditeur et commentateur du *Cocu imaginaire* de Molière, n'était autre que Jean Donneau de Vizé; car les bibliographes sont à peu près d'accord sur ce point, que Jean Donneau de Vizé est bien l'auteur des *Nouvelles nouvelles.* Je reviendrai volontiers sur cette question *délicate.*

Est-ce là confondre Jean Donneau de Vizé avec Jean (1) Deschamps, dit de Villiers, qui publia aussi un recueil de nouvelles, en 1664, sous le titre de *Soirées des Auberges* ou de *Diversitez galantes ?*

---

(1) De Villiers s'appelait *Claude,* et non pas Jean. Ses initiales ne pouvaient onc être I. D. D. V. G. M.

Je reste convaincu que le sieur Doneau, qui obtint, à la date du 25 juillet 1660, un privilège du roi pour l'impression d'une comédie intitulée : *les Amours d'Alcippe et de Céphise*, n'est autre que Jean Donneau de Vizé, âgé alors de 22 ans. Cette comédie étant une imitation ou une contrefaçon du *Cocu imaginaire* de Molière, il parait probable que Molière la fit saisir chez le libraire Jean Ribou et intenta même un procès à l'auteur. Quoi qu'il en soit, il ne s'est pas conservé un seul exemplaire de la première édition, imprimée en 1660 ; et deux ans plus tard, l'auteur, par suite d'un arrangement amiable avec Molière, fit paraitre la même comédie, chez le même libraire, avec ce titre : *la Cocue imaginaire*. Les exemplaires de cette édition portent au dessous du privilège de 1660 : *achevé d'imprimer pour la seconde fois, le 27 may 1662 ;* et la dédicace de la comédie à mademoiselle Henriette..... est signée des initiales F. D., que plusieurs historiens du théâtre ont traduites par le nom de *François Donneau*. « Cet auteur, disent les frères Parfaict dans une note de leur *Histoire du Théâtre françois* (tome VIII, page 590), ne nous est connu que par cette petite comédie ; il était parent de M. de Vizé, auteur du *Mercure galant.* » Mais, comme nous n'avons pas trouvé de François Donneau dans la généalogie de la famille Donneau de Vizé, nous avons supposé que le *sieur de Donneau*, l'auteur de la *Cocue Imaginaire*, était Jean de Vizé, l'auteur de la *Mère Coquette* et de la *Veuve à la mode.*

Est-ce là confondre Jean Donneau de Vizé avec François Don neau, ou plutôt le sieur de Doneau, que nous nous sommes décidés à regarder comme un simple pseudonyme ? Nous ne demandons pas mieux que de traiter à fond cette question *délicate*.

Ce n'est pas tout : M. Dumonceau s'étonne que j'aie recherché « comment Molière se réconcilia avec de Vizé, qui lui avait été d'abord hostile, » et il ajoute : « Je crois que M. P. Lacroix confond ici Jean Donneau de Vizé avec François Donneau, l'auteur

de la *Cocue imaginaire.* » Nous ne voyons pas en quelle circonstance ce François Donneau aurait fait acte d'hostilité à l'égard de Molière, puisque la préface de la *Cocue imaginaire* est une éclatante apologie de notre grand Comique: « Depuis que la Comédie est devenue illustre par les soins de l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu, est-il dit dans cet avant-propos adressé *au lecteur*, nous n'avons pas veu d'auteur, qui ait plus excellé dans les pièces comiques, que le fameux monsieur de Molière. »

Molière, au contraire, eut à se plaindre gravement de certaines insinuations perfides, de certains traits mordants, que Jean Donneau de Vizé, qui certainement lui gardait rancune à certains égards, avait glissés dans une notice où il semblait vouloir faire l'éloge des ouvrages de Molière, tandis qu'il ne s'était pas fait faute de le blesser sur quelques points sensibles de son amour-propre d'auteur et de comédien : « En 1663, M. de Vizé, disent les pères Parfaict dans l'*Histoire du Théâtre françois*, (tome x, p. 174), donna un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Nouvelles nouvelles* (Paris, Gabriel Quinet) contenant plusieurs historiettes, à la réserve d'une partie du troisième, qui renferme une satire des plus mordantes sur la personne et les ouvrages de Molière. » M. Moland, un juge compétent, un critique judicieux, à qui nous devons une des meilleures éditions des *Œuvres de Molière*, attribue cependant la partie principale des *Nouvelles nouvelles* à Jean Donneau de Vizé, et il lui associe même, pour le reste du recueil, le comédien de Villiers. Mais de Vizé est bien l'unique auteur des *Nouvelles nouvelles*, ainsi que de Villiers a composé seul les *Diversitez galantes* (Paris, Claude Barbin, 1664, in-12), dans lesquelles il a fait entrer sa comédie satirique contre Molière: *Responce à l'Impromptu de Versailles ou la Vengeance des marquis*, et sa cruelle *Lettre sur les affaires du Théâtre*, qui est, en quelque sorte, le commentaire de cette comédie.

Nous avions pu confondre Villiers et de Vizé, dans la rédaction des notes du *Catalogue de Soleinne;* mais voilà longtemps que

cette question douteuse a été éclaircie et que la confusion n'est plus possible entre les deux auteurs des *Nouvelles nouvelles* et des *Diversitez galantes*.

Ce qu'il faudrait plutôt s'attacher à découvrir, c'est l'origine des premiers rapports de Molière avec Jean Donneau de Vizé, qui était fils d'un exempt de la compagnie des gardes du corps de Gaston, duc d'Orléans, et dont le parrain, Jean Gaboury, était valet de chambre du roi et garde-meuble de Sa Majesté. Le valet de chambre, garde-meuble du roi, avait pu avoir des accointances amicales avec le père de Molière, qui était valet de chambre tapissier du roi, et Molière lui-même, qui fréquenta dans sa jeunesse les officiers de la maison du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait pu connaître le père de Jean Donneau de Vizé. On s'expliquerait ainsi comment le jeune auteur de la *Mère Coquette* et de la *Veuve à la Mode* trouva un accueil bienveillant auprès de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, ancien directeur de l'*Illustre théâtre* et nouveau chef de la Troupe des Comédiens de Monsieur.

P. L. Jacob, *bibliophile*.

16 janvier 1882.



MOLIÈRE A CONSTANTINOPLE

On sait qu'Antoine Galland, le traducteur de ces merveilleuses *Mille et Nuits* que Lalauze vient d'illustrer avec de tant goût pour la librairie Jouaust, accompagna notre ambassadeur M. Olier de Nointel à Constantinople, en qualité de bibliothécaire et secrétaire particulier.

Il avait laissé un curieux manuscrit que M. Charles Schefer, membre de l'Institut, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales vivantes, vient de publier intégralement et d'annoter, sous ce titre : *Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople (1672-1673)* (1)

Ce livre, tiré à petit nombre, n'étant pas appelé à avoir beaucoup de lecteurs parmi les moliéristes, nous croyons devoir extraire du tome IIe de précieux détails sur les représentations données au Palais de l'Ambassade de France pendant le carnaval de l'année 1673.

Galland, alors âgé de vingt-six ans, ne parait avoir pris part qu'en spectateur aux représentations du *Dépit*, de *Sga-*

---

(1) 2 vol. gr. in 8o Paris, E. Leroux, 1881.

narelle et de *l'École des Maris*; mais il fait jouer une petite farce de sa composition : *les Quatre Trivelins* et représenté dans le *Cid*, le personnage d'Elvire, sous un costume dont la description intéressera certainement tous ceux qui s'occupent de recherches sur notre ancien théâtre :

— « *Dimanche 8 Janvier (1673)*

« M. l'Ambassadeur invita M. le Baile de Venise à disner. Après l'avoir traitté fort magnifiquement, il luy donna le divertissement de la comédie françoise qui fut joüée par ses gens sur un fort beau théâtre dont son Excellence avoit fait la despense. Ils avoient choisy le *Dépit amoureux* et le *Cocu Imaginaire*, toutes deux pièces de Molière ; l'une et l'autre furent représentées, outre la pompe, la propreté et la richesse des habits, avec un si grand succès pour bien réussir, que non seulement M. le Baile en fut très satisfait, comme il le tesmoigna publiquement par le plaisir qu'il en recevoit en éclattant de rire le premier aux plus beaux endroits, mais encore toute la compagnie qui estoit composée des marchands de toutes les nations jusques aux Flamans mesmes nos ennemis, des principaux Grecs de Péra, de Galata, et d'une compagnie assés nombreuse de femmes qui estoient placées dans un amphithéatre qui avoit esté dressé tout exprès pour elles. »

« *Jeudi* 12 *Janvier*. — Son Excellence fit représenter une seconde representation du *Dépit amoureux* et du *Cocu Imaginaire*, en présence du secrétaire d'Angleterre et des marchands anglais qu'il avoit auparavant régalés d'un disné magnifique. »

« *Dimanche 15 Janvier*. — Son Excellence invita à disner avec lui le Résident de Gennes et l'Evesque vicaire patriarcal des Latins, et leur donna ensuite le divertissement de

la comédie de *la Femme Juge et partie* (1) et du *Cocu imaginaire*, qui furent représentés avec tout le succès qu'on pouvoit souhaitter. »

« *Dimanche* 22 *Janvier*. — Son Excellence fit faire une deuxième représentation de la *Femme juge et partie*, et la première d'une petite farce que j'avois compilée de plusieurs pièces que j'avois veü jouer par les comédiens italiens, estant à Paris. Elle eut le bonheur d'avoir esté représentée avec beaucoup de succès et d'avoir fait rire les spectateurs plus que je n'espérois .»

Dimanche 29 *janvier*. « M. l'Ambassadeur donna à M. le Résident de Gennes, au secrétaire d'Angleterre et à une très grande assemblée de Francs, de Grecs et de femmes tant de Péra que de Galata, le divertissement du *Cid*, de l'*Ecole des Maris* et de la petite farce qui avoit esté representée le dimanche précédent. On emprunta de très riches habits à la grecque pour habiller les personnages qui devoient représenter les femmes dans le Cid. Voici l'habillement que j'avois pour faire celuy d'Elvire, suivante ou confidente de Chimène, lequel m'avoit esté prêsté par la femme de M. Roboly, et dont j'avois esté ajusté par ses filles. J'avois, premièrement, un caleçon de tabit (2) rayé de différentes couleurs qui me descendoit jusques aux pieds. On me fit vestir, par là dessus, une chemise fine de toile de coton à manche de surplis qui venoit aussi bas ; on me fit ensuite vestir un jupon de brocard d'or et d'argent

---

1 Comédie en 5 actes, en vers, de Montfleury, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le 2 Mars 1669, avec un succés qui égala presque celui du *Tartuffe*.

2 Étoffe que l'on trouve mentionnée dans la garde-robe de Molière.

à fond rouge, enrichi de boutons de fil d'or, dont les manches, fort estroites par le bout, me tomboient jusques aux poignets qui estoient environnés d'une double chaisne d'or qui me servoit de bracelets ; par dessus ce jupon, je revestis un caftan de tabit de fueille morte claire, orné de boutons d'or travaillés à jour, dont les bords rattachés au défaut d'une très belle et très riche ceinture de rubis et de diamans laissoient voir la chemise qui me dépendoit, comme j'ay dessus dit, jusqu'aux pieds où j'avois des mestes (1) et des pabouches blanches à la mode du pays ; par dessus tout cela, on me couvrit d'un long feregé rouge doublé de samour que je laissois assez ouvert pour ne pas cacher les autres habillements que j'ay dits. J'oubliois de dire que, par dessous le jupon, l'on me mit sur la poitrine trois ou quatre serviettes pliées pour me faire paroistre une grosseur et une rondeur en cet endroit, au lieu de tettons. (2) Voylà de quelle manière on m'équipa depuis le col jusqu'aux pieds. Mais ce fut un grand mystère pour la teste, car, premièrement, on cacha mes cheveux sous un mouchoir qu'on serra bien fort, et on n'en laissa qu'un peu pour paroistre de l'un et de l'autre costé du front. On me mit, après cela, un tarpos (3) qui estoit de velours rouge à six cornes dans lequel on en avoit fourré un autre, avec je ne

---

1 Les *mezd* sont des chaussons en cuir mou, par dessus lesquels on met les babouches.

2 On voit que le mot était très usuel à cette époque ; Molière avait fait dire, sept ans plus tôt, à son Sganarelle: « C'est l'office du médecin de visiter les tettons des nourrices. » M. Got dit aujourd'hui : le *sein*. Quel est le mot *propre* ?

3 Bonnet.

sçay quoy qui estoit fort pesant, et qui m'obligeoit de faire un effort pour ne pas laisser succomber ma teste. Ce tarpos fust retenu au-dessus du front par un saric de broderie de soie ; au dessus de ce saric, on attacha une bande de broderie d'or et d'argent où l'on ficha dans le milieu un fort beau poinçon d'or dont la teste estoit de plusieurs rubis mis en œuvre. On me pendit ensuite, à l'endroit des oreilles, deux pendants de deux émeraudes en poire, raisonnablement grosses, de chaque costé avec deux fils de perles rattachés par les deux bouts. Enfin, on m'attacha encore en ce mesme endroit un certain tissu de soie noire qui descendoit des deux costés jusque sur le sein en guise de cheveux. Outre cela, on avoit attaché, au haut du tarpos, un autre tissu de soie et d'argent à petites bandes qui couvroit le tarpos en retombant négligemment de costé et d'autre. On avoit adjousté à tout cela des narcisses qui achevoient de me mettre en un estat auquel on voit ordinairement paroistre les dames grecques chés elles. On m'a voulu faire croire que je n'avois pas mauvaise grâce dans cet habillement et qu'il me convenoit fort bien. Chimène estoit encore plus richement vestue que je n'estois ; l'infante à proportion, comme fille du roy, avec Léonore, sa demoiselle, pour les perles et les pierreries, mais il n'y avoit pas de différence dans la manière. »

« *Dimanche 5 Février*.... On donna au Palais de France une seconde représentation du *Cid* et de l'*Ecole des Maris*, mais elle ne se fit pas en présence de tant de monde que la première, à cause du mauvais temps causé par des neiges qui tomboient en abondance. »

« *Jeudi 9 Février*. Son Excellence fit rejouer, encore une autre fois, le *Dépit amoureux* avec le *Cocu Imaginaire* en

présence du Résident de Gennes, qui n'avoit pas encore veu la première des deux pièces. »

Dimanche 12 *Février... La Femme juge et partie* avec *l'École des Maris* fut représentée dans la maison de France devant son Excellence et Monsieur le Résident d'Angleterre.

Lundy 13 *février*. — Son Excellence ayant invité à disner Messieurs le Résident de Gennes et le Secrétaire d'Angleterre, il leur donna ensuite le divertissement de l'*École des Maris*, des *Quatre Trivelins* et du *Cocu Imaginaire*, dont la représentation dura depuis quatre heures jusqu'à huict heures du soir. Ce fut pour la dernière fois du carnaval qu'on joüa, car le lendemain,

Mardy 14 *février*, Le théâtre fut déffait et M. l'Ambassadeur fust invité à disner par le Résident de Gennes... »

Quatre jours plus tard, le Vendredi 17 Février, Molière mourait à Paris, sans avoir su que trois de ses chefs-d'œuvre avaient été applaudis à huit cents lieues du Palais-Royal. (1)

Georges MONVAL.

1 Le jour même de l'enterrement de Molière, Mardi 21 février, l'Ambassadeur de France enterrait à Constantinople son frère, Charles-Henry Olier de Nointel, décédé d'une hydropisie le 19 février, à l'âge de trente-cinq ans, après deux jours de maladie.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

Le Traité de la Comédie et des Spectacles. — Cet ouvrage posthume d'Armand de Bourbon, prince de Conti, forme le numéro 2 de la *Collection des nouvelles réimpressions françaises*, qui débutait dernièrement par le *Festin de Pierre* de De Villiers.

Nous n'insisterons pas sur ce qu'a de singulier le choix de pareils textes pour propager en Allemagne l'étude de notre langue. Il nous suffit que ce livre rare, qui n'a jamais été réimprimé en France, paraisse, en un format commode et peu coûteux, exactement conforme à l'édition originale de 1667, dont on a si scrupuleusement suivi le texte qu'on en a reproduit jusqu'à la mauvaise ponctuation et les fautes ou omissions. Notre amour du *fac-simile*, à nous autres Français, ne va pas jusque là. Nous faisons plus de cas des notes et commentaires de M. Karl Vollmôller et surtout des deux passages qui concernent Molière (page 32). C'est tout ce que nous retiendrons de cette longue et ennuyeuse prédication, très morale, mais très peu princière, contre la comédie, et surtout contre les représentations du dimanche. Le prince de Conti n'avait pas toujours été l'ennemi du Théâtre : ancien élève des jésuites, condisciple et plus tard protecteur de Molière, à quelle influence céda-t-il pour tonner ainsi contre l'*Ecole des Femmes* et *Don Juan*? Est-ce à lui seul qu'il convient d'attribuer le *Traité de la Comédie* et la traduction des *Sentiments des Pères de l'Eglise* ?

Le prix de ce volume est d'1 mark 60 (2 francs) chez G. Henninger, à Heilbronn (Allemagne).

On annonce, dans la même collection, le *Cercle des Femmes Savantes* (1663) de La Forge, les *Tragédies* de Robert Garnier et de Mairet, etc. etc.

XVII[e] Siécle — Lettres, Sciences, et Arts en France (1590 — 1700), illustré de 17 chromo. et 300 gravures sur bois (dont 16 tirées hors texte). — N'est-ce pas vraiment un livre moliéresque que cette encyclopédie artistique et littéraire du grand siècle, dont la maison Didot vient d'enrichir sa belle collection de livres d'étrennes ?

Sans parler des pages consacrées par M. Paul Lacroix à Molière dans son chapitre du *Théâtre et des auteurs dramatiques,* à l'hôtel de Rambouillet et aux Précieuses, ne convient-il pas de signaler à tout moliériste ce curieux musée de raretés iconographiques si fidèlement reproduites par les procédés nouveaux :

Le Château-neuf de S[t]. Germain-en-Laye, en 1669, superbe chromolithographie d'après le Van der Meulen du musée de Versailles; — le frontispice des Hommes Illustres de Perrault d'après Edelinck; — les portraits du médecin Fagon d'après Rigaud, de Scudéry et de Ménage, d'après R. Nanteuil; — le frontispice de *l'Impromptu de Condé* et la carte du *Pays du Tendre* ; le *Molière couché* de Mignard (ou Lebrun ?) détruit en mai 1871 dans l'incendie de l'Hôtel de Ville; le *Molière* de Coypel, gravé par Lépicié; — la *Renommée couronnant Arnolphe et Agnès,* frontispice du tome II de l'édition de 1666; — le portrait de Lully, gravé par Roullet d'après Mignard; — le Luxembourg, le Louvre, le château de Vaux, Versailles ; enfin toute une série de costumes, décors, ameublements, accessoires, qui reconstituent le milieu dans lequel a vécu Molière.

—*L'Artiste* a fait un tirage à part de l'excellent article de M. Baluffe sur le *Médecin volant à Pézénas* dont nous avons déjà fait l'éloge : nous souhaitons que même honneur soit fait à la curieuse étude sur *le Sicilien,* du même auteur, publiée dans une des livraisons suivantes de ladite Revue.

*
* *

L'abondance des matières ne nous permet que de signaler un curieux article de *Bibliographie Locale : la Farce des Quiolards*, publié par notre colloborateur M. E. Noël dans le *Journal de Rouen* du Jeudi 12 janvier. Nous en donnerons plus tard un extrait.

Eaux fortes pour illustrer Moliere. — M. F. Dupont a mené à bonne fin sa très-consciencieuse suite d'eaux-fortes consacrées à l'œuvre de Molière. Nous avons parlé des trois premières livraisons : les trois dernières ne le cèdent en rien à leurs aînées, et nons devons remercier le courageux et persévérant artiste qui nous a dotés d'une collection que son format semble destiner à illustrer la belle édition in 4° de l'Imprimerie Nationale.

Le 4e fascicule comprend : *Sganarelle* (scène VI) ; l'*Ecole des Maris* (acte I, scène 2) ; l'*Ecole des femmes* (acte II, 2); le *Mariage forcé* (scène de Pancrace) ; l'*Amour Médecin* (II, 4) et *George Dandin* (II, 10).

Le 5e : la *Critique de l'Ecole des Femmes*, *Mélicerte*, *Amphitryon*, scène dernière) ; le Brindavoine de l'*Avare*, une des meilleures planches; le *Bourgeois Gentilhomme* (scène de Nicole); le Vadius des *Femmes savantes*, vigoureusement traité, mais d'un caractère tout à fait opposé au personnage.

Le 6e : *Don Garcie de Navarre* dans un décor mauresque; la *Princesse d'Elide* (scène de Moron et du sanglier); le *Misanthrope*, les *Amans magnifiques*, Psyché sur le rocher et la *Comtesse d'Escarbagnas*.

Les amateurs désireux de posséder ce recueil, formant un total de trente-six planches, tirées à petit nombre sur Japon, devront s'adresser directement à l'auteur, M. F. Dupont, 1. rue Troyon (place de l'Etoile).

—Lire, dans le *Moniteur Universel*, les feuilletons de notre collaborateur M. Ed. Thierry des lundis 31 octobre 1881 et 9 Janvier 1882, sur *le Tartuffe* au Raincy et le personnage d'Elmire.

Du Monceau.

LA VENTE GUY-PELLION

Lundi 6 février et les cinq jours suivants, à deux heures précises, aura lieu, en la salle n° 3 de l'Hôtel des Commissaires-Priseurs, la vente d'une collection de livres anciens, rares et précieux composant la bibliothèque de M. P. G. P. (voir les armes parlantes en tête du catalogue publié par M. Durel, libraire chargé de la vente.)

Ce catalogue, illustré de 75 fac-similés, se compose de 734 numéros, dont une trentaine intéressent très spécialement les moliéristes :

Citons, avant tout, 18 pièces de Molière en *éditions originales* reliées par Trautz-Bauzonnet en maroquin rouge jans. dent. int. tr. dor. : L'*Estourdy*, le *Dépit amoureux*, *l'Ecole des Femmes*, la *Critique*, les *Fâcheux*, le *Mariage forcé*, le *Misantrope*, le *Sicilien*, le *Tartuffe*, *M. de Pourceaugnac*, *Amphitryon*, *l'Avare*, *George Dandin*, les *Fourberies de Scapin*, les *Femmes Savantes*, le *Festin de Pierre* (1683), les *Fragmens de Molière* (1682) et le *Divertissement Royal* (1670).

Puis la rarissime édition de 1674, dite « la véritable édition originale des *Œuvres de Molière* » ; celle de 1682 dans sa première reliure ; l'édition de Bret (1773) avec sle figures de Moreau ; enfin les N°s 441 à 449 et le N° 734 du Catalogue.

Cette partie de la collection sera vendue à la 5e et à la 6e vacation des Vendredi 10 et Samedi 11 février.

Nous donnons ci-après deux des fac-similés exécutés par la maison Fernique, et gracieusement communiqués par M. Durel.

G. M.

L'ESTOVRDY
OV LES
CONTRE-TEMPS,
COMEDIE.

REPRESENTE'E SVR LE Theatre du Palais Royal.

Par I. B. P. MOLIERE.



A PARIS,
Chez GABRIEL QVINET, au Palais, dans la Galerie des Prisonniers, à l'Ange Gabriel.

M. DC. LXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

LE TARTVFFE, OV L'IMPOSTEVR,

COMEDIE.

PAR I. B. P. DE MOLIERE.



Imprimé aux despens de l'Autheur, & se vend

A PARIS,

Chez IEAN RIBOV, au Palais, vis-à-vis la Porte de l'Eglise de la Sainte Chapelle, à l'Image S. Loüis.

M. DC. LXIX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie française. — Mardi 27 Décembre, *les Précieuses Ridicules* à l'Opéra (v. plus bas.) — Lundi 2 Janvier, matinée : *Le Médecin malgré lui* (MM. Got, Barré, Boucher, Roger, Richard, Tronchet ; Mmes Jouassain, D. Félix, Reichemberg.) — Dimanche 15, 260e anniversaire de Molière ; matinée : *L'Étourdi* (MM. Coquelin, Coquelin cadet, Garraud, Boucher, Martel, Joliet, Baillet, Davrigny ; Mlles Lloyd et Martin) et les *Femmes Savantes* (MM. Got, Maubant, Barré, Coquelin cadet, Le Bargy, Richard, Tronchet; Mmes Brohan, Jouassain, Barretta, Samary, Lloyd) ; le soir, le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Truffier, Baillet, Davrigny, Villain, Leloir ; Mlle Fayolle) et le *Bourgeois Gentilhomme* avec la *Cérémonie turque* (même distribution qu'à la reprise, sauf Boucher qui joue Cléonte.) — On devait redonner deux fois le *Bourgeois* aux abonnés, mais une extinction de voix de M. Thiron l'a fait remplacer, le mardi 17, par les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Truffier, Roger, Baillet, Davrigny : Melles Bianca, Thénard et Frémaux.) — Dimanche 22, matinée : le *Mariage forcé*. —

Opéra. — Mardi 27 Décembre, représentation extraordinaire au profit des victimes de l'incendie du Ring-Theater de Wien et des naufragés de la Manche : La Comédie française y concourt avec les *Précieuses Ridicules* (MM. Got, Mascarille ; Coquelin ainé, Jodelet ; Febvre, 1er violon ; Thiron, Gorgibus ; Prud'hon, la Grange ; Boucher, Ducroisy ; Joliet, 2e violon ; Villain, 1r porteur ; Leloir, 2e porteur ; Mmes Dinah-Félix, Madelon ; J. Samary, Cathos et Frémaux, Marotte). — Vendredi 20 Janvier, *Don Juan*. —

Odéon. — Lundi 2 Janvier, Soirée populaire à prix réduits : reprise de *Don Juan* (Amaury); Mardi 3 et Dimanche 8, matinées populaires à prix réduits : *Don Juan*. Dimanche 15, 260e anniversaire de Molière; matinée : *Tartuffe, Ode à Molière*, de M. Antoine Cros, (1) dite par Porel, et le *Médecin malgré lui*; le soir, le *Misanthrope, Ode à Molière,* et le *Malade imaginaire*, suivi de la *Cérémonie*. — Lundi 16, soirée populaire : l'*Ecole des Maris*. — Dimanche 22, matinée populaire l'*Ecole des Maris*. — Lundi 23, soirée populaire : *Le Médecin Malgré lui*. Mardi 24, le *Dépit Amoureux*.

Théatre français de Bordeaux. — Dimanche 15 Janvier, matinée : *Tartuffe* (MM. Depay, Ménéhand. Destez, etc. ; Mmes Dorlia, Murat, etc.); *Gloire à Molière !* stances d'Hip. Minier et Scène du *Couronnement*.

Théatre d'Auxerre. — Un essaim de lauréats et d'élèves du Conservatoire a pris son vol vers la Bourgogne pour célébrer l'anniversaire de Molière par une représentation du *Médecin malgré lui* (MM. Quettier, Belleval, Atget, Dubois, Ray, Aubry ; Mlles Barthélemy, Delisle, Thouard, Valcordès) et du *Tartuffe* (MM. Falconnier, Quettier, Ray, Belleval, Dubois, Atget, Aubry; Mlles Barthélemy, Delisle, Thouard, Valcordès). M. Falconnier, très applaudi dans le personnage de Tartuffe, a dit la *Maison de Molière*, de François Coppée, et la soirée s'est terminée par le couronnement du buste.

Collège de France. — C'est par erreur que nous avons, à la page 319, imprimé 2 heures *et demie* comme heure du cours de M. E. Deschanel. C'est à deux *très précises,* le mercredi, que le professeur monte en chaire, et nous devons charitablement prévenir les auditeurs sérieux (il y en a) d'arriver une demi-heure à l'avance, s'ils ne veulent rester debout, pressés et bousculés par chaque nouveau retardataire. La salle no 8 est beaucoup trop

(1) Librairie Ollendoff, I vol.-in 18 un franc.

petite pour contenir le nombreux public de M. Deschanel, et nous avons peine à comprendre qu'on n'ait pas déjà mis à sa disposition le grand amphithéâtre, comme on fut, jadis, contraint de le faire, à la Sorbonne, pour le cours du regretté S. René Taillandier, qui parla, tout un semestre, et fort noblement, de Molière.

M. Deschanel ne peut lui consacrer que quelques leçons ; il se hâte, et c'est grand dommage, car on s'attarderait volontiers avec lui à un sujet qu'il aime profondément, qu'il commente avec un rare bonheur d'expression, qu'il fait vivre par une lecture animée des passages les plus saillants.

⁂

SALLE DES CAPUCINES. — M. Talbot, dans chacune de ses *Causeries familières* du mercredi soir, récite des scènes, des actes entiers des principaux chefs d'œuvre de Molière.

MONDORGE.

ERRATUM.

Nous prions nos lecteurs de corriger ainsi le 11e vers du sonnet *Molière et Rabelais* :

« Ils dédaignent toujours *la mode* et *l'attifet*, »

que M. Anatole de Montaiglon voudra bien nous pardonner d'avoir estropié dans la livraison du 1er Janvier.

A.-H. BÉCUS, Typ. 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Départ, 21, 25.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 36. 1er MARS 1882.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

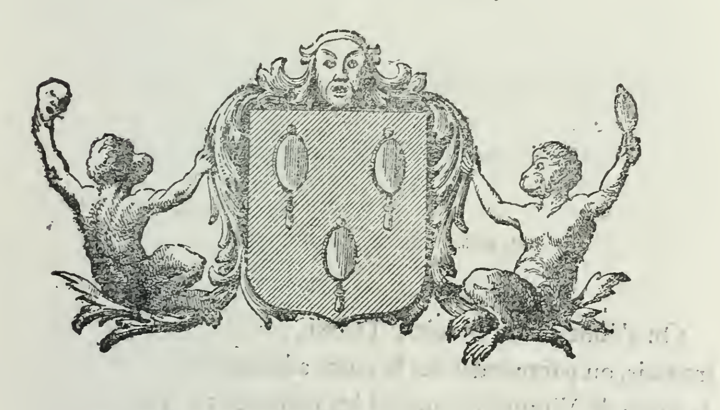
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL,

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1882

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXVI

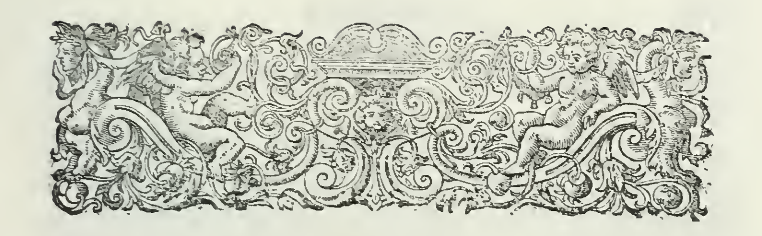
TROISIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



TARTUFFE, ARNAULD ET PORT-ROYAL

Mon ami Louis Lacour a publié, en 1877, un premier volume d'*Études sur Molière;* mais ce premier volume, si bien accueilli que l'édition en a été épuisée dans le cours d'un mois, n'a pas tenu ses promesses, puisque nous attendons encore le second et le troisième. Bien plus, Louis Lacour nous a fait savoir que son sympathique et intelligent éditeur, le savant M. A. Claudin, se refusait, par système, à faire une nouvelle édition du charmant volume, intitulé : *Le Tartuffe par ordre de Louis XIV, le véritable prototype de l'Imposteur, recherches nouvelles, pièces inédites.*

Nous espérons, dans l'intérêt des moliéristes, que M. A. Claudin se relâchera exceptionnellement de son système, qui a du bon et qui témoigne de sa part un rare sentiment de délicatesse et de convenance à l'égard des acquéreurs d'un livre qu'il a publié et qu'il ne veut pas déprécier par une réimpression. M. Louis Lacour, en effet, pourrait aisément doubler l'étendue de son ouvrage, et en augmenter singulièrement l'importance, par un complément de recherches et de découvertes relatives au sujet,

tout à fait neuf, qu'il a traité avec beaucoup de tact et de finesse.

Ce curieux petit livre a été fait pour démontrer que la comédie du *Tartuffe* fut mise au théâtre par ordre de Louis XIV, qui en avait lui-même indiqué le sujet et le but, et que Molière, en composant cette comédie, a personnifié, dans le rôle de Tartuffe, non un jésuite, mais bien un janséniste. M. Louis Lacour n'a pas de peine à rassembler des preuves solides, pour établir, de science certaine, que Louis XIV, avec le concours de Molière, son exécuteur des hautes œuvres dramatiques, avait condamné et fustigé, sur la scène, le jansénisme qu'il abhorrait.

Nous regrettons que Louis Lacour n'ait pas connu un livre bizarre et original de Pierre Varin : *la Vérité sur les Arnauld complétée à l'aide de leur correspondance inédite* (Paris, Poussielgue-Rusand, 1847, 2 volumes in-8). Il aurait trouvé, dans le premier volume (de la page 182 à la page 210) une *Etude sur le Tartuffe*, dans laquelle l'auteur a comparé le rôle du *Tartuffe* avec la correspondance même d'Arnauld d'Andilly, qui est représenté ainsi dans un passage des *Mémoires* de Saint Simon : « C'est le plus ardent et le plus brusque des humains... Je ne sais si c'est pour se consoler de son veuvage, mais il allait voir des femmes et les baisoit et embrassoit charitablement un gros quart d'heure. Je ne saurois comment appeler cela, mais si c'est dévotion, c'est une dévotion qui aime fort les belles personnes. » Après plusieurs citations de la correspondance inédite d'Arnauld d'Andilly, Pierre Varin accentue ces citations, en répétant comme Orgon : *le pauvre homme !* C'est à Madame de Sablé qu'Arnauld d'Andilly écrivait le 21 septembre 1660 : « Est-ce là donc ce qui vous glaçoit le cœur ? En vérité, vous estes

une mauvaise femme de m'avoir fait une si cruelle injustice... Que ne donnerois-je point pour vous pouvoir entretenir à loisir ? Mais ce ne sont pas seulement six lieues de chemin qui nous séparent ; c'est que vous ne pouvez jamais vous résoudre de les faire, quoy que je sois très asseuré que vous avez la bonté de le désirer. » N'est-ce pas là un billet doux de *Tartuffe* à Elmire ? Une partie de la grande scène d'Elmire avec Tartuffe se retrouve dans plusieurs lettres d'Arnauld d'Andilly, qui voudrait bien décider Madame de Sablé à venir se fixer à Port-Royal des Champs, « tant le désert, dit-il, a de vertus secrètes, que l'on ne sçauroit assez estimer. »

On reste convaincu, après avoir lu l'*Étude sur le Tartuffe*, par Pierre Varin, que le Tartuffe de Molière était un véritable janséniste, peint d'après nature et aussi d'après la correspondance d'Arnauld d'Andilly.

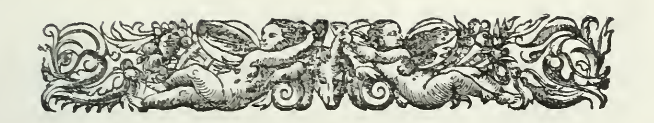
La thèse soutenue si habilement par Louis Lacour était déjà esquissée dans quelques ouvrages antérieurs au sien. L'abbé Philippe-Louis Joly, de Dijon, dans ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (Paris E. Ganeau, 1752, 2 vol. in-fol.), complète l'article *Poquelin* par cette remarque, qui donne raison au commentaire de Pierre Varin sur le *Tartuffe* : « Quelques personnes ont prétendu que Molière, dans son *Tartuffe*, avait eu en vue Port-Royal et en particulier M. Arnauld d'Andilly, qui, dit-on, est joué dans la scène où il est dit que Tartuffe *mangea fort dévotement deux perdrix, avec une moitié de gigot en hachis*. On ajoute que ce fut *Port-Royal* qui engagea M. le premier Président de Lamoignon à défendre la réprésentation de cette pièce. »

Louis Lacour n'oubliera pas certainement de s'en référer

au témoignage de l'abbé Joly, de Dijon, s'il fait une seconde édition complétée de son intéressant volume. Il ne négligera pas aussi de rapporter l'observation de l'abbé Joly sur les deux faits que ce critique impartial a mentionnés, sans en tirer les conséquences qui auraient dû l'amener à se demander si Molière a voulu mettre en scène un jésuite ou un janséniste dans le personnage du Tartuffe : « Si ces faits étaient véritables, dit-il, ils détruiroient un autre bruit aussi peu prouvé qui a cours, à savoir que Port-Royal et surtout M. Nicole revoyoit et corrigeoit les comédies de Molière. On a crû aussi que ce poète avait voulu jouer, dans le *Tartuffe*, M. de Roquette, évêque d'Autun. »

Cette note a bien sa valeur, car on peut supposer, avec de grandes apparences de probabilité, que les solitaires demi-mondains de Port-Royal avaient essayé, par l'entremise de Racine et de Boileau, de se faire un ami et un défenseur de Molière, qui avait alors l'oreille du roi. Il est donc possible que, Racine y aidant, les plus habiles grammairiens de Port-Royal aient corrigé, au point de vue du style, une ou deux comédies de Molière, qui ne prenait pas la peine de se corriger lui-même, quand il faisait imprimer ses pièces ; mais, une fois brouillé avec Racine en 1665, après la représentation de la tragédie d'*Alexandre*, on peut être sûr que Molière se tint à distance de Port-Royal et prit en défiance et en aversion les doctrines des jansénistes, qu'il allait bientôt trainer impitoyablement devant le tribunal de la Comédie.

P. L. JACOB, *bibliophile.*



LES TROIS
FESTIN DE PIERRE

Il est communément admis que les comédiens italiens du temps de Molière jouèrent une seule pièce de théâtre intitulée *Il convitato di pietra*, qu'on traduisit : *le Festin de Pierre*, et que toutes les troupes comiques de Paris s'empressèrent de leur emprunter. La vérité est que les Comédiens Italiens représentèrent *Il convitato di pietra* sous trois formes différentes ou représentèrent successivement trois piéces sous ce titre.

Le premier *Convitato*, qui fut représenté au plus tard en 1658, l'année même du retour de Molière à Paris, avait très probablement pour auteur Giliberto, ou Giliberti, de Solofra. C'est celui qu'ont traduit Dorimond et de Villiers avec fidélité. On n'a pu jusqu'ici en retrouver le texte italien. Les deux traducteurs ont tous deux intitulé leur pièce : *Le Festin de Pierre ou le Fils criminel*. On peut conclure des termes qu'emploie de Villiers dans son *Epitre dédicatoire* que ce sous-titre existait également dans la pièce des Italiens : « Mes compagnons, dit-il, infatués de ce titre : *le Festin de Pierre ou le Fils criminel*, après avoir vu tout Paris courir en foule pour en voir la représentation qu'en ont faite les Comédiens Italiens, se sont persuadés que, si ce sujet étoit mis en françois, cela nous attireroit un

grand nombre... de spectateurs etc. » Si Dorimond ou de Villiers avaient été choisir pour leur imitation ou leur traduction une autre pièce que celle que les Italiens jouaient, ils n'eussent point manqué de le dire. De Villiers surtout n'eût pas insisté sur « le peu d'invention qu'il y a apportée » et se serait cru obligé à quelques explications. Dans une reprise que les Comédiens Italiens firent du même sujet, vers 1667, ils substituèrent à cette pièce de Giliberto une autre pièce dont l'auteur est le florentin Cicognini. Celle-ci, nous la possédons en éditions assez nombreuses. Comment cette substitution nous est-elle prouvée ? C'est que nous possédons aussi le scenario du célèbre Arlequin Dominique, scénario traduit par Gueulette. Dans ce recueil, où Dominique a tracé pour son usage personnel le canevas de tous ses principaux rôles, se trouve le canevas du rôle du valet du *Convitato di pietra*. Or, en comparant ce rôle avec celui du valet Passarino dans la pièce de Cicognini, on constate que c'est exactement le même, à quelques enjolivements près ; la pièce à la quelle il s'adapte est une pièce en trois actes, comme celle de Cicognini, l'ancienne pièce traduite par Dorimond et de Villiers, avait cinq actes. Vers quelle époque la substitution eut-elle lieu ? Par la place qu'il occupe dans le recueil des rôles de Dominique, ce nouveau *Convitato di pietra* dut être joué en 1667, et c'est en effet sous cette année, entre *le Case Svaligiate* (les Maisons dévalisées) et *Arlechino creduto prencipe* (Arlequin cru prince), que les frères Parfaict l'ont rangé dans leur *Histoire de l'ancien théâtre italien*.

Pourquoi les Comédiens Italiens opérèrent-ils ce changement ? On se l'explique aisément. La partie sérieuse, tragique, si l'on veut, du sujet est beaucoup plus développée

dans la pièce attribuée à Giliberto que dans celle de Cicognini ; le rôle du valet ou *zanni* a une bien plus grande importance dans celle-ci que dans l'autre. Or plus le séjour des Italiens à Paris se prolongea, plus ils sentirent la nécessité de diminuer la partie héroïque ou sentimentale de leurs pièces ; puis ils se convainquirent que les lazzi des acteurs bouffons, des Scaramouche, des Dominique, etc., étaient ce qui remplissait leur salle et grossissait leurs recettes ; plus ils furent portés, par conséquent, à donner une grande place dans leurs représentations à ceux qui avaient toute la faveur du public.

Mais, si l'on s'en rapporte au gazetier Robinet, successeur de Loret, ce n'est pas tout : Au commencement de février 1673, quelques jours par conséquent avant la mort de Molière, les Italiens ont joué une suite, une continuation du *Convitato di pietra* ou *Festin de Pierre,* dont le héros était un fils bâtard de don Juan, digne émule de son père et foudroyé comme lui. Voici comment le gazetier s'exprime, dans sa lettre en vers du 4 février 1673 :

La comédie où je prétens
M'aller ébaudir quelque tems
Est, si l'on désiroit s'en enquerre,
La suite du *Festin de Pierre*
Que messieurs les Ausoniens,
Alias les Italiens,
Dont nous aimons le jeu folâtre,
Représentent sur leur théâtre.
L'argument en est, en deux mots,
Certain scélérat de héros,
Batard et parfaite copie
De ce *Don Juan*, ame impie,
Qu'en l'autre tragedie on voit

Périr ainsi qu'il le devoit :
Et comme dedans cette suite
Meurt aussi, selon son mérite,
Ce fils plus scélérat encor
Qui prent un insolent essor
Dans toutes les sortes de vices
Qui de ces gens font les délices.
Car l'assassinat et le dol,
L'enlèvement et le viol,
L'infidélité, le blasphème
Contre la divinité même,
Sont les jeux de ce garnement :
Lequel enfin, pour châtiment,
Est enfoncé d'un coup de foudre
Dans les enfers presques en poudre.

Robinet ajoute que ce sujet, si propre à donner de l'effroi, grâce au jeu comique des acteurs fait rire de l'un à l'autre bout; qu'il y a beaucoup de machines ou changements à vue, beaucoup de danse et de musique, celle-ci composée par Cambert; et il termine par ces mots qui ne permettent pas de récuser son témoignage :

Et certainement je le dis,
Car j'ai déjà la pièce vue,
Qui par moi doit être reçue.

Ce troisième *Convitato di pietra* ne nous est connu que par cette sommaire analyse.

C'est peut-être à ce troisième *Convitato* que se rapportent les additions au Convié de pierre (*Agiunta al Convitato di pietra*) que Dominique a mises dans son scenario à la suite du canevas de son rôle tracé pour la pièce de Cicognini.

Les destinées de la fameuse légende dramatique sur le Théâtre Italien de Paris sont donc moins simples qu'on ne

l'a crû généralement. Pour ce qui concerne Molière, cela n'est pas sans avoir quelques conséquences; car lorsqu'on pouvait faire remonter le scenario de Dominique jusqu'aux représentations de 1658, il y avait lieu de de se demander si certains traits, qu'on trouvait à la fois dans le scenario de Dominique et dans le *Don Juan* de Molière, avaient été empruntés par Molière à Arlequin, ou si c'était le contraire. Tel est, par exemple, l'ordre que don Juan donne à Sganarelle d'expliquer à dona Elvire pourquoi il est parti. Le même ordre est indiqué dans le scenario de Dominique, et notez qu'il n'existe rien de pareil ni dans les traductions de Dorimond et de Villiers, ni dans la pièce de Cicognini. Donc ou Dominique l'emprunta à Molière, ou Molière l'emprunta à Dominique. La question ne peut plus être posée, du moment où nous établissons que le canevas du rôle de l'Arlequin Dominique a été fait pour la pièce de Cicognini, et que cette pièce de Cicognini a remplacé une autre pièce sur le Théâtre italien de Paris vers 1667. Il est certain dès lors qu'Arlequin est l'imitateur, puisque Molière avait donné son *Don Juan* dès 1665. La solution sera la même pour tous les cas pareils; ainsi on ne sera plus tenté de dire que le caractère de Sganarelle, servant malgré lui un maître qui le révolte et qui l'épouvante, existe en germe dans le : « Allons donc, puisqu'il le faut! » de Dominique; et l'on conviendra que ces recherches, toutes minutieuses qu'elles paraissent, ne sont pas sans avoir d'utiles résultats pour la connaissance approfondie de l'œuvre de notre Poète.

Louis MOLAND.



UNE BÉVUE DE M. SCRIBE

Les bévues de Scribe sont aussi nombreuses que célèbres, en matière d'histoire et de couleur locale, comme en matière de grammaire et de prosodie : — nous ne parlons ni des caractères, ni des passions, ni des sentiments, etc. En voici une assez piquante, que la presse a peut-être relevée jadis, mais qui n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être. Comme elle se rapporte à Molière, il est du devoir du *Moliériste* de la remettre en lumière.

On sait la thèse surprenante que soutenait, dans son *Discours de réception à l'Académie française* (28 janvier 1836), l'auteur de *Michel et Christine*. Suivant lui, c'est une erreur de croire que le théâtre soit l'image de la société et que les œuvres dramatiques aient quelque importance pour l'histoire des mœurs sociales. Après être parti d'Aristophane, il arrive à notre Molière :

« Je ne pense pas, dit-il, que l'auteur comique soit historien : ce n'est pas là sa mission : je ne crois pas que dans Molière lui-même on puisse retrouver l'histoire de notre ays. La comédie de Molière nous [instruit-elle des grands évènements du siècle de Louis XIV ? nous dit-elle un mot des erreurs, des faiblesses ou des fautes du grand Roi ? *nous parle-t-elle de la révocation de l'Édit de Nantes ?* »

On avouera qu'il eût été difficile à Molière, mort le 17 février 1673, de parler d'un fait historique qui s'est produit — le 17 octobre 1685 !

Villemain, dans une réponse qui est un chef-d'œuvre de finesse piquante, n'eut pas de peine à réfuter l'étrange théorie de Scribe : il rendit pleine justice à la comédie et à Molière. Mais il ne releva point cette mention très originale de l'édit de Nantes. On s'étonne que l'ingénieux secrétaire perpétuel. qui connaissait et l'histoire littéraire et l'histoire politique, l'ait passée sous silence. Il y eût trouvé matière à quelqu'une de ces malices, qu'on aime assez à l'Académie, et qu'il aimait plus que personne.

L........

TARTUFFE OU TARTUFE ?

D'après l'opinion aujourd'hui la plus accréditée, le nom *Tartuffe* viendrait du mot italien qui sert à désigner le mets *truffe*. Littré semble s'autoriser de cette étymologie pour écrire avec une seule *f* le titre de l'immortelle comédie. Il n'est point démontré cependant que le mot italien s'écrivît comme Littré le prétend, ou au moins qu'il exigeât nécessairement cette orthographe. Je crois au contraire qu'à l'époque de Molière, il prenait indifféremment une ou deux *f*. Dans tous les cas, je le trouve écrit des deux façons dans un lexique que le Grand Comique pouvait très bien avoir sous la main. Je lis, dans « *La seconde partie de dictionnaire italien et françois, — Bien curieusement reveu, corrigé, et augmenté.* — Par Nathanael Duez, Maistre de la langue Françoise, Italienne, et Allemande. — *Contenant les mots François expliqués en Italien* » (A Leide, — Chez Jean Elzevier, — Imprimeur de l'Académie. M.DC.LIX) :

« Truffe, ou Truffle, *tartuffo*, tartufolo, et tribolo acquatico ».

Plus bas, à la forme *Truffle*, au lieu de renvoyer à l'autre forme, l'auteur redonne la traduction, mais, cette fois, en écrivant *tartufo*.

Il en résulte que Molière a pu, comme c'était son droit, préférer la première de ces orthographes, et qu'on ne saurait invoquer contre lui l'étymologie italienne du nom *Tartuffe*.

Louis BARDE.

Lire, à ce sujet, le très concluant article : *De l'orthographe du mot Tartuffe*, publié par M. Dr Desbarreaux-Bernard dans la *Revue de Toulouse* du 22 juin 1858 et le *Bulletin du Bibliophile* de 1859.

LA VENTE GUY-PELLION

Voici les prix d'adjudication des Nos relatifs à Molière :

420,	mis sur table à	1500 fr.,	a été vendu	1030 fr.,	Morgand.
421	Ed. de 1682	600 »	—	499 »	Durel.
422	— 1773	200 »	—	293 »	Rouquette.
423	*Estourdy*	1000 »	—	1260 »	Enouf.
424	*Dépit*	1000 »	—	950 »	Durel.
425	*Ecole des f.*	1500 »	—	1220 »	Enouf.
426	*Critique*	1000 »	—	1150 »	d°
427	*Fâcheux*	500 »	—	1300 »	Porquet.
428	*Mar. forcé*	1000 »	—	1220 »	Enouf.

429	*Misantrope*	1500 »	—	1220 »	Durel.
430	*Sicilien*	800 »	—	1120 »	Porquet.
431	*Tartuffe*	2500 »	—	2205 »	Durel.
432	*Pourceaugnac*	1200 »	—	1120 »	Porquet.
433	*Amphitryon*	1800 »	—	1120 »	d°
434	*Avare*	1200 »	—	1100 »	
435	*George Dandin*	1000 »	—	1120 »	Enouf.
436	*F. de Scapin*	2000 »	—	1320 »	Porquet.
437	*F. savantes*	1000 »	—	900 »	Durel.
438	*Festin de Pierre*	500 »	—	565 »	Porquet.
439	*Frag. de Mol.*	300 »	—	730 »	Enouf.
440	*Div*t *Royal*	500 »	—	330 »	Durel.
441	*Sganarelle* (1663)	300 »	—	150 »	d°
442	d° (1666)	500 »	—	200 »	d°
443	*Plaisirs de l'I.E.(1668)*	100 »	—	50 »	
444	*Tartuffe* (2e édit.)	500 »	—	390 »	Durel.
445	*Psiché* (1673)	100 »	—	50 »	d°
446	*Malade Imaginaire*	100 »	—	71 »	d
447	Vie de Molière (1739)	20 »	—	8 »	
448	*Précieuses* de Somaize	10 »	—	10 »	
449	*Véritables précieuses*	10 »	—	10 »	

La vente de cette riche collection a produit, en 6 jours, la somme totale de 135.000 fr. Le N° qui a atteint le plus haut prix est Chansons de La Borde) adjugé 3.850 fr.

⁂

DE'PIT AMOVREVX

COMEDIE,

REPRESENTE'E SVR LE Theatre du Palais Royal.

DE I. B. P. MOLIERE.



A PARIS,

Chez GABRIEL QVINET, au Palais, dans la Galerie des Prisonniers, à l'Ange Gabiel.

M. DC. LXIII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

MONSIEVR
DE
POVRCEAVGNAC,

COMEDIE

FAITE A CHAMBORD,
pour le Diuertiſſement du Roy.

PAR I. B. P. MOLIERE.



A PARIS,
Chez IEAN RIBOV, au Palais, vis à vis
la Porte de l'Egliſe de la Sainte Chapelle,
A l'Image S. Louis.

M. DC. LXX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



BIBLIOGRAPHIE

Notre collaborateur M. Ch. Livet vient de donner, à la librairie Paul Dupont (1) une nouvelle édition classique du *Tartuffe* avec la Préface et les trois placets, conforme à la dernière édition revue par Molière (2e édit. achevée d'imprimer le 6 juin 1669), avec des notes historiques et grammaticales et un lexique de la langue du *Tartuffe*.

La notice qui précède est un excellent résumé de l'histoire de la pièce avant, pendant et après son interdiction. M. Livet rappelle quelques-unes des interprétations plus ou moins fantaisistes données du principal personnage, soit au temps de Molière, soit dans le nôtre, et termine par un rapide coup-d'œil sur les principaux rôles de la pièce et leurs interprètes successifs.

Le texte est accompagné des principales variantes, et suivi de notes générales qui vont au-devant de toutes les questions que peut se poser le lecteur et lui offrent, en quelque sorte, ces « leçons de choses » si fort à la mode aujourd'hui.

Enfin, le lexique qui complète cet important travail se recommande tout spécialement aux interprètes de Molière, tant pour le sens étymologique des mots qu'au double point

(1) 41, R. J. J. Rousseau. 1 vol. in-18 de 265 pages : 1 fr. 50.

de vue de la grammaire et de la prosodie.

En préparation, l'*Avare* et le *Misanthrope*.

— Lire, aux *Débats* du 7 février, un *Essai sur l'Art dramatique en Syrie*, où M. H. Ganem signale un *Avare*, comédie arabe de Maroun Naccache, sur laquelle nous reviendrons quelque jour.

— Un poète comique du temps de Molière. — Sous ce titre, les *Études littéraires* de M. St. René Taillandier, publiées en 1 vol. in-18 par l'éditeur Plon, reproduisent l'un des derniers travaux du regretté professeur : *Boursault, sa vie et ses œuvres*, que n'ont pas oublié les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*.

— La Maison de Molière. — Par le chapitre qui porte ce titre, et qui n'est que la réunion de cinq ou six articles publiés dans le *Gil Blas* sous le masque de « Mascarille, » le nouveau volume de M. Gustave Claudin, *Les Vingt-huit jours d'Anaïs* (1), nous appartient un peu. Il appartient à tous par l'humour et le bon sens qu'y a semés le spirituel Eurotas du *Moniteur*. La nouvelle qui donne le titre au volume n'en remplit pas la moitié : le reste est consacré au Foyer de la Danse, à la Comédie-Française, au Café de Paris, au boulevard de 1840 à 1848, etc., amusante série d'anecdotes racontées par un vrai parisien du bon temps, « dont la race — dit l'auteur — a disparu comme celle des carlins. »

Molière et Montespan. — L'auteur de cette comédie en un acte en vers, (dont nous avons signalé la première représentation au troisième Théâtre français le 15 Janvier 1879 et la reprise au même théâtre le 15 Janvier suivant) M. François Fabié, est professeur au Lycée de

---

(1) 1 vol. in-18, chez Dentu : 3 fr. 50.

Toulon. Aussi est-ce le *Bulletin de l'Académie du Var* qui a publié ce spirituel à-propos, dont nous venons de recevoir le tirage à part (1).

La scène est à Paris, chez Molière, le soir de la première d'*Amphitryon*. Le marquis de Montespan vient pour bâtonner l'insolent comédien qui a osé mettre en scène lui, sa femme et le Roi sous les masques du général Thébain, d'Alcmène et de Jupiter. Mais il trouve en Molière un mari aussi à plaindre que lui. Il se radoucit et l'écoute. Sosie le console et lui apprend que

» Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire. »

Le marquis retournera au fond de sa province : la nature, qui est un grand médecin, achèvera la guérison commencée par Molière. — La fidèle de Brie, la bonne Laforêt et le joyeux Chapelle donnent la note ou tendre ou comique à ce quintette ; et, à part quelques légers anachronismes qui sont de tradition dans toute pièce basée sur la vie de Molière, la comédie de M. Fabié peut passer pour l'un des meilleurs à-propos moliéresques qu'on ait représentés depuis une dizaine d'années.

— Le *Théâtre choisi de Quinault* vient de paraître en 1 vol. in-18 chez l'éditeur Laplace. Notre collaborateur M. Ed. Thierry a fait, dans son feuilleton dramatique du *Moniteur* (6 février) un juste éloge de la *notice biographique*, signée V. Fournel, qui précède les dix pièces de ce contemporain de Molière. M. Thierry a encore consacré son feuilleton suivant (*Moniteur* du 13) à une très curieuse analyse de la fameuse *Astrate*, qu'il défend contre Boileau.

(1) 8° de 40 p. Toulon, imprimerie Régis Pharisier, 1882.

— La librairie Lefilleul, qui vient de publier le *Molière-Boucher*, annonce une suite des six compositions de Ch. Coypel pour illustrer Molière, réduites et gravées par T. de Mare.—Le prix des exemplaires variera de 18 à 60 fr., selon l'état et le papier.

— Le tome VII du *Molière-Jouaust* vient de paraître à la librairie des Bibliophiles. Le tome VIII et dernier contiendra la *Jalousie du Barbouillé* et le *Médecin volant*. Nous attendrons la fin de cette belle publication pour en parler plus longuement.

Du Monceau.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie française. — Dimanche 5 février, matinée : le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Truffier, Baillet, Villain, Davrigny, Leloir, Mlle Fayolle). — Jeudi 16, le *Mariage forcé*, (d°) et le *Bourgeois Gentilhomme* (distn. de la reprise) avec la *Cérémonie*.— Dimanche gras 19, matinée : L'*Etourdi* (Coquelin, Boucher, etc., Mlle Fayolle joue pour la première fois le rôle de Célie) et le *Malade Imaginaire* (M. Thiron).— Lundi 20, *les Femmes savantes* (MM. Got, Delaunay, Coquelin, etc.,) et *Amphitryon* (M. Thiron, Sosie ; M. de Féraudy joue pour la première fois Mercure). — Mardi gras 21, matinée : le *Dépit amoureux* ; le soir, le *Mariage forcé* et le *Bourgeois Gentilhomme* avec la *Cérémonie*. — Lundi 27, le *Dépit amoureux*.

Opéra. — Lundi 30 Janvier, le *Don Juan* de Mozart.

Odéon. — Mardi 24 Janvier, le *Dépit amoureux* (MM. Amaury, Cressonnois, Peutat, Sirdey ; Mlles Marie Chéron et Lauriane) — Samedi 28, pour la Saint Charlemagne, soirée populaire : le *Médecin malgré lui* (MM. Porel, Clerh, Amaury, Mlle Chéron). Jeudi 2 février, Vendredi 3, Samedi 4, Dimanche (matin et soir) 5 : le *Dépit amoureux*. — Lundi 6, 23e soirée populaire : *Don Juan*. — Du mardi 7 au Dimanche (matin et soir) 12, le *Dépit amoureux*. — Lundi 13, 24e soirée populaire : le *Malade Imaginaire*, (Clerh, Mme Grivot). — Du mardi 14 au Dimanche gras 19, le *Dépit amoureux*. — Lundi 20, 25e soirée populaire : 1er acte de *Pourceaugnac*, avec la Course des Apothicaires. — Mardi 21, matin et soir : le *Dépit amoureux*. — Mercredi 22 au Dimanche 26, le *Dépit amoureux*. — Lundi 27, 26e soirée populaire : les *Fourberies de Scapin*.

Association philotechnique *(Section du Lycée Fontanes)*, à 8 heures, Lundi 6 février : *Molière et Tartuffe*, causerie de 40 minutes par M. Léon Ricquier, du Vaudeville. — Vendredi 17, les *Bourgeois de Molière*, par M. Lamquet, professeur de l'Association.

Athénée de Genève. — M. Alphonse Scheler, professeur de diction au Gymnase académique de Genève, a donné, le 18 Janvier dernier, dans la salle de l'Athénée, une soirée en l'honneur de l'anniversaire de Molière. Il a lu le drame en vers : la *Mort de Molière*, spécialement écrit par M. Pinchon pour le bi-centenaire de 1873, que M. Scheler a fait précéder de quelques vers improvisés pour la circonstance. Les voici :

« Depuis dix ans déjà je célèbre en nos murs
Cet homme au front rêveur, à la voix familière,
Au rire sarcastique, aux yeux ardents et purs,
Cet homme enfin... Molière !

Pour le chanter, sans doute, il en est de plus forts.
Je ne suis, je le sais, qu'un infime interprète ;
Mais à le faire aimer tendent tous mes efforts,
A ses fervents Molière prête.

—

Il m'a prêté souvent, et je l'en ai béni,
Son regard scrutateur, son franc éclat de rire,
Et cet entraînement, que plus d'un croit banni,
Qui fait qu'on s'oublie à le lire.

—

J'ai publié Molière à la ville, aux hameaux;
Les paysans surpris de sa verve hardie,
Oubliant leur labeur, leurs soucis, leurs lambeaux.
Applaudissaient sa comédie.

—

Et j'avais espéré que Genève à son tour
Fêterait ce grand nom, dont je suis idolâtre;
Mais le grand opéra règne seul en ce jour;
Tant pis pour le nouveau théâtre !

—

Je viens donc seul, Molière, et bien modestement
Célébrer et ton œuvre et ta touchante histoire.
Oh! prête-moi, Poëte, avec ton sentiment
Une heure un rayon de ta gloire!

—

Un public nombreux et choisi a applaudi le poète et le lecte.

Mondorge.



INDEX ALPHABÉTIQUE





TABLE DES MATIÈRES

Nº XXV. — 1er Avril 1881.

Nº XXVI. — 1er Mai.

Nº XXVII. — 1er Juin.

N° XXVIII. — 1[er] Juillet.

N° X e

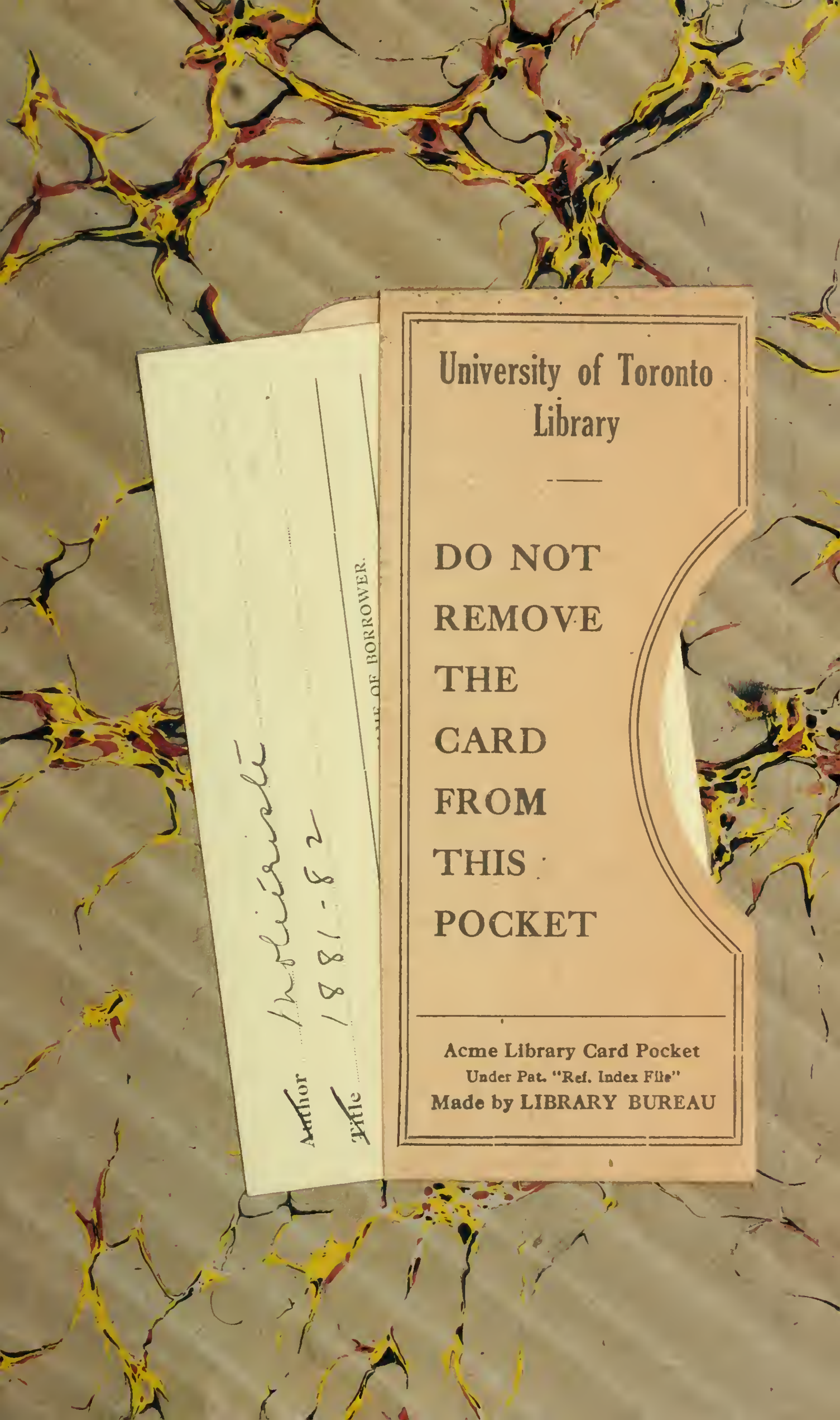
N° XXX. — 1er Septembre.

N° XXXI. — 1er Octobre.

N° XXXII. — 1er Novembre.

A.-H. BÉCUS, Typ. 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Départ, 21, 23.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
Author
Title
1881-82

